

LE GAZ COMBUSTIBLE 2022

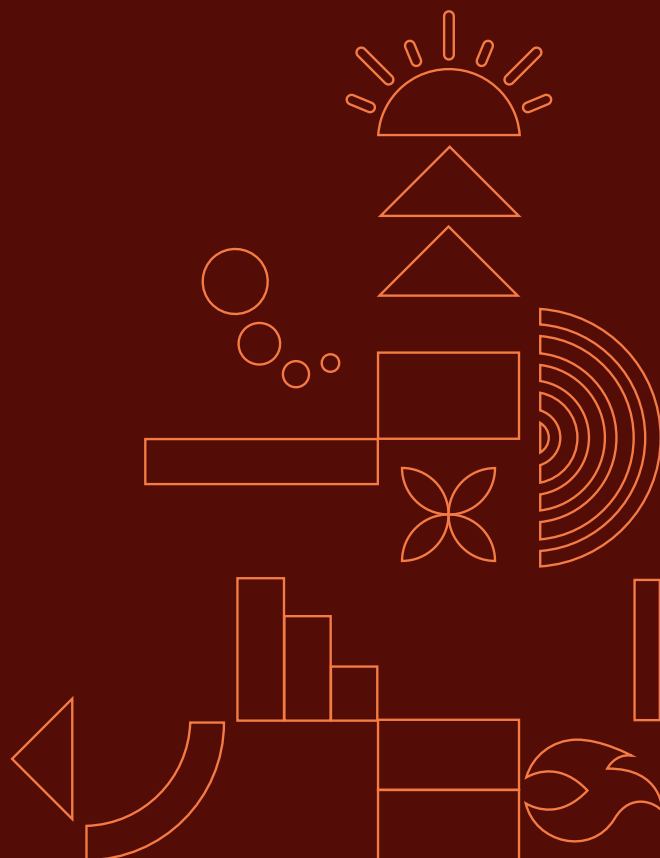
RAPPORT DE CONTRÔLE
DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE



s·dec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

SOMMAIRE

9	Présentation du Sydec
19	Avant-propos
37	La concession historique GRDF
147	Les nouvelles concessions GRDF
157	La concession GES
169	Les concessions Butagaz





ÉDITO

La publication du présent rapport de contrôle 2022 détaille l'action du SYDEC sur la surveillance du bon accomplissement des missions de service public fixées par la réglementation et les cahiers des charges de concession, dont il délègue l'exploitation à des concessionnaires responsables de sa gestion.

Le secteur de l'énergie revêt depuis plus de 3 ans une importance majeure dans la vie quotidienne de nos concitoyens, tant les aspects économiques ont marqué les budgets de tous les consommateurs.

La distribution publique de gaz, une des parties des factures des usagers doit donc d'autant plus être qualitative, modernisée et optimisée pour que les KWh acheminés soient dans les meilleures conditions techniques et économiques. Les investissements pour la modernisation des ouvrages ont été maintenus à de très bons niveaux.

Les contextes géopolitiques et de changement climatique continuent de peser sur le coût du gaz supporté par les usagers, qui en subissent les effets quasi immédiats, affichant des hausses sans précédent.

La distribution publique de gaz doit dorénavant, non seulement répondre à des exigences de disponibilité, de qualité et de modernité, mais également à des enjeux de compétitivité.

Il est important que le gaz naturel reste encore à ce jour l'énergie la moins chère sur le marché des énergies en réseau.

Par ailleurs, le département des Landes reste fortement moteur en termes d'installations de méthanisation pour l'injection de gaz vert produit localement, participant ainsi à la transition énergétique devenue inévitable dans un mix énergétique à privilégier : le gaz naturel joue un rôle majeur pour couvrir nos besoins énergétiques hivernaux que nous ne pouvons pas compenser par la seule fée électricité.

Cela passe par un développement de la desserte en gaz de nos concessions, pour raccorder les installations de production de gaz vert, mais aussi continuer à desservir de nouveaux usagers.

Le SYDEC porte ainsi une attention particulière à l'émergence de projets liés à la production de biométhane et / ou de station de recharge en gaz ou biogaz pour les véhicules.

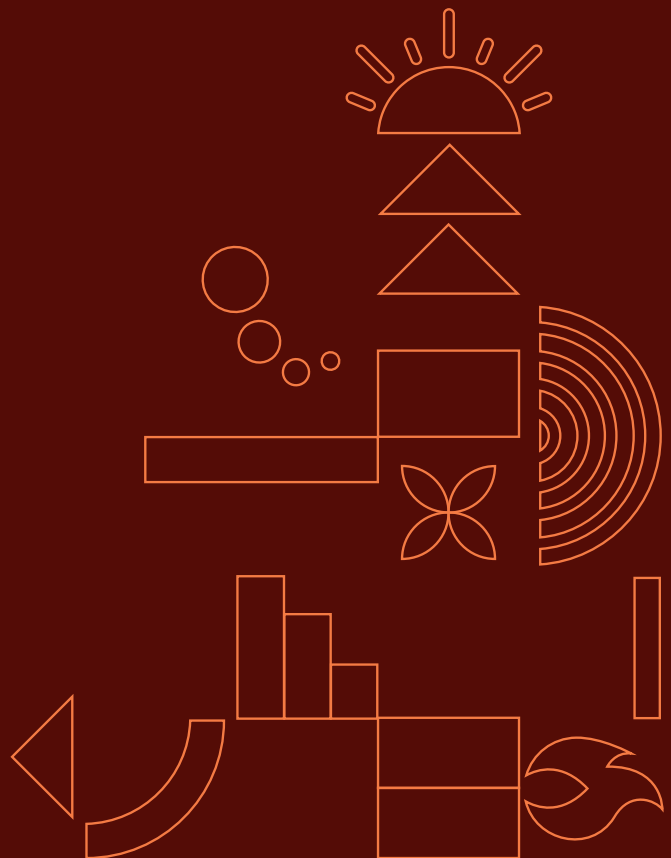
Les concessionnaires suivent sérieusement la qualité et la sûreté de nos ouvrages, tant par le soin accordé aux interventions que par les investissements effectués en 2022.

Vous trouverez toutes les informations utiles au suivi de la gestion de nos concessions par les 3 concessionnaires GRDF, Gascogne Energies Services et Butagaz dans ce rapport, pour lequel je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Louis PÉDEUBOY
Président du SYDEC

PRÉSENTATION DU SYDEC

- 8 **Le SYDEC : un territoire,
trois pôles de compétences**
- 10 **Le Pôle Énergies, garant d'un aménagement
équilibré et cohérent**



LE SYDEC : UN TERRITOIRE, TROIS PÔLES DE COMPÉTENCES

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat peut compter sur l'engagement quotidien de ses 366 agents, répartis dans les trois pôles techniques : Énergies, Eau et assainissement, Numérique et les services supports mutualisés.

3 pôles engagés au service du public

Le SYDEC a été créé le 10 août 1937, concrétisant ainsi la volonté des communes landaises de se regrouper afin d'assurer leur mission d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique. Ses compétences se sont par la suite diversifiées pour s'organiser autour de trois grands pôles.

Le pôle Énergies, pour un aménagement équilibré et cohérent

Il a en charge :

- ↗ le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution d'énergie électrique ;
- ↗ le conseil en énergies et l'accompagnement des collectivités (Énergies renouvelables photovoltaïque et chaleur, achat d'énergies, rénovation énergétique, etc.) ;
- ↗ le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution du gaz ;
- ↗ l'éclairage public, comprenant la réalisation des équipements et l'entretien des foyers lumineux ;
- ↗ l'éclairage d'équipements sportifs extérieurs ;
- ↗ la mise en lumière des équipements publics ;
- ↗ la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Le pôle Eau et Assainissement, pour une eau de qualité

Il intervient aussi bien dans la gestion et la distribution de l'eau potable que sur le domaine de l'assainissement. Agissant principalement sur l'exploitation, la maintenance et le traitement des eaux potables et des eaux usées, il répond aussi à une mission de contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif.

Vers la parité

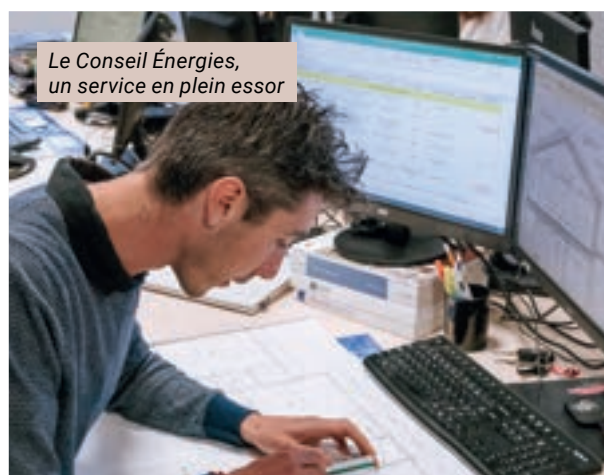
Cette année, avec 97 femmes pour 366 agents, le SYDEC améliore son ratio de parité. Il paraît important de souligner l'attention particulière portée à la mixité de ses métiers.

Mutualisation, gestion du patrimoine et efficacité dans l'action

Par sa mission de service public, le SYDEC, gestionnaire de ressources, encourage les innovations et le développement des infrastructures : nouvelles stations d'épuration, bornes de recharge pour voitures électriques, connexions internet... Il contribue ainsi à sa manière aux dynamiques de territoires.

Le pôle Numérique, pour de meilleures connexions

Il a pour mission la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement numérique. Plus concrètement, l'objectif principal du pôle reste l'amélioration de l'accès à Internet ainsi que le renforcement du réseau téléphonique.



Les services supports mutualisés

Bien entendu, pour assurer le bon fonctionnement des trois pôles techniques, des services supports mutualisés se mobilisent au quotidien. Parmi eux :

- ↗ **Le service Communication** est garant de l'image de marque du SYDEC. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant différents outils de communication. Ce service participe grandement à la promotion du Syndicat.
- ↗ **Les services Financiers** préparent les budgets et leur exécution.
- ↗ **Le service Qualité** anime le Système de Management de la Qualité, suit la certification ISO 9001 et le lancement de la démarche RSO.
- ↗ **Le service Informatique** prend à sa charge la maintenance du parc informatique et la programmation des logiciels. C'est également à lui de traiter la question de la sécurisation des données informatiques.
- ↗ **Le service des Ressources humaines** accompagne les carrières des 366 agents. Il est en charge de la paye, de la formation et du recrutement.
- ↗ **Le service Général** organise les moyens techniques nécessaires à la bonne marche de l'établissement (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances, de la téléphonie, etc.). Il a en charge la gestion des marchés publics, la programmation des équipements immobiliers du Syndicat et la mise en œuvre de la politique santé et sécurité.
- ↗ **Le service Cartographie / Sécurité réseaux** met en place une cartographie précise afin de répondre aux déclarations de projet de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT). L'amélioration de la cartographie permet également d'optimiser l'exploitation des réseaux et de sécuriser les travaux ou interventions sur ou au voisinage de ces réseaux.

Une efficacité possible grâce à la mutualisation

La synergie des trois pôles techniques Énergies, Eau et assainissement et Aménagement Numérique illustre une certaine solidarité de fonctionnement. En effet, c'est bien en agissant ensemble que le SYDEC affiche des compétences diversifiées et peut ainsi offrir à tous ses bénéficiaires des services publics de qualité.

DES AGENTS MOBILISÉS

Direction générale
et services supports
mutualisés

52 AGENTS

Pôle énergies

50 AGENTS

Pôle Eau & Assainissement

253 AGENTS

Pôle Numérique

11 AGENTS

366 AGENTS

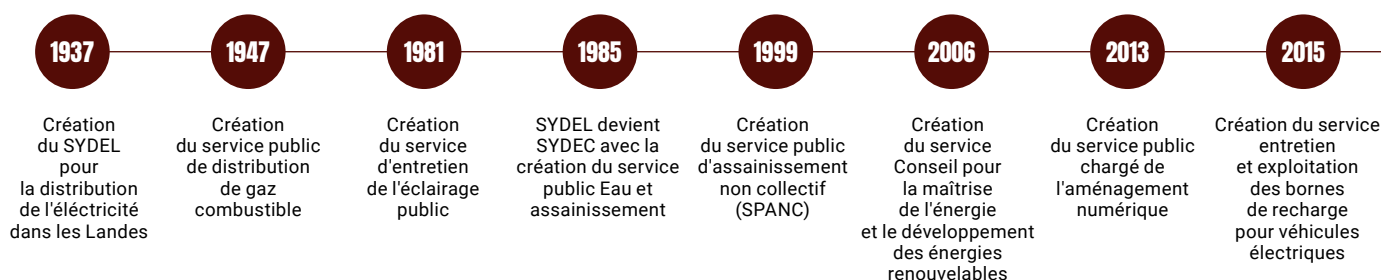
97 femmes

269 hommes

9 apprentis

85 ANS D'ACTIONS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les grandes dates qui ont façonné le SYDEC



LE PÔLE ÉNERGIES, GARANT D'UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET COHÉRENT

L'organisation fonctionnelle de la Direction Technique Énergies repose sur différents services aux compétences bien établies.

DIRECTION ÉNERGIES

Laurent Civel

CONCESSIONS CONSEIL ÉNERGIES

Frédéric Montaut

ÉCLAIRAGE PUBLIC

François Maumy

ÉTUDES ET TRAVAUX

Éric Dubertrand

« LES ANNÉES QUI SE SUIVENT DEPUIS 2020 DÉMONTRENT LA RÉSILIENCE DU SYDEC ET SA CAPACITÉ À GÉRER LES CRISES SUCCESSIVES : APRÈS LA PANDÉMIE DE COVID PUIS LA DIFFICULTÉ D'APPROVISIONNEMENT DE MATÉRIAUX, 2022 A ÉTÉ EN PARTIE CONSACRÉE À ADAPTER NOS ACHATS EN TENANT COMPTE DES DIFFICULTÉS DE NOS PRESTATAIRES SUR LES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES. EN TANT QUE PARTENAIRE DE LONGUE DATE DES ENTREPRISES LANDAISES ET PRINCIPAL INVESTISSEUR PUBLIC, LE SYDEC SE DEVAIT D'APPORTER SON SOUTIEN : CE FUT FAIT. »

Laurent Civel,
directeur général

3 SERVICES

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, la Direction Technique Énergies peut compter sur 50 agents répartis en 3 services déployés sur 3 sites différents :

- Mont-de-Marsan
- Saint-Paul-lès-Dax
- Biscarrosse

Études et travaux

Le bureau d'études assure l'ensemble de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage et garantit la conformité des travaux exécutés sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux d'éclairage public, les infrastructures de télécommunications et de recharge de véhicules électriques.

 **14 agents**

Éclairage public

Ce service œuvre au développement de l'éclairage public. Il assure la maintenance de cet équipement communal de première importance.

 **21 agents**

Concessions et Conseil énergies

Ce service organise et contrôle les services publics de la distribution d'électricité et de gaz. Il se positionne lors de la réalisation des unités de production d'électricité solaire raccordées au réseau de distribution publique d'électricité. De plus, depuis septembre 2020, le service propose aux collectivités landaises un suivi et un accompagnement pour leur gestion énergétique, leur permettant d'optimiser leurs consommations par la maîtrise de la demande en énergie et par des propositions de recours à des énergies renouvelables photovoltaïque et/ou chaleur.

 **12 agents**

Avec 6 domaines d'intervention,

le pôle Énergies veille à aménager le territoire de manière cohérente pour garantir des services de qualité.

Le service public du gaz

Le SYDEC est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution de gaz combustible. 321 communes lui ont délégué cette compétence. Le Syndicat contrôle la bonne exécution par les concessionnaires des missions de service public d'entretien, de modernisation et de développement de 1 605 km de canalisations moyenne et basse pression. Ces systèmes d'approvisionnement en gaz sont sa propriété. Il en a confié l'exploitation à trois concessionnaires, uniques maîtres d'ouvrage, qui sont : Gaz Réseau Distribution France (GRDF), Butagaz et la SEML Gascogne Énergies Services.

En dehors de 44 communes ayant fait l'objet d'une convention historique en 2004 entre le SYDEC et GRDF, le choix de l'exploitant s'effectue via une mise en concurrence pour l'attribution d'une délégation de service public pour 106 communes en concession en 2022.

L'éclairage public

Toutes les communes du département ont transféré au SYDEC la maîtrise d'ouvrage en matière de travaux d'éclairage. Ces derniers concernent à la fois la voirie, les équipements sportifs extérieurs et la mise en lumière des équipements publics. L'entretien et la maintenance des installations lumineuses sont aussi du ressort du Syndicat.

Le service public de l'électricité

Le SYDEC a pour mission de garantir la distribution de l'électricité, en tant qu'autorité organisatrice et concédante. Il exerce cette compétence pour le compte de l'ensemble des communes du département. Propriétaire des réseaux de distribution, il doit veiller à leur bon fonctionnement. Pour cela, il délègue l'exploitation de près de 294 600 points de livraison basse tension à Enedis et à la SEML Gascogne Énergies Services. Des contrats de concession fixent le rôle de chacun au regard de la nature des travaux. Si le SYDEC ou l'un de ses exploitants sont les seuls à pouvoir investir en tant que maîtres d'ouvrage, il est de la responsabilité exclusive des concessionnaires de renouveler les infrastructures, d'entretenir les lignes et de mettre aux normes les réseaux.

Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Le SYDEC exerce, pour les EPCI membres, la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides, dans le respect de l'article L. 2224-37 du CGCT. Leur création, entretien et exploitation relèvent ainsi de sa compétence. L'achat et la fourniture d'électricité requise pour l'usage de ces véhicules sont de son ressort. Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des équipements dont il est maître d'ouvrage.

Les réseaux de télécommunications

Les réseaux aériens de communication électronique de l'opérateur Orange utilisent parfois les mêmes supports que ceux du réseau public de distribution d'électricité. Une convention nationale a été signée en 2005 pour leur dissimulation et leur enfouissement. Dans ce cadre, le SYDEC coordonne à l'échelon départemental les travaux liés aux infrastructures communes de génie civil. Par ailleurs, le SYDEC intervient en co-maîtrise d'ouvrage lors de la pose de fourreaux surnuméraires dédiés au passage de la fibre optique.

Le Conseil Énergies

Le SYDEC propose des services variés pour optimiser la consommation énergétique. Il assiste les communes pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans des projets qui recourent aux énergies nouvelles renouvelables. Il intervient également pour étudier des solutions en termes de rénovation énergétique des bâtiments et leur propose ensuite un accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation.

Le Syndicat réalise aussi des audits énergétiques et des diagnostics pour les bâtiments publics et la valorisation des CEE induits par les travaux.

Un économe de flux énergétiques accompagne les collectivités qui en font la demande pour un suivi complet et à plus long terme.

ZOOM SUR LE SERVICE CONTRÔLE DE CONCESSIONS GAZ

La mission du service contrôle est de collationner le maximum d'informations sur l'activité des concessionnaires. Le service est à la disposition des élus pour recevoir toute requête liée à l'activité des concessionnaires, requête qui peuvent aussi nous être transmises directement par les usagers sur des sujets tels que : la demande de raccordement au réseau du gaz naturel, le déplacement d'ouvrages, la qualité du gaz naturel, la sécurité des installations, etc.

Nous veillerons à ce que ces réclamations soient réglées en accord avec les lois dictées par les différents cahiers des charges des concessions de distribution publique de gaz combustible.

Le contrôle annuel de l'activité des concessionnaires se fait selon trois axes :

- Le contrôle ponctuel annuel : Les cahiers des Charges prévoient que chaque année les concessionnaires présentant à l'autorité concédante, un Compte Rendu Annuel d'Activités (CRAC). Ces comptes rendus sont des outils de contrôle pour l'autorité concédante, organisatrice du service public, ainsi que des outils de communication avec les concessionnaires.
- Le contrôle au quotidien : il consiste à veiller au respect des dispositions des cahiers des Charges par les concessionnaires. Il est basé sur l'analyse et le traitement des requêtes que peuvent transmettre les élus et les usagers au SYDEC.
- Enquêtes auprès des usagers : Ces enquêtes sont réalisées indépendamment de celles des concessionnaires, sur des thèmes touchant à des points d'analyse que souhaite développer l'autorité concédante.

Service contrôle de concessions gaz



Frédéric Montaut
Directeur technique Adjoint
frederic.montaut@sydec40.fr
06 74 89 00 98



Virginie Pin
Chargée d'affaires
virginie.pin@sydec40.fr
07 88 67 62 00

**ÉLU
OU USAGER**
saisit l'autorité
concédante

SYDEC
informe les élus
ou l'utilisateur des
actions correctives
du concessionnaire

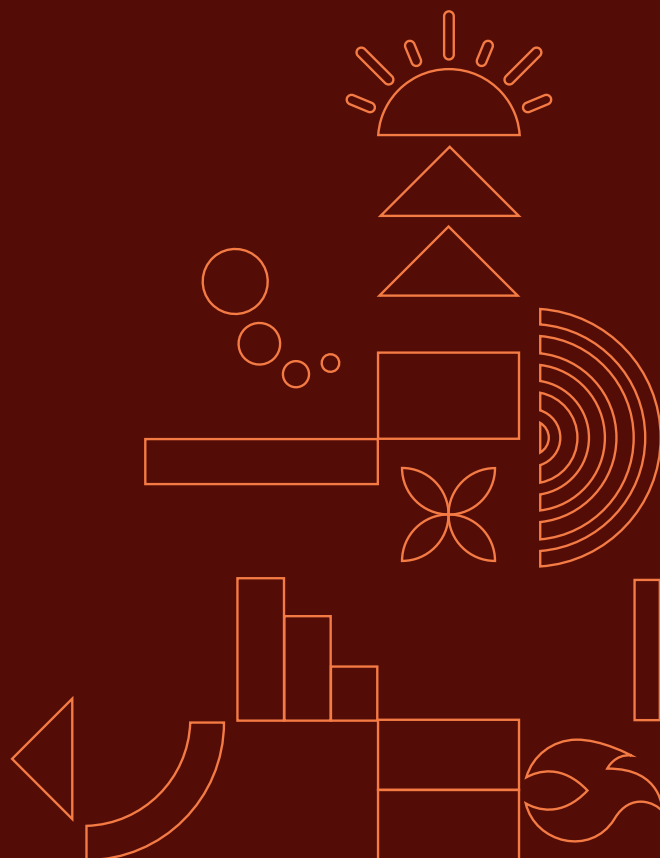
SYDEC
saisit les
concessionnaires
et suit le traitement
des requêtes

SYDEC & GRD
se réunissent pour
traiter des dossiers
délicats

GRDF G.E.S. Butagaz
G.A.Z & ÉLECTRICITÉ

AVANT-PROPOS

- 14** L'organisation de la distribution publique de gaz
- 17** La commission de régularisation de l'énergie
- 18** Le gaz combustible



L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La desserte gazière représente les installations (réseau de transport, réseaux de distribution, sites de stockage, terminaux méthaniers) qui permettent d'assurer l'approvisionnement en gaz des consommateurs.

L'article 15 de la loi du 3 janvier 2003 dispose que le service public de gaz naturel est organisé, chacun pour ce qui le concerne, par l'Etat (transport) et les communes ou leurs établissements publics de coopération (distribution).

Suite à la révision statutaire du SYDEC, **321 communes ont confirmé leur transfert de compétence dans le domaine du gaz**. 58 d'entre elles sont desservies en gaz naturel, 1 est exploitée par une société d'économie mixte sur la commune d'Aire sur l'Adour (Gascogne Energies Services), 12 en gaz propane.

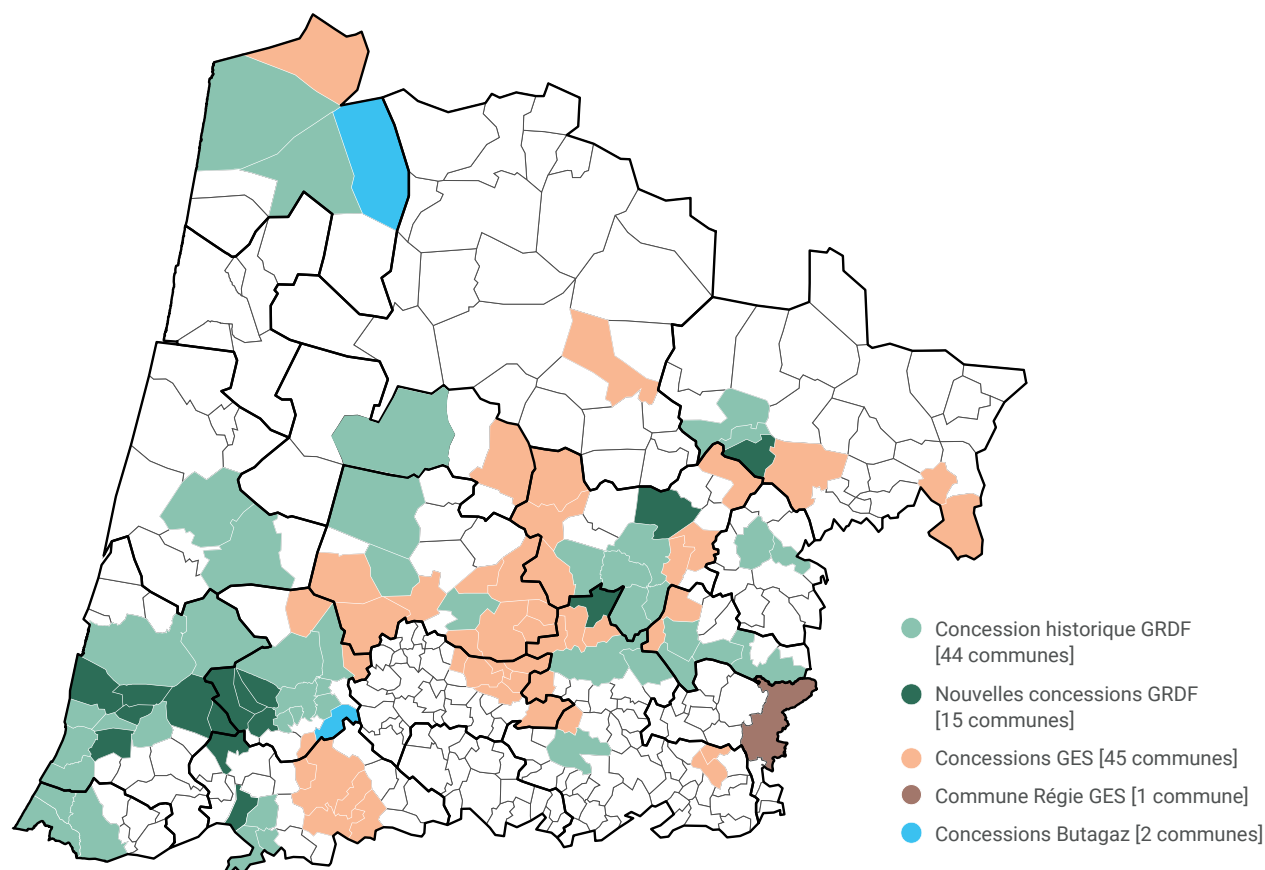
Gaz de France a fait signer un cahier des charges de concession à chacune des communes desservies. Certaines d'entre elles (23) percevaient une redevance de concession « R1 » dite de fonctionnement beaucoup trop faible pour exercer et organiser le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession.

Un cahier des charges regroupant les 44 communes desservies en gaz naturel a été négocié par le SYDEC avec Gaz de France, **(1^{er} contact : le 15 septembre 2003) et signé le 18 avril 2005**. L'intérêt de regrouper les 44 communes (ou les 44 concessions) en une seule concession est d'avoir une gestion uniforme et cohérente de la desserte gazière pour les 44 communes et de mutualiser les redevances de concession « R1 » dites de fonctionnement (beaucoup trop faible lorsqu'elle concerne les 44 communes prises individuellement) pour exercer et organiser le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession.

À la différence de la distribution d'électricité, la distribution de gaz (en raison de l'existence d'énergies de substitution au gaz) n'est pas assujettie à une obligation de desserte. Le concessionnaire n'est autorisé à réaliser que les extensions dont le taux de rentabilité (rapport bénéfice sur investissement) est supérieur à une valeur seuil (0 à compter du 1^{er} janvier 2004).



LA DESSERTE GAZIÈRE DANS LES LANDES



L'article 50 de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier prévoyait l'établissement d'un plan national de desserte en gaz naturel par Gaz de France dans lequel figuraient les communes intéressées et ayant un taux de rentabilité favorable ($B/I \geq 0$) au lieu de ($B/I \geq 0,3$). Les collectivités devaient solliciter leur inscription au plan avant le 14 août 1999. Pour le département des Landes, outre les 36 communes qui étaient déjà desservies en gaz naturel, 8 communes ont bénéficié de ce plan de desserte (Benquet, Castets, Lesgor, Linxe, Magescq, Oeyreluy, Saint Perdon et Soustons).

En contrepartie du plan de desserte effectué par Gaz de France, les communes non desservies peuvent, de leur côté, faire désormais appel à un opérateur agréé de leur choix.

Ainsi, le SYDEC autorité organisatrice des services publics de l'électricité et du gaz combustible est propriétaire des réseaux de distribution publique de gaz combustible, dont il délègue l'exploitation à 3 concessionnaires : GRDF (gaz naturel) – Gascogne Energies Services (gaz naturel et gaz propane) - Butagaz (gaz propane) et assure sa mission d'Organisation du service public de distribution du gaz et d'Autorité concédante, dans les conditions fixées par des contrats de concession signés avec ces entreprises.



LA COMMISSION DE RÉGULARISATION DE L'ÉNERGIE

La CRE concourt au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique.

SES MISSIONS

Réguler les réseaux d'électricité et de gaz

- ↗ Garantir le droit d'accès aux réseaux publics d'électricité et aux réseaux et installations de gaz naturel
- ↗ Veiller au bon fonctionnement et au développement des réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz naturel
- ↗ Garantir l'indépendance des gestionnaires de réseaux
- ↗ Contribuer à la construction du marché intérieur européen de l'électricité et du gaz

Réguler les marchés d'électricité et de gaz

- ↗ Surveiller les transactions effectuées sur les marchés d'électricité, de gaz naturel et de CO2
- ↗ Veiller au bon fonctionnement des marchés de détail
- ↗ Concourir à la mise en œuvre des dispositifs de soutien à la production d'électricité et à la fourniture d'électricité et de gaz
- ↗ Informer l'ensemble des consommateurs

Aux termes des dispositions du code de l'énergie qui ont transposé les directives européennes relatives au marché intérieur de l'électricité et du gaz, la CRE dispose des pouvoirs traditionnellement dévolus aux autorités administratives indépendantes chargées de la régulation d'un marché ou d'un secteur ouvert à la concurrence caractérisé par la présence d'opérateurs publics.

SES POUVOIRS

- ↗ Pouvoirs de décision, d'approbation ou d'autorisation (gestion des réseaux, CSPE, etc.)
- ↗ Règlements de différends et sanctions relatif à l'accès aux réseaux d'électricité et de gaz (CoR-DiS)
- ↗ Pouvoirs de proposition
- ↗ Information et pouvoirs d'enquête auprès des acteurs du secteur
- ↗ Pouvoirs consultatifs (mesures tarifaires, ARENH, etc.)
- ↗ Pouvoir complémentaire (instruction des appels d'offres en matière de production d'électricité)

La CRE a un **rôle essentiel** pour permettre aux consommateurs de bénéficier de l'ouverture du marché du gaz à la concurrence. L'une des conditions majeures pour que l'ouverture du marché du gaz soit un succès est que les entreprises souhaitant devenir actives sur ce marché puissent y avoir accès. C'est pourquoi la CRE a pour mission essentielle de garantir un accès non discriminatoire, équitable et transparent aux infrastructures gazières. En plus de garantir cet accès pour tous aux infrastructures, la CRE doit aussi veiller au développement réel de la concurrence sur le marché de détail.

En garantissant à l'ensemble des fournisseurs de gaz un accès transparent, non discriminatoire et équitable aux infrastructures gazières, le régulateur leur permet de faire des offres dans les mêmes conditions. C'est ainsi que la Commission de régulation de l'énergie

- ↗ est **garante** de l'accès aux infrastructures gazières et contribue à la détermination des règles d'accès ;
- ↗ **détermine** les règles et les tarifs d'accès aux réseaux de transport et de distribution de gaz naturel, ainsi qu'aux terminaux méthaniers régulés ;
- ↗ **contribue** aux travaux de l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Énergie (ACER) visant à harmoniser les règles de fonctionnement des infrastructures gazières afin d'améliorer l'intégration des marchés.

Pour tout renseignement complémentaire :
<http://www.cre.fr/>

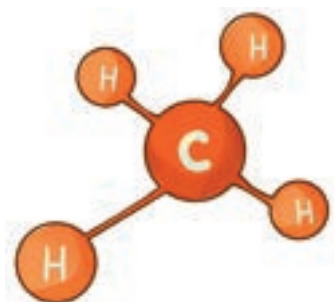


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE GAZ COMBUSTIBLE

LE GAZ NATUREL

Le gaz naturel est constitué, pour l'essentiel, d'un hydrocarbure, le méthane : **C-H₄**.



Le gaz naturel, provenant de la lente métamorphose de micro-organismes, est un matériau d'origine naturel issu de minéraux. Il est une source d'énergie primaire car il est consommé en l'état, suite à son extraction de la roche.

La principale caractéristique du gaz naturel (famille des gaz combustibles) est son pouvoir calorifique, quantité de chaleur dégagée par la combustion de l'unité de volume de gaz (PC).

La France est approvisionnée par deux types de gaz naturel : le gaz de type H (Haut pouvoir calorifique),

gaz qui dessert la concession et le gaz de type B (Bas pouvoir calorifique), plutôt desservant le Nord de la France. Les deux types de gaz sont parfois mélangés (nord de la France et région parisienne).

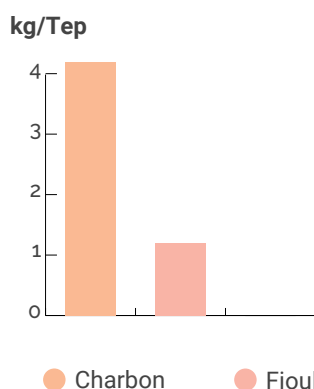
D'autre part, deux autres caractéristiques rendent intéressantes ce gaz :

- 1. Son éventuelle interchangeabilité, c'est-à-dire son aptitude à alimenter les mêmes appareils domestiques sans qu'il y ait à modifier les brûleurs et avec au plus, un simple réglage des brûleurs pour les appareils industriels,
- 2. Sa densité, qui est plus petite que celle de l'air.

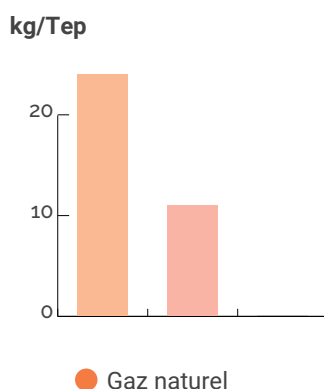
Le gaz naturel **n'est pas toxique**, est incolore, mais peut former avec l'air ambiant un mélange détonant ou inflammable dès que sa concentration dépasse 5 %. Pour éviter de laisser une fuite de gaz atteindre ce mélange, le gaz naturel est odorisé au niveau du réseau de transport de façon à alerter l'utilisateur sur une éventuelle fuite de gaz bien avant qu'elle soit dangereuse.

Le gaz naturel est par ailleurs **un gaz peu polluant**, par rapport à d'autres énergies, en ce qui concerne les éléments dits polluants rejetés dans l'air après combustion (25 % de rejets de CO₂ en moins que le fioul lourd).

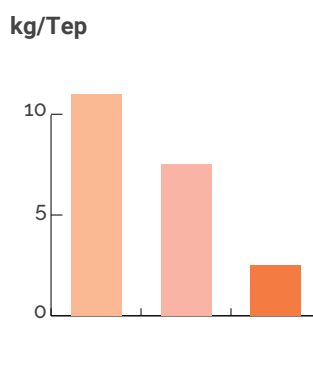
POUSSIÈRES



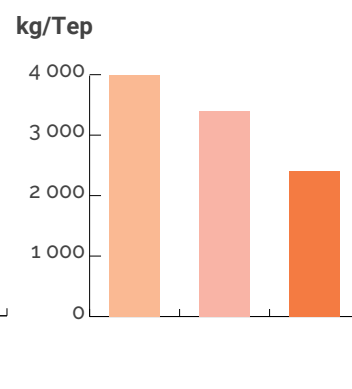
DIOXYDE DE SOUFRE



OXIDE D'AZOTE

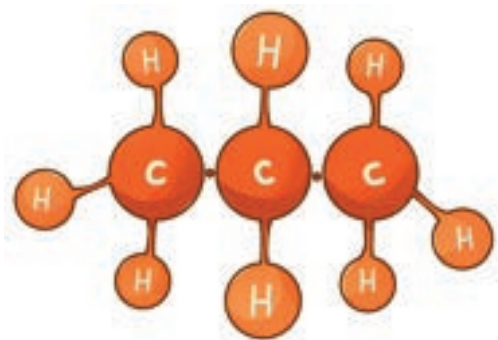


DIOXYDE DE CARBONE



LE GAZ PROPANE

Le gaz propane est un gaz de pétrole liquéfié (GPL).



Le gaz propane est constitué, pour l'essentiel, de mélanges d'hydrocarbures et ne sont pas chimiquement purs, le propane : **C3-H8**.

Le gaz propane est composé dans la proportion de 90 % de propane, propène et pour le reste d'éthane, d'éthylène de butane et de butène.

Le gaz propane est produit à partir de 3 sources principales : en mélange dans le gaz naturel brut, en mélange dans les gaz associés au pétrole brut et en solution dans le pétrole brut. Le gaz propane est donc extrait ou séparé soit en raffinerie (40 %) soit dans les usines de traitement (60 %).

L'extraction du gaz propane se fait par trois procédés :

- En raffinerie, le gaz propane est issu de la distillation atmosphérique ou des usines de reformage ou de craquage.
- L'absorption qui n'est plus très utilisée et qui consiste à mettre en contact un mélange gazeux avec du naphta absorbant le gaz propane,
- La cryogénie qui est un procédé élaboré industriellement et qui a pour finalité d'abaisser la température d'un mélange gazeux à traiter de manière à liquéfier le gaz propane et le récupérer.

Les approvisionnements de la France se répartissent de façon égale entre l'Europe (dont notamment le Royaume-Uni pour 17 %, et la Norvège pour 16 %) et l'Afrique (dont l'Algérie pour 19 %, le Nigéria pour 14 % et l'Arabie Saoudite pour 14 %).

La principale caractéristique du gaz propane est son pouvoir calorifique, quantité de chaleur dégagée par la combustion de l'unité de volume de gaz (PC).

Le gaz propane reste gazeux jusqu'à des températures extrêmes : - 44° C, ce qui permet une utilisation facile en extérieur (distribution de gaz propane en réseau).

Le gaz propane est un gaz combustible qui préserve également l'environnement de par sa faible teneur en poussières, soufre, azote et carbone rejetés lors de sa combustion.

Le gaz propane contrairement au gaz naturel est de densité supérieure à la densité de l'air.

UNE ÉNERGIE TOUJOURS INTÉRESSANTE POUR L'USAGER ET L'ENVIRONNEMENT

La question du prix

Prix moyen début 2023⁽¹⁾ pour 100 kWh de chaque énergie pour le segment tarifaire correspondant à une consommation de 10 000 kWh.

Énergie Tarifs en €	Gaz naturel	Fioul	Bois granulés	Gaz propane réseau	Électricité
100 kWh (TTC)	10,43 ⁽²⁾	12,57	13,25	15,93	20,62 ⁽³⁾

Pour la consommation moyenne citée dans l'exemple ci-dessus – majorité des contrats de distribution – les gaz combustibles naturel et propane demeurent les énergies les moins chères du marché avec le bois.

⁽¹⁾ Base de données Pégase du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

⁽²⁾ Tarif pour une consommation inférieure à 30 000 kWh/an

⁽³⁾ Tarif base pour 9 kVA

LE GAZ RESTE 2 À 2,5 FOIS MOINS CHER QUE L'ÉLECTRICITÉ



0,1043 €

GAZ NATUREL

0,1257 €

FIUOL

0,1325 €

GRANULÉS DE BOIS

0,1593 €

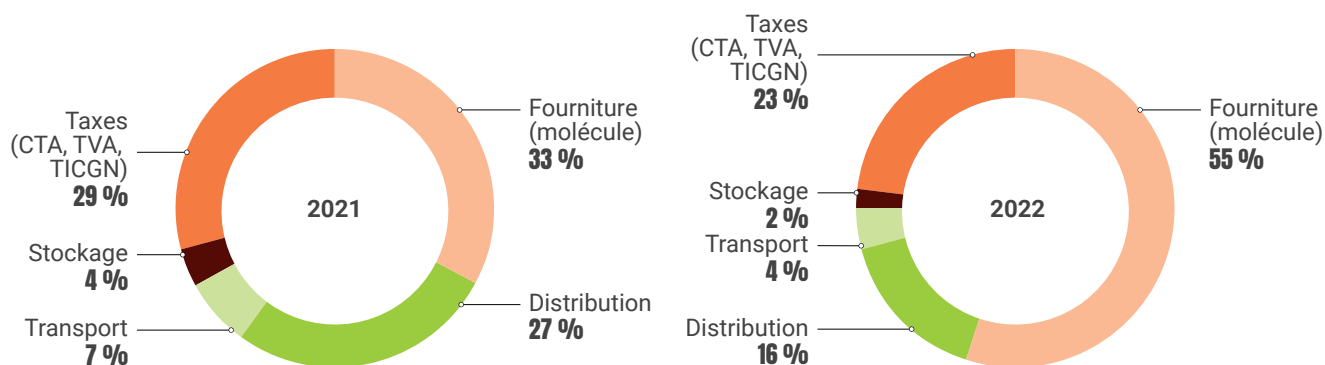
GAZ PROPANE

0,2062 €

ÉLECTRICITÉ

● Gaz naturel	Prix complet moyen de 100 kWh PCI pour un ménage consommant entre 5 et 50 MWh PCI par an
● Electricité	Prix complet moyen de 100 kWh pour un ménage consommant entre 5 et 15 MWh par an
● Fioul domestique	Prix moyen de 100 kWh PCI de FOD au tarif C1 (pour une livraison de 2000 à 5000 litres)
● Propane	Prix moyen de 100 kWh PCI de propane (depuis 2014, hors mise à disposition et entretien de la citerne et du compteur)
● Bois granulé	Prix moyen de 100 kWh PCI pour un ménage (pour une livraison de 5 tonnes à 50km)

LA FACTURE TYPE D'UN CLIENT RÉSIDENTIEL



La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client.

En 2022, la hausse du prix du gaz engendre une augmentation de la part de la fourniture qui constitue désormais plus de la moitié de la facture du client.

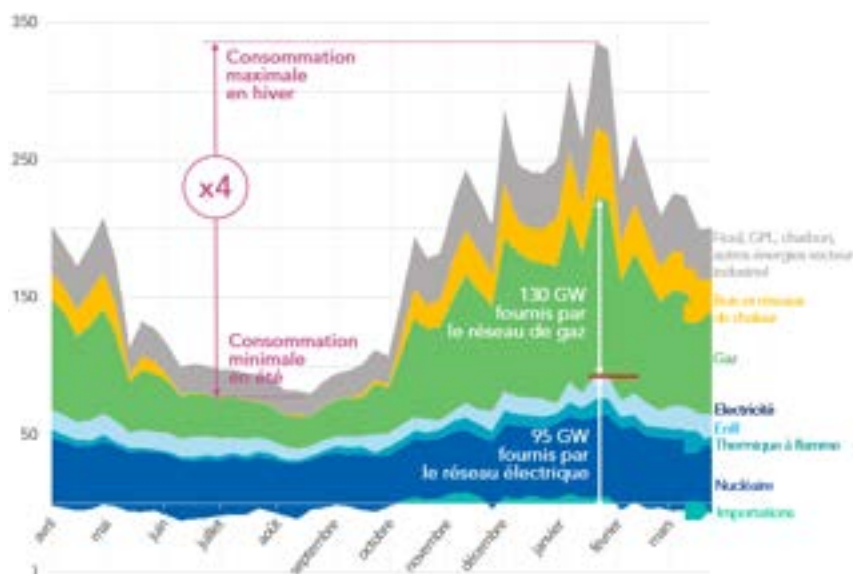
La question du mix énergétique nécessaire et obligatoire

Entre l'été et l'hiver, une différence d'un facteur 4 entre les consommations énergétiques minimales en juillet/août et maximales en janvier/février, dont la très grande partie de l'écart est couvert par le gaz naturel, dont il est impossible de considérer un

remplacement par une autre énergie, notamment l'électricité.

Ainsi, les 130 GW nécessaires en hiver fournis par le gaz restent vitaux au mix énergétique français.

« COMPLÉMENTARITÉ », LA CLÉ DU MIX ÉNERGÉTIQUE



**GAZ =
1,5 X
ÉLECTRICITÉ**

**ÉLECTRICITÉ
30 %
L'HIVER**

**ÉLECTRICITÉ
66 %
L'ÉTÉ**

Du point de vue de la consommation des usages, le gaz naturel permet de chauffer 12 millions de ménages français (40 % des logements).

Ainsi, l'impact de la suppression des chaudières gaz que la loi risque d'imposer aurait un impact économique non négligeable tant pour les usagers, que pour l'Etat et les collectivités.

Par ailleurs, le coût des PAC électriques permettant de chauffer les logements et de produire l'eau chaude est 3 fois supérieur aux chaudières gaz performantes actuelles (Très haute performance).

Les ménages devant changer leurs chaudières gaz pour une solution électrique se tourneront alors vers des solutions moins coûteuses que les PAC de type « convecteurs » dont l'efficacité énergétique et le coût de leur consommation serait préjudiciable à la transition énergétique et au pouvoir d'achat des ménages. Ils seront par ailleurs dans l'impossibilité pour la plupart de financer l'écart d'investissement entre une PAC et une solution gaz.

12 MILLIONS

de foyers se chauffent au gaz

40 %

des logements sont chauffés au gaz

380 000

chaudières gaz remplacées par an
Représente +3,8 Md€ si se transforme en Pompe A Chaleur (PAC) plutôt que Très Haute Performance Énergétique (THPE)

La filière gaz emploie

230 000 personnes

Investissement pour la collectivité :

150 Md€

pour 100 % gaz verts en 2050

1 000 Md€

pour système électrique en 2050

La question de la décarbonation du mix énergétique :

Dès lors que la part de chauffage électrique à effet joule (systèmes de chauffage les moins coûteux en remplacement des chaudières gaz) dépasse les 20 % (hypothèse très probable en cas d'interdiction des chaudières au gaz), l'électrification serait alors synonyme d'augmentation des gaz à effet de serre par rapport à un scénario de maintien du gaz dans les logements avec la généralisation des chaudières à Très Haute Performance Energétique (THPE).

Si nous prenons E comme référence de quantité d'émission de gaz à effet de serre, les facteurs multiplicateurs comparatifs des 3 solutions les plus rencontrés actuellement pour le chauffage sont :

Chaudière THPE = 110 x E

PAC électrique = 90 x E,

Radiateurs électriques (effet joule) = 200 x E

Il n'y a donc que 20 % de surplus d'émission de gaz à effet de serre pour une chaudière gaz par rapport à une PAC électrique (mais solution coûteuse qui ne sera pas la solution de masse de remplacement) et **surtout 80 % de surplus pour les usagers qui se tourneront vers les radiateurs électriques** (solution la moins coûteuse).

Une solution intermédiaire entre le gaz et l'électricité est possible en utilisant les PAC Hybrides, dont les caractéristiques de fonctionnement consistent à utiliser l'organe de production le plus adapté (PAC électrique ou chaudière gaz) en termes de consommation d'énergie et de niveau de prix de l'énergie au moment de la consommation, où ce dernier sera le moins cher entre les 2 sources d'énergie électrique ou gaz.



PAC hybride

Une PAC élec + une chaudière gaz pour le meilleur des deux énergies au bon moment.

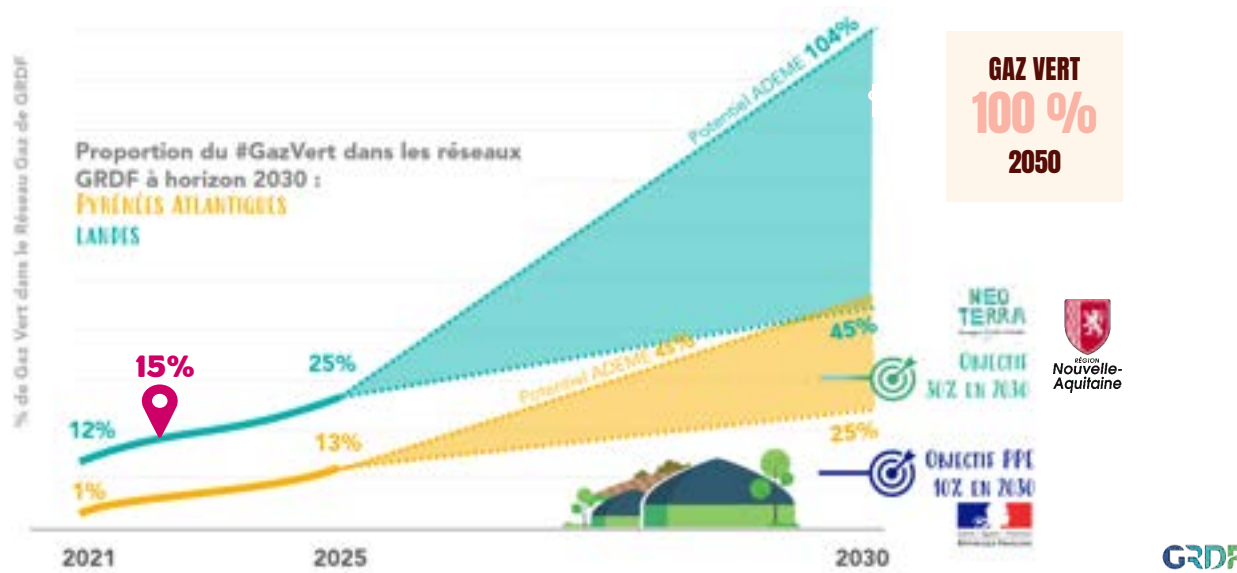
~ jusqu'à 70 % de CO2 en moins par rapport à une ancienne chaudière fioul ou gaz

~ 40 % d'économie d'énergie

Équipement de référence en maison neuve

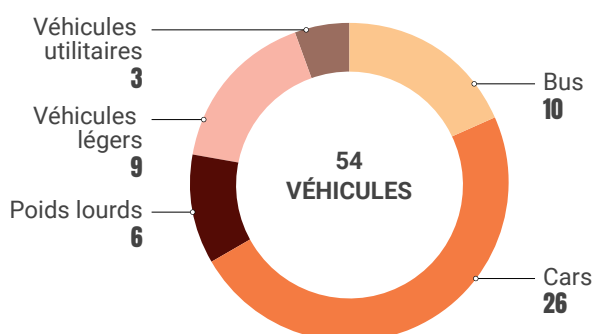
Pour la production de gaz naturel, le gaz se verdit dans nos réseaux, avec 15 % de gaz vert dans les réseaux des concessions GRDF des Landes (25 % y circuleront en 2025 et en 2030, 50 % selon les hypothèses de développement de GRDF et 104 % selon l'ADEME) :

ZOOM SUR LES GAZ VERT



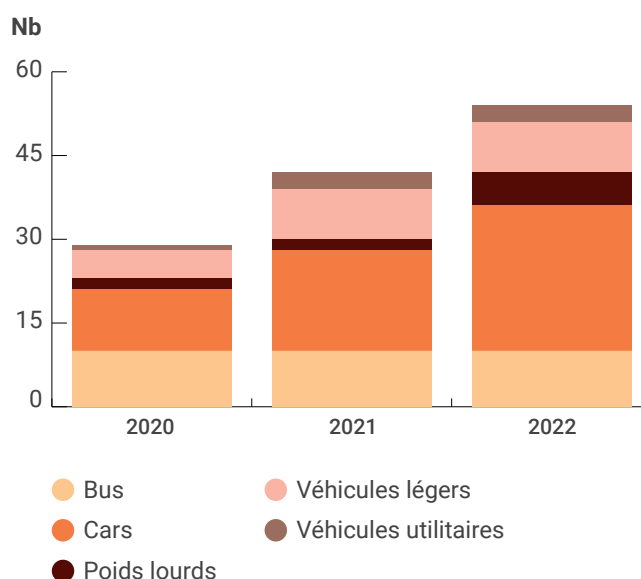
La mobilité durable

RÉPARTITION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES BIOGNV/GNV



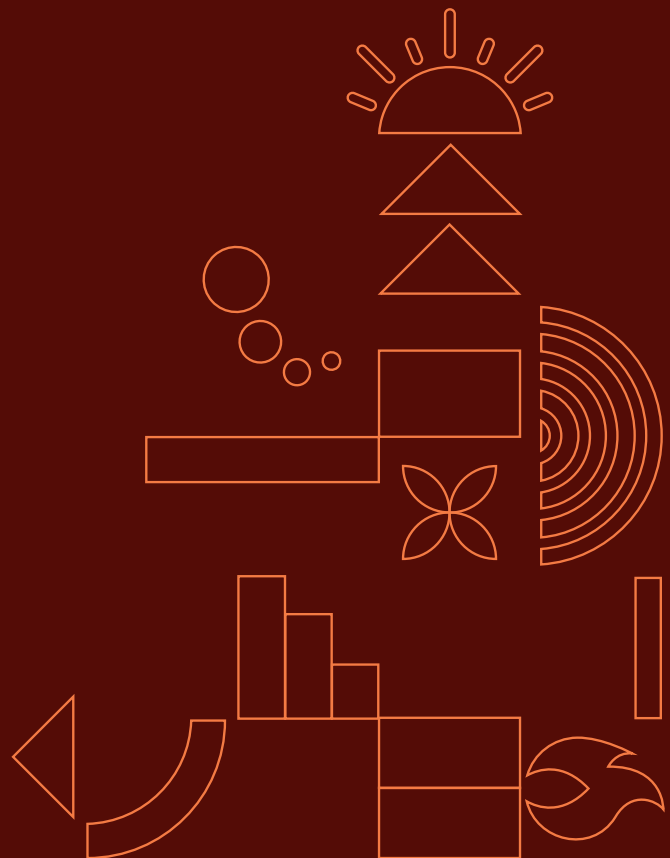
Pour l'utilisation du gaz ou du gaz vert (BioGNV/GNV) dans la mobilité, fin 2022, 54 véhicules dans les Landes utilisent cette source (+ 86 % en 2 ans).

ÉVOLUTION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES BIOGNV/GNV



VUE D'ENSEMBLE DES CONCESSIONS

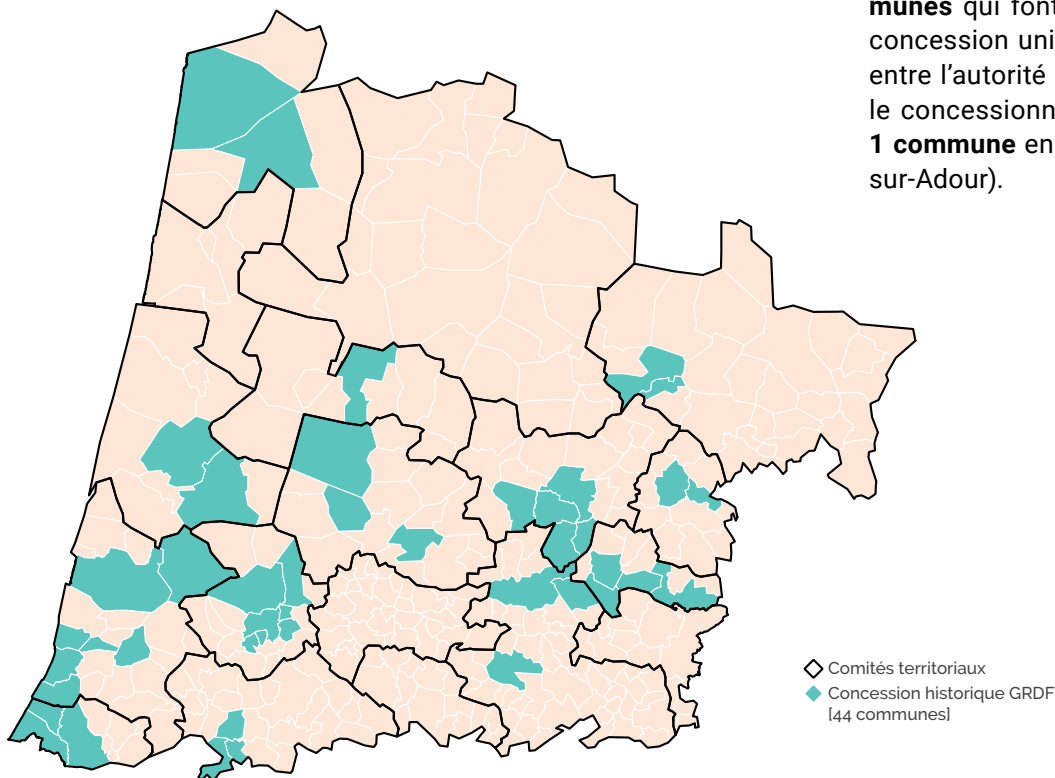
- 26 Le développement des concessions
- 31 Données principales des concessions



LE DÉVELOPPEMENT DES CONCESSIONS

La desserte historique

La desserte historique regroupe **44 communes** qui font l'objet d'un contrat de concession unique signé en avril 2005 entre l'autorité concédante (le SYDEC), le concessionnaire (Gaz de France) et **1 commune** en régie gaz naturel (Aire-sur-Adour).



Les concessions en 2006

47 communes en concession

— 45 en gaz naturel

— 2 en propane

1 en régie gaz naturel

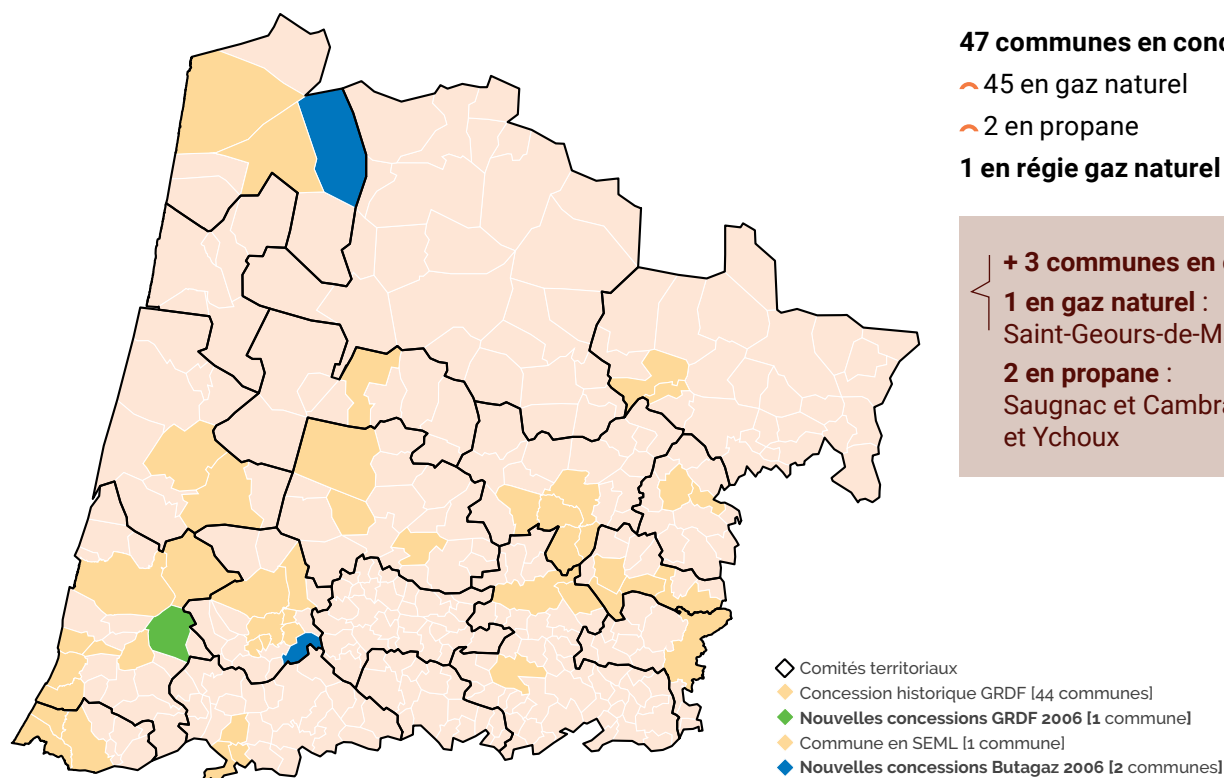
+ 3 communes en concession

1 en gaz naturel :

Saint-Geours-de-Maremne

2 en propane :

Saunac et Cambran
et Ychoux



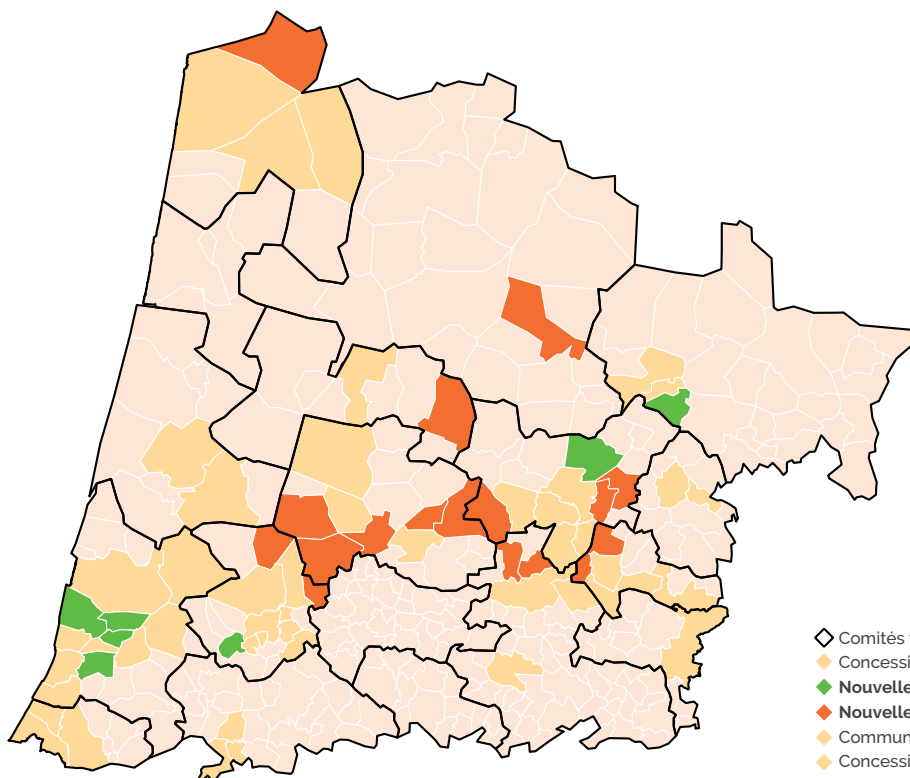
Les concessions en 2007

71 communes en concession

— 52 en gaz naturel

— 19 en propane

1 en régie gaz naturel



+ 24 communes en concession

7 en gaz naturel : Tercis-lès Bains, Bénesse-lès-Dax, Saint-Avit, Sarbazan, Saubion, Seignosse

17 en propane : Labrit, Laluque, Saint-Maurice, Aurice, Bascons, Bas-Mauco, Bégaar, Bougue, Campagne, Carcarès-Sainte-Croix, Gourbera, Mazerolles, Meilhan, Pontonx-sur-l'Adour, Sanguinet, Téthieu, Ygos, Saint-Saturnin

- ◇ Comités territoriaux
- Concession historique GRDF [44 communes]
- Nouvelles concessions GRDF 2007 [8 communes]
- Nouvelles DSP GES 2007 [17 communes]
- Commune en SEML [1 commune]
- Concessions Butagaz [2 communes]

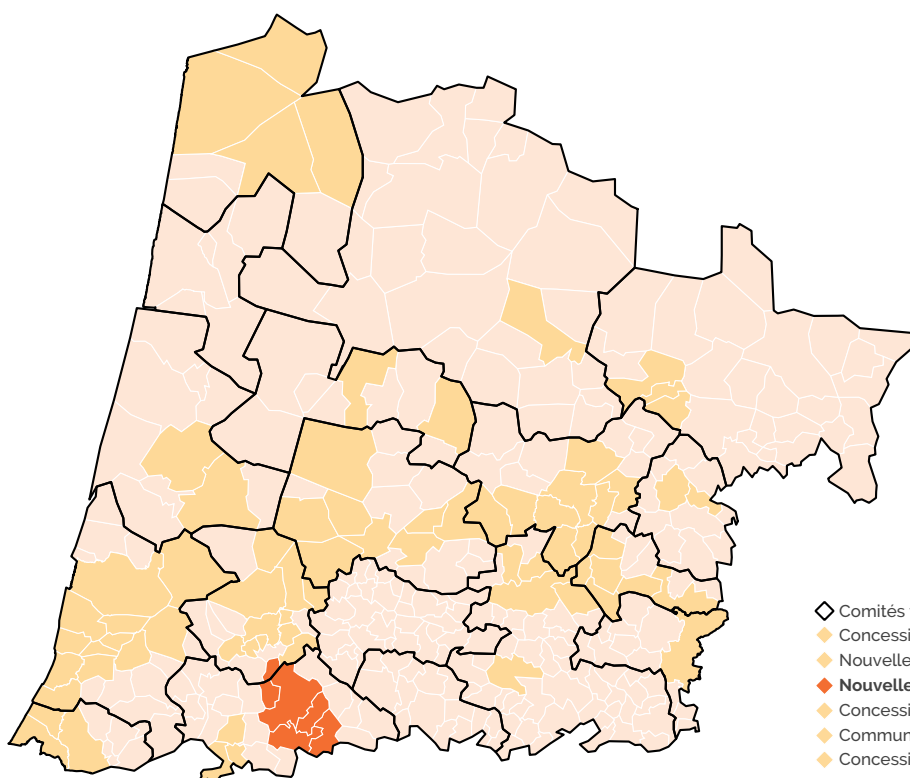
Les concessions en 2008

77 communes en concession

— 58 en gaz naturel

— 19 en propane

1 en régie gaz naturel

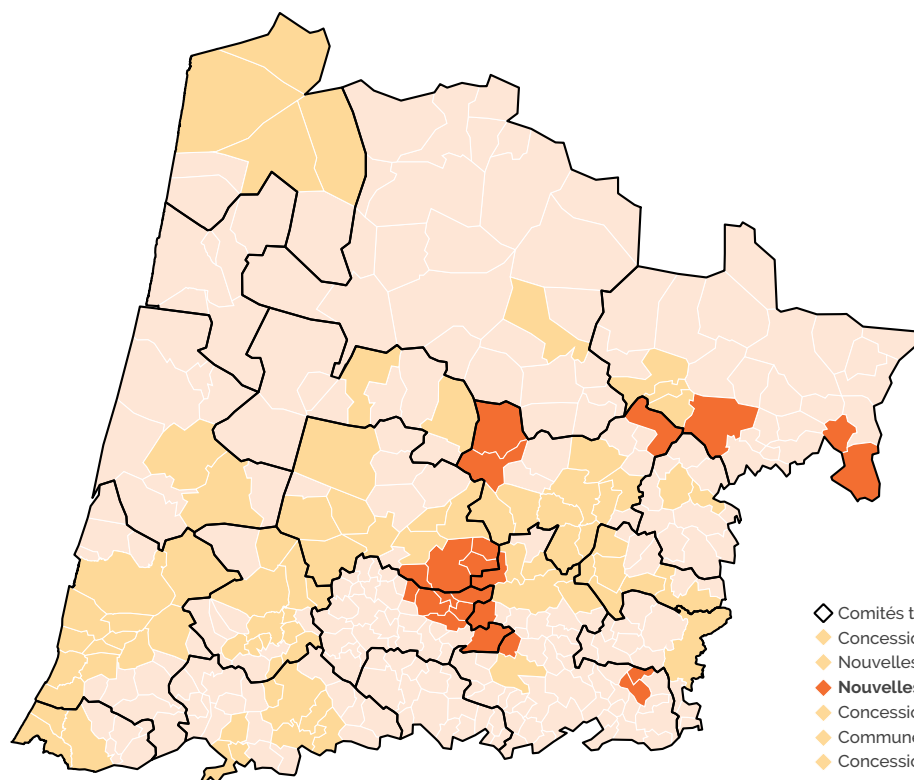


+ 6 communes en concession, gaz naturel

Bénesse-lès-Dax, Gaas, Habas, Labatut, Misson, Pouillon

- ◇ Comités territoriaux
- Concession historique GRDF [44 communes]
- Nouvelles concessions GRDF [8 communes]
- Nouvelles DSP GES 2008 [6 communes]
- Concessions GES [17 communes]
- Commune en SEML [1 commune]
- Concessions Butagaz [2 communes]

Les concessions en 2011



99 communes en concession

— 58 en gaz naturel

— 41 en propane

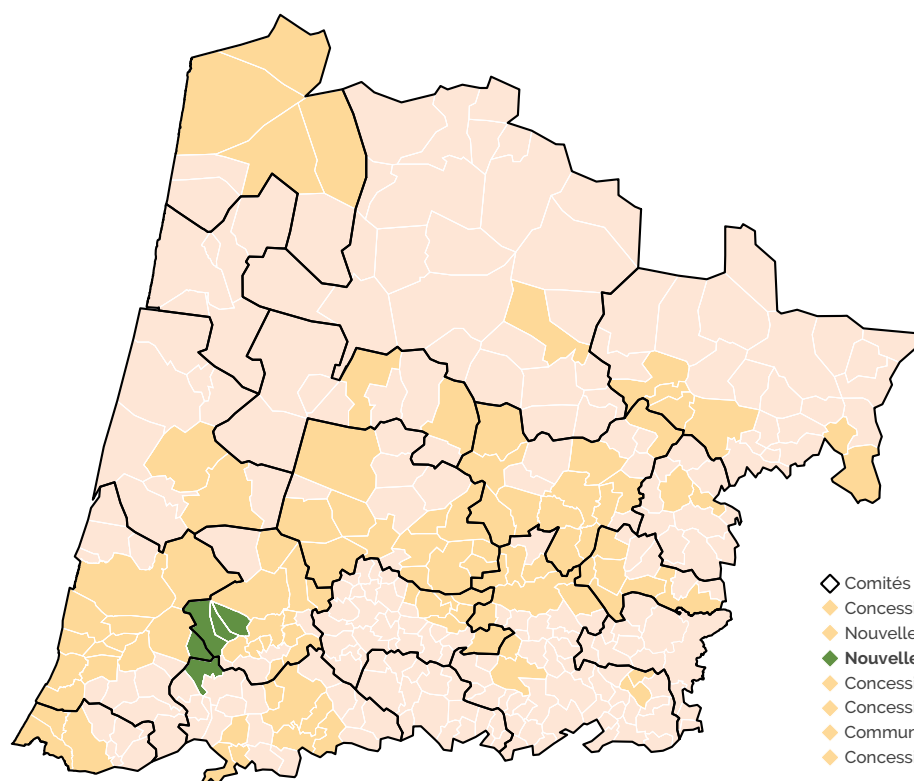
1 en régie gaz naturel

**+ 22 communes
en concession propane**

Cauna, Doazit, Gabarret,
Geaune, Geloux, Gouts,
Hauriet, Horssarieu, Lamothe
Laurède, Le Luy, Montaut,
Mugron, Nerbis, Parleboscq,
Pécorade, Pouydesseaux,
Saint-Aubin, Saint-Justin,
Saint-Martin-d'Oney,
Souprosse, Toulouze

- ◇ Comités territoriaux
- Concession historique GRDF [44 communes]
- Nouvelles concessions GRDF [8 communes]
- **Nouvelles DSP GES 2011 [22 communes]**
- Concessions GES [23 communes]
- Commune en SEML [1 commune]
- Concessions Butagaz [2 communes]

Les concessions en 2016



104 communes en concession

— 63 en gaz naturel

— 41 en propane

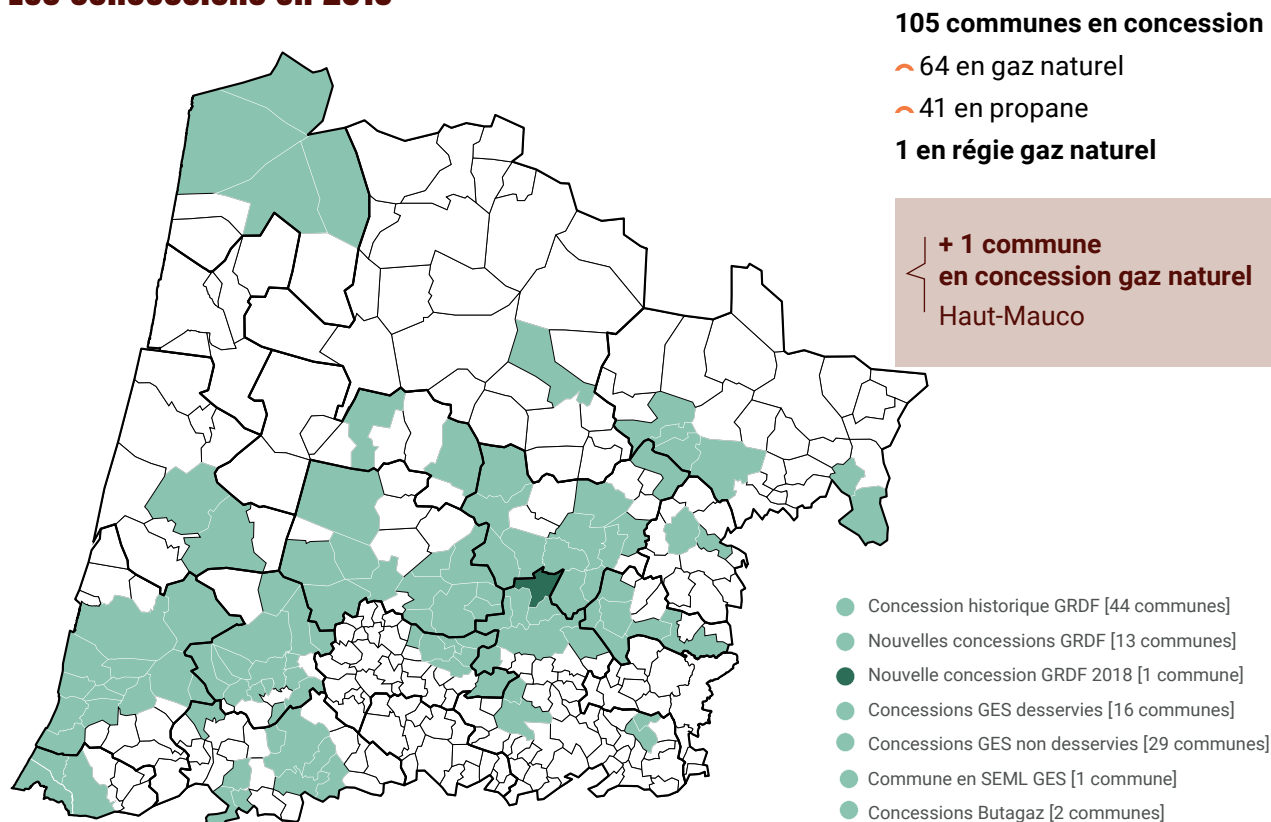
1 en régie gaz naturel

**+ 5 communes
en concession gaz naturel**

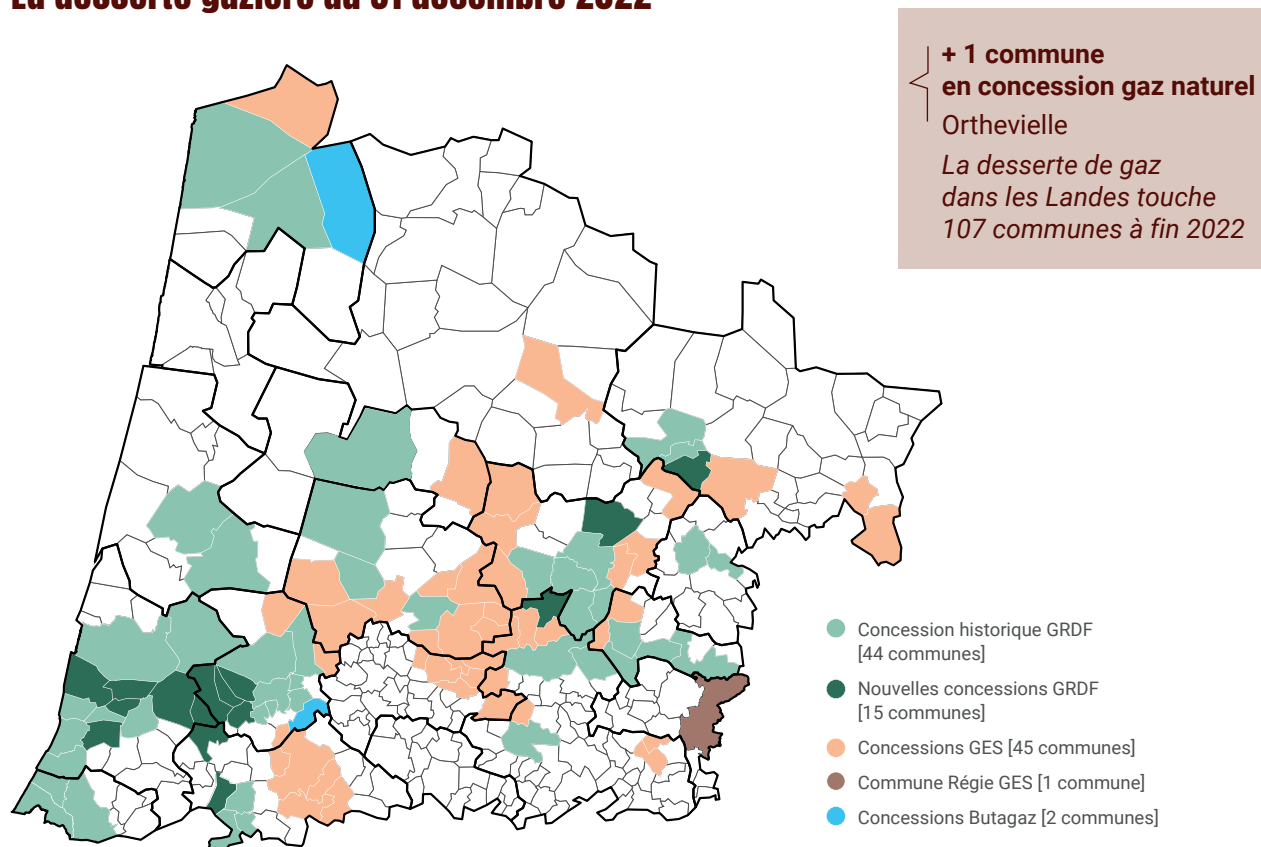
Angoumé, Mées, Orist, Rivière
Saas et Gourby, Saubusse

- ◇ Comités territoriaux
- Concession historique GRDF [44 communes]
- Nouvelles concessions GRDF [8 communes]
- **Nouvelles concessions GRDF 2016 [5 communes]**
- Concessions GES desservies [16 communes]
- Concessions GES non desservies [29 communes]
- Commune en SEML GES [1 commune]
- Concessions Butagaz [2 communes]

Les concessions en 2018



La desserte gazière au 31 décembre 2022



GRDF

Concession historique : 44 communes

Angresse – Arthez-d'Armagnac – Arue – Benquet – Biscarrosse – Bordères-et-Lamensans – Bretagne-de-Marsan – Capbreton – Castets – Cazères-sur-l'Adour – Dax – Grenade-sur-l'Adour – Haget-mau – Hastingues – Labenne – Larrivière – Lesgor – Linxe – Magescq – Mont-de-Marsan – Montgaillard – Morcenx – Narrosse – Œyregave – Œyreluy – Ondres – Parentis-en-Born – Peyrehorade – Rion-des-Landes – Roquefort – Saint-Martin-de-Seignanx – Saint-Paul-lès-Dax – Saint-Perdon – Saint-Pierre-du-Mont – Saint-Sever – Saint-Vincent-de-Paul – Seyresse – Soorts-Hossegor – Soustons – Tarnos – Tartas – Villeneuve-de-Marsan – Yzosse

Nouvelle Concession suite à DSP : 15 communes

Angoumé – Bénesse-Mareme – Haut-Mauco – Méès – Orist – Orthevielle – Rivière-Saas-et-Gourby – Saint-Geours-de-Mareme – Saint-Avit – Sarbazan – Saubion – Saubusse – Seignosse – Tercis-les-Bains – Tosse

GES

Concession historique

(autorité concédante commune de Aire-sur-l'Adour - concessionnaire SEM GES) : 1 commune

Aire-sur-l'Adour

Nouvelle concession suite à DSP : 45 communes

Aurice – Bascons – Bas-Mauco – Bénesse-lès-Dax – Bégaar – Bougue – Campagne – Carcarès Sainte-Croix – Cauna – Doazit – Gaas – Gabarret – Geaune – Geloux – Gourbera – Gouts – Habas – Hauriet – Horsarrieu – Labatut – Labrit – Laluque – Lamothe – Laurède – Le Luy – Mazerolle – Meilhan – Misson – Montaut – Mugron – Nerbis – Parleboscq – Pecorade – Pontonx-sur-l'Adour – Pouillon – Pouydesseaux – Sanguinet – Saint-Aubin – Saint-Justin – Saint-Martin-d'Oney – Saint-Maurice-sur-l'Adour – Souprosse – Téthieu – Toulouzette – Ygos Saint-Saturnin

BUTAGAZ

Nouvelle concession suite à DSP : 2 communes

Saunac et Cambran – Ychoux

DONNÉES PRINCIPALES DES CONCESSIONS

25 contrats de concession
pour 107 communes
en concession
Durée : 30 ans

73 desservies
1 commune desservie
en SEML
(Aire sur l'Adour)

3 concessionnaires :
GRDF – Gascogne
Énergies Services –
Butagaz

Patrimoine

1 625,315 km de canalisations
798 robinets
62 701 branchements (42 287 individuels)

Comptable

134,3 M€ de valeur brute patrimoniale amor-
tie à **37 %** (2 739 €/usager)
12,775 M€ de recettes
3,003 M€ d'investissement

Usagers

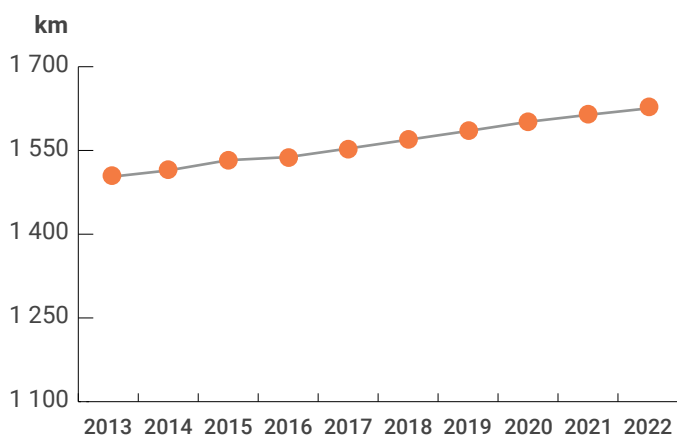
49 022 usagers raccordés
990,157 GWh de gaz acheminé

Sécurité

0,33 incident/km de réseau
11,30 incidents/1 000 usagers

PATRIMOINE

LONGUEUR DE RÉSEAU DE GAZ COMBUSTIBLE



Réseau à 96 % en moyenne
pression MPB – 70 % en polyéthylène

FOCUS 2022

En 10 ans, le réseau s'est accru
de **123 km (+7,6 %)**

1 625,32 km de réseaux
de gaz combustible dans les landes

Concessions	Nombre de concessions	Nombre de communes	Nombre de communes en gaz	Longueur du réseau en km	Nombre de branchements individuels
GRDF - Historique	1	44	44	1 415,03	40 516
GRDF - DSP	5	15	10	128,149	1 010
GES	16	45	17	78,652	623
Butagaz	2	2	2	3,484	138
TOTAL	24	106	73	1 625,315	42 287

LES TRAVAUX DES CONCESSIONNAIRES EN 2022

Concessions	Longueur de réseau construit en m	Montant en k€
GRDF - Historique	19 341	2 905
GRDF - DSP	1 419	124
GES	25	4
Butagaz	0	0
TOTAL	20 785	3 033

FOCUS 2022

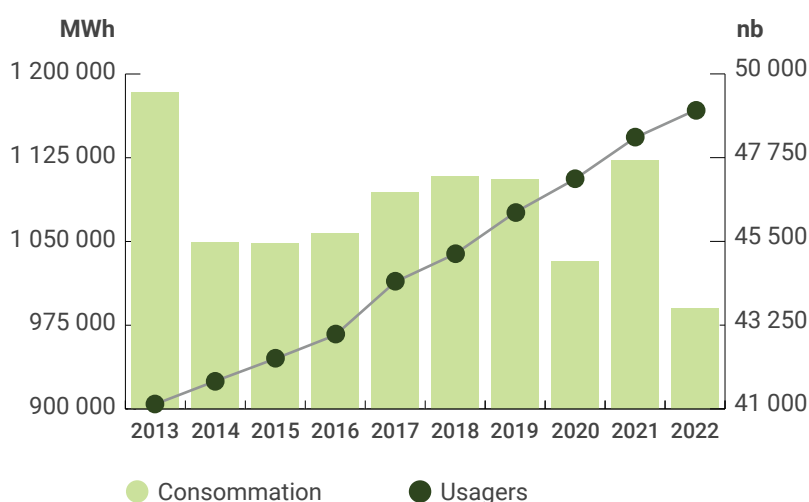
20,785 km de réseaux neufs
pour **3 033 k€** d'investissement
des concessions

LES CLIENTS ET LES CONSOMMATIONS

Concessions	Nombre de contrats	Quantité acheminée en MWh	Recettes d'acheminement en k€
GRDF - Historique	46 501	912 770	11 768
GRDF - DSP	2 127	26 580	519
GES	333	50 458	444
Butagaz	61	349	44
TOTAL	49 022	990 157	12 775

80 % des usagers sont des usagers au tarif dit « domestique », entre 3 000 et 30 000 kWh.

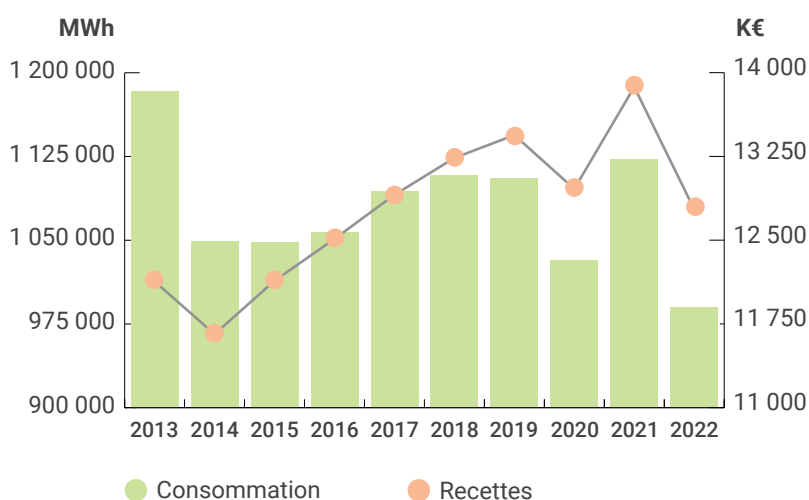
ÉVOLUTION DES USAGERS ET DE LEUR CONSOMMATION



FOCUS 2022

49 022 usagers
990,2 GWh de gaz acheminés
12,77 M€ de recette générée

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ET DES RECETTES

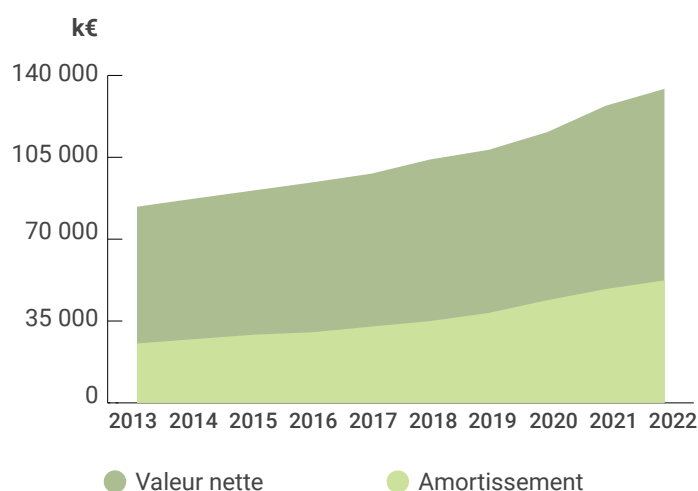


LES VALORISATIONS COMPTABLES

Concessions en k€	Valeur brute	Valeur nette	Amortissement	Taux d'amortissement
GRDF - Historique	116 838	73 061	43 777	37 %
GRDF - DSP	11 266	7 244	4 021	36 %
GES	5 950	4 577	1 373	23 %
Butagaz	207	207	207	100 %
TOTAL	134 260	85 089	49 378	37 %

Le patrimoine représente une valeur de 2 739 € par usager.

VALEUR BRUTE

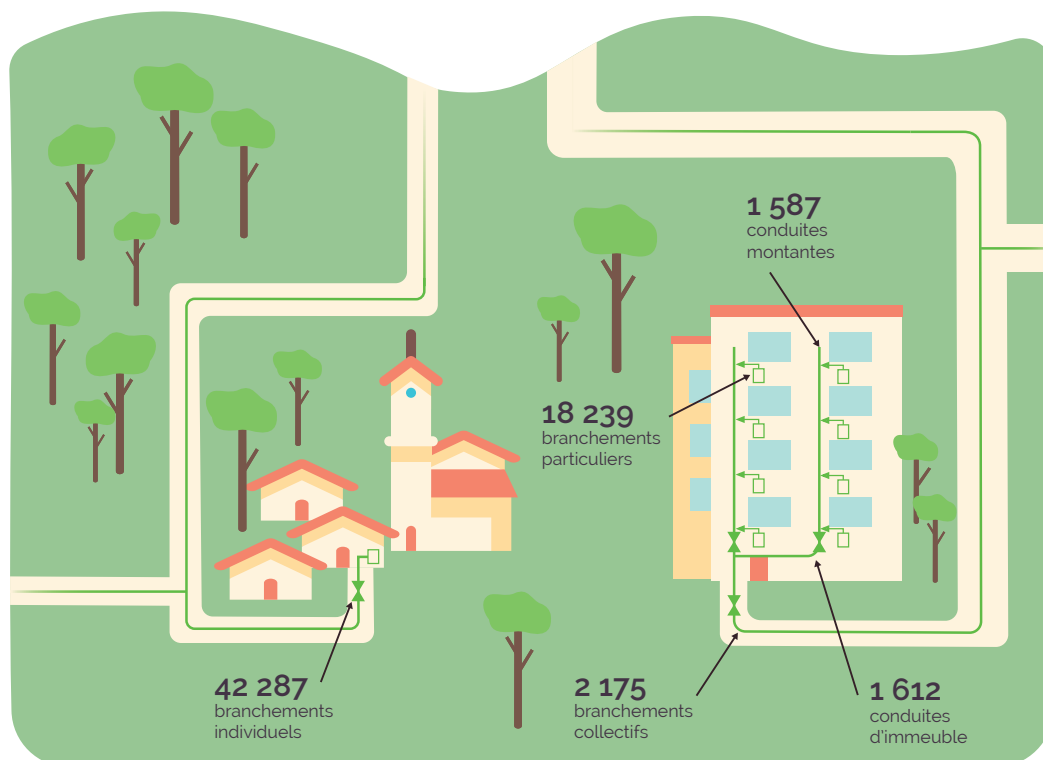


FOCUS 2022

134 M€ de patrimoine en valeur brute amortie à 37 %

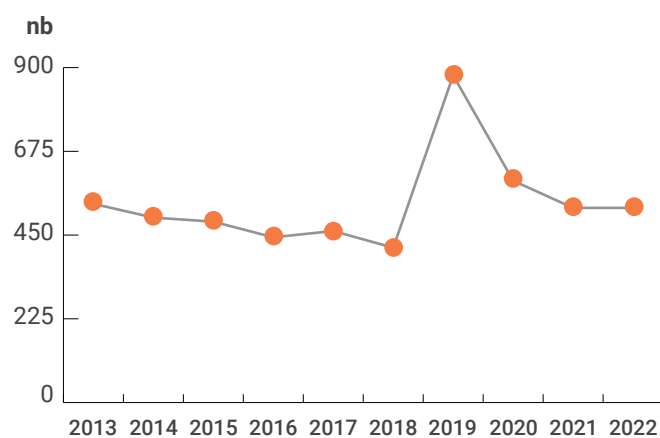
LES BRANCHEMENTS

798 robinets



LES INCIDENTS

NOMBRE D'INCIDENTS



98 incidents de moins par rapport à 2021, lié à la fin de la pose des compteurs GAZPAR par le prestataire de GRDF.

FOCUS 2022
498 incidents

Concessions	Nombre d'incidents	Taux d'incident/km de réseau	Taux d'incident/1000 usagers
GRDF - Historique	489	0,35	10,52
GRDF - DSP	25	0,20	11,75
GES	6	0,08	18,02
Butagaz	3	0,86	49,18
TOTAL	523	0,33	11,30

LA CONCESSION HISTORIQUE GRDF

38 Généralités

41 Patrimoine et travaux

- | | |
|----|--------------------------------------|
| 43 | Le patrimoine de la concession |
| 64 | Définition des travaux |
| 65 | Les réalisations des travaux en 2022 |

73 Sécurité et qualité de fourniture

- | | |
|-----|--------------------------|
| 75 | Sécurité |
| 103 | La qualité de fourniture |

107 Service aux usagers

- | | |
|-----|---|
| 110 | Les usagers et leur consommation |
| 115 | Enquêtes de satisfaction
menées par le concessionnaire |

119 Analyse comptable et financière

- | | |
|-----|---|
| 123 | Compte rendu économique de la concession
à compter de 2022 |
| 142 | Cohérence des inventaires technique et comptable |
| 145 | Redevance R1 |



GÉNÉRALITÉS

LA CONCESSION HISTORIQUE : 44 COMMUNES

Le contrôle porte sur la distribution publique de gaz des communes desservies par GRDF et ayant transféré leur compétence au SYDEC (et notamment en matière de pouvoir concédant). Cet ensemble de communes constitue la **concession historique** dont l'exploitation est déléguée à GRDF.

Le contrôle, obligation légale du concédant, répond à l'application de l'article n° 32 des cahiers des charges signés entre chaque commune desservie et GRDF.

Le cahier des charges départemental a été signé entre le SYDEC et GRDF le 18 avril 2005.

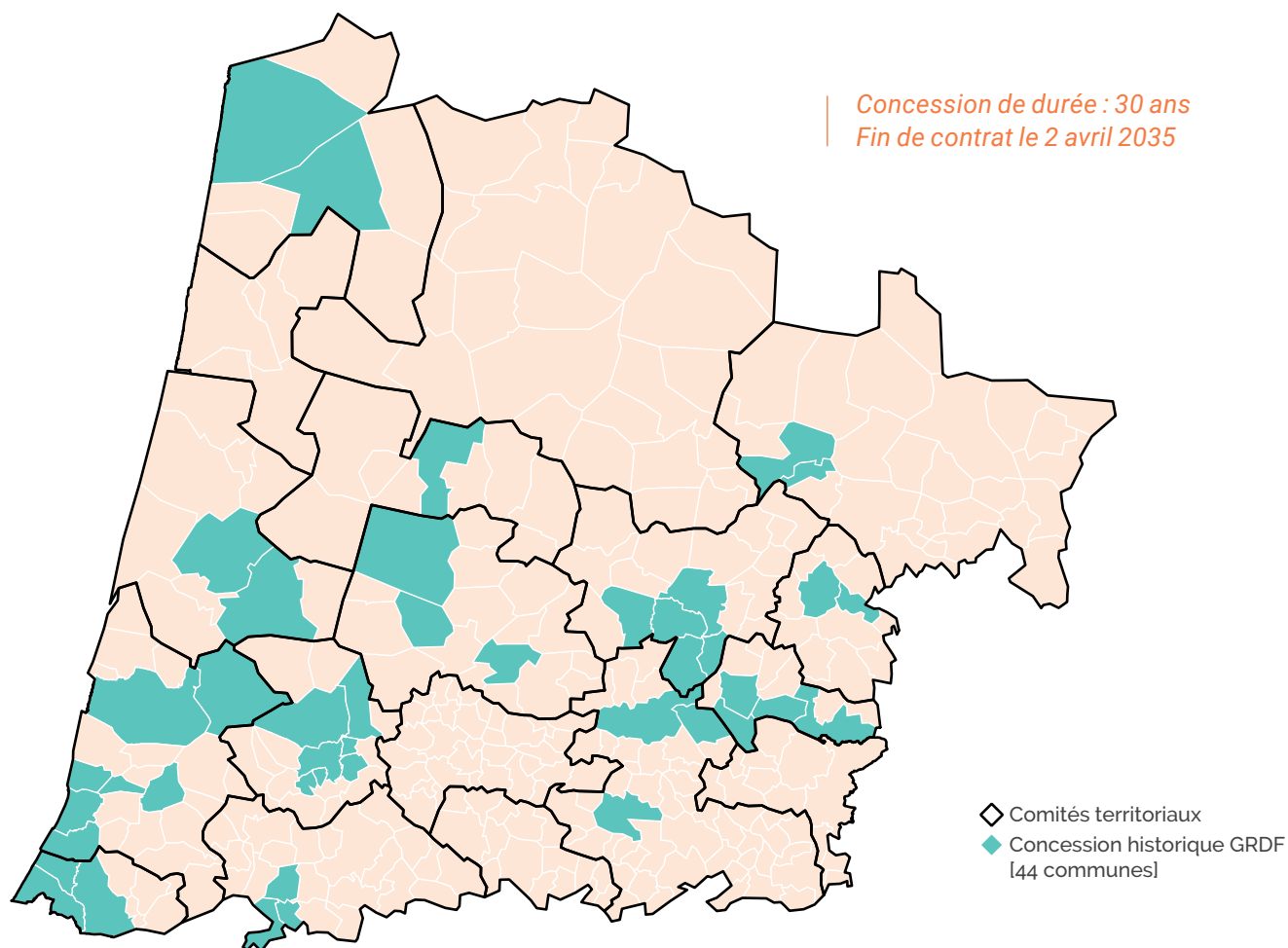
Les ouvrages de la concession sont ceux utilisés par le concessionnaire pour la distribution de gaz (ouvrages techniques, canalisations à moyenne pression, branchements, matériels et appareils) et non les installations concernant la production, le transport et le stockage du gaz.

Les 44 communes de la concession desservies en gaz se distinguent par rapport aux autres communes du département des Landes par une densité de population plus forte que la moyenne du département (145,5 habitants/km² en moyenne sur la concession contre 45,8 habitants/km² en moyenne sur le département). Ceci s'explique par le fait que la concession inclut la majorité des grandes communes urbaines du département.

Le tableau ci-dessous rassemble les **44 communes** de la concession historique desservies par GRDF :

COMMUNES		
Angresse	Larrivière	Saint-Martin-de-Seignanx
Arthez d'Armagnac	Lesgor	Saint-Paul-lès-Dax
Arue	Linxe	Saint-Perdon
Benquet	Magescq	Saint-Pierre-du-Mont
Biscarrosse	Mont-de-Marsan	Saint-Sever
Bordères et Lamensans	Montgaillard	Saint-Vincent-de-Paul
Bretagne-de-Marsan	Morcenx	Saint-Vincent-de-Tyrosse
Capbreton	Narrosse	Seyresse
Castets	Œyregave	Soorts-Hossegor
Cazère-sur-l'Adour	Œyreluy	Soustons
Dax	Ondres	Tarnos
Grenade-sur-l'Adour	Parentis-en-Born	Tartas
Hagetmau	Peyrehorade	Villeneuve-de-Marsan
Hastingues	Rion-des-Landes	Yzosse
Labenne	Roquefort	

LA CONCESSION HISTORIQUE GRDF



Patrimoine

1 415,027 km de réseau
(10,407 km de réseau construit en 2022)
59 718 branchements

Comptable

6,4 M€ d'investissement
116.8 M€ de valeur initiale
73.1 M€ de valeur réévaluée
37,5 % d'amortissement du patrimoine

Usagers

46 501 usagers desservis
912 770 MWh de gaz acheminé
11 767 k€ de recette d'acheminement

Sécurité

267 km de réseau surveillé
1 918 usagers coupés

PATRIMOINE ET TRAVAUX

43 Patrimoine de la concession

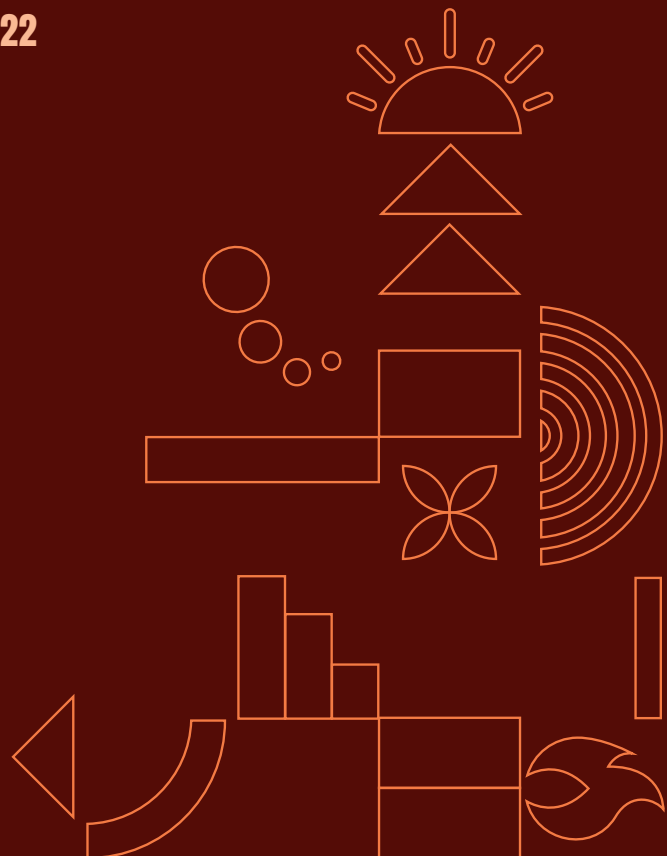
- 43 Le réseau et son évolution
- 50 L'âge moyen du réseau
- 52 La longueur moyenne du réseau par usager
- 53 Les ouvrages de distribution publique de gaz

64 Définition des travaux

- 64 Conditions générales d'exécution des travaux
- 64 Extension du réseau concédé
- 64 Travaux sur le réseau concédé
- 64 Branchements

65 Les réalisations des travaux en 2022

- 65 Travaux réalisés par GRDF
- 68 Études de rentabilité reçues



PATRIMOINE ET TRAVAUX

Linéaire réseau : **1 415,027 km de réseau**

Longueur moyenne de réseau par Point de Livraison : **30,43 m**

Répartition par type de pression

MPC (de 4 à 19,2 bar)	63,279 km (4,47 %)
MPB (de 0,4 à 4 bar)	1 351,748 km (95,53 %)

Le réseau est principalement distribué en MPB.

Répartition par type de matériaux

Acier	361,123 km (25,52 %)
Cuivre	49,241 km (3,48 %)
Polyéthylène (PE)	1 004,663 km (71,00 %)

La constitution du réseau est caractérisée par une majorité de polyéthylène qui a encore augmenté cette année contrairement à l'acier qui reste stable. Nous constatons également la diminution du cuivre qui même si elle tend à faiblir est toujours en adéquation avec les objectifs du concessionnaire.

Âge du réseau

Âge physique moyen	28,82 ans
Réseaux de plus de 45 ans	14,60 % de la longueur concédée, soit 207,936 km

Constitution du réseau

Robinet	686
Branchements	59 718 (40 516 branchements d'immeubles individuels et 17 152 branchements particuliers d'immeubles collectifs répartis sur les 2 050 branchements d'immeubles collectifs)
Conduites montantes	3 245 (237 nourrices de compteur)

Travaux

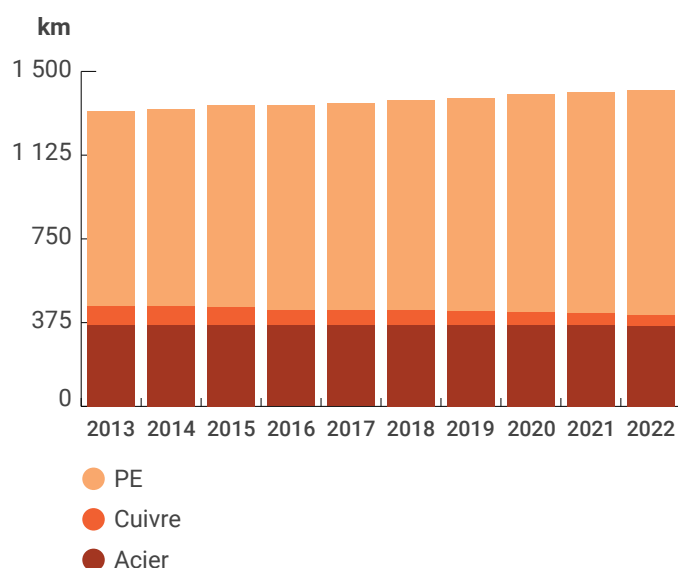
Extension	12,731 km
Renouvellement	6,610 km
Abandon de canalisations	8,840 km

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

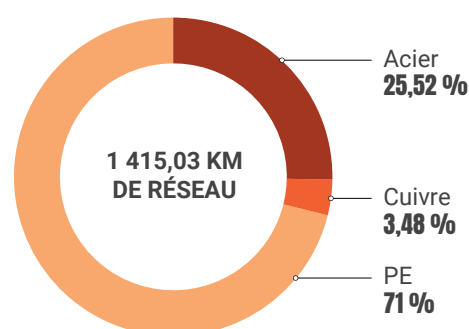
LE RÉSEAU ET SON ÉVOLUTION

Le linéaire de réseau de distribution publique de gaz en PE a augmenté de 1,26 % entre 2021 et 2022, conséquence de la progression du matériau essentiellement utilisé de nos jours (le polyéthylène bénéficie d'une mise en œuvre relativement simple par rapport aux autres matériaux). Le cuivre quant à lui diminue de 5,6 %, résultat de la campagne de suppression du cuivre engagée par GRDF.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU PAR MATÉRIAUX



RÉPARTITION DES CANALISATIONS PAR MATÉRIAUX



	Acier		Cuivre		PE	
	Longueur en km	%	Longueur en km	%	Longueur en km	%
2013	363,99	27,52	85,09	6,43	873,43	66,04
2014	363,46	27,28	83,05	6,23	885,59	66,48
2015	363,26	26,94	79,81	5,92	905,21	67,14
2016	362,53	26,83	70,79	5,24	917,98	67,93
2017	361,91	26,62	68,07	5,01	929,70	68,38
2018	364,64	26,58	63,58	4,63	943,73	68,79
2019	364,59	26,36	60,36	4,36	957,93	69,27
2020	364,00	26,08	57,62	4,13	974,15	69,79
2021	363,83	25,90	54,39	3,87	986,40	70,23
2022	361,12	25,52	49,24	3,48	1 004,66	71,00

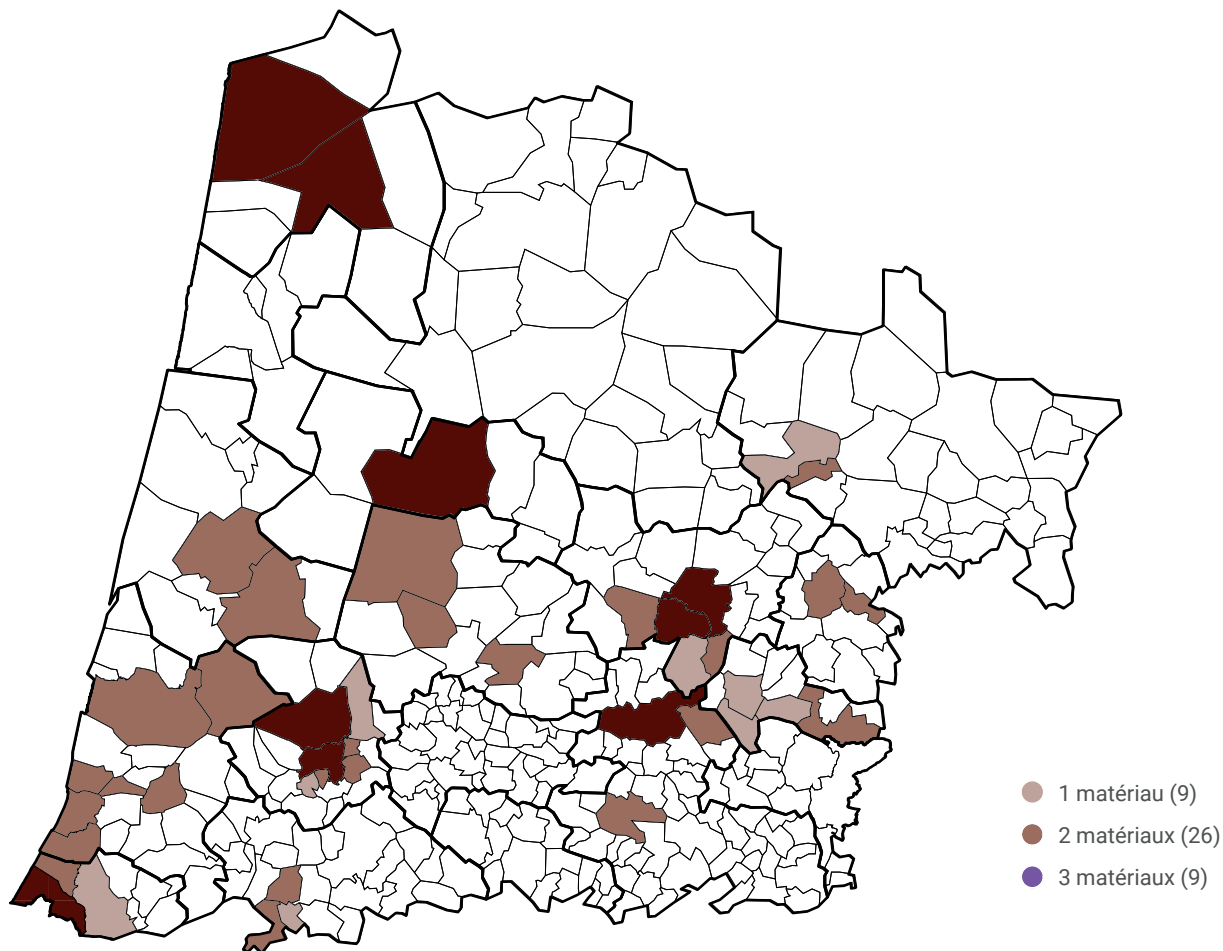


FOCUS 2022

La longueur totale du réseau de gaz s'élève à **1 415,03 km**.

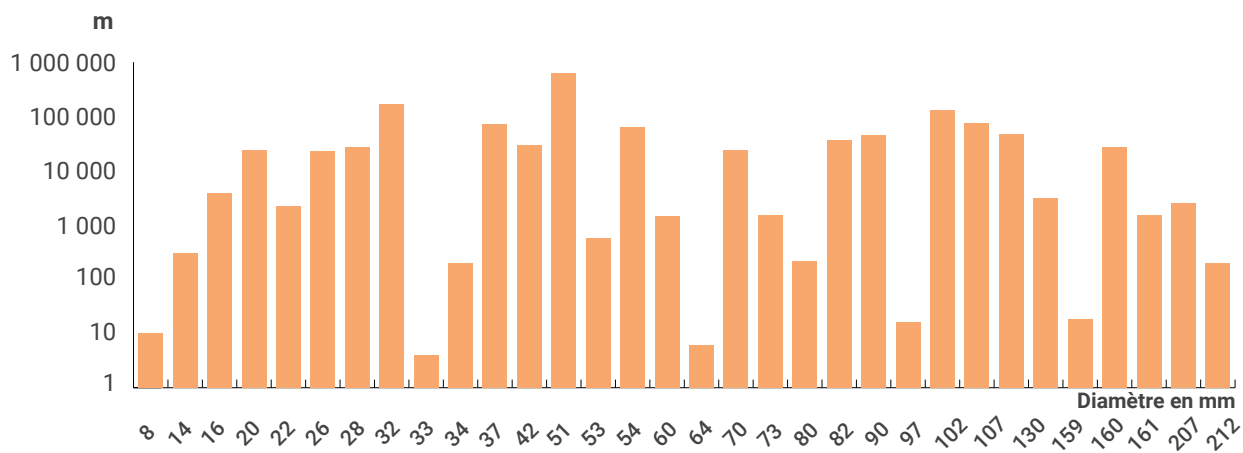
Réseau majoritairement construit en PE : 71 %

La carte ci-dessous donne la répartition des matériaux sur les communes desservies :



Les longueurs de réseau en fonction des diamètres de canalisation

RÉPARTITION DES CANALISATIONS PAR DIAMÈTRE



Les principaux diamètres construits sont les diamètres 32, 51 et 102.
Les diamètres déposés concernent essentiellement les diamètres de faible section 14, 16 et 20.

En m	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
8	10	-	-	-	-	-	-	-
14	473	463	445	445	445	445	407	303
16	6 230	4 952	4 895	4 547	4 359	4 359	3 808	3 791
20	35 492	33 201	31 594	29 190	27 682	27 171	25 639	24 027
22	2 786	2 653	2 631	2 608	2 588	2 504	2 452	2 171
26	38 694	33 226	32 167	30 414	28 897	16 665	25 528	22 239
28	28 033	27 906	27 906	27 854	27 829	27 814	27 701	27 317
32	161 300	161 400	162 875	165 774	165 780	166 068	166 366	166 629
33	7	7	7	7	4	4	4	4
34	141	141	158	158	158	207	211	200
37	73 548	73 318	73 012	72 819	72 769	72 559	72 459	71 418
42	30 679	30 665	30 485	29 991	29 845	29 715	29 175	29 108
51	541 159	552 703	559 482	568 039	579 116	590 682	601 896	612 507
53	327	329	329	352	358	367	452	570
54	64 467	64 117	64 117	63 506	63 491	63 437	63 483	63 310
60	1 431	1 431	1 431	1 431	1 431	1 431	1 431	1 431
64	6	6	6	6	6	6	6	6
70	23 266	23 342	23 328	23 246	23 246	23 259	23 257	23 250
73	1 511	1 511	1 511	1 511	1 511	1 511	1 511	1 511
80	218	218	218	218	218	218	218	218
82	38 404	38 350	37 871	37 864	37 696	37 659	37 659	37 230
90	45 138	45 138	44 989	44 949	44 959	44 958	44 958	44 944
97	16	16	16	16	16	16	16	16
102	115 407	116 536	119 920	122 008	122 564	124 926	125 699	128 710
107	73 022	73 121	73 478	73 574	73 595	73 453	73 406	73 322
130	39 655	39 677	39 932	39 933	39 933	41 945	41 945	46 286
141	0	0	542	3 087	3 087	3 087	3 087	3 148
159	18	18	18	18	18	18	18	18
160	22 682	22 682	22 681	26 728	27 085	27 091	27 093	27 093
161	1 508	1 508	1 508	1 508	1 500	1 500	1 501	1 506
207	2 460	2 460	2 460	2 499	2 499	2 499	2 499	2 499
212	202	202	202	195	195	195	195	195
TOTAL	1 348 290	1 351 297	1 359 672	1 371 950	1 382 880	1 395 775	1 404 080	1 415 027

La présence du cuivre est associée à la prédominance des canalisations de petits diamètres ainsi, l'élimination du cuivre explique la baisse des canalisations à petit diamètre.

Le diamètre extérieur le plus utilisé en desserte MPB, est le diamètre extérieur 51, suivi du diamètre

extérieur 32 pour les réseaux de desserte de longueur relativement courte. Pour les réseaux MPC ou MPB de longueur plus importante ou d'artères principales, les diamètres extérieurs 102 et 107 sont les plus courants dans leurs dimensionnements.

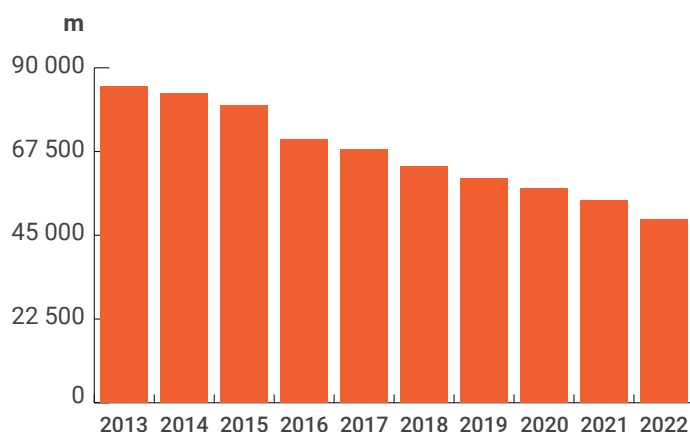
Les canalisations en cuivre

Le cuivre, minéral noble, est tamisé, broyé, trié puis lavé et enfin enrichi avant de constituer les lingots ou billettes qui servent à fabriquer les matériels. Il est utilisé sous forme recuite (entre 350 et 650°C), obtenu à partir de la forme travaillée par martelage ou étirage. Le cuivre est inaltérable à l'air, au gaz, à l'humidité et aux sols normaux. Mais ce type de matériaux a été très peu utilisé en raison de sa faible résistance au choc. Les canalisations cuivre ont été utilisées pour réaliser des parties peu importantes des réseaux MPB à l'arrivée du gaz naturel dans la région.

Aujourd'hui, *l'arrêté du 13 juillet 2000* ne prévoit plus l'utilisation des canalisations en cuivre.

Néanmoins comme pour les tubes fonte, par exception, la réparation des tronçons de canalisations de très courte longueur, des branchements et accessoires peuvent être réalisés en cuivre ou avec des matériaux compatibles avec le cuivre. Le cuivre est encore présent sur les communes dont la concession est ancienne, compte tenu de l'utilisation originelle de ce matériau pour les réseaux de distribution publique de gaz en MPB :

ÉVOLUTION DES CANALISATIONS EN CUIVRE



On observe, une diminution des canalisations en cuivre sur la moitié des communes (-5 147 m) où celui-ci est présent. La plus grande dépose a été faite sur la commune de Mont-de-Marsan (renouvellement de 1 766 m de cuivre). L'autorité concédante est attentive au renouvellement des canalisations en cuivre, constituant le réseau le plus âgé. Par ailleurs, compte tenu des risques ponctuels de pose hors norme (pose en sous charges, c'est-à-dire sous faible profondeur) ou de corrosion qui sont identifiés, leur renouvellement, déjà entrepris continu. Les incidents par accrochage de ce type de réseau (historiquement construit dans les premières années à une faible profondeur d'enfouissement), seront moins fréquents lors de travaux de terrassement.

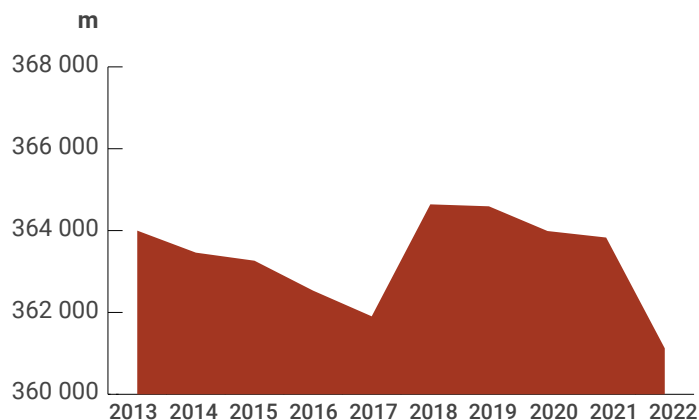
En m	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Biscarrosse	3 072	3 079	3 122	1 918	1 918	1 918	1 918	1 918	1 864	1 487
Dax	15 402	13 860	13 221	12 328	9 734	9 041	8 180	5 925	5 479	4 178
Mont-de-Marsan	26 500	26 242	24 919	20 597	20 489	20 451	20 003	19 909	18 143	17 706
Morcenx	4 002	4 002	2 889	2 845	2 845	2 845	2 845	2 845	2 845	2 845
Narrosse	733	733	733	733	733	733	0	-	-	-
Parentis-en-Born	1 162	1 125	1 125	1 125	1 125	719	719	719	718	718
Saint-Paul-lès-Dax	11 156	11 040	10 830	10 295	10 295	7 963	7 951	7 769	7 753	6 582
Saint-Pierre-du-Mont	14 423	14 393	14 400	14 351	14 329	13 794	12 684	12 513	11 538	10 912
Saint-Sever	2 885	2 885	2 885	2 750	2 750	2 750	2 670	2 635	2 635	1 400
Tarnos	5 752	5 688	5 688	3 847	3 847	3 362	3 390	3 390	3 413	3 413
TOTAL	85 087	83 047	79 812	70 789	68 065	63 576	60 360	57 623	54 388	49 241

Les canalisations en acier

Le réseau en acier est utilisé aujourd'hui lors de la pose de canalisations alimentées en moyenne pression et pour des diamètres supérieurs à 125 mm. Ce réseau en acier est amené à évoluer légèrement dans le cadre de projets d'ensemble, que ce

soit lors du renouvellement de canalisations ou de restructurations du réseau, ainsi, 2 707 m ont été abandonnés.

ÉVOLUTION DES CANALISATIONS EN ACIER



FOCUS 2022

D'une longueur de 361,123 km, le réseau acier représente fin 2022, **25,5 %** du réseau

En m	Longueurs de réseau Acier
Angresse	4 628
Arthez-d'Armagnac	117
Biscarrosse	14 549
Bretagne-de-Marsan	12
Capbreton	6 672
Castets	32
Cazères-sur-l'Adour	3 605
Dax	47 198
Hagetmau	228
Hastingues	3 486
Labenne	18 363
Lesgor	56
Linxe	139
Magescq	204
Mont-de-Marsan	79 993
Montgaillard	150
Morcenx	13 669
Narrosse	5 834

En m	Longueurs de réseau Acier
Ondres	15 055
Parentis-en-Born	7 756
Peyrehorade	214
Rion-des-Landes	7 756
Roquefort	214
Saint-Paul-lès-Dax	32 803
Saint-Perdon	141
Saint-Pierre-du-Mont	21 400
Saint-Sever	10 876
Saint-Vincent-de-Tyrosse	21 737
Seyresse	2 270
Soorts-Hossegor	1 014
Soustons	12
Tarnos	40 906
Tartas	186
Villeneuve-de-Marsan	61
Yzosse	276
TOTAL	361 123

Les canalisations en polyéthylène

Le polyéthylène est un matériau de composition chimique tels que l'éthylène, le butène, l'héxène. Il a une très bonne résistance aux produits chimiques (acides, bases, solvants), mais est très sensible aux agents tensioactifs tels que les savons et les lessives. Par ailleurs, il est un très bon isolant électrique et est insensible à la corrosion électrochimique.

Le polyéthylène est perméable au méthane (faible perméabilité de l'ordre de 0,6 m³/km/bar/an), comparable à une perte en ligne que le concessionnaire doit maîtriser dans ses calculs de dimensionnement et lier aux problèmes de pollution environnementale.

Pour un réseau à 4 bar d'une longueur de 840 km la quantité de gaz perdu dans l'atmosphère est de 2 000 m³/an. Par conséquent, le méthane qui est 20 fois plus imperméable que le gaz carbonique participe activement au réchauffement climatique.

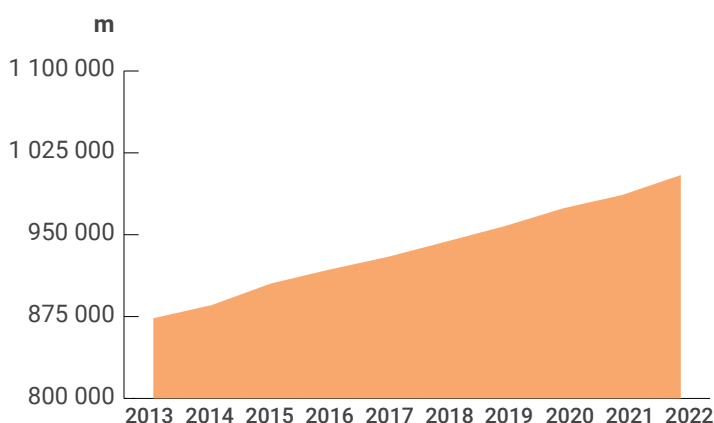
Le concessionnaire a opté depuis 20 ans pour la mise en œuvre d'une distribution en moyenne pression 4 bar MPB réalisée en polyéthylène. Après plusieurs années de recherches, GRDF a porté son choix sur le polyéthylène (Pe) et développé une technique fiable pour la construction des réseaux de distribution. Cette technique rencontre un succès croissant qui se justifie entre autres par la simplification de la mise en œuvre.

Elle repose sur les 3 principes suivants :

- ↪ Utilisation de tubes de grandes longueurs ;
- ↪ Assemblage de tubes par raccords électro-soudables en polyéthylène ;
- ↪ Distribution à une pression de 4 bar,

Le Pe est désormais systématiquement utilisé pour des pressions inférieures à 10 bar conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000.

ÉVOLUTION DES CANALISATIONS EN PE

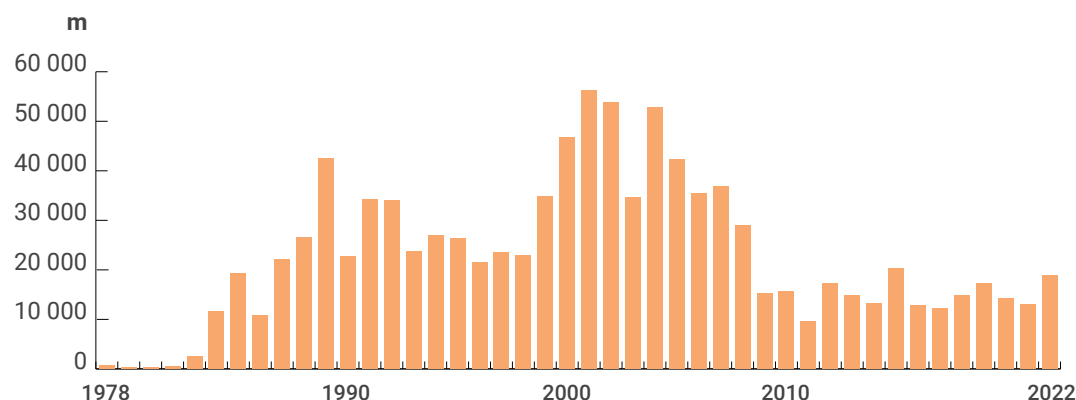


En m	Longueur Pe
2013	873 433
2014	885 586
2015	905 214
2016	917 995
2017	929 701
2018	943 733
2019	957 927
2020	974 287
2021	986 402
2022	1 004 663

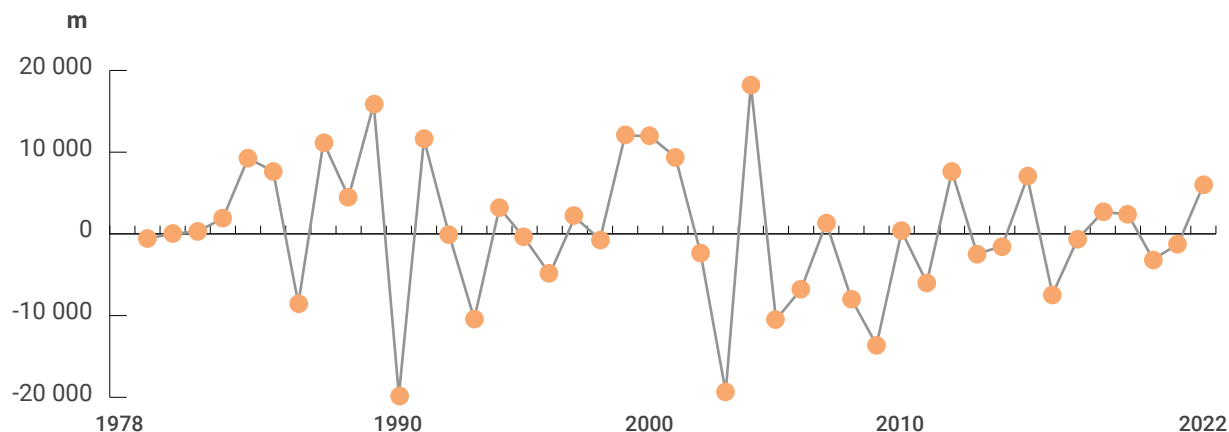
L'accroissement du réseau en Pe est relativement constant, en moyenne 15 km posés par an sur les 10 dernières années.

Le linéaire du réseau polyéthylène se répartit selon les années de pose ci-dessous :

RÉSEAU PE PAR ANNÉE DE POSE



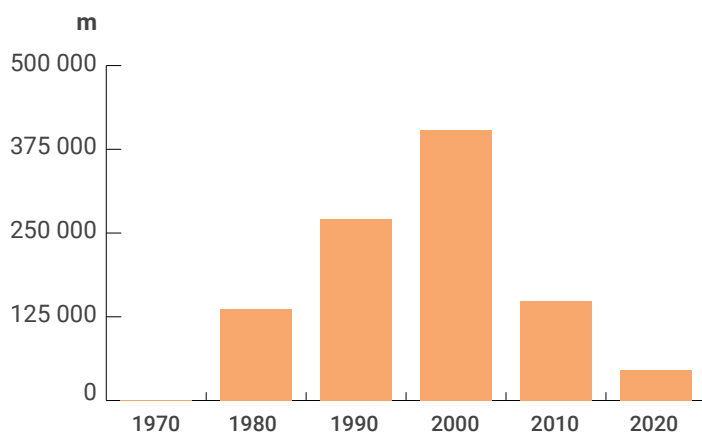
ÉCART DE LONGUEUR ENTRE CHAQUE ANNÉE



L'écart de longueur entre chaque année consécutive fournit le rythme de pose des canalisations en Pe. Un écart de longueur de l'année négatif signifie un ralentissement de la pose sur l'année considérée par rapport à l'année précédente. Inversement un écart positif signifie un accroissement de la longueur posée.

L'utilisation du Pe a débuté essentiellement au début des années 80 sur la concession avec un développement plus marqué certaines années (notamment en 1989, puis dans les années de 1999 à 2008). Un net ralentissement est observé depuis 2009 pour cause de travaux d'extension et de renouvellement moins importants. En 2016, un nouveau ralentissement est constaté pour la longueur de Pe posée.

LONGUEUR DE CANALISATION EN PE PAR DÉCENNIE



Puis par décennie :

	En m	En %
1970	796	0,08 %
1980	136 381	13,75 %
1990	270 638	26,92 %
2000	403 157	40,10 %
2010	148 260	14,75 %
2020	46 148	4,59 %
TOTAL	1 005 380	100 %

On observe une augmentation de la longueur des canalisations en polyéthylène conséquence de la politique de GRDF de développement et de surtout de fort renouvellement des réseaux en MPB, sur les décennies 1990 et 2000 (réseaux en fonte grise cassante, réseaux en BP, etc.).

La décennie 2010 connaît un ralentissement de la pose de réseaux en polyéthylène qui correspond essentiellement à la densification des réseaux et au renouvellement du cuivre qui se poursuit.

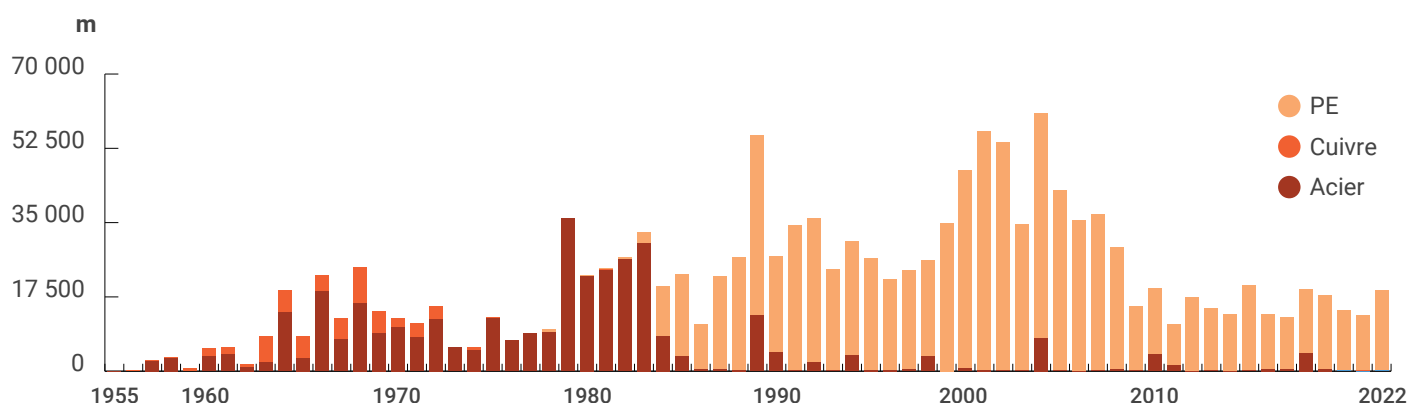
L'ÂGE MOYEN DU RÉSEAU

L'âge moyen des canalisations représente un paramètre indicatif intéressant à suivre pour l'autorité concédante, car il permet de connaître le vieillissement du patrimoine et renseigne sur l'effort qu'ap-

porte le concessionnaire pour le renouveler.

Le détail de l'inventaire technique permet de restituer par année de pose la longueur des canalisations.

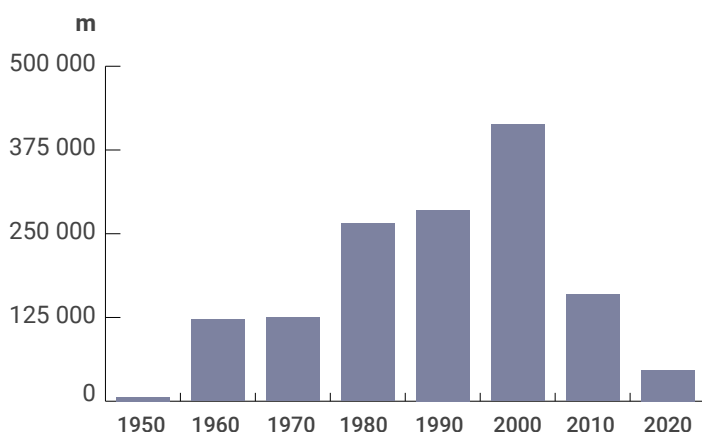
LINÉAIRE DE RÉSEAU POSÉ PAR ANNÉE ET PAR MATÉRIAUX



Le réseau s'est développé tout d'abord en cuivre et en acier pour les grandes structures de 1955 à 1985. Depuis 1985, le Pe remplace progressivement l'acier et surtout le cuivre.

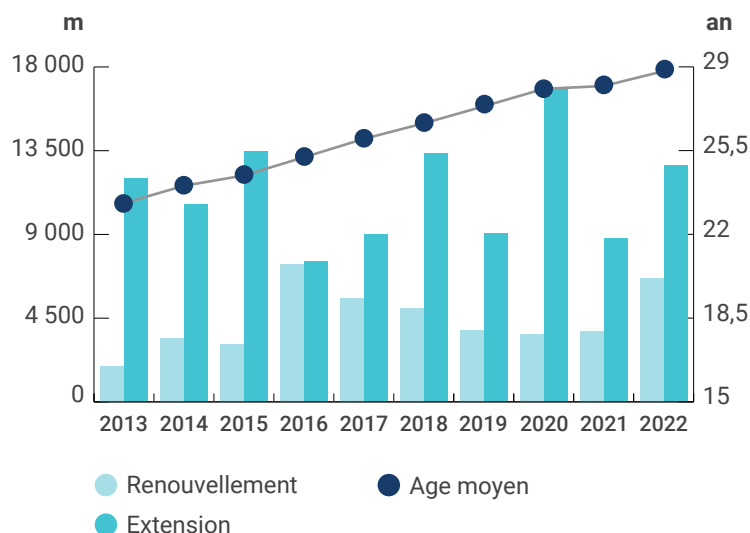
Le détail de l'inventaire technique permet de restituer par décennies de pose la longueur des canalisations :

RÉPARTITION DES CANALISATIONS PAR DÉCENNIE



	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	TOTAL
Longueur en m	6 585	122 056	125 263	265 198	285 403	413 143	159 570	46 148	1 423 751
%	0,46	8,57	8,80	18,63	20,05	29,02	11,21	3,27	100

LINÉAIRE POSÉ PAR ÂGE MOYEN DU RÉSEAU



FOCUS 2022

Depuis 2005 le réseau ne cesse de vieillir

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Âge moyen (fin d'année)	23,3 ans	24 ans	24,5 ans	25,2 ans	25,9 ans	26,6 ans	27,3 ans	28,1 ans	28,2 ans	28,8 ans

Ce vieillissement est la traduction d'un renouvellement et d'une construction de linéaire de réseau neuf, moins rapide que le vieillissement naturel du réseau dans son ensemble. L'historique de constitution de l'infrastructure de distribution conduit en outre à observer que les ouvrages les plus anciens dateraient des années 1955 et par voie de conséquence certains d'entre eux pourraient atteindre 55 ans d'âge (valeur à appréhender par rapport à une durée de vie comptable de 45 ans).

Un rajeunissement du réseau se traduirait par un renouvellement ou une construction de réseau neuf plus marqué que les travaux réalisés par GRDF depuis 2009, (notamment en faisant un effort plus conséquent sur le renouvellement des canalisations en cuivre).

FOCUS 2022

14,6 % (207,936 km) du réseau a 45 ans et plus

Le vieillissement du réseau n'est pas compensé par les travaux d'extension du réseau neuf, ni même par le renouvellement du cuivre. Le vieillissement du réseau s'est accentué cette année encore et de manière plus importante. Une surveillance des paramètres incidents d'origine matérielle nous amènera à statuer sur la nécessaire accélération des renouvellements des ouvrages qui conduira de fait à un rajeunissement induit.

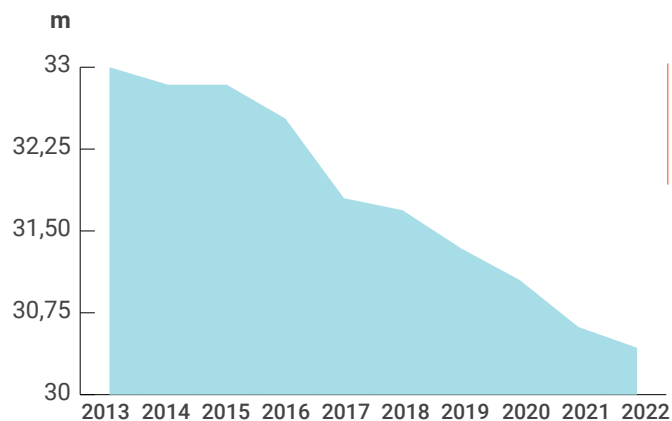
L'âge du réseau est un indicateur.

Toutefois, comme aucune disposition contraignante et systématique de renouvellement n'existe légalement ou par la politique de gestion du concessionnaire, le renouvellement des canalisations anciennes et ne présentant aucun problème n'est pas systématique. Il est important de tout de même souligner que sur la concession, on peut observer et constater que l'agression du sol sur les canalisations est faible, ce qui augmente la durée de vie du réseau.

LA LONGUEUR MOYENNE DE RÉSEAU PAR USAGER

La longueur moyenne de réseaux par usager traduit la densité de raccordement d'utilisateurs sur le réseau de la concession.

LONGUEUR MOYENNE DE RÉSEAU PAR USAGER



Les critères de rentabilité des réseaux de gaz naturel sont généralement respectés lorsque cette longueur moyenne vaut 30 m. La concession des Landes respecte ce critère.

En m	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur moyenne de réseau par usager	33,00	32,84	32,84	32,53	31,80	31,69	31,34	31,05	30,62	30,43



LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La constitution des réseaux

Les ouvrages de distribution de la concession comprennent l'ensemble des éléments servant à l'amenée du gaz des postes de détente jusqu'au compteur de gaz situé généralement en limite de propriété. Ces ouvrages doivent fournir aux usagers, un gaz à une pression d'utilisation donnée. En effet, il peut être dangereux d'utiliser un appareil sous trop forte pression, car il y a risque de décollement de la flamme et donc d'extinction, ou sous une pression trop faible qui ne permet pas au gaz de s'enflammer.

Pour assurer cette desserte, le réseau est constitué des ouvrages suivants :

- ↗ Les postes de livraison,
- ↗ Les postes de détente,
- ↗ Les protections cathodiques,
- ↗ Les robinets,
- ↗ Les points de livraison,
- ↗ Les branchements,
- ↗ Les conduites d'immeubles,
- ↗ Les conduites montantes.

Les réseaux MPB, sont construits en acier ou en polyéthylène (Pe). La Moyenne Pression B (MPB) correspond à la pression utilisée par le concessionnaire pour la desserte des usagers, elle permet d'alimenter la grande majorité des usagers sous diverses puissances, ce qui a permis la suppression des canalisations en Basse Pression.

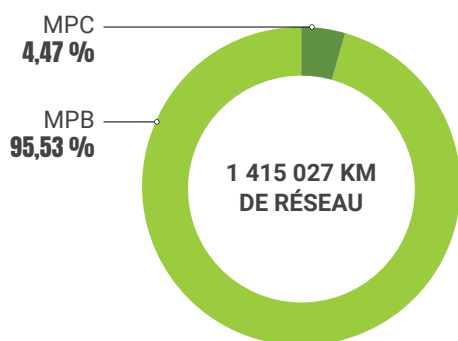
Les réseaux MPC sont construits en acier et permettent de véhiculer des quantités importantes de gaz.

À l'aval de ces réseaux, se situent les **Points De Livraison (PDL)** matérialisant la frontière entre le réseau de desserte très majoritairement situé en domaine public et **les branchements** collectifs (conduites d'immeubles, conduites montantes) ou individuels qui servent à alimenter les installations intérieures des usagers.

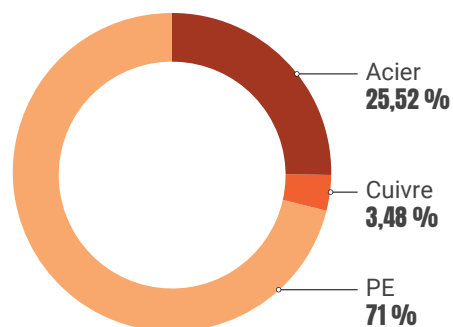
Les graphes et le tableau ci-dessous donnent la longueur de réseau affectée à chacune des 2 pressions utilisées sur la concession :



RÉPARTITION DES CANALISATIONS PAR PRESSION



RÉPARTITION DES CANALISATIONS PAR MATÉRIAUX



En km	Longueur MPC	Longueur MPB	TOTAL
2013	55,577	1 266,930	1 322,510
2014	55,577	1 276,520	1 332,094
2015	55,572	1 292,718	1 348,290
2016	55,572	1 295,725	1 351,297
2017	55,660	1 304,011	1 359,671
2018	60,292	1,311,654	1 371,950
2019	63,250	1 319,630	1 382,880
2020	63,198	1 332,577	1 392,775
2021	63,279	1 341,341	1 404,620
2022	63,279	1 351,748	1 415,027

En 2022, la concession historique a bénéficié d'un allongement de réseau de 10,407 km, soit + 0,74 %. Constitution majoritaire du réseau : MPB à 95,5 %

Structure des réseaux de distribution

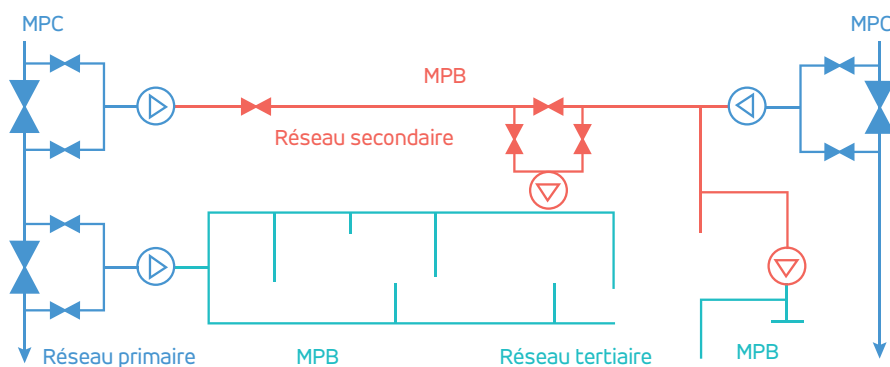
La structure d'un réseau de distribution de gaz doit répondre aux objectifs de distribution selon des critères fonctionnels (transit ou distribution), des besoins de desserte des usagers (niveau de pression) et d'organisation entre canalisations (maillage, antenne).

La structure type d'un réseau de distribution s'articule comme suit :

- 1. **Un réseau primaire** dont les canalisations sont alimentées par le réseau de transport à partir d'un ou plusieurs postes de livraison Transport / Distribution. Ce réseau alimente le réseau aval par l'intermédiaire de poste dit de détente et est conçu pour fonctionner à une pression supérieure à 4 bar (entre 4 et 19,2 bar), canalisations MPC.

- 2. **Un réseau secondaire** dont les canalisations sont alimentées par un ou plusieurs postes de détente. Ce réseau assure les transits et l'interconnexion des nœuds d'où sont issues les canalisations aval ou délivrer du gaz à certains usagers. Il est conçu pour fonctionner à une pression correspondant à la MPB (inférieure à 4 bar)
- 3. **Un réseau tertiaire** dont les canalisations servent à la desserte des usagers. Elles partent d'un nœud du réseau secondaire d'interconnexions et n'assurent aucun transit. Elles ne sont jamais maillées. Elles sont aujourd'hui toutes en MPB.

Le schéma figurant ci-dessous constitue un exemple comprenant un ensemble de réseaux de distribution primaire, secondaire et canalisations tertiaires.



Développement des réseaux MPB

L'évolution des techniques montre aujourd'hui que dans une exploitation moderne pour faire face au développement des dessertes des usagers, tant en surface qu'en profondeur, les canalisations en MPB sont techniquement et économiquement le moyen le mieux adapté. Autrement dit, pour transiter un même débit de gaz il faut un **diamètre cinq fois plus faible en MPB qu'en BP**. La détente du gaz directement à l'amont de l'installation du client assure au niveau des appareils d'utilisation **une pression constante** (affranchissement des variations de pression).

Les détendeurs régulateurs individuels ou d'immeubles sont pourvus de sécurité qui protège l'installation par un dispositif de coupure automatique produisant l'interruption du gaz :

- soit lorsque la pression à la sortie du détendeur tombe en dessous d'une certaine limite par suite notamment d'une chute excessive de la pression amont ;
- soit, lorsque la pression aval dépasse un certain seuil (fuite).

Architecture de construction des réseaux

L'architecture des réseaux correspond à une conception qui permet de faire face, à terme, aux développements prévisibles, et des différentes étapes de leur évolution.

Au moment où il conçoit ses réseaux, le distributeur soumis à des contraintes financières, administratives, géographiques, voire d'occupation des sols, doit prévoir leur organisation en accord avec un équilibre respecté des précédents paramètres.

Pour cela, les critères à prendre en compte sont les suivants :

- sécurité des personnes et des biens,
- continuité et qualité de service,
- facilité d'exploitation et d'entretien,
- adaptabilité dans le temps,
- optimum économique,
- sectionnement des réseaux,
- création de secteurs d'exploitation.

Analyse des matériels constitutifs

Les postes de détente

Les postes de détente permettent de détendre le gaz, mais aussi de réguler la pression et le débit.

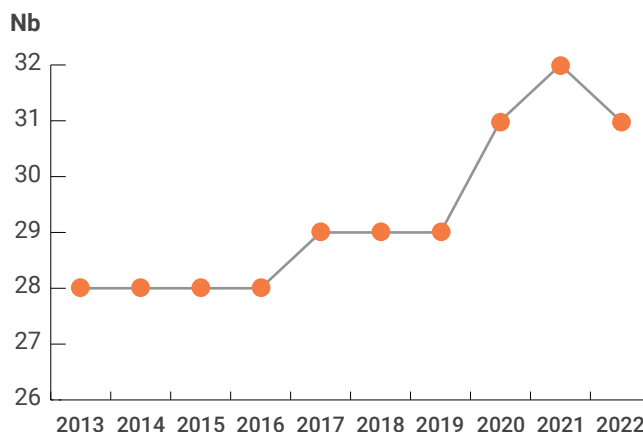
Pour assurer cette détente, le réseau est équipé de :

- ↗ postes de livraison qui sont implantés entre le réseau de transport et le réseau de distribution,
- ↗ postes de détente de la concession sont repérés sur le réseau de la distribution et permettent de réduire la pression du gaz à une valeur correspondant à son utilisation.

Dans le cas d'une desserte en MPB (4 bar) une détente finale est effectuée dans le coffret de branchement du particulier pour à nouveau réduire la pression de 4 bar à 19 mbar (de MPB à BP).

Le nombre de postes de détente du réseau de distribution publique se répartie par communes de la manière suivante :

NOMBRE DE POSTES DE DÉTENTE



Nombre de postes et de batteries de détente MPC/MPB	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capbreton	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Cazère-sur-l'Adour	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Dax	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Hastingues	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Labenne	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2
Mont-de-Marsan	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Morcenx	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Ondres	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Rion-des-Landes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Saint-Paul-lès-Dax	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Saint-Pierre-du-Mont	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3
Saint-Vincent-de-Tyrosse	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
Tarnos	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
TOTAL	28	28	28	28	29	29	29	31	32	31

Les protections cathodiques

Les métaux, extraits de leurs milieux naturels et transformés chimiquement par l'action des industries, perdent leur stabilité chimique et deviennent corrodables sous l'effet d'agressions externes comme l'oxygène de l'air ou de l'eau et d'autres agresseurs (bactéries, courants vagabonds, etc.).

Pour retrouver leur état stable naturel, il convient donc d'apposer une protection cathodique sur les canalisations acier, pour ne pas les laisser se corroder et ainsi garantir leur intégrité physique.

Elles sont de deux types :

- ↪ Les protections passives à la construction du matériau ou de l'ouvrage ;
- ↪ Les protections actives où un système agit sur l'ouvrage pour le protéger au cours de son utilisation, comme le font les protections cathodiques.

La protection cathodique est un système de prévention électrochimique basé sur la diminution du potentiel de corrosion jusqu'à un niveau où la vitesse de corrosion du métal est réduite de manière significative.

Elle est obtenue par l'application d'une tension capable de fournir un courant cathodique suffisant à la surface métallique pour diminuer son potentiel à un niveau correspondant à une vitesse de corrosion résiduelle suffisamment faible pour l'application concernée.

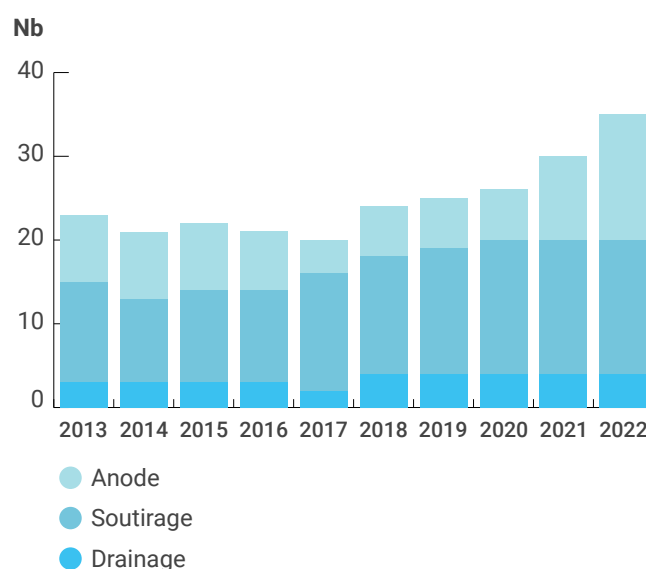
La variation de potentiel sous l'effet du courant est appelée « polarisation ». Quand elle est dans le sens négatif il s'agit d'une « polarisation cathodique ».

L'ouvrage métallique à protéger est placé à un potentiel tel que la vitesse de corrosion devient acceptable sur toute la surface de métal en contact avec l'électrolyte. Un courant électrique continu circule entre une ou des anode(s) et le matériau à protéger, qui constitue la cathode. Le courant, qui circule dans l'électrolyte vers le métal, est ajusté de façon à fournir une densité de courant cathodique permettant d'atteindre une valeur de potentiel pour laquelle la vitesse de corrosion du métal devient très faible.

3 types de protection cathodiques sont mises en œuvre sur la concession, par :

- ↪ **Drainage** : neutralisation des courants vagabonds existants dans le sol (issus de fuites électriques d'installations à proximité du métal à protéger, alimentées en courant continu et mal isolées : voies ferrées, métro, tramways par exemple) par drainage de ces courants entre les structures en restituant ces courants à leur source ou en surimposant d'autres courants de signes contraires, via un circuit préférentiel ;
- ↪ **Soutirage** : circulation d'un courant continu dans l'électrolyte (générateur de courant) entre une masse anodique et le métal à protéger par courant imposé, dit courant de soutirage ;
- ↪ **Anode** : création d'une pile artificielle entre une anode sacrificielle (métaux plus électronégatifs que le fer : zinc, aluminium ou magnésium) et le métal à protéger bloquant la réaction de corrosion du métal en fournissant à ce métal un excès d'électrons.

PROTECTION CATHODIQUE



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Drainage	3	3	3	3	2	4	4	4	4	4
Soutirage	12	10	11	11	14	14	15	16	16	16
Anode	8	8	8	8	4	6	6	6	10	15

Le nombre de protections cathodiques par anode a diminué de moitié en 8 ans, alors que les protections par drainage ou par soutirage se stabilisent en nombre.

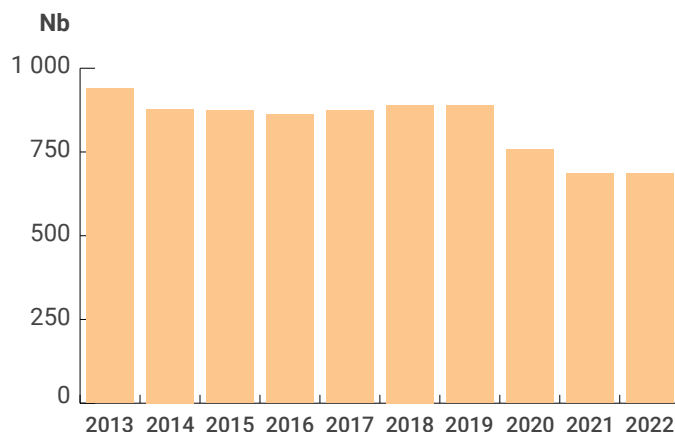
Les robinets

Ils permettent d'arrêter la fourniture de gaz en cas d'urgence. Ils sont classés en deux catégories selon leur rôle : les robinets principaux, et les secondaires.

Ils sont référés dans *l'article 14.1 de l'arrêté du 13 juillet 2000* portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations.

Afin de garantir un fonctionnement normal du réseau de distribution publique de gaz naturel, le concessionnaire s'appuie sur un cahier des charges de mise en œuvre des dispositions d'application de ce décret. En matière de robinets, il s'agit du cahier des charges : *Règle de Sécurité pour la Distribution du Gaz (RSDG n° 6) chapitre n° 4.1 et 5.*

ROBINETS SUR LA CONCESSION



Le tableau ci-dessous donne leur répartition par commune :

En nb	Robinet	En nb	Robinet
Angresse	3	Œyreluy	3
Arthez-d'Armagnac	1	Ondres	5
Benquet	2	Parentis-en-Born	11
Biscarrosse	25	Peyrehorade	11
Bordères-et-Lamensans	2	Rion-des-Landes	16
Bretagne-de-Marsan	2	Roquefort	11
Capbreton	14	Saint martin de seignanx	7
Castets	8	Saint paul les dax	42
Cazères-sur-l'Adour	5	Saint perdon	4
Dax	110	Saint pierre du mont	40
Grenade-sur-l'Adour	12	Saint sever	23
Hagetmau	28	Saint vincent de paul	5
Hastingues	5	Saint vincent de tyrosse	14
Labenne	9	Seyresse	5
Larrivière	2	Soorts hossegor	9
Lesgor	1	Soustons	19
Linxe	4	Tarnos	51
Magescq	5	Tartas	10
Mont-de-Marsan	125	Villeneuve de marsan	4
Montgaillard	-	Yzosse	3
Morcenx	22	TOTAL	686
Narrosse	8		

L'autorité concédante a un regard tout particulier sur les coupures de gaz. En effet, un schéma de vannage performant a pour objectif de garantir la sécurité par une mise hors gaz, le plus rapidement possible, tout en limitant le nombre d'utilisateurs coupés. Ainsi GRDF précise que l'implantation des robinets existants est considérée en fonction de l'évolution des structures et de la demande de gaz, selon les règles définies pour chaque type de réseau et en prenant en compte les retours d'expérience issus des opérations d'exploitation et de maintenance.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Robinet	939	878	874	862	873	890	888	757	686	686

Les branchements

Ils font parties de la concession et matérialisent la frontière entre les canalisations de distribution publique (réseau principal) et les coffrets départs des branchements de l'utilisateur ou de la conduite d'immeuble pour les immeubles collectifs :

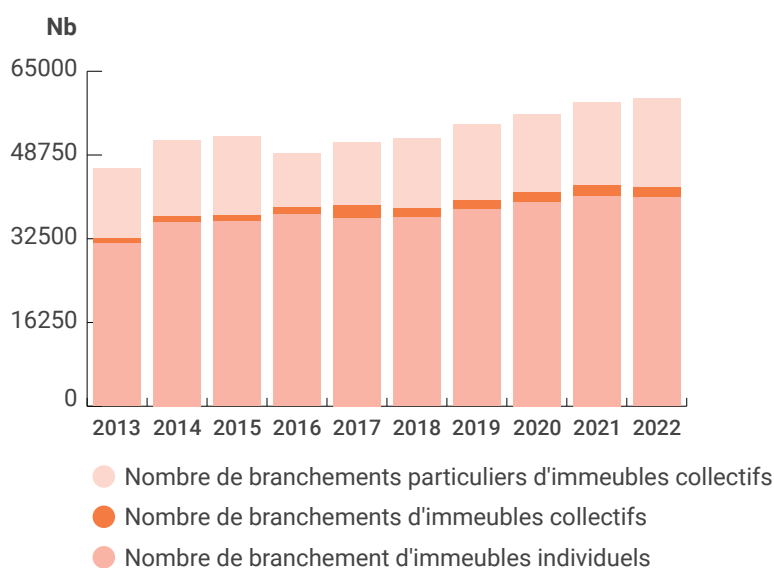
- ^ **Les branchements d'immeubles individuels** relient le réseau de distribution aux maisons individuelles des particuliers
- ^ **Les branchements d'immeubles collectifs** relient les réseaux de distribution aux immeubles collectifs
- ^ **Les branchements particuliers d'immeubles collectifs** relient les branchements d'immeubles collectifs, aux logements des particuliers.

Ces ouvrages sont repérés dans le fichier comptable et sur la cartographie au 1/200ème, hormis les branchements particuliers d'immeubles collectifs.

En 2022, la répartition des branchements dans la concession est la suivante :



LES BRANCHEMENTS SUR LA CONCESSION



FOCUS 2022

La concession comporte 59 718 branchements.

Dont 40 516 branchements d'immeubles individuels, 2 050 branchements d'immeubles collectifs répartis en 17 152 branchements particuliers d'immeubles collectifs.

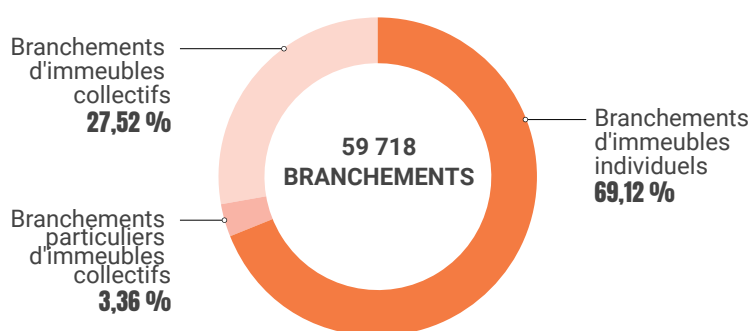
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de branchements d'immeubles individuels	31 547	35 791	35 877	37 181	36 489	36 615	38 167	39 631	40 800	40 516
Nombres de branchements d'immeubles collectifs	1 058	1 159	1 203	1 398	2 421	1 871	1 874	1 915	1 982	2 050
Nombre de branchements particuliers d'immeubles collectifs	13 625	14 741	15 381	10 486	12 302	13 556	14 710	15 067	16 242	17 152
TOTAL	46 230	51 926	52 461	49 065	51 212	52 042	54 751	56 613	59 024	59 718

En nb	Branchements d'immeubles individuels	Branchements d'immeubles collectifs	Branchements particuliers d'immeubles collectifs
Angresse	170	10	88
Arthez-d'Armagnac	8	-	-
Arue	14	-	-
Benquet	380	-	-
Biscarrosse	1 258	204	1 699
Bordères-et-Lamensan	0	-	-
Bretagne-de-Marsan	329	-	-
Capbreton	1 547	118	1 234
Castets	561	7	47
Cazères-sur-l'Adour	286	3	0
Dax	4 024	490	4 005
Grenade-sur-l'Adour	348	6	55
Hagetmau	652	18	51
Hastingues	379	-	-
Labenne	971	78	820
Larrivière	424	1	6
Lesgor	108	1	2
Linxe	287	-	-
Magescq	859	5	49
Mont-de-Marsan	6 805	390	2 799
Montgaillard	48	-	-
Morcenx	2 350	21	59
Narrosse	582	10	43
Œyregave	79	-	-
Œyreluy	268	3	6
Ondres	1 396	61	838
Parentis-en-Born	771	24	172
Peyrehorade	426	28	124
Rion-des-Landes	539	10	24
Roquefort	296	6	19
Saint-Martin-de-Seignanx	692	63	593
Saint-Paul-lès-Dax	2 311	108	1 021
Saint-Perdon	252	-	-
Saint-Pierre-du-Mont	2 468	56	526
Saint-Sever	721	31	92
Saint-Vincent-de-Paul	718	8	35
Saint-Vincent-de-Tyrosse	860	42	550
Seyresse	224	1	4
Soorts-Hossegor	2 065	49	416
Soustons	682	50	391
Tarnos	2 187	119	1 274
Tartas	525	21	84
Villeneuve-de-Marsan	387	8	26
Yzosse	259	-	-

En 2015, GRDF a lancé le projet RIO 2 (Référentiel Inventaire Ouvrages), ce dispositif a pour objectif de recenser au plus juste les branchements, ce qui justifie le décrochage du nombre de branchement particulier d'immeuble collectif et d'immeuble individuel.

Pour 2022, une partie des branchements d'immeuble individuel ont été requalifiés en branchement particulier d'immeuble collectif, ce qui justifie la baisse des BII.

RÉPARTITION DES BRANCHEMENTS



FOCUS 2022

69 % des usagers du gaz de la concession se situent en **immeubles individuels**.
27 % sont en **immeubles collectifs**.

Les conduites montantes et les conduites d'immeubles

Une conduite d'immeuble est la partie de réseau reliant le réseau de distribution publique à un immeuble collectif. Il s'agit d'une conduite horizontale allant de l'organe de coupure général à la conduite montante.

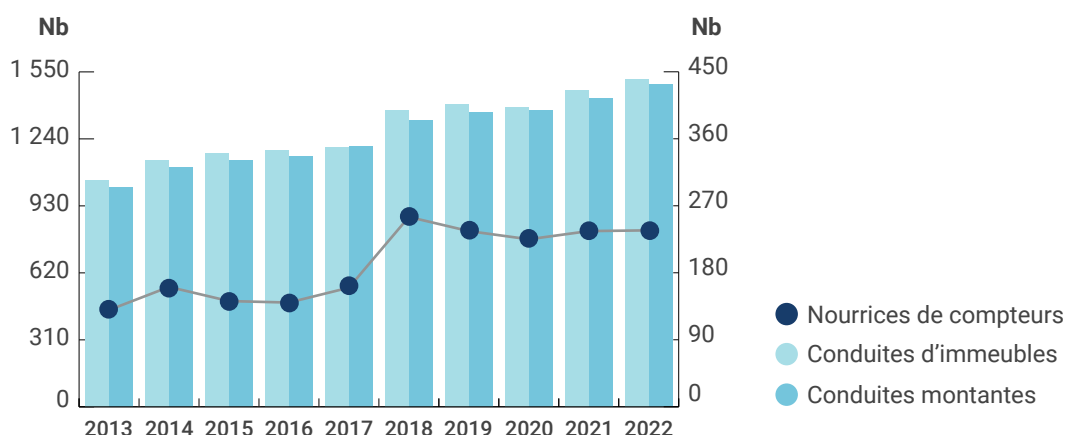
Une conduite montante est la partie de réseau qui sert à alimenter les logements individuels d'immeubles collectifs. Elle va de la conduite d'immeuble au branchement particulier. Elle peut être installée en gaine pour permettre la desserte de l'ensemble de compteurs des différents logements.

Sur les communes de la concession, les conduites montantes se répartissent comme suit :

FOCUS 2022

La concession comporte,
1 515 conduites d'immeubles,
1 493 conduites montantes
et **237 nourrices de compteurs**.

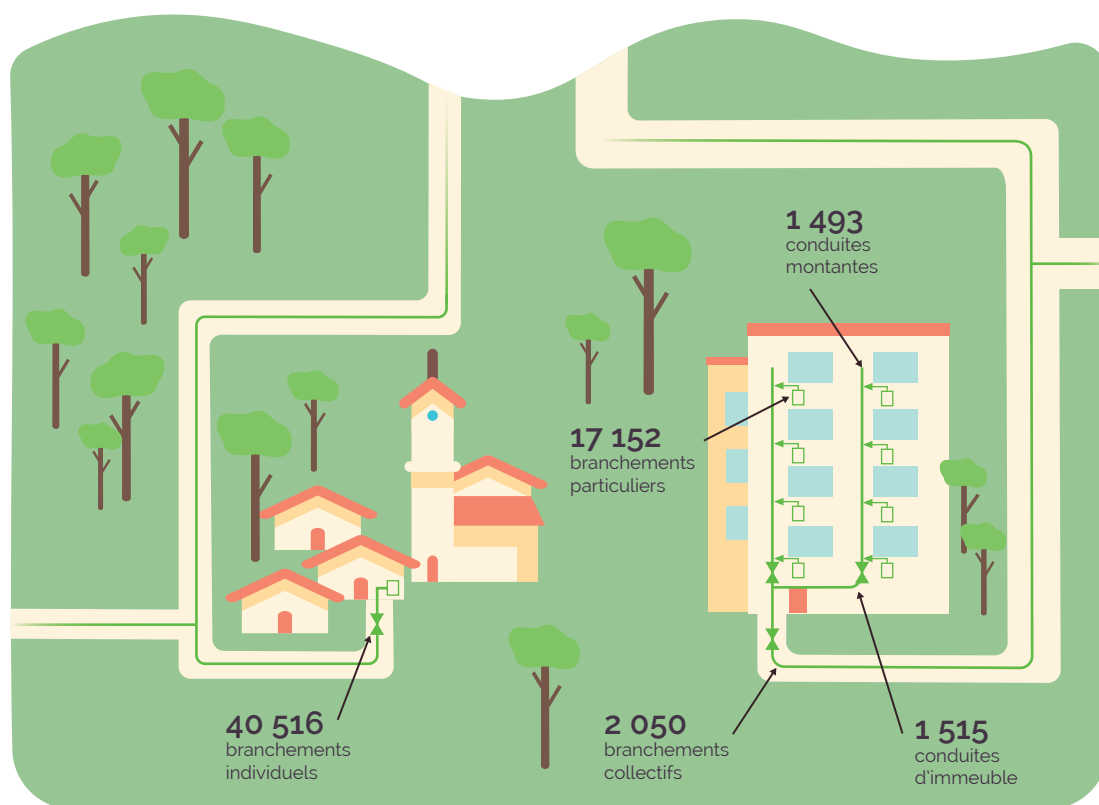
CONDUITES ET NOURRICES SUR LA CONCESSION



En nb	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Conduites d'immeuble	1 046	1 140	1 171	1 189	1 201	1 373	1 402	1 385	1 466	1 515
Parc de conduites montantes	1 015	1 108	1 140	1 160	1 205	1 324	1 362	1 374	1 426	1 493
Nombre de nourrices de compteur	130	161	142	140	160	255	236	225	236	237

En nb	Conduites d'immeubles	Conduites montantes	Nourrices de compteurs
Angresse	6	7	1
Biscarrosse	184	194	2
Capbreton	94	105	12
Castets	3	3	1
Dax	376	350	61
Grenade-sur-l'Adour	4	3	3
Hagetmau	3	0	3
Labenne	69	70	4
Larrivière-Saint-Savin	1	1	-
Magescq	3	3	-
Mont-de-Marsan	265	228	80
Morcenx	6	7	1
Narrosse	5	4	0
Ondres	53	72	1
Parentis-en-Born	17	17	1
Peyrehorade	17	16	9
Rion-des-Landes	1	1	-
Roquefort	1	-	4
Saint-Martin-de-Seignanx	49	51	5
Saint-Paul-lès-Dax	82	87	9
Saint-Pierre-du-Mont	42	45	9
Saint-Sever	11	10	2
Saint-Vincent-de-Paul	5	3	4
Saint-Vincent-de-Tyrosse	37	40	-
Seyresse	1	1	-
Soorts-Hossegor	40	42	2
Soustons	37	40	2
Tarnos	87	83	11
Tartas	13	9	3
Villeneuve-de-Marsan	3	1	7
TOTAL	1 515	1 493	237

L'illustration graphique de ces ouvrages de raccordement :



DÉFINITION DES TRAVAUX

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le cahier des charges de concession confère un droit exclusif au concessionnaire GRDF pour la réalisation des travaux.

Voir ARTICLE n° 9 du cahier des charges de concession (Chapitre E).

EXTENSION DU RÉSEAU CONCÉDÉ

En ce qui concerne la construction de nouveaux réseaux sur le territoire de la concession, GRDF, **n'ayant pas obligation de desserte**, calcule la rentabilité de réaliser les travaux avant de proposer un raccordement aux usagers demandeurs. Cette rentabilité, appelé **taux de profitabilité B / I**, est le rapport des bénéfices tirés du raccordement sur les investissements nécessaires à sa réalisation. Ce rapport doit être supérieur ou égal à 0 pour que le chantier soit accepté par GRDF.

Voir ARTICLE n° 11 du cahier des charges de concession (Chapitre E)

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU CONCÉDÉ

Les travaux sur le réseau concédé sont intégralement réalisés par GRDF qui a la charge de :

- ↪ maintenir en bon état de fonctionnement et conforme à l'évolution des normes et des réglementations ;
- ↪ procéder à des modifications nécessitées par des événements de son fait ou externes (tels que les demandes de déplacement d'ouvrages existants suites à des travaux publics ou privés).

Voir ARTICLE n° 12 du cahier des charges de concession (Chapitre E Articles du cahier des charges de concession).

Pour les déplacements d'ouvrages sur l'initiative de tiers, il est important de préciser que le coût laissé à la charge du tiers demandeur n'est pas le coût réel des travaux, mais tient compte du renouvellement anticipé de l'ouvrage ancien pour la création d'un ouvrage neuf.

Ainsi, le coût d'anticipation du renouvellement d'un ouvrage est la différence entre la valeur de remplacement de l'ouvrage et la valeur du même remplacement effectué à la date normale de renouvellement dudit ouvrage. La valeur actuelle est déterminée par l'application d'un coefficient d'actualisation utilisé par le concessionnaire pour l'ensemble de ses investissements.

BRANCHEMENTS

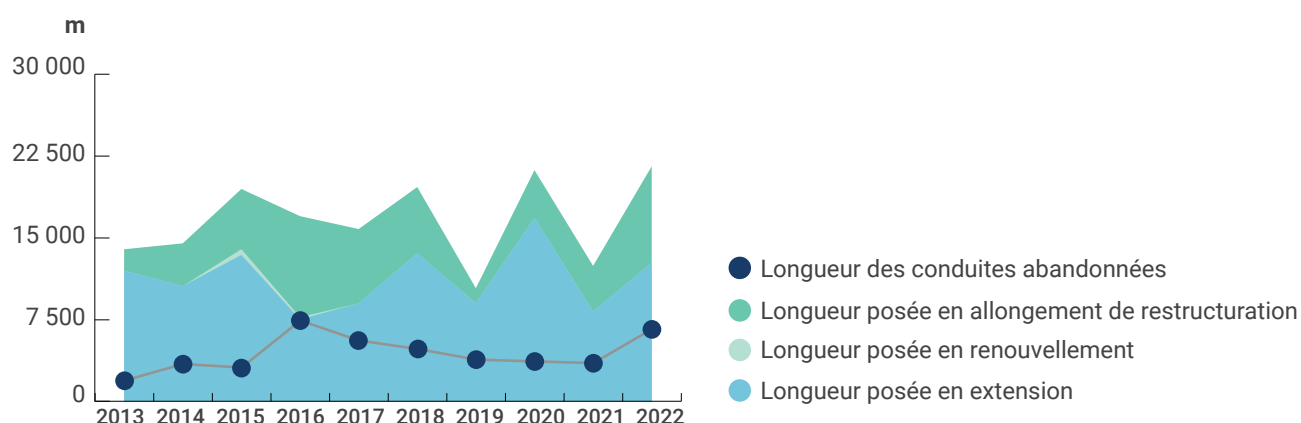
Le branchement est la partie de canalisation reliant l'usager au réseau de distribution publique de gaz et fait partie de la concession. Élément sensible de la concession, notamment face aux agressions liées aux travaux alentours, sa protection contre les agressions (arrachements, coupures, écrasements, etc.) est fondamentale pour la protection des usagers et de l'environnement.

LES RÉALISATIONS DES TRAVAUX EN 2022

TRAVAUX RÉALISÉS PAR GRDF

Le réseau évolue dans le temps avec l'abandon de canalisations, le renouvellement le changement de tracé et l'extension du réseau qui permet d'alimenter davantage d'immeubles.

LONGUEUR MOYENNE DE RÉSEAU PAR USAGER



En m	Longueur posée en extension	Longueur posée en renouvellement	Longueur posée en allongement de restructuration	Longueur des conduites abandonnées
2013	11 999	1 895	0	1 966
2014	10 590	3 415	0	3 916
2015	13 449	3 089	528	5 513
2016	7 553	7 393	199	9 248
2017	9 008	5 568	0	6 810
2018	13 371	5 012	0	6 063
2019	9 030	3 817	0	1 368
2020	16 846	3 649	0	4 367
2021	8 265	3 497	0	4 178
2022	12 731	6 610	0	8 840

CSP

Augmenter le nombre de bénéficiaires du gaz naturel Satisfaction aux collectivités concédantes

Pour les extensions, le concessionnaire est tributaire des demandes de raccordement et de leur rentabilité obligatoire pour les réaliser. Une longueur moyenne de 11 km est posée annuellement depuis 10 ans.

Pour les renouvellements, GRDF poursuit son programme de renouvellement des canalisations en cuivre qui représente pour 2022 3,48 % du réseau (-5 147 mètres).

Extension :

12 731 mètres

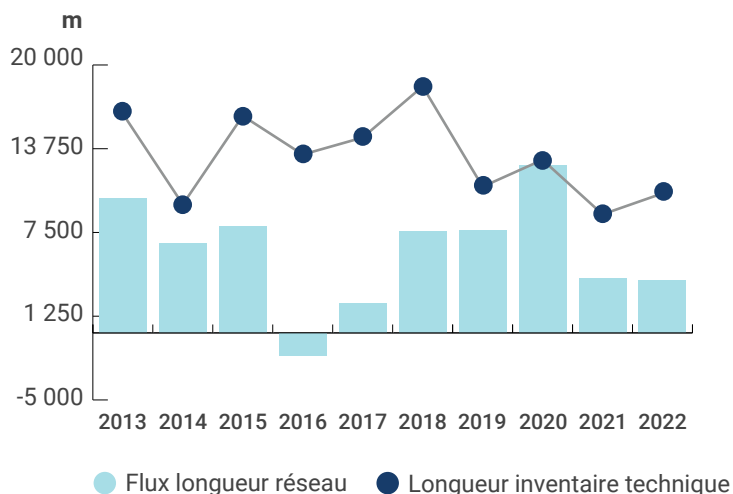
Renouvellements :

6 610 mètres

PATRIMOINE ET TRAVAUX

Nous avons analysé la comparaison entre les flux de longueurs de canalisation donnés ci-dessus (= longueur de réseaux posés – longueur de réseau abandonnés) avec l'inventaire technique de manière à vérifier la concordance des données intégrées dans les deux bases :

FLUX DES LONGUEURS DE RÉSEAU



En m	Flux longueurs réseau	Longueur inventaire technique
2013	10 033	16 355
2014	6 674	9 584
2015	7 936	16 196
2016	-1 695	13 308
2017	2 198	14 576
2018	7 540	18 394
2019	7 662	10 910
2020	12 479	12 915
2021	4 087	8 845
2022	3 891	10 407

FOCUS 2022
Cet écart est de **6 516 m**

Un écart permanent entre les flux de travaux annuels et l'écart de longueurs de l'exercice dans l'inventaire technique est annuellement constaté.

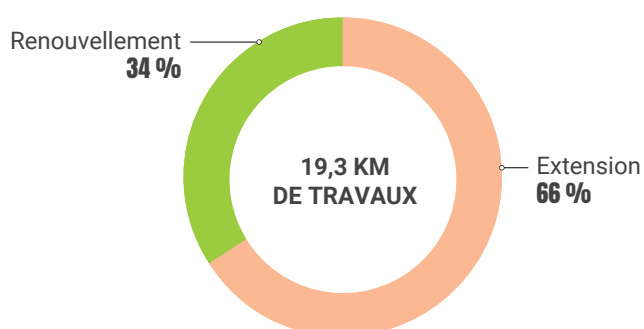
Cet écart peut provenir en partie des retards des immobilisations des travaux réalisés dans l'année antérieures.

LES EXTENSIONS ET LES RENOUVELLEMENTS DE RÉSEAU

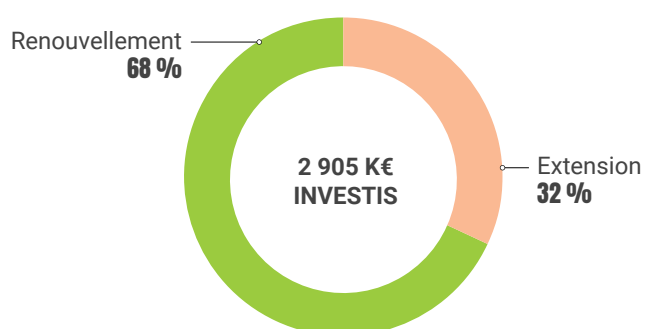
Le cahier des charges de la concession donne les obligations du concessionnaire et les conditions d'extension (B/I) :

Les travaux d'extension du réseau représentent la part la plus importante des travaux.

RÉPARTITION DES TRAVAUX EN LONGUEUR



RÉPARTITION DES TRAVAUX EN COÛT



Pour les investissements, le tableau ci-dessous donne :

	Extension		Renouvellement	
	Longueur en m	Coût en k€	Longueur en m	Coût en k€
2013	11 999	1 209	1 895	599
2014	10 590	1 208	3 415	773
2015	13 349	1 208	3 089	1 351
2016	7 553	1 102	7 393	1 549
2017	9 008	590	5 568	1 188
2018	13 603	2 432	4 791	1 096
2019	9 030	1 232	3 817	993
2020	16 846	1 519	3 649	1 676
2021	8 265	755	3 497	967
2022	12 731	920	6 610	1 985

Pour les extensions, le concessionnaire a investi 920 k€ soit un coût moyen du mètre linéaire de 72,26 €/m. Pour le renouvellement le concessionnaire a investi 967 k€ soit un coût moyen du mètre linéaire de 300,30 €/m.

Les abandons de canalisations

GRDF abandonne chaque année quelques kilomètres de canalisations (devenues trop vétustes ou inutiles pour l'exploitation des réseaux) et a plusieurs solutions pour les traiter.

L'article 22 de l'arrêté du 13 juillet 2000 portant sur le règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations est ainsi rédigé :

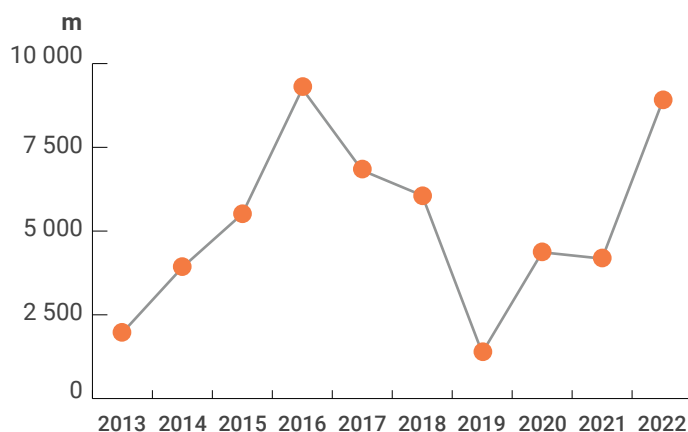
« Mise hors exploitation ou abandon des équipements. L'opérateur de réseau met en œuvre les

moyens nécessaires pour que les canalisations et les équipements abandonnés ou non-exploités ne puissent présenter un risque pour la sécurité des personnes et des biens.

Pour respecter les prescriptions prévues au présent article, l'opérateur de réseau applique les dispositions d'un cahier des charges »

Voir ARTICLE n° 13 du cahier des charges de concession (Chapitre E).

ÉVOLUTION DES ABANDONS DE CANALISATION



Nous constatons que toutes les canalisations abandonnées restent en terre. Cette solution moins appropriée que leur réutilisation en fourreaux encombre les sols et sous-sols déjà saturés par divers réseaux. Depuis 2004 les fourreaux issus de vieilles canalisations ne sont pas utilisés, la solution la plus adaptée est la dépose (canalisation retirée de terre) avec un recyclage de la canalisation ou une mise en décharge.

Répartition des abandons de canalisations

En m	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Définitivement abandonnée	1 966	3 916	5 513	9 248	6 810	6 063	1 368	4 367	4 178	8 840

ÉTUDE DE RENTABILITÉ REÇUE

Les études de rentabilité consistent à étudier la rentabilité des investissements induits par une extension du réseau de distribution publique de gaz naturel sur une durée de 30 ans. Le cahier des charges de distribution publique de gaz naturel indique que l'extension pourra être réalisée lorsque le B/I (bénéfices sur investissements), sera positif.

FOCUS 2022

Le concessionnaire a réalisé 35 études de rentabilité sur la concession en 2022, une seule a un B/I négatif (de -0,06 à -0,81)

DÉTAILS DU RÉSEAU PAR COMMUNE

En m	Réseau total	Réseau MPB	Réseau MPC	Réseau Acier	Réseau Cuivre	Réseau PE
Angresse	16 237	16 237	-	4 628	-	11 609
Arthez-d'Armagnac	1 837	1 837	-	117	-	1 720
Arue	1 283	1 283	-	-	-	1 283
Benquet	7 805	7 805	-	-	-	7 805
Biscarrosse	82 232	82 232	-	14 549	1 487	66 196
Bordères-et-Lamensans	1 202	1 202	-	-	-	1 202
Bretagne-de-Marsan	6 032	6 032	-	12	-	6 020
Capbreton	70 845	64 197	6 648	6 672	-	64 173
Castets	17 085	17 085	-	32	-	17 053
Cazères-sur-l'adour	11 002	7 403	3 599	3 605	-	7 397
Dax	118 668	109 361	9 307	47 198	4 178	67 292
Grenade-sur-l'Adour	19 141	19 141	-	-	-	19 141
Hagetmau	37 581	37 581	-	228	-	37 353
Hastingues	9 529	6 043	3 486	3 486	-	6 043
Labenne	51 602	46 131	5 471	18 363	-	33 239
Larrivière	4 984	4 984	-	-	-	4 984
Lesgor	2 648	2 648	-	56	-	2 592
Linxe	14 543	14 543	-	139	-	14 404
Magescq	19 482	19 482	-	204	-	19 278
Mont-de-Marsan	194 694	188 966	5 728	79 993	17 706	96 995
Montgaillard	2 625	2 625	-	150	-	2 475
Morcenx	44 718	39 513	5 205	13 669	2 845	28 204
Narrosse	22 840	22 840	-	5 834	-	17 006
Œyregave	6 896	6 896	-	-	-	6 896
Œyreluy	10130	10 130	-	-	-	10 130
Ondres	36 717	33 661	3 056	15 055	-	21 662
Parentis-en-Born	34 061	34 061	-	7 756	718	25 587
Peyrehorade	17 682	17 682	-	214	-	17 468
Rion-des-Landes	25 353	18 044	7 309	7 320	-	18 033
Roquefort	14 247	14 247	-	161	-	14 086
Saint-Martin-de-Seignanx	38 740	38 740	-	-	-	38 740
Saint-Paul-lès-Dax	88 493	86 514	1 979	32 803	6 582	49 108
Saint-Perdon	9 863	9 863	-	141	-	9 722
Saint-Pierre-du-Mont	77 205	72 702	4 503	21 400	10 912	44 893
Saint-Sever	28 261	28 261	-	10 876	1 400	15 985
Saint-Vincent-de-Paul	20 873	20 873	-	-	-	20 873
Saint-Vincent-de-Tyrosse	42 537	41 937	600	21 737	-	20 800
Seyresse	7 980	7 980	-	2 270	-	5 710
Soorts-Hossegor	37 063	37 063	-	1 014	-	36 049
Soustons	43 314	43 314	-	12	-	43 302
Tarnos	79 367	72 979	6 388	40 906	3 413	35 048
Tartas	18 872	18 872	-	186	-	18 686
Villeneuve-de-Marsan	14 928	14 928	-	61	-	14 867
Yzosse	3 830	3 830	-	276	-	3 554

DÉTAILS DES TRAVAUX PAR COMMUNE

En m	Longueur posée en développement	Longueur posée en renouvellement	Longueur des canalisations abandonnées
Angresse	-	-	-
Arthez-d'Armagnac	-	-	9
Arue	-	-	-
Benquet	-	-	-
Biscarrosse	460	391	449
Bordères-et-Lamensans	-	-	-
Bretagne-de-Marsan	1 183	-	-
Capbreton	288	-	-
Castets	-	-	-
Cazères-sur-l'adour	-	-	-
Dax	1 511	1 193	1 597
Grenade-sur-l'Adour	2 044	-	-
Hagetmau	34	-	-
Hastingues	-	-	-
Labenne	905	56	8
Larrivière	6	-	51
Lesgor	34	-	-
Linxe	-	-	-
Magescq	81	2	2
Mont-de-Marsan	3 162	599	1 288
Montgaillard	-	7	2
Morcenx	-	-	-
Narrosse	297	26	26
Œyregave	-	-	-
Œyreluy	-	-	-
Ondres	432	18	18
Parentis-en-Born	681	-	-
Peyrehorade	223	-	-
Rion-des-Landes	-	-	-
Roquefort	-	-	-
Saint-Martin-de-Seignanx	-	-	-
Saint-Paul-lès-Dax	426	1 465	2 089
Saint-Perdon	-	-	-
Saint-Pierre-du-Mont	45	2 180	2 042
Saint-Sever	-	670	1 265
Saint-Vincent-de-Paul	38	-	-
Saint-Vincent-de-Tyrosse	-	-	-
Seyresse	-	-	-
Soorts-Hossegor	102	-	-
Soustons	574	-	-
Tarnos	-	3	3
Tartas	-	-	-
Villeneuve-de-Marsan	-	-	-
Yzosse	-	-	-

DÉTAILS DE L'INVENTAIRE TECHNIQUE PAR COMMUNE

En nb	Branchements d'immeuble individuel	Branchements d'immeuble collectif	Branchements particulier d'immeuble collectif	Poste de détente	Robinet
Angresse	170	10	88	-	3
Arthez d'Armagnac	8	-	-	-	1
Arue	14	-	-	-	-
Benquet	380	-	-	-	2
Biscarrosse	1 258	204	1 699	-	22
Bordères-et-Lamensans	-	-	-	-	2
Bretagne-de-Marsan	329	-	-	-	2
Capbreton	1 547	118	1 234	1	14
Castets	561	7	47	-	8
Cazères-sur-l'Adour	286	3	-	1	5
Dax	4 024	490	4 005	8	109
Grenade-sur-l'Adour	348	6	55	-	12
Hagetmau	652	18	51	-	27
Hastingues	379	-	-	1	5
Labenne	971	78	820	2	10
Larrivière	424	1	6	-	3
Lesgor	108	1	2	-	1
Linxe	287	-	-	-	4
Magescq	859	5	49	-	6
Mont-de-Marsan	6 805	390	2 799	6	125
Montgaillard	48	-	-	-	2
Morcenx	2 350	21	59	2	22
Narrosse	582	10	43	-	8
Œyregave	79	-	-	-	-
Œyreluy	268	3	6	-	3
Ondres	1 396	61	838	1	5
Parentis-en-Born	771	24	172	-	10
Peyrehorade	426	28	124	-	11
Rion-des-Landes	539	10	24	1	16
Roquefort	296	6	19	-	11
Saint-Martin-de-Seignanx	692	62	593	-	7
Saint-Paul-lès-Dax	2 311	108	1 021	2	42
Saint-Perdon	252	-	-	-	4
Saint-Pierre-du-Mont	2 468	56	526	3	40
Saint-Sever	721	31	92	-	21
Saint-Vincent-de-Paul	718	8	35	-	5
Saint-Vincent-de-Tyrosse	860	42	550	1	14
Seyresse	224	1	4	-	5
Soorts-Hossegor	2 065	49	416	-	9
Soustons	682	50	391	-	20
Tarnos	2 187	119	1 274	2	53
Tartas	525	21	84	-	10
Villeneuve-de-Marsan	387	8	26	-	4
Yzosse	259	-	-	-	3

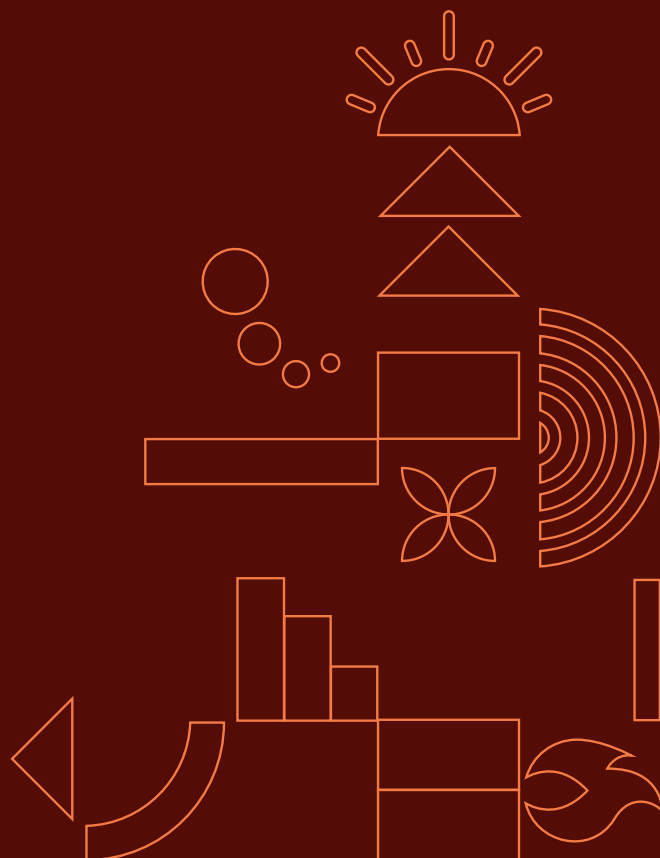
SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE FOURNITURE

75 **Sécurité**

- 75 La surveillance des ouvrages
- 78 La maintenance préventive des ouvrages
- 82 La protection des ouvrages
- 87 Les incidents
- 101 Le plan d'intervention Origaz
- 101 Le plan anti-endommagement

103 **La qualité de fourniture**

- 103 Distribution du gaz chez les usagers
- 105 Le pouvoir calorifique supérieur
- 105 Le contrôle de la pression
- 105 L'odorisation



Surveillance des ouvrages

Réseau surveillé	367 km (26 % du linéaire total)
CM visitées	202 (14 %)
Robinets	412 (60 %)
Poste de détente	28 (90 %)



FOCUS 2022

680 k€ de dépense de maintenance
(dont 185 k€ en maintenance préventive)

6,607 km de réseau renouvelé

99 % des interventions effectuées
en moins d'une heure

Les signalisations d'incidents

Appels de tiers	1 381 appels
Incidents sur ouvrages	489 incidents
Clients coupés	1 918 clients

Les incidents

Sécurité gaz	308 incidents
Dépannage gaz	181 incidents

Les sièges et causes d'incidents

Siège	397 incidents sur branchements individuels
Cause	217 incidents pour usure ou rupture de pièce

L'utilisation des énergies ne peut malheureusement pas se faire sans aucun risque et cela n'est pas exclu pour la distribution du gaz naturel.

Même s'ils sont peu nombreux, les accidents liés au gaz naturel peuvent être d'un degré de gravité très élevé et les actions à mener pour les limiter et maîtriser leurs conséquences est d'une importance capitale pour l'exploitant du réseau public de distribution de gaz naturel.

L'utilisation du gaz naturel implique la connaissance des risques qu'il peut présenter pour prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de limiter et d'assurer une sûreté de tous les instants en la matière.

Le concessionnaire est responsable, selon les textes de loi réglementaire et le cahier des charges de concession, de la protection des personnes et des biens, Afin de respecter ses obligations il procède à des contrôles et des vérifications des installations pour garantir la sécurité attendue.

Le concessionnaire doit, également veiller au traitement rapide et efficace des incidents du réseau de distribution de gaz.

L'autorité concédante a le devoir de contrôler la mise en œuvre et les résultats des actions sécuritaires engagées par le concessionnaire.

SÉCURITÉ

La sécurité en matière de distribution publique de gaz s'analyse en examinant les critères suivants :

- ↗ Le nombre d'appels de tiers pour manque ou odeur de gaz,
- ↗ Le nombre de dommages sur ouvrage ayant entraîné une fuite de gaz,
- ↗ La surveillance des réseaux,
- ↗ L'existence d'un plan d'urgence Origaz.

LA SURVEILLANCE DES OUVRAGES

Afin de garantir un fonctionnement normal du réseau de distribution publique de gaz naturel, le concessionnaire s'appuie sur un cahier des charges de mise en œuvre des dispositions d'application du décret, En matière de surveillance des réseaux, il s'agit du cahier des charges : [Règle de Sécurité pour la Distribution du Gaz \(RSDG n° 14\)](#).

Le cahier des charges stipule qu'une recherche de fuite doit se faire par la surveillance préventive de l'étanchéité des réseaux pour aboutir à des actions correctives ciblées. Il convient préalablement de rappeler que l'activité de recherche systématique de fuites (RSF) doit être observée, conformément à la réglementation en vigueur, sur le moyen terme (environ 4 années). Il établit à cet effet un programme de surveillance.

Les points de réseau à surveiller se situent au niveau des canalisations, des organes de coupure de réseau, des postes de détente et des points singuliers tels que la traversée d'ouvrages d'art ou de rivières.

La recherche des fuites s'opère par détection. Des agents spécialisés réalisent ce travail à l'aide d'un véhicule adapté à la surveillance des réseaux appelé VSR ou à pied avec un détecteur manuel pour les réseaux situés sous des voies non accessibles.

Le tableau ci-dessous détaille, selon les communes les longueurs de réseau examinées :

LONGUEUR DE RÉSEAU SURVEILLÉE PAR COMMUNE

En nb	2015	2016	2017	2018
Angresse	14 282	99	713	205
Arthez-d'Armagnac	1 846	9	-	-
Arue	632	-	651	-
Benquet	-	-	-	6 989
Biscarrosse	82 360	240	2 312	589
Bordères-et-Lamansan	1 202	-	-	-
Bretagne-de-Marsan	-	-	-	4 837
Capbreton	1 998	617	67 789	5 886
Castets	62	718	16 600	-
Cazères-sur-l'Adour	10 387	-	-	-
Dax	8 208	121 445	7 731	5 315
Grenade-sur-l'Adour	18 073	-	11	-
Hagetmau	58	601	37 134	-
Hastingues	8 479	-	762	-
Labenne	3 136	50 358	713	315
Larrivière	4 973	-	-	-
Lesgor	-	-	2 614	-
Linxe	49	120	14 435	24
Magescq	285	124	17 326	491
Mont-de-Marsan	7 424	8 120	11 857	204 666
Montgaillard	2 620	-	-	-
Morcenx	-	44 332	-	450
Narrosse	510	21 443	392	-
Œyregave	6 896	-	-	-
Œyreluy	-	9 984	-	-
Ondres	564	35 671	78	589
Parentis-en-Born	30 357	3 486	157	1 425
Peyrehorade	17 533	-	223	274
Rion-des-Landes	-	25 639	10	-
Roquefort	14 701	72	-	-
Saint-Martin-de-Seignanx	219	33 427	512	769
Saint-Paul-lès-Dax	7 484	89 044	9 008	5 135
Saint-Perdon	-	469	-	9 862
Saint-Pierre-du-Mont	290	926	766	71 962
Saint-Sever	139	20	242	28 157
Saint-Vincent-de-Paul	870	19 822	705	-
Saint-Vincent-de-Tyrosse	41 458	-	173	-
Seyresse	566	7 815	-	79
Soorts-Hossegor	1 005	472	35 496	633
Soustons	3 062	573	41 044	211
Tarnos	2 475	50 804	1 307	30 531
Tartas	18 048	20	472	21
Villeneuve-de-Marsan	14 694	-	-	-
Yzosse	-	3 830	-	-
TOTAL	326 945	530 299	271 233	379 415

2019	2020	2021	2022	Taux de contrôle
14 608	1 205	1 080	605	3,73 %
1 846	-	-	-	-
1 283	-	-	-	-
-	815	-	7 703	98,69 %
79 375	1 784	2 138	1 211	1,47 %
1 202	-	-	-	-
-	-	-	4837	80,19 %
260	666	70 530	7 922	11,18 %
411	-	17 084	4 986	29,18 %
10 346	-	619	-	-
8 229	127 439	6 383	-	-
17 089	-	-	31	0,16 %
368	338	37 381	215	0,57 %
9 194	250	5	35	0,37 %
847	54 509	731	347	0,67 %
4 866	107	-	58	1,16 %
-	-	2 614	34	1,28 %
83	-	14 543	-	-
111	325	19 389	26	0,13 %
2 666	3 883	2 914	191 858	98,54 %
2 620	-	-	-	-
-	48 187	20	-	-
-	22 481	703	55	0,24 %
6 896	-	-	-	-
-	10 103	-	-	-
1 374	37 371	1 494	164	0,45 %
38 373	14	72	653	1,92 %
17 590	166	-	-	-
-	25 850	-	-	-
14 885	-	-	-	-
2 983	36 655	2 188	2	0,01 %
9 112	90 525	8 340	6 783	7,67 %
-	-	-	9 729	98,64 %
647	6 513	1 670	73 481	95,18 %
1 059	53	696	27 217	96,31 %
309	20 493	414	38	0,18 %
43 567	674	255	-	-
-	7 954	-	31	0,39 %
1 203	537	36 891	48	0,13 %
232	2 038	42 274	60	0,14 %
1 831	50 555	455	28 930	36,45 %
18 696	-	-	-	-
14 635	38	50	172	1,15 %
-	3 830	-	-	-
328 796	555 358	271 383	364 231	25,95 %

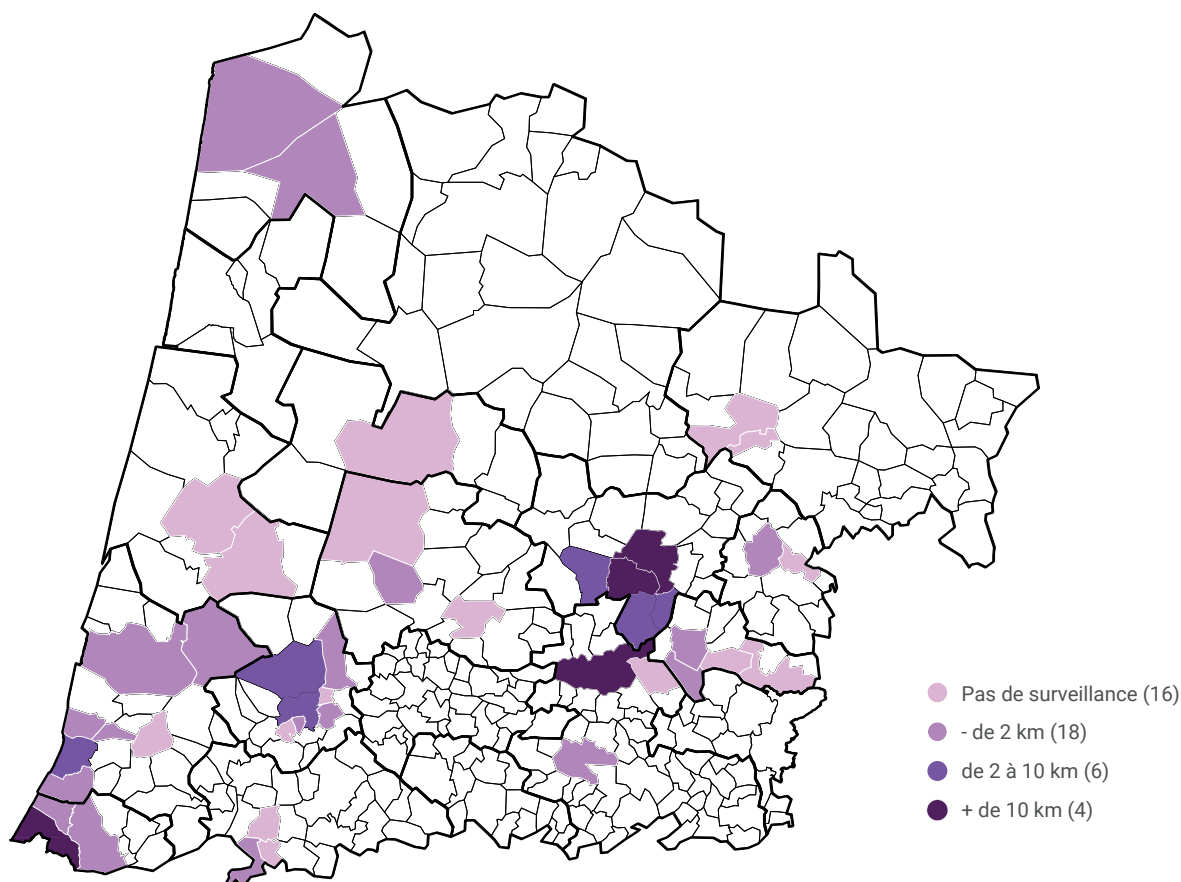
SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE FOURNITURE

En matière de surveillance des réseaux de distribution, l'activité de recherche systématique de fuites (RSF) doit être observée, conformément à la réglementation en vigueur, sur le moyen terme (4 années).

La fréquence de surveillance du réseau total de 4 ans conforme à la réglementation en vigueur ne peut pas être vérifiée, car les données fournies par le concessionnaire nous donnent les longueurs parcourues lors de la surveillance.

La carte ci-dessous illustre les communes ayant bénéficié de la surveillance des réseaux :

SURVEILLANCE DES RÉSEAUX



LA MAINTENANCE DES OUVRAGES

Les dépenses de maintenance

En k€	2019	2020	2021	2022
Dépenses suite intervention incident	220,492	250,308	227,085	26,556
Dépenses maintenance corrective	139,866	152,446	151,868	208,647
Dépenses maintenance préventive	143,587	196,108	175,275	185,033
Dépenses totales de Maintenance	503,944	598,863	554,227	680,024

FOCUS 2022

GRDF a consacré **680 k€** aux dépenses de maintenance sur la concession Landes

Les conduites montantes

Le concessionnaire a fourni la liste des conduites montantes visitées en 2022, ainsi que celles éventuellement renouvelées :

En nb	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Angresse	-	-	-	-	-	-	-	-		15	2	-
Biscarrosse	14	7	20	71	-	14	8	-	27	-	26	24
Capbreton	0	6	1	28	7	2	2	28	13	1	14	17
Castets	-	-	1	-	-	-	-	5	1	2	70	-
Dax	49	45	18	103	43	50	26	69	56	61	-	30
Grenade-sur-l'Adour	-	-	3	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Hagetmau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Labenne	-	1	7	-	-	-	1	7	5	5	-	16
Larrivière-Saint-savin									1	-	-	-
Mont-de-Marsan	61	8	63	29	28	71	45	71	30	34	35	36
Narrosse	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-
Morcenx	-	1	5	1	-	-	-	1	-	-	-	-
Ondres	-	-	2	7	7	-	-	10	3	4	1	8
Parentis-en-Born	-	-	13	-	-	-	2	11	3	3	3	2
Peyrehorade	2	-	-	4	4	3	-	2	3	-	1	3
Rion-des-Landes	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Roquefort	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Martin-de-Seignanx	-	-	12	3	3	-	-	-	1	3	-	9
Saint-Paul-lès-Dax	37	-	-	6	1	11	9	29	14	11	13	8
Saint-Pierre-du-Mont	-	7	-	-	5	23	5	5	5	5	1	25
Saint-Sever	-	-	1	-	-	7	1	-	2	1	-	6
Saint-Vincent-de-Tyrosse	-	-	13	2	-	-	-	1	4	1	-	7
Soorts-Hossegor	-	-	7	1	-	-	7	8	6	-	1	6
Soustons	-	-	2	-	-	-	-	-	16	1	-	4
Tarnos	-	-	2	39	9	-	4	3	13	4	1	-
Tartas	6	-	-	2	-	-	1	-	7	1	-	1
Villeneuve-de-Marsan	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
TOTAL	175	75	172	296	107	182	112	250	212	153	179	202

FOCUS 2022

Le concessionnaire a contrôlé **202 conduites** montantes sur les 1 493 de la concession, soit **13,5 %** du parc des conduites montantes

Le concessionnaire établit la politique de maintenance qui tient compte du retour d'expérience fourni par ses outils de surveillance (par exemple la fréquence des visites de maintenance des CM est décennale).

Les robinets et les postes de détente

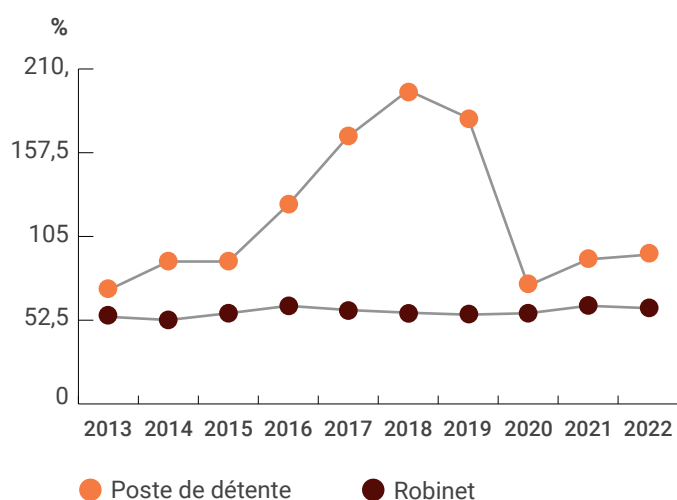
Le concessionnaire doit contrôler la manœuvrabilité des robinets ainsi que leur étanchéité au même titre que pour les réseaux. Par ailleurs, GRDF surveille les différents éléments constitutifs des postes de détente (filtres, les détendeurs, etc.) afin qu'ils assurent leur fonction première correctement : la détente du gaz.

La maintenance de ces deux types d'ouvrage sensible a été réalisée comme suit :

En nb	Robinet primaire	Postes de détente
Angresse	3	-
Arthez-d'Armagnac	1	-
Arue	-	-
Benquet	2	-
Biscarrosse	15	-
Bordères-et-Lamensans	2	-
Bretagne-de-Marsan	2	-
Capbreton	11	1
Castets	5	-
Cazères-sur-l'adour	3	1
Dax	73	8
Grenade-sur-l'Adour	8	-
Hagetmau	11	-
Hastingues	3	-
Labenne	6	2
Larrivière	1	-
Lesgor	1	-
Linxe	3	-
Magescq	4	-
Mont-de-Marsan	73	6
Montgaillard	-	-
Morcenx	11	2
Narrosse	2	-
Œyregave	-	-
Œyreluy	2	-
Ondres	4	1
Parentis-en-Born	8	-
Peyrehorade	9	-

En nb	Robinet primaire	Postes de détente
Rion-des-Landes	9	1
Roquefort	11	-
Saint-Martin-de-Seignanx	3	-
Saint-Paul-lès-Dax	27	2
Saint-Perdon	3	-
Saint-Pierre-du-Mont	20	2
Saint-Sever	13	-
Saint-Vincent-de-Paul	4	-
Saint-Vincent-de-Tyrosse	8	1
Seyresse	2	-
Soorts-Hossegor	7	-
Soustons	7	-
Tarnos	27	2
Tartas	5	-
Villeneuve-de-Marsan	3	-
Yzosse	-	-
TOTAL 2022	412	29
2021	422	29
2020	431	23
2019	497	52
2018	509	57
2017	514	31
2016	862	28
2015	497	25
2014	462	25
2013	513	28

TAUX DE CONTRÔLE DES ROBINETS ET POSTES DE DÉTENTE



	Robinets	Postes de détente
2013	54,6 %	71,4 %
2014	52,6 %	89,3 %
2015	56,8 %	89,3 %
2016	61,5 %	125,0 %
2017	56,4 %	167,7 %
2018	57,2 %	196,5 %
2019	55,9 %	179,3 %
2020	56,9 %	74,2 %
2021	61,52 %	90,63 %
2022	60,06 %	93,55 %

De fait, le concessionnaire attache une grande importance au contrôle des éléments vitaux de fonctionnement du réseau de gaz. Simultanément à la recherche de fuite, les moyens de la RSF assurent un contrôle de l'étanchéité des robinets de réseau. La surveillance des robinets requiert toutefois un peu plus qu'une assurance de leur étanchéité. Elle suppose aussi de garantir leur manœuvrabilité (la raison même de leur existence).

Sur l'infrastructure concédée, 686 robinets sont implantés, soit en moyenne un équipement pour 1 841 m de canalisation.

Le concessionnaire met en œuvre un plan de vannage cohérent avec une exploitation sûre et optimale du réseau (1 robinet pour 59 usagers).

Les compteurs

Voir ARTICLE n° 19 du cahier des charges de concession (Chapitre E)

En 2021, le concessionnaire a procédé à la vérification des compteurs à soufflet G4 et G6 de la manière suivante :

En nb	Compteurs dont la VPE (non faite) devait être réalisée dans les années antérieures	Compteurs dont la VPE devait être réalisée durant l'année	VPE réalisée durant l'année	Compteurs de plus de 20 ans
2013	2 697	1 828	305	4 220
2014	4 220	1 606	64	5 762
2015	4 627	1 770	1 424	4 986
2016	6 397	1 284	119	7 571
2017	7 571	1 530	2 008	7 093
2018	6 402	1 113	264	6 402
2019	3 657	915	5 895	4 551
2020	1 919	3 717	3 376	2 260
2021	1 520	1 095	902	1 713
2022	339	2 126	1 710	416



FOCUS 2022

La vérification périodique et l'étalonnage des compteurs devaient porter sur 2 126 unités, GRDF en a traité **1 710**

LA PROTECTION DES OUVRAGES

Les canalisations en acier très sensibles aux champs magnétiques sont protégées par des protections cathodiques.

Nous pouvons nous référer au niveau de la loi au 3^e et 4^e alinéas de l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations ainsi qu'aux Règles de Sécurité pour la Distribution du Gaz (RSDG), (« lien RSDG : <http://www.afgaz.fr/site/>

page-services-292.html ») et plus précisément pour les protections cathodiques du RSDG 13,1 (« lien RSDG : <http://www.afgaz.fr/site/page-services-292.html> »)

Le tableau ci-dessous nous donne la répartition des canalisations en acier sur la concession et celle des protections cathodiques :

Communes	Longueurs de réseau Acier en m	Nombre de postes de type Drainage	Nombre de postes de type soutirage	Nombre d'Anodes
Angresse	4 628	-	-	-
Arthez-d'Armagnac	117	-	-	1
Biscarrosse	14 549	-	1	-
Bretagne-de-Marsan	12	-	-	-
Capbreton	6 672	-	-	-
Castets	32	-	-	1
Cazère-sur-l'Adour	3 605	-	-	-
Dax	47 198	1	2	1
Hagetmau	228	-	-	1
Hastingues	3 486	-	-	-
Labenne	18 363	-	1	-
Lesgor	56	-	-	1
Linxe	139	-	-	1
Magescq	204	-	-	1
Mont-de-Marsan	79 993	-	2	1
Montgaillard	150	-	-	1
Morcenx	13 669	1	1	-
Narrosse	5 834	-	-	-
Ondres	15 055	-	2	-
Parentis-en-Born	7 756	-	1	-
Peyrehorade	214	-	-	1
Rion-des-Landes	7 320	-	1	-
Roquefort	161	-	-	-
Saint-Paul-lès-Dax	33 803	-	1	-
Saint-Perdon	141	-	-	1
Saint-Pierre-du-Mont	21 400	-	1	1
Saint-Sever	10 876	-	1	1
Saint-Vincent-de-Tyrosse	21 737	2	1	-
Seyresse	2 270	-	-	-
Soorts-Hossegor	1 014	-	-	-
Soustons	12	-	-	-
Tarnos	40 906	-	1	1
Tartas	186	-	-	1
Villeneuve-de-Marsan	61	-	-	-
Yzosse	276	-	-	-
TOTAL 2022	361 123	4	16	15
2021	368 830	4	16	10
2020	363 998	4	16	10
2019	364 593	4	14	6
2018	361 905	4	14	6
2017	361 905	4	14	6
2016	362 533	3	12	7
2015	363 264	3	11	8
2014	363 461	3	10	8
2013	363 999	3	12	8

Le tableau ci-dessous précise par ailleurs les longueurs de réseau en acier dépourvues de protection cathodique :

LONGUEURS DE RÉSEAU ACIER DÉPOURVUES DE PROTECTION CATHODIQUE

En m	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Arthez-d'Armagnac	9	-	-	9	9	-	-	-	-	
Biscarrosse	203	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bretagne-de-Marsan	-	-	-	-	12	-	-	-	-	
Castets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capbreton	13	-	36	37	37	24	24	24	24	24
Dax	16	-	149	121	-	-	-	-	-	106
Hagetmau	-	-	15	15	15	15	15	15	15	
Labenne	-	-	24	24	-	-	-	-	-	
Lesgor	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Linxe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mont-de-Marsan	-	-	262	204	29	29	29	29	29	29
Narrosse	651	-	653	61	61	-	-	-	-	
Parentis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Saint-Paul-lès-Dax	-	-	404	72	41	41	41	41	41	
Saint-Perdon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Saint-Pierre-du-Mont	-	-	103	103	-	-	-	-	-	
Saint-Sever	-	-	79	75	-	-	-	-	-	
Soorts-Hossegor	-	-	21	21	21	21	21	21	21	
Soustons	-	-	11	12	12	12	12	12	12	
Tarnos	44,5	-	553	109	37	37	37	37	37	37
Villeneuve-de-Marsan	-	-	59	43	51	51	51	51	43	
TOTAL	936	50	2 369	906	264	230	230	230	222	196

L'absence de protection cathodique n'entraîne pas de risque majeur.

Au-delà des moyens et équipements mis en œuvre pour effectuer une protection cathodique, il convient d'en apprécier l'efficacité continue, puisque la corrosion qui pourrait résulter d'une discontinuité du procédé est irréversible du point de vue de la dégradation de l'intégrité de l'ouvrage.

À cet effet, il a été demandé une information minimum sur :

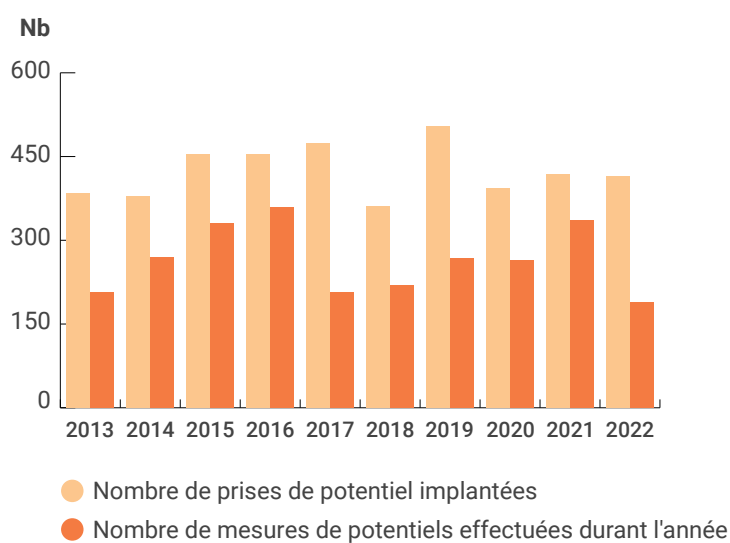
- le nombre de points de mesure des potentiels électrolytiques implantés sur chaque commune ;
- le linéaire de réseau acier non protégé cathodiquement de façon active ;
- le nombre des mesures de potentiels effectuées.

FOCUS 2022

196 mètres (0,07 %) de réseau acier n'est pas protégé cathodiquement

En regard de quoi GRDF a produit les indications suivantes :

PRISE DE POTENTIEL



En nb	Prises de potentiel implantées	Mesures de potentiels effectuées durant l'année
Angresse	5	-
Arthez-d'Armagnac	2	2
Arue	-	-
Benquet	-	-
Biscarrosse	21	9
Bordères-et-Lamensans	-	-
Bretagne-de-Marsan	-	-
Capbreton	2	1
Castets	1	1
Cazères-sur-l'Adour	4	4
Dax	50	25
Grenade-sur-l'Adour	-	-
Hagetmau	1	1
Hastingues	3	3
Labenne	15	8
Larrivière	-	-
Lesgor	2	1
Linxe	2	2
Magescq	2	2
Mont-de-Marsan	88	24
Montgaillard	2	2
Morcenx	23	11

En nb	Prises de potentiel implantées	Mesures de potentiels effectuées durant l'année
Narrosse	6	3
Œyregave	-	-
Œyreluy	-	-
Ondres	22	10
Parentis-en-Born	10	5
Peyrehorade	1	1
Rion-des-Landes	6	3
Roquefort	1	1
Saint-Martin-de-Seignanx	-	-
Saint-Paul-lès-Dax	34	14
Saint-Perdon	1	1
Saint-Pierre-du-Mont	29	12
Saint-Sever	13	9
Saint-Vincent-de-Paul	-	-
Saint-Vincent-de-Tyrosse	30	13
Seyresse	1	1
Soorts-Hossegor	2	1
Soustons	-	-
Tarnos	34	17
Tartas	1	1
Villeneuve-de-Marsan	-	-
Yzosse	1	1
TOTAL 2022	415	189
2021	419	336
2020	394	265
2019	504	268
2018	361	220
2017	473	206
2016	454	360
2015	454	331
2014	379	269
2013	384	207

FOCUS 2022

GRDF a contrôlé **45,5 %** des prises de potentiel

LES INCIDENTS

Depuis l'année 2000, le concessionnaire a mis en place un outil informatique de collecte et de suivi des incidents, lui permettant de faire des études et des analyses annuelles.

L'analyse des incidents d'exploitation découle de l'examen approfondi de :

- ↗ La procédure de collecte des appels externes et des signalisations internes ;
- ↗ Des signalisations sur leurs origines, causes, sièges, etc. ;
- ↗ Des incidents eux-mêmes : origines, causes, sièges etc.

La classification des incidents suite à la surveillance des réseaux

La classification des fuites est répartie en trois classes :

Classe I : Intervention immédiate

On entend par « intervention immédiate » une investigation sur place suivie d'une décision :

- ↗ Soit d'ouverture immédiate de fouilles et réparation,
- ↗ Soit de report en classe II ou III,

Classe II : Réparation à programmer

Cette classe comprend les fuites estimées non dangereuses, soit après localisation et interprétation (puisqu'exclues de la classe I), soit après intervention immédiate (classe I), mais dont les caractéristiques sont telles que leur suppression est souhaitable à terme. Ces fuites sont inscrites dans un programme de réparation visant à les supprimer et, dans cette attente, elles font l'objet d'une surveillance.

Classe III : Pas d'intervention – surveillance périodique

Cette classe concerne les fuites qui, en raison de leurs caractéristiques et de leur situation, ne présentent aucun danger pour les personnes et les biens et n'appellent donc pas une programmation de leur élimination. Néanmoins, leur évolution est à surveiller à l'occasion des recherches systématiques effectuées dans leur zone.

Les incidents sur le réseau de distribution publique de gaz sont signalés par des appels externes (usagers du gaz ou tout public) et internes (agents de GRDF) au Centre d'Appels Dépannage de GRDF dont le numéro figure sur les factures des clients ou sur les ouvrages de gaz. Ces appels génèrent des bons d'incidents saisis par les opérateurs à l'écoute des usagers. Ces bons impliquent un déplacement systématique des agents de GRDF sur le terrain, pour les odeurs de gaz.

Ces appels peuvent avoir :

- ↗ **différentes origines** : usagers, agents GRDF, tiers, entreprises de travaux etc. ;
- ↗ **différentes raisons** : fuite ou odeur, incendie ou explosion, manque de gaz, etc. ;
- ↗ **différentes causes** : cassure, colmatage, corrosion, fissure, usure etc. ;
- ↗ **différents sièges** : ouvrages de détente, réseaux de distribution publique, branchements etc. ;
- ↗ **différents dommages** destructions des ouvrages, interruption de fourniture, etc.

Ces appels peuvent toutefois ne pas forcément concerner le réseau de distribution publique de gaz :

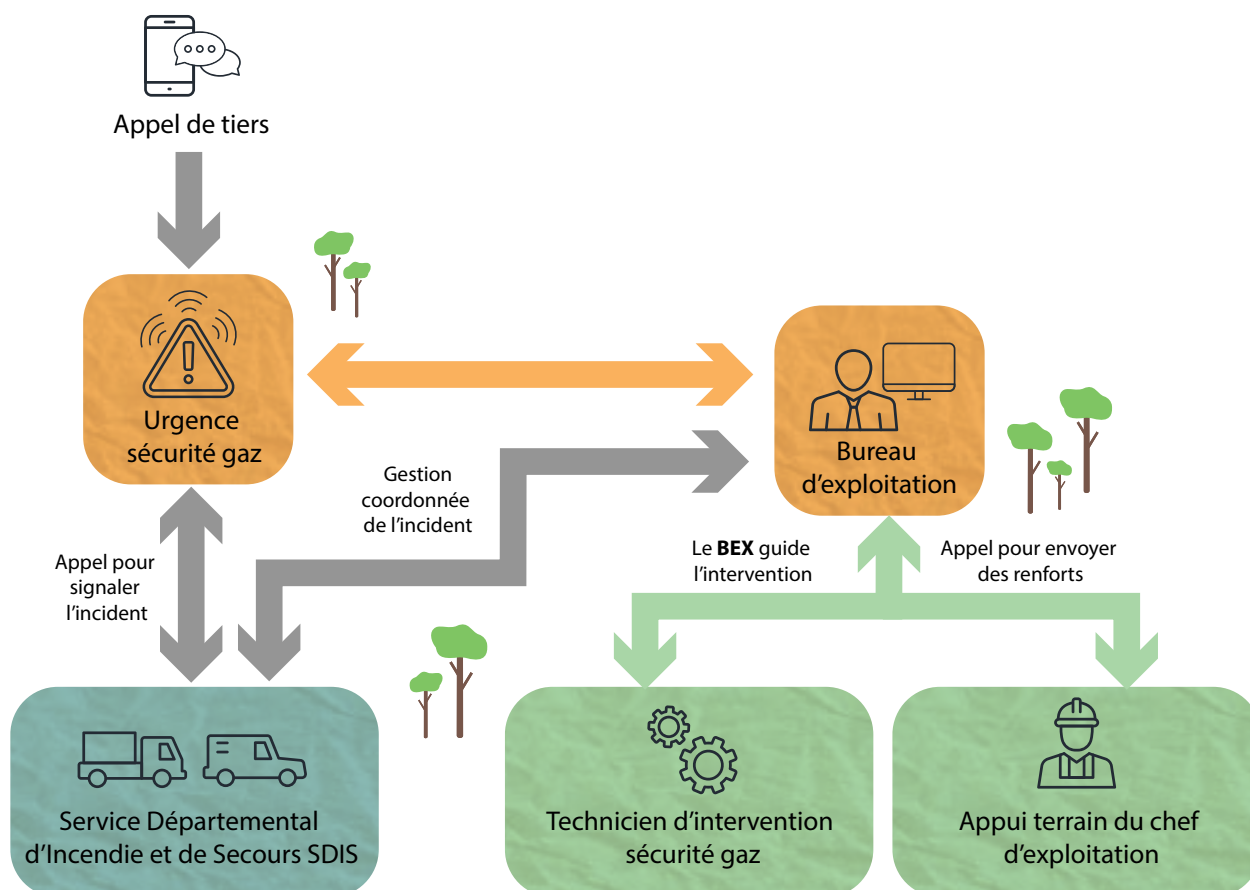
- ↗ une fuite ou une odeur de gaz sur l'installation intérieure des usagers ;
- ↗ une odeur de gaz autre que le gaz naturel (gaz propane ou butane) ;
- ↗ des appels injustifiés : ne faisant l'objet d'aucun constat de défaut (1/3 des appels) ;
- ↗ des appels redondants.

Signalisation des incidents

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée

entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 1,9 % des interventions de sécurité.



Le Plan Origaz

Le plan d'organisation et d'intervention gaz (ORI-GAZ) permet de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

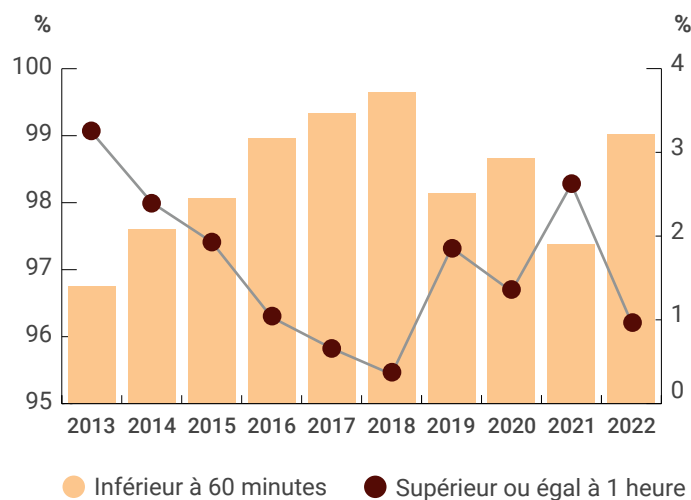
FOCUS 2022

14 procédures Gaz renforcées ont été réalisées sur un total de **628 signalisations** de sécurité gaz

Nombre et délais d'intervention

Le concessionnaire suit la maîtrise du délai entre la signalisation des incidents à caractère d'urgence et l'arrivée sur site de l'agent d'intervention.

DÉLAIS D'INTERVENTION



Tous les délais supérieurs à une heure font l'objet d'une analyse :

	Nombre total	Inférieur à 60 min	En %	Supérieur ou égal à 1 h	En %
2013	618	598	96,76 %	20	3,24 %
2014	499	487	97,59 %	12	2,41 %
2015	415	407	98,07 %	8	1,93 %
2016	389	385	98,97 %	4	1,03 %
2017	305	303	99,34 %	2	0,66 %
2018	288	287	99,65 %	1	0,35 %
2019	431	423	98,14 %	8	1,86 %
2020	373	368	98,66 %	5	1,34 %
2021	305	297	97,38 %	8	2,62 %
2022	308	305	99,03 %	3	0,97 %

CSP

La sécurité

On constate une forte diminution du nombre d'interventions, grâce aux efforts entrepris par GRDF.

Interventions d'urgence traitées en moins d'une heure : 99 %

Origines

En 2022, sur le territoire de la concession, 1 381 procédures de signalement d'anomalies ont été effectuées (489 sur les 1381 incidents de 2021 ont concerné le réseau GRDF).

L'écart de 892, soit 64,6 % de l'ensemble se décompose ainsi :

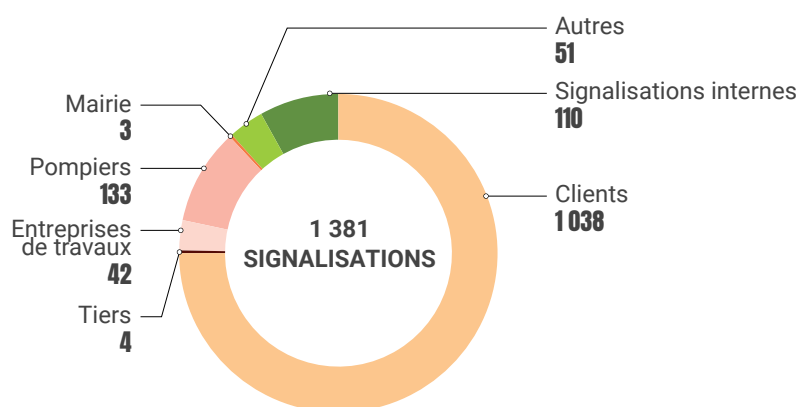
- Les événements sans cause imputable aux gaz combustibles (pas de défaut constaté sur des ouvrages gaziers) ;
- Les événements effectivement associés au gaz, mais ne ressortissant pas du domaine concédé.

La signalisation de la plupart des incidents se fait par l'intermédiaire d'appels de personnes externes

à GRDF, les clients. En effet, les fuites sont souvent détectées par le nez de toutes personnes du territoire concédé (grâce à l'odorisation du gaz), qui les signalent à GRDF.

Pour des raisons évidentes de lisibilité des informations reçues l'agent du CAD, dans son processus de collecte des renseignements, établit une décomposition de ces signalements selon qu'ils proviennent : des agents GRDF, des usagers, des entreprises de travaux, des mairies, des pompiers, d'autres concessionnaires ou de tiers.

RÉPARTITION DES SIGNALISATIONS PAR ORIGINE



En nb	Usagers GRDF	Tiers	Entreprises de travaux	Pompiers	Mairie	Autres	Autres concessionnaires	Signalisations internes	TOTAL
2012	1 110	20	38	90	5	56	2	48	1 369
2013	1 088	17	45	78	6	48	0	47	1 329
2014	985	12	36	73	6	61	4	47	1 224
2015	912	7	27	68	3	50	2	31	1 099
2016	834	8	29	56	7	57	2	16	1 009
2017	1 006	12	27	57	7	88	1	31	1 229
2018	786	12	47	53	6	60	0	39	1 003
2019	1 224	16	45	103	2	368	0	30	1 788
2020	1 074	7	22	96	1	51	0	227	1 478
2021	1 078	3	48	114	4	54	0	22	1 323
2022	1 038	4	42	133	3	51	0	110	1 381

Les signalements externes se répartissent, par types de personne, de la façon suivante :

- Les usagers de GRDF restent la grande majorité des appelants ;
- Au niveau des services de secours, cela s'explique par leurs interventions lors d'odeurs de gaz, d'incendies, d'explosions, Ils contactent GRDF pour intervenir sur le réseau (coupures de gaz, réparations, recherches de fuites etc.) ;
- Les entreprises de travaux signalent également des incidents. En effet lors de travaux sur la voirie les entreprises peuvent arracher des canalisations (45 appels en 2019), les branchements, ouvrages localisés dans la majorité des lieux d'interventions des entreprises, sont enfouis

moins profondément dans le sol. Cependant nous constatons une diminution avec un niveau de signalisation jamais atteint. Il faut que GRDF poursuive ses efforts d'information des entreprises,

Les signalements internes (provenant du personnel de l'exploitant) découlent des activités de recherche systématique de fuites, ou d'anomalies relevées lors de travaux ou de visites (activité de relèves des compteurs par exemple) sur l'infrastructure.



Les signalisations et les incidents

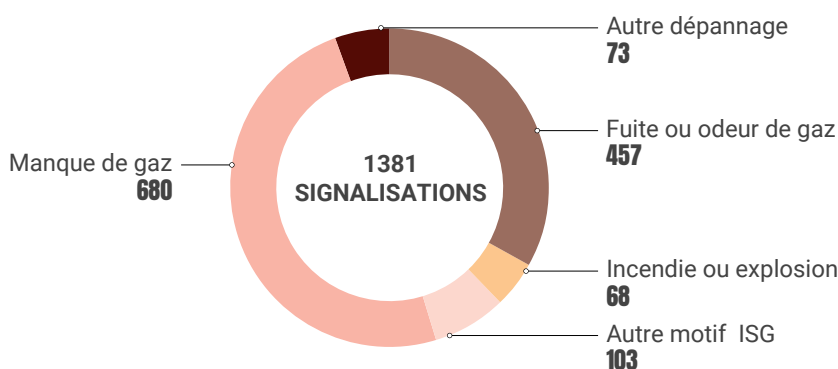
Les signalisations

Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention.

La collecte des informations relatives aux incidents gaz est centralisée par GRDF dans l'application

« CIIGaz » (Collecte intervention incident gaz). Cette base de données permet d'enregistrer l'information, son traitement, sa conservation et l'établissement de statistique relatives aux interventions des agents de GRDF dans le cadre de dépannage.

RÉPARTITION DES SIGNALISATIONS PAR MOTIF



Les signalisations pour fuite ou odeur de gaz représentent 31,2 % des signalements total, les signalisations pour manque de gaz représentent pour moitié des signalements total.



FOCUS 2022

1 381 signalisations contre
1 323 en 2021 et 1 478 en 2020

En nb	Appels pour incendie ou explosion	Appels pour Fuite ou odeur de gaz	Appels pour autre motif ISG	Appels pour manque de gaz	Appels pour autre dépannage	TOTAL
Angresse	1	4	-	-	-	5
Arthez	-	-	-	-	-	-
Arue	-	-	-	-	-	-
Benquet	-	3	-	-	-	3
Biscarrosse	5	29	3	53	4	94
Bordères	-	-	-	-	-	-
Bretagne-de-Marsan	-	1	-	1	1	3
Capbreton	2	13	3	24	2	44
Castets	-	1	1	-	-	2
Cazères-sur-l'Adour	-	-	-	1	1	2
Dax	9	47	13	110	11	190
Grenade-sur-l'Adour	-	3	2	1	-	6

En nb	Appels pour incendie ou explosion	Appels pour Fuite ou odeur de gaz	Appels pour autre motif ISG	Appels pour manque de gaz	Appels pour autre dépannage	TOTAL
Hagetmau	2	6	2	7	2	19
Hastings	1	1	-	7	-	9
Labenne	3	14	4	-	3	24
Larrivière-Saint-Savin	-	1	-	2	-	3
Lesgor	-	-	-	-	-	-
Linxe	-	-	-	-	-	-
Magescq	-	-	2	1	-	3
Mont-de-Marsan	8	90	25	102	18	243
Montgailard	1	-	-	-	-	1
Morcenx	1	8	4	11	2	26
Narrosse	-	11	2	36	-	49
Œyregave	-	1	-	5	-	6
Œyreluy	-	-	-	-	-	-
Ondres	-	12	1	6	2	21
Parentis-en-Born	1	4	2	14	1	22
Peyrehorade	1	8	3	3	1	16
Rion-des-Landes	2	5	-	3	-	10
Roquefort	-	5	1	4	-	10
Saint-Martin-de-Seignanx	1	5	2	17	-	25
Saint-Paul-lès-Dax	12	30	5	97	5	149
Saint-Perdon	-	2	1	1	-	4
Saint-Pierre-du-Mont	4	36	5	28	2	75
Saint-Sever	1	9	2	16	3	31
Saint-Vincent-de-Paul	2	1	1	-	1	5
Saint-Vincent-de-Tyrosse	3	5	-	9	2	19
Seyresse	-	5	1	13	-	19
Soorts-Hossegor	1	9	3	7	-	20
Soustons	2	5	-	5	-	12
Tarnos	4	73	11	80	12	180
Tartas	1	8	3	13	-	25
Villeneuve-de-Marsan	-	2	1	2	-	5
Yzosse	-	-	-	1	-	1
TOTAL	68	457	103	680	73	1 381

Les principales raisons des signalisations sont les fuites ou odeurs de gaz et le manque de gaz, à hauteur de 82,3 % du nombre total d'appels.

SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE FOURNITURE

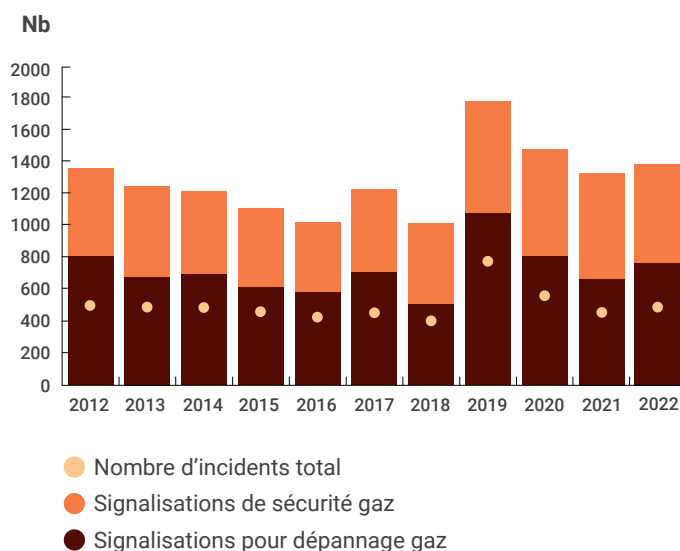
Les appels de tiers reçus par l'Urgence Sécurité Gaz sont classés de la manière suivante :

— **Les interventions de sécurité gaz** : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité ;

— **Les dépannages gaz** : pour les manques de gaz et autres dépannages.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de signalisation de sécurité gaz	656	532	489	431	518	485	712	674	595	628
Nombre de signalisation pour dépannage gaz	673	692	611	578	711	518	1 076	804	728	753
Nombre d'incidents constatés	520	490	415	389	449	402	845	563	467	489
Ratio incidents constatés / Signalisations	37 %	40 %	43 %	43 %	37 %	40 %	44 %	38 %	35 %	35 %

SIGNALISATIONS ET INCIDENTS CONSTATÉS



Nous soulignerons que les signalements baissent notablement depuis 3 ans. L'augmentation des signalements et des incidents en 2019 et 2020 sont liées à la campagne de remplacement des compteurs communicant Gazpar (non remise en service après intervention).



FOCUS 2022

On notera que seulement **35,4 %** de ces signalements aboutissent sur un incident constaté (1 381 signalements pour 489 incidents constatés)

Les incidents

Par ailleurs, si l'on caractérise le service rendu par l'infrastructure de distribution concédée et par le nombre d'utilisateurs desservis, il est possible d'établir un indicateur représentatif des incidents ayant affecté le patrimoine concédé par rapport au service rendu.

Le taux d'appel par km réseau et pour 1 000 usagers revient à un taux acceptable, à appréhender par rapport au taux observés sur des concessions d'âge comparable [9 ; 12].

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Incidents par km réseau										
Incidents pour sécurité	0,39	0,32	0,27	0,25	0,28	0,26	0,42	0,38	0,29	0,22
Incidents pour manque de gaz	0,41	0,43	0,37	0,34	0,43	0,31	0,71	0,53	0,47	0,13
Incidents pour 1 000 usagers										
Incidents pour sécurité	13,03	10,55	9,01	8,02	8,96	8,34	13,01	11,72	9,00	6,62
Incidents pour manque de gaz	13,38	14,08	12,18	10,90	13,54	9,89	22,39	16,48	14,41	3,90

Causes et sièges des incidents

Ce paragraphe vise à donner une appréciation de l'état du réseau et des principaux risques pesant sur l'infrastructure de distribution. Elle permet à l'autorité concédante de connaître l'état des ouvrages qui est un enjeu majeur dans le contexte actuel où elle ne dispose pas de droits de regard sur les provisions

constituées pour le renouvellement des ouvrages concédés.

La répartition des incidents en fonction de leur cause est donnée ci-dessous.

Elle est distribuée en fonction des grandes catégories d'ouvrages :

En nb	BRC	BRI	BP	Cana- lisation réseaux	CI	CM	Poste de détente réseau	PDL	Robinet de réseau	TOTAL
Dommages ou actions effectués par un tiers involontaire		9		2				2		13
Dommages ou actions effectués par un tiers malveillant	2	3	1							6
Défaut d'assemblage mécanique/soudage	3	18	2	4		1	1	1		30
Dommage lors de travaux de tiers	2	11		3	3					19
Fausse manœuvre/Erreur	9	18	3			1		1		32
Corrosion		6		2						8
Facteur environnement indéfini		1								2
Crue Inondation										-
Mouvement de terrain/vibration	1	2		3						6
Feu involontaire		3								3
Blocage/grippage	1	53	4			1	1	1	1	62
Bruit		8								8
Colmatage/bouchage									1	1
Déclenchement intempestif de dispositif de sécurité	4	57	4					7		72
Facteur lié au matériel indéfini		8		1				1		10
Usure ou rupture de pièce	14	164	9	10	3	2		10	5	217
TOTAL	36	361	23	25	6	5	2	23	8	489

Une cause prépondérante se détache, l'usure ou rupture de pièce (44 %), ainsi qu'un type d'ouvrage, les branchements individuels (74 %).

Les dommages aux ouvrages lors de travaux restent la troisième cause d'incident. Il est donc évident que la politique de sensibilisation des intervenants aux abords des ouvrages gaz porte ses fruits mais elle doit rester une priorité pour faire baisser cette cause de manière pérenne.

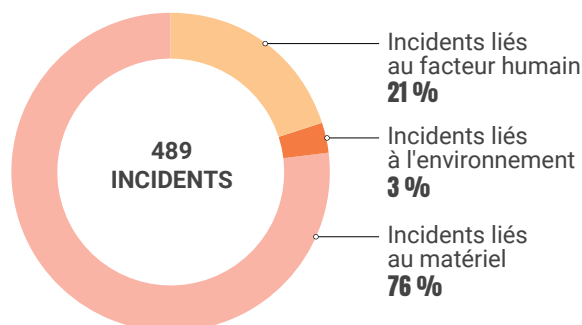
On notera que la responsabilité du concessionnaire est à l'origine de 80 % des incidents.


FOCUS 2022

GRDF doit **accentuer son effort** sur la maintenance des ouvrages

La classification des incidents survenus en 2022 conduit à définir 3 groupes principaux :

CAUSES DES INCIDENTS



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Incidents liés au facteur humain	20 %	26 %	19 %	25 %	25 %	21 %
Incidents liés au matériel	78 %	70 %	80 %	72 %	73 %	76 %
Incidents liés à l'environnement	1 %	4 %	1 %	3 %	2 %	3 %

^ **Les dommages liés au facteur humain** représentent 21 % des aléas survenus sur le patrimoine. Grace à une forte communication du concessionnaire sur les DR et les DICT, ces dommages restent sur une moyenne de 23 % sur 6 ans.

^ **Les incidents liés aux matériels** représentent 76 % des incidents. Par nature, cette catégorie d'incidents suggère des besoins en renouvellement, et les chiffres ci-dessus soulignent l'intérêt d'orienter cette activité **sur les ouvrages de raccordement**. En effet, ces derniers ont subi 76 %

des aléas collectés dans cette catégorie. Ces éléments montrent une nouvelle fois la détérioration du réseau au cours des années et un renouvellement insuffisant.

^ **Les incidents liés à l'environnement**, à hauteur de 3 %, des incidents.

Pour les dommages causés par les tiers (100 sur 489, soit 21 %) des incidents nous rappelons l'engagement de contrat de service public :

CSP

Contribuer à la sécurisation des installations Prévention des agressions des ouvrages

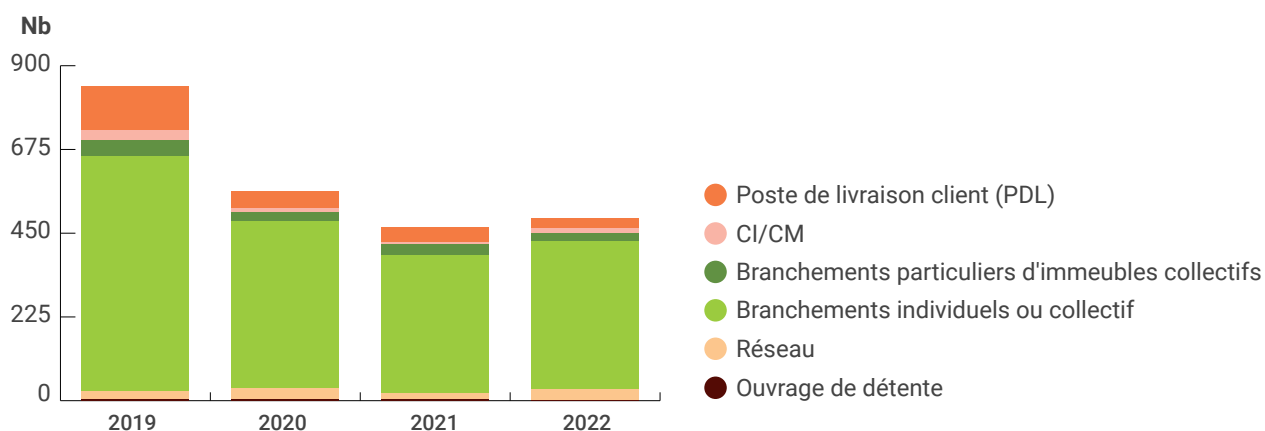
Les efforts faits par le concessionnaire pour informer les entreprises des risques d'arrachage des canalisations doivent se poursuivre, GRDF a également fait un effort sur les DICT. Quand un incident provient sans DICT GRDF envoie un recommandé à l'entreprise et à la DRIRE qui ensuite contacte cette dernière. Au niveau des DICT GRDF identifie les chantiers à risque et se déplace sur le terrain pour les travaux afin de géodétecter les ouvrages gaz.

Les dommages causés par un tiers sont toujours trop importants

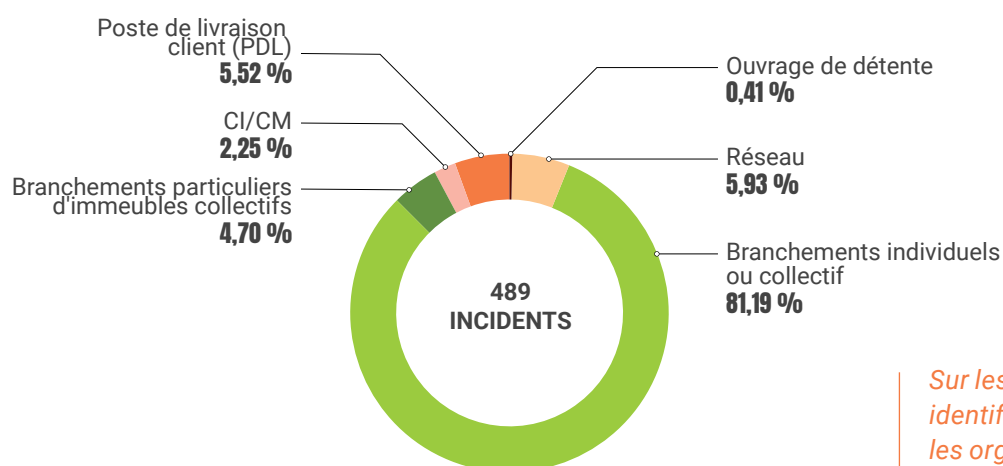
Sièges des incidents

Les incidents ayant affecté les biens concédés se répartissent par type d'ouvrages :

ÉVOLUTION DES INCIDENTS PAR SIÈGE



TAUX DES INCIDENTS PAR SIÈGE



Sur les 489 sièges identifiés 397 concernent les organes de raccordement de la concession

En nb	Ouvrage de détente	Réseau	Branchements individuels et collectifs	Branchements particuliers d'immeubles collectifs	Poste de livraison client (PDL)	CI/CM	TOTAL
2013	77	17	400	21	-	5	520
2014	56	25	379	27	-	3	490
2015	42	10	323	33	-	7	415
2016	26	11	317	31	-	4	389
2017	35	13	357	32	-	12	449
2018	27	20	328	14	-	13	402
2019	3	23	630	45	41	26	845
2020	3	31	448	24	45	12	563
2021	4	15	372	28	40	8	467
2022	2	29	397	23	11	27	489

	Ouvrage de détente	Réseau	Branchements individuels et collectifs	Branchements particuliers d'immeubles collectifs	CI/CM/CT	Poste de livraison client (PDL)
2013	14,81 %	3,27 %	76,92 %	4,04 %	0,96 %	-
2014	11,43 %	5,10 %	77,35 %	5,51 %	0,61 %	-
2015	10,12 %	2,41 %	77,83 %	7,95 %	1,69 %	-
2016	6,68 %	2,83 %	84,49 %	7,97 %	1,03 %	-
2017	7,80 %	2,90 %	79,51 %	7,13 %	2,67 %	-
2018	6,72 %	4,98 %	81,59 %	3,48 %	3,23 %	-
2019	0,36 %	2,72 %	74,56 %	5,33 %	3,08 %	4,85 %
2020	0,53 %	5,51 %	79,57 %	4,26 %	2,13 %	7,99 %
2021	0,86 %	3,21 %	79,66 %	6,00 %	1,71 %	8,57 %
2022	0,41 %	5,93 %	81,19 %	4,70 %	2,25 %	5,52 %

FOCUS 2022

La très grande majorité des **incidents se situe au niveau des branchements individuels** (81,2 %)

Ce sont les ouvrages les plus vulnérables notamment lors des travaux d'entreprises.

Sur les 81,2 % d'incident liés aux branchements, il a été constaté que nombre d'entre eux proviennent d'un oubli de remise en gaz de ces derniers, lors des changements de compteur par le compteur communicant GAZPAR par les prestataires de GRDF. Les prestataires doivent en effet remettre le détenteur en gaz à la fin de leur intervention.

Le concessionnaire lutte contre ce problème en identifiant mieux les branchements sur sa cartographie et en veillant au respect scrupuleux de la procédure DR / DICT par les intervenants potentiels du domaine public.

Cette année GRDF a reçu et suivi 2 178 DT et 5 252 DICT. Sur les 5 252 DICT faites, seulement 18 dom-

mages sur ouvrage enterré avec une fuite (0.34 %). À la vue de la baisse des incidents de tiers nous devons encourager GRDF à continuer de sensibiliser ces acteurs aux DT / DICT.

Les branchements sur réseaux constituent le premier type d'ouvrage affecté par des incidents (397 événements collectés).

CSP

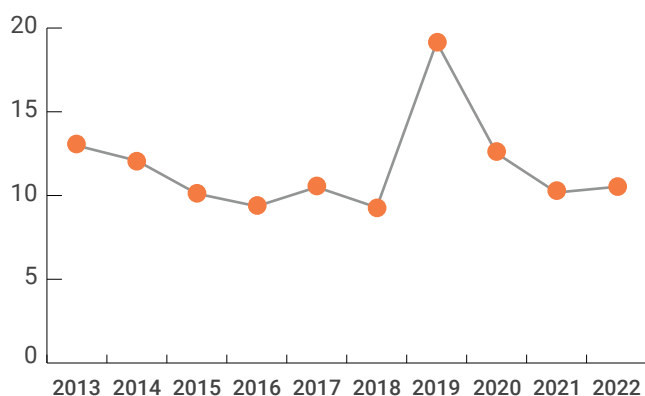
**CSP : La sécurité
La distribution – agressions sur ouvrages**
Réalisation d'actions de sensibilisation auprès des entreprises intervenantes.

En 2022, les foyers d'incidents sont toujours localisés en grande majorité au niveau des branchements.

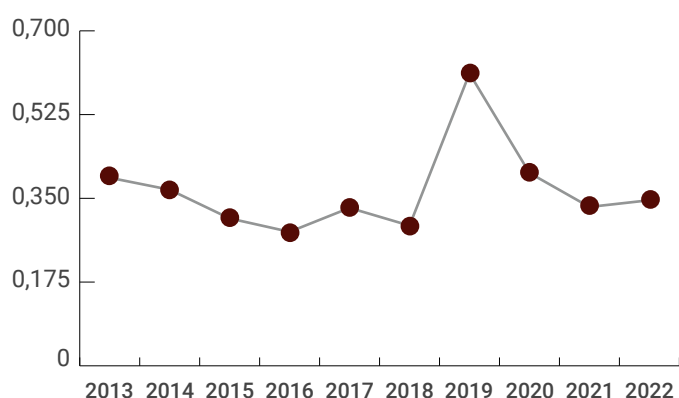
81,2 %
des incidents

Par ailleurs, si l'on caractérise le service rendu par l'infrastructure de distribution concédée et par le nombre d'usagers desservis, il est possible d'établir un indicateur représentatif des incidents ayant affecté le patrimoine concédé par rapport au service rendu.

TAUX D'INCIDENTS GLOBAL POUR 1 000 USAGERS



TAUX D'INCIDENTS GLOBAL PAR KM DE RÉSEAU

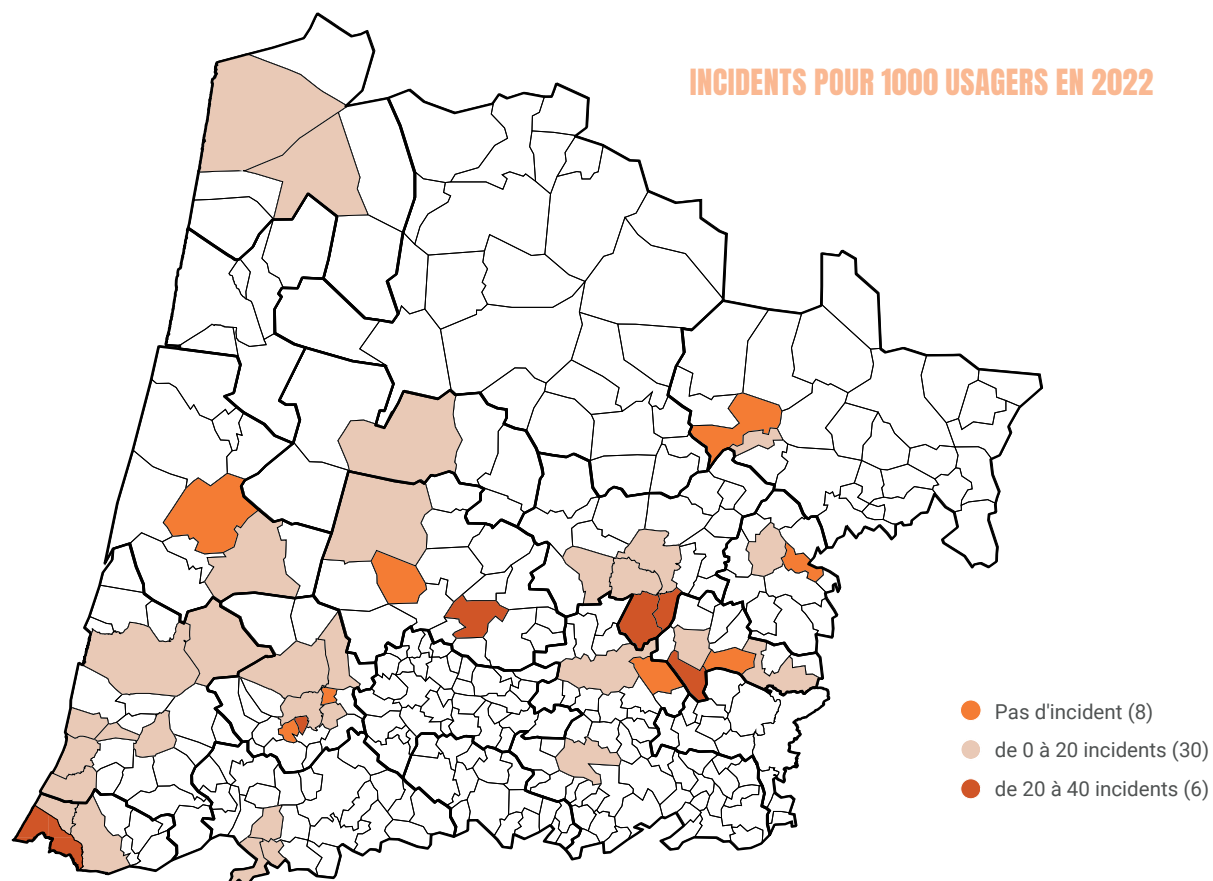
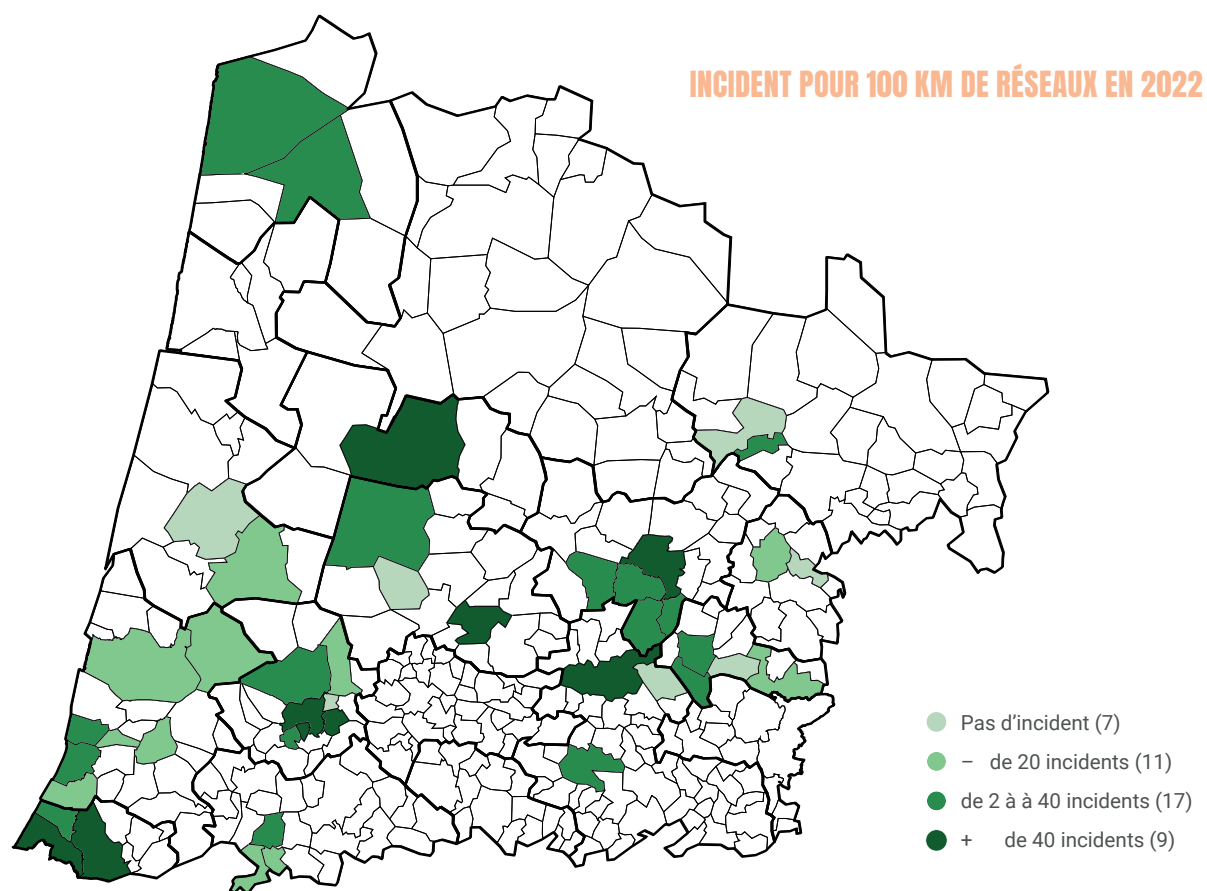


FOCUS 2022

Taux d'incidents global de **0,346 incidents** par km de canalisation et **10,52 incidents** pour 1 000 usagers

	Incidents	Longueur réseau en km	Taux d'incidents par km	Nombre usagers	Taux d'incidents pour 1000 usagers
2013	520	1 322,505	0,393	40 068	12,98
2014	490	1 332,094	0,368	40 559	12,08
2015	415	1 348,290	0,308	41 054	10,11
2016	389	1 351,297	0,287	41 545	9,36
2017	449	1 359,671	0,330	42 758	10,50
2018	402	1 371,950	0,293	43 287	9,29
2019	845	1 382,860	0,611	44 127	19,15
2020	563	1 395,775	0,403	44 958	12,52
2021	467	1 404,620	0,332	45 874	10,18
2022	489	1 415,030	0,346	46 501	10,52

Répartition géographique des incidents



Les conséquences des incidents

Les éléments qui précèdent montrent que ce sont les ouvrages de raccordement qui totalisent le plus grand nombre d'incidents. Il convient alors d'observer que le nombre d'incidents survenus sur les branchements individuels, rapporté au nombre d'utilisateurs desservis par ces équipements, serait moins important que pour les dessertes en immeubles collectifs.

Taux d'incidents intervenus sur les ouvrages de raccordement rapporté au type d'immeuble qu'ils desservent :

Nombre d'incidents sur branchements d'immeubles individuels rapporté au nombre d'utilisateurs desservis par ces équipements **0,99 Inc/100 pdla**

Nombre d'incidents sur dessertes d'immeubles collectifs rapporté au nombre d'utilisateurs desservis par ces équipements **0,08 Inc/100 pdlc**

Il convient de noter que **l'exploitant n'a déclaré, en 2021, aucun accident sur les ouvrages concédés ayant occasionné des dommages corporels.**

LE PLAN D'INTERVENTION ORIGAZ

Le plan d'Organisation et d'Intervention Gaz (Origaz) permet aux exploitants du réseau de prendre les mesures d'urgences nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Avant de déclencher le plan Origaz, le chef d'exploitation réalise rapidement un diagnostic précis et évalue l'ampleur de l'incident :

- ↪ Nature de l'incident (fuite, extinction, surpression) ;
- ↪ Nombre d'utilisateurs privés de gaz ;
- ↪ Estimation de la durée de la perturbation ;
- ↪ Moyens à mettre en œuvre pour faire face à la situation.

Des exercices sont effectués régulièrement pour vérifier le bon déroulement du plan et pour l'améliorer si cela s'avère nécessaire.

LE PLAN ANTI-ENDOMMAGEMENT

Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

La réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens a conduit à un nouveau cadre réglementaire applicable depuis le 1^{er} juillet 2012.

Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre,

exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.

La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les 3 acteurs d'un chantier. Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assumer l'ensemble de ces responsabilités.

Les principales mesures de cette réforme :

- ↪ Le Guichet Unique permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'Ineris.
- ↪ L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :

- meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et l'obligation de marquer les réseaux au sol avant l'ouverture du chantier,

- amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1^{er} juillet 2013,

- arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différences notables générant un risque entre l'état constaté du sous-sol et les informations portées à sa connaissance au préalable,

- ↪ Le renforcement des compétences en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux. Ce personnel devra disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à partir de 2017.

- ↪ La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT » pour faire vivre le retour d'expérience et entretenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitant de réseau et d'exécutant de travaux sont accessibles sur les sites :

- du Guichet Unique (télé service www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr),
- ou du Ministère (MEDDE – Direction générale de la prévention des risques),

Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées (responsable de projet, exécutant de travaux, exploitant de réseaux, collectivité territoriale).

Avant la réalisation des travaux, le concessionnaire informe la commune des travaux par l'intermédiaire de la demande de Travaux (DT), du projet gaz, demande d'accord technique et de la demande d'information avant commencement de travaux (DICT).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de DT reçues et traitées	1 142	1 222	1 816	1 698	1 775	2 118	2 120	2 300	2 392
Nombre de DICT reçues et traitées	3 481	3 799	4 170	4 814	4 919	4 936	5 273	5 690	5 931
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	1 041	1 116	1 674	1 572	1 640	1 979	1 940	2 116	2 178
Nombre de DICT avec présence d'ouvrage GRDF	3 038	3 376	3 676	4 364	4 471	4 438	4 817	5 120	5 366

Sachant que les endommagements aux ouvrages (lors ou après travaux) provoquent des incidents avec ou sans interruption de la fourniture du gaz, avec la gêne aux riverains causée par les interventions liées à l'incident, GRDF attache une attention particulière à ce que les DR et les DICT lui soit communiquées dès lors que des travaux concernent le souterrain des communes desservies.

Cette forte implication de GRDF a d'ailleurs permis de faire baisser de 50 % ces 4 dernières années les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GRDF. GRDF participe également à des sessions de formation de sensibilisations aux travaux à proximité des ouvrages aux acteurs concernés : conducteurs de travaux, chefs d'équipe, conducteurs d'engins, collectivités territoriales, chargés d'affaires, etc.

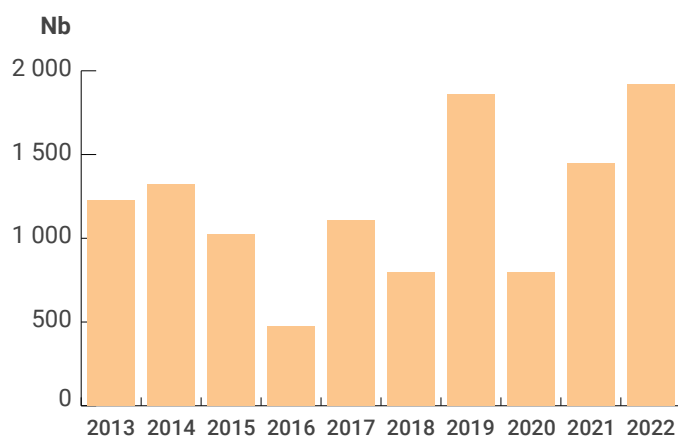
LA QUALITÉ DE FOURNITURE

La qualité de fourniture fait référence au pouvoir calorifique du gaz, à sa pression dans le réseau, à son odorisation, mais également à sa distribution chez l'utilisateur.

DISTRIBUTION DU GAZ CHEZ LES USAGERS

La qualité de fourniture, par le biais de la continuité de fourniture de gaz est un paramètre important à respecter pour les usagers.

NOMBRE D'USAGERS COUPÉS POUR INCIDENT



En nb	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Angresse	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1
Arthez	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Benquet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Biscarrosse	16	2	52	49	51	17	22	41	61	170
Borderes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bretagne-de-Marsan	2	-	-	3	2	2	1	-	2	2
Capbreton	10	-	16	11	26	16	28	25	541	58
Castets	2	2	2	-	1	2	2	1	-	-
Cazère-sur-l'Adour	1	-	1	2	-	-	1	-	1	2
Dax	83	103	329	111	72	75	219	130	204	455
Grenade-sur-l'Adour	1	-	1	4	-	1	1	-	2	8
Hagetmau	5	-	5	4	-	-	4	1	4	6
Hastingues	-	-	1	1	5	-	1	-	-	-
Labenne	4	1	8	24	11	7	6	11	106	17
Larrivière	-	-	-	20	-	-	-	-	-	1
Lesgor	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Linxe	-	-	-	-	1	1	-	1	1	-
Magescq	1	-	3	-	-	-	3	-	53	1
Montgaillard	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Mont-de-Marsan	584	92	40	64	68	227	539	26	81	62
Morcenx	8	-	17	5	12	6	99	53	16	11
Narrosse	1	-	2	3	2	2	5	2	4	11
Œyregave	-	-	1	2	-	2	1	1	94	1
Œyreluy	-	-	-	1	1	5	1	-	1	-
Ondres	22	3	165	7	4	10	1	75	6	3
Parentis-en-Born	197	-	12	8	10	16	18	2	6	7
Peyrehorade	-	-	-	4	2	2	177	12	4	7
Rion-des-Landes	-	-	4	1	8	8	4	3	5	6
Roquefort	-	-	-	4	-	74	-	1	1	3
Saint-Martin-de-Seignanx	-	-	235	4	9	4	23	11	3	14
Saint-Paul-lès-Dax	130	35	67	42	308	292	184	187	87	241
Saint-Perdon	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2
Saint-Pierre-du-Mont	8	26	14	46	22	18	17	7	15	54
Saint-Sever	-	110	7	5	122	1	13	1	78	21
Saint-Vincent-de-Paul	-	3	-	3	-	2	7	12	7	1
Saint-Vincent-de-Tyrosse	-	8	6	5	8	10	124	97	16	8
Seyresse	-	5	-	-	-	3	-	39	1	176
Soorts-Hossegor	-	66	6	2	6	4	11	6	3	5
Soustons	12	1	8	4	2	21	273	14	28	6
Tarnos	-	285	17	24	349	14	49	22	16	546
Tartas	-	5	1	9	3	7	17	6	-	10
Villeneuve-de-Marsan	-	-	1	1	-	2	5	-	1	-
Yzosse	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-
TOTAL	1227	1 323	1 021	476	1 106	853	1 858	796	1 448	1 918

Un incident significatif sur la commune de Tarnos (560 clients coupés), suite à un dommage sur un robinet réseau défectueux.

LE DÉLAI D'INTERRUPTION DU FLUX GAZEUX

Le délai d'interruption du flux gazeux correspond au temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Le suivi du délai d'interruption du flux gazeux en cas de fuite traitée en procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés, des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement.

FOCUS 2022

Le délai d'interruption moyen du flux gazeux en 2022 sur la concession est de **54 minutes**.

LE POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR

Le gaz naturel est livré aux usagers par l'intermédiaire d'un compteur qui mesure le volume transité. La facturation du gaz naturel aux usagers est faite sur la base de kWh. Il est donc nécessaire de convertir le volume mesuré en énergie à facturer.

Cette opération nécessite de connaître le coefficient de conversion, appelé pouvoir calorifique supérieur (PCS) dont l'unité est le kWh /m³ (n). Le PCS correspond à la quantité d'énergie de chaleur libérée par la combustion d'une unité de volume de gaz naturel.

Réglementairement, le pouvoir calorifique supérieur (PCS) du gaz livré doit être compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m³ (n).

FOCUS 2022

PCS moyen en 2022 sur le département des landes : **11,519 kWh/m³ (n)**

LE CONTRÔLE DE LA PRESSION

La pression du gaz est mesurée en continu. Les emplacements des points de mesure de la pression du gaz distribué se répartissent sur les communes en fonction des contrôles que le concessionnaire doit opérer pour délivrer le gaz dans les normes exigées dans le RSDG correspondant. **Ces emplacements qui ont été demandés avec les mesures moyennes de pression ne nous ont pas été fournis par le concessionnaire et devons nous être communiqués le plus rapidement possible.** La visite de ces sites pourra également être organisée entre le concessionnaire et l'autorité concédante afin de vérifier la bonne pression du réseau.

L'ODORISATION

Le gaz naturel étant un produit combustible sans odeur, il doit être traité par un rajout de molécules odorantes pour bénéficier d'une odeur suffisamment caractéristique pour que les fuites soient immédiatement perceptibles à l'odorat.

Il s'agit d'une obligation légale encadrée par le dernier alinéa de l'[article 17 de l'arrêté du 13 juillet 2000](#) portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations qui est ainsi rédigé :

Cette disposition est définie dans le cahier des charges type pour les concessions de distribution publique de gaz ([article 14](#)).

Pour l'application de cette prescription, on considère qu'une fuite est immédiatement perceptible à l'odorat si l'odeur du gaz devient perceptible pour un nez moyen normalisé, au plus tard, quand la concentration de gaz atteint 20 % de la limite inférieure d'explosivité (L_{I,E}). En revanche, cette odeur doit disparaître par la combustion complète du gaz.

Lorsque l'odorisation est nécessaire, elle est assurée actuellement en France par injection d'un odorisant unique, le T,H,T, (thiophane ou tétrahydrothiophène), choisi en 1966 en raison de sa stabilité.

DÉTAILS PAR COMMUNE

	Réseau contrôlé en m	Nombre de signalisations		Nombre de clients coupés
		Sécurité	Manque de gaz	
Angresse	605		2	1
Arthez d'Armagnac	-	-	-	-
Arue	-	-	-	-
Benquet	7 703	-	2	2
Biscarrosse	1 211	12	16	170
Bordères-et-Lamensans	-	-	-	-
Bretagne-de-Marsan	4 837	1	1	2
Capbreton	7 922	11	11	58
Castets	4 986	-	1	-
Cazères-sur-l'Adour	-	2	-	2
Dax	-	37	32	455
Grenade-sur-l'Adour	31	1	4	8
Hagetmau	215	5	6	6
Hastingues	35	-	1	-
Labenne	347	-	9	17
Larrivière	58	1	-	1
Lesgor	34	-	-	-
Linxe	-	-	-	-
Magescq	26	1	2	1
Mont-de-Marsan	191 858	23	60	-
Montgaillard	-	-	-	62
Morcenx	-	8	10	11
Narrosse	55	2	9	11
Œyregave	-	1	-	1
Œyreluy	-	-	-	-
Ondres	164	-	4	3
Parentis-en-Born	653	5	4	7
Peyrehorade	-	2	4	7
Rion-des-Landes	-	2	5	6
Roquefort	-	1	4	3
Saint-Martin-de-Seignanx	2	13	4	14
Saint-Paul-lès-Dax	6 783	13	12	241
Saint-Perdon	9 729	-	2	2
Saint-Pierre-du-Mont	73 481	6	19	54
Saint-Sever	27 217	7	5	21
Saint-Vincent-de-Paul	38	-	1	1
Saint-Vincent-de-Tyrosse	-	2	2	8
Seyresse	31	-	4	176
Soorts-Hossegor	48	4	4	5
Soustons	60	2	3	6
Tarnos	28 930	13	56	546
Tartas	-	6	8	10
Villeneuve-de-Marsan	172	-	1	-
Yzosse	-	-	-	-

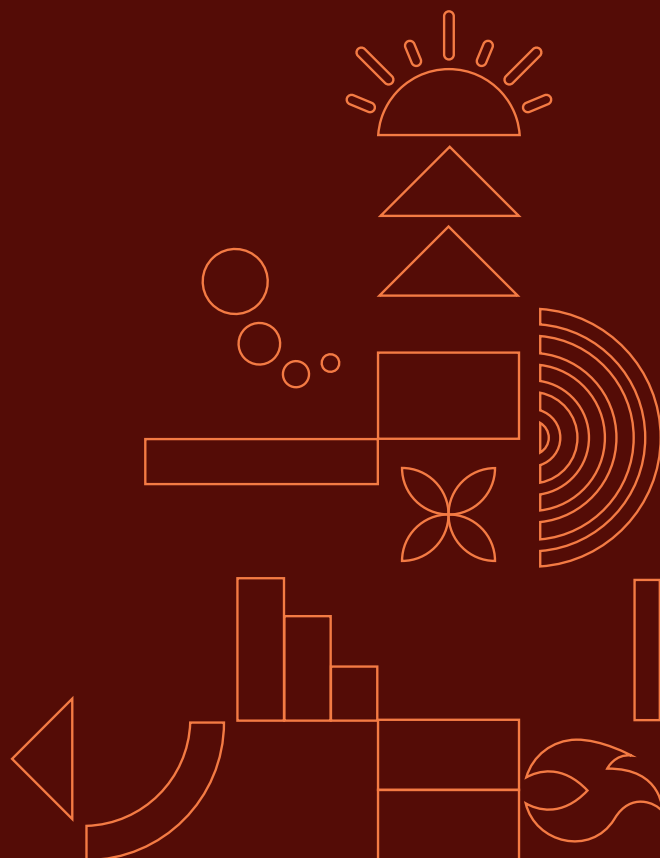
SERVICE AUX USAGERS

110 Les usagers et leur consommation

- 110 Le nombre d'usagers
- 111 Consommations et recettes d'acheminement
- 113 Analyse des gammes tarifaires

115 Enquêtes de satisfaction menées par le concessionnaire

- 115 Satisfaction des clients particuliers et professionnels
- 115 Satisfaction des collectivités territoriales
- 116 Gestion des réclamations fournisseurs
- 116 Gestion des réclamations sur la concession



Nombre d'utilisateurs de la concession

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
40 068	40 559	41 054	41 545	42 758	43 287	44 127	44 958	45 874	46 501



FOCUS 2022

Accroissement du nombre d'utilisateurs de **1,37 %**

Consommation des utilisateurs de la concession

Acheminement en MWh									
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 108 480	964 044	964 938	968 113	1 006 414	1 022 264	1 013 601	929 307	1 022 784	912 770



FOCUS 2022

L'acheminement augmente de **10,76 %**

Recettes d'acheminement sur la concession

Recettes d'acheminement en k€									
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
11 266	10 517	11 157	11 748	12 084	12 354	12 416	12 018	12 841	11 767



FOCUS 2022

Les recettes d'acheminement augmentent de **8,37 %**

Prix moyen du gaz naturel par rapport aux autres énergies

	Gaz naturel	Fioul domestique	Granulés bois	Propane	Électricité
kWh/€ (TTC)	0,1043	0,1257	0,1325	0,1593	0,2062



FOCUS 2022

Le gaz naturel reste une des énergies
la moins chère du marché

Satisfaction des usagers

Résultats sur la région Sud-Ouest	2021	2022
Satisfaction « Particuliers » uniquement		
Raccordement avec et sans extension – hors collectif	95,5 %	96,7 %
Mise en service avec intervention	90,3 %	92,8 %
Satisfaction « Particuliers » et « Professionnels »		
Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance	94,3 %	93,5 %



FOCUS 2022

Les enquêtes de satisfaction
démontrent une très bonne
satisfaction des usagers en 2022

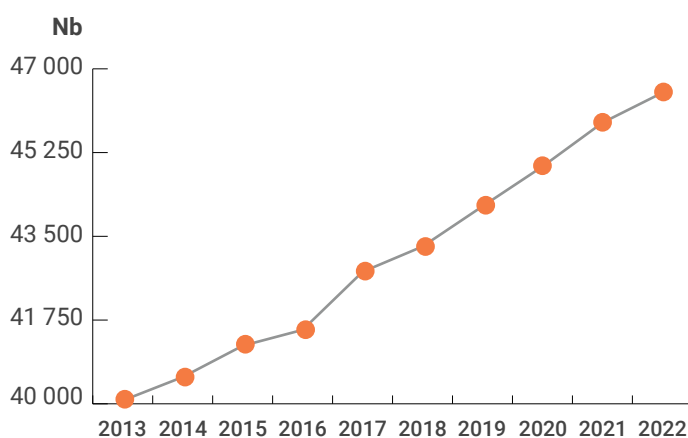
LES USAGERS ET LEUR CONSOMMATION

L'image des usagers de la concession s'établit comme suit :

	Nombre d'usagers sur la concession	Acheminement en MWh	Recettes d'Acheminement en k€
2013	40 068	1 108 830	11 266
2014	40 559	964 045	10 517
2015	41 054	964 938	11 157
2016	41 545	968 113	11 510
2017	42 758	1 006 414	12 084
2018	43 287	1 022 264	12 354
2019	44 127	1 013 601	12 416
2020	44 958	929 307	12 018
2021	45 874	1 022 784	12 841
2022	46 501	912 770	11 767

LE NOMBRE D'USAGERS

NOMBRE TOTAL D'USAGERS DE LA CONCESSION



FOCUS 2022

Le nombre d'usagers
a augmenté de **1,37 %**
cette année par rapport à 2021

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
40 068	40 559	41 054	41 545	42 758	43 287	44 127	44 958	45 874	46 501

NOMBRE D'USAGER PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En nb	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résidentiel			40 939	41 282	42 483	43 004	42 005	42 872	43 425	43 831
Tertiaire			225	220	220	215	1 934	1 863	2 135	2 318
Industrie	40 068	40 559	40	35	42	41	158	171	263	301
Agriculture			8	3	4	6	18	28	29	36
Autres			1	5	9	21	12	24	22	15
TOTAL	40 068	40 559	41 213	41 545	42 758	43 287	44 127	44 958	45 874	46 501

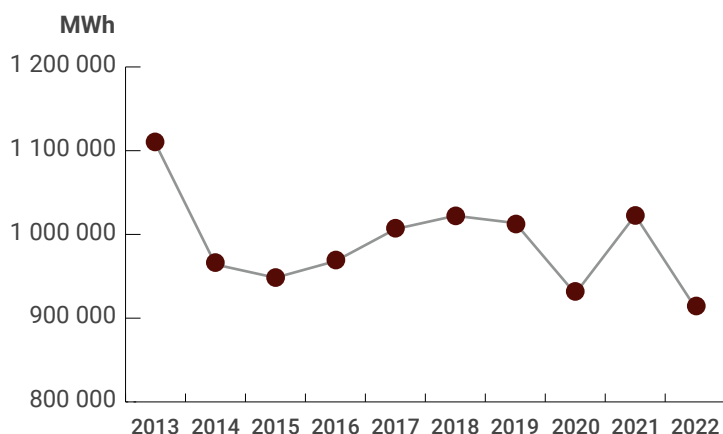
CONSUMMATION ET RECETTES D'ACHEMINEMENT

La consommation correspond à toute la quantité d'énergie ayant transitée sur le réseau de la concession et les recettes d'acheminement sont liées aux

revenus que tire le concessionnaire pour distribuer (acheminer) cette quantité d'énergie.

Répartition de l'acheminement

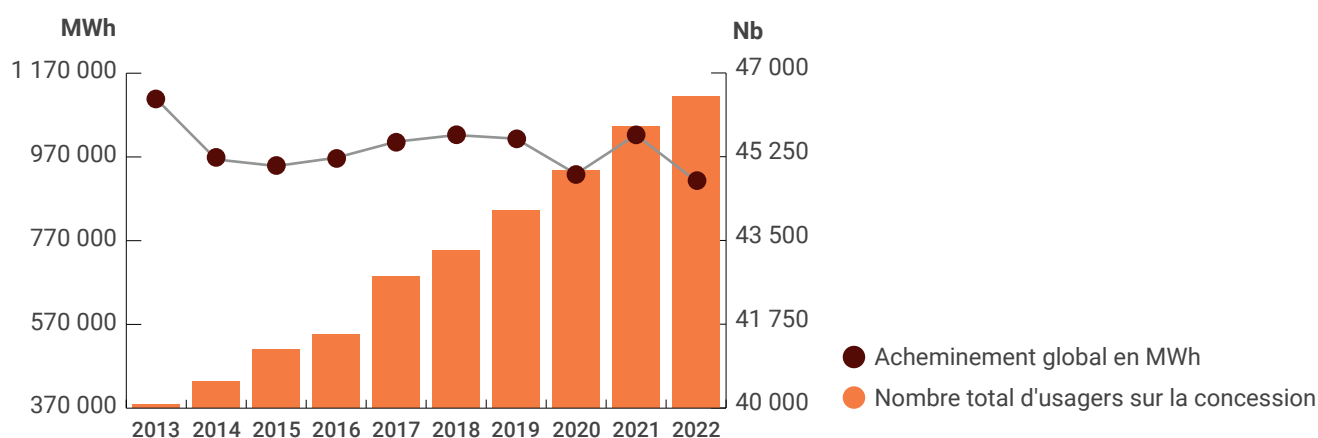
ACHEMINEMENT



FOCUS 2022

913 GWh de gaz acheminé sur la concession

USAGERS ET ACHÉMINEMENT



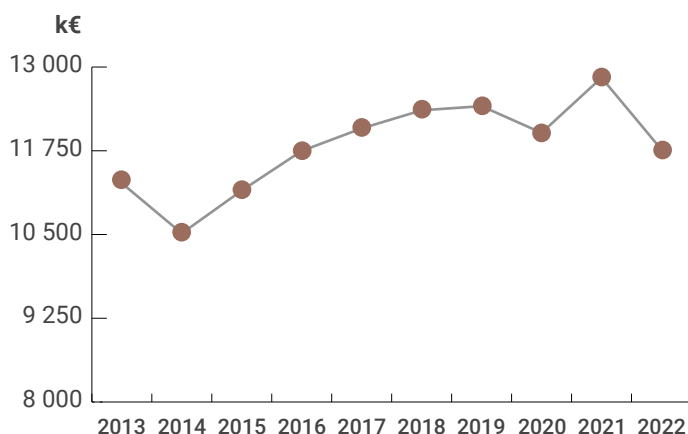
Acheminement en MWh									
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 108 480	964 044	964 938	968 113	1 006 414	1 022 264	1 013 601	929 307	1 022 784	912 770

ACHEMINEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN GWh

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résidentiel			536	552	561	548	448	429	446	344
Tertiaire			257	264	250	255	331	294	314	256
Industrie	1 108	964	151	139	164	163	230	205	261	311
Agriculture			4	1,4	1,7	1,9	1,9	1,3	0,8	0,6
Autres			0,646	11	30	54	2,8	-	0,3	1,6
TOTAL	1 108	964	948	968	1 006	1 022	1 014	929	1 023	913

Les recettes d'acheminement

LES RECETTES D'ACHEMINEMENT

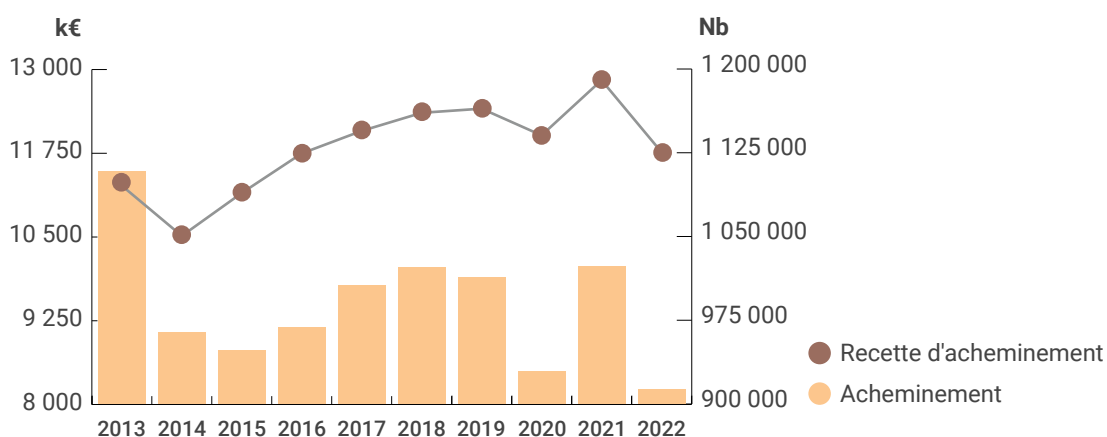


FOCUS 2022

-8,37 % de recettes d'acheminement

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
11 266	10 517	11 157	11 748	12 084	12 354	12 416	12 017	12 841	11 767

ACHEMINEMENT ET RECETTES D'ACHEMINEMENT



FOCUS 2022

Constat :

+1,37 % d'abonnés,
-10,76 % d'acheminement et
-8,37 % de recette d'acheminement

La baisse de 10,7 % de l'acheminement fait écho au souhait de l'état sur la demande de sobriété énergétique.

ANALYSE DES GAMMES TARIFAIRES

La répartition des types de contrats (gammes tarifaires), des seuils de consommation et des coûts moyens associés ont été relevés sur le site du Ministère du développement durable et sont données dans le tableau ci-dessous :

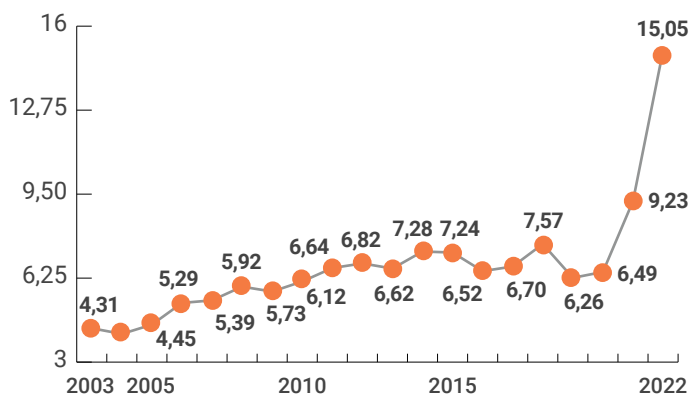
	Abonnement				Proportionnel
	BASE Cuisine ($< 1\,000$ kWh)	B0 Cuisine + Eau chaude ($1\,000 > < 6\,000$ kWh)	B1 Cuisine et eau chaude et/ou chauffage ($6\,000 < > 30\,000$ kWh)	B21 Chauffage et eau chaude dans les chaufferies moyennes ($30\,000 < > 150\,000$ kWh)	Prix moyen en c€ TTC / kWh
2003	24,94	34,94	123,94	182,81	4,31
2004	24,00	34,08	118,68	177,84	4,09
2005	24,00	34,08	118,68	177,84	4,45
2006	24,00	34,08	118,68	177,84	5,29
2007	24,00	34,08	118,68	177,84	5,39
2008	32,66	45,32	152,17	197,75	5,92
2009	35,19	48,74	162,81	162,81	5,73
2010	41,37	54,91	179,68	179,68	6,12
2011	41,37	54,91	179,68	179,68	6,64
2012	39,72	54,36	166,44	166,44	6,82
2013	54,96	66,24	183,84	183,84	6,62
2014	65,64	77,52	223,56	223,56	7,28
2015	74,70	89,39	234,01	234,01	7,24
2016	80,89	95,45	237,87	237,87	6,52
2017	87,40	94,23	231,84	231,84	6,70
2018	97,93	109,98	250,43	250,43	7,57
2019	101,76	101,76	248,64	248,64	6,26
2020	101,77	101,77	248,62	248,62	6,49
2021	102,13	102,13	249,75	249,94	9,23
2022	102,12	102,12	249,72	249,72	15,05

SERVICE AUX USAGERS

Les graphes suivants donnent l'évolution du prix (en €/an TTC) de l'abonnement et du kWh de gaz depuis l'année 2000 :

ÉVOLUTION DU PRIX PROPORTIONNEL

c€ TTC/kWh

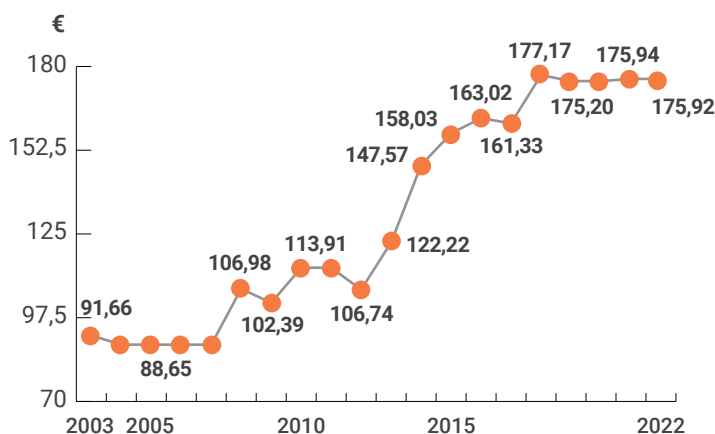


FOCUS 2022

Le prix proportionnel du kWh de gaz continu sa progression.

Il augmente de **63 %** cette dû en particulier au contexte géopolitique.

ÉVOLUTION DE L'ABONNEMENT MOYEN



FOCUS 2022

L'abonnement moyen quant à lui a été **multiplié par 2,5 en 20 ans**.

Cependant, le gaz naturel reste une des énergies des moins chères du marché.

	Gaz naturel	Fioul domestique	Granulés bois	Propane	Électricité
kWh/€ (TTC)	0,1043	0,1257	0,1325	0,1593	0,2062

* Tarifs de septembre 2022 pour une même base de consommation énergétique.

ENQUÊTES DE SATISFACTION MENÉE PAR LE CONCESSIONNAIRE

SATISFACTION DES CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Le dispositif de mesure de la satisfaction des clients particuliers et professionnels de GRDF a évolué à fin avril 2015. GRDF est ainsi passé d'un dispositif d'enquêtes réalisées par téléphone (un mois après l'évènement) à un dispositif de mesure à chaud via l'envoi d'un sms ou d'un courriel. Les événements qui font désormais l'objet de mesure de la satisfaction sont ceux qui mettent directement en relation, téléphonique ou physique, le client et les équipes de GRDF.

Au-delà du dispositif de mesure, l'exploitation des résultats évolue également profondément. Les clients répondant rapidement à l'enquête et exprimant un avis « pas du tout satisfait » font l'objet d'un appel téléphonique systématique, sous 3 jours, par le responsable GRDF de l'activité concernée. Ce rappel client « pas du tout satisfait » permet de recueillir le témoignage du client, les raisons de son mécontentement et de planifier des actions d'amélioration rapides et pertinentes.

Résultats sur la région Sud-Ouest	2021	2022
Satisfaction « Particuliers » uniquement		
Raccordement avec et sans extension – hors collectif	95,5 %	96,7 %
Mise en service avec intervention	90,3 %	92,8 %
Satisfaction « Particuliers » et « Professionnels »		
Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance	94,3 %	93,5 %

SATISFACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 812 élus et fonctionnaires territoriaux ont répondu à cette enquête, soit autant que les deux années précédentes. Avec 97 % de collectivités se déclarant satisfaites de la relation concessionnaire, la qualité s'est maintenue par rapport à 2021.

Dans le détail, on observe notamment que 97 % des collectivités se déclarent confiantes dans la qualité

des données fournies, et 96 % considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux vis-à-vis de GRDF restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que leur suivi. GRDF s'engage à poursuivre ses efforts pour toujours mieux répondre aux attentes des collectivités locales et apporter au cœur des territoires une énergie sûre et de plus en plus renouvelable.

GESTION DES RÉCLAMATIONS FOURNISSEURS

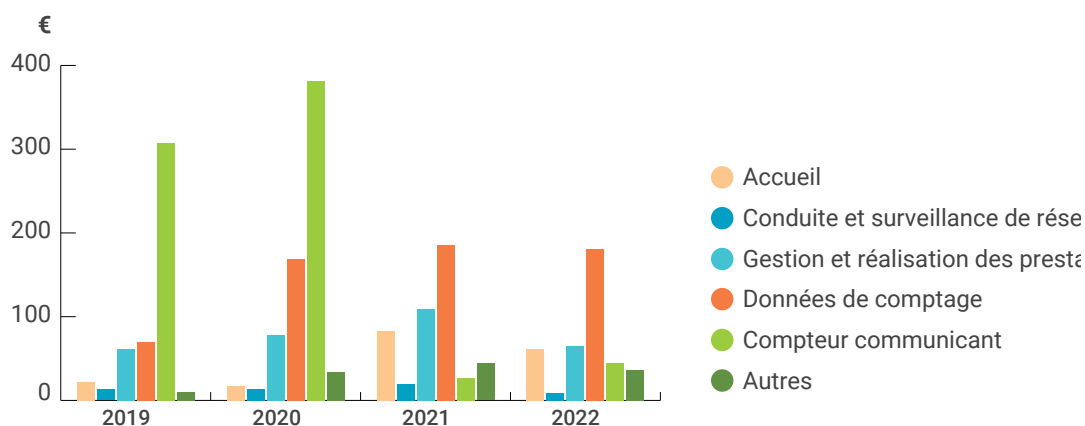
L'engagement de GRDF d'un taux de traitement des réclamations fournisseurs sous 15 jours se stabilise autour de 95,5 % à l'échelle du département. Les réclamations dépassant les 15 jours de traitement constituent les cas complexes à instruire, qui nécessitent souvent des délais plus importants.

GESTION DES RÉCLAMATIONS SUR LA CONCESSION

Suivi des réclamations par type sur la concession :

En nb	2019	2020	2021	2022
Accueil	22	17	83	61
Conduite et surveillance de réseau	13	14	20	9
Gestion et réalisation des prestations	61	78	109	65
Données de comptage	70	169	186	181
Compteur communicant	307	381	27	45
Autres	10	34	44	36
TOTAL	483	693	469	397

RÉCLAMATIONS SUR LA CONCESSION



DÉTAILS PAR COMMUNE

	Points de livraison	Quantité acheminée en MWh	Recettes d'acheminement en €
Angresse	273	2 802	56 774
Arthez d'Armagnac	s	s	s
Arue	5	4 868	33 129
Benquet	53	743	13 418
Biscarrosse	2 921	31 814	561 528
Bordères-et-Lamensans	1	14 419	40 468
Bretagne-de-Marsan	72	662	14 283
Capbreton	2 579	24 423	502 358
Castets	206	3 911	57 626
Cazères-sur-l'Adour	159	2 702	42 710
Dax	7 005	140 344	1 758 533
Grenade-sur-l'Adour	401	6 032	102 714
Hagetmau	625	23 144	247 200
Hastingues	62	681	14 224
Labenne	1 609	28 259	333 768
Larrivière	47	454	10 152
Lesgor	21	110	3 692
Linxe	178	2 968	47 524
Magescq	228	2698	51 026
Mont-de-Marsan	8 846	129 556	2 145 120
Montgaillard	s	s	s
Morcenx	1 061	33 098	366 111
Narrosse	591	5 350	122 007
Œyregave	82	1 288	22 046
Œyreluy	217	2 117	45 227
Ondres	1 640	10 136	273 350
Parentis-en-Born	875	20 792	263 361
Peyrehorade	394	6 612	108 938
Rion-des-Landes	360	36 316	177 327
Roquefort	299	6 900	98 638
Saint-Martin-de-Seignanx	1 226	13 583	264 499
Saint-Paul-lès-Dax	3 100	38 073	697 154
Saint-Perdon	137	1 373	29 443
Saint-Pierre-du-Mont	2 369	38 870	602 439
Saint-Sever	836	27 098	312 086
Saint-Vincent-de-Paul	347	12 027	136 237
Saint-Vincent-de-Tyrosse	1 383	42 145	439 543
Seyresse	168	1 478	33 563
Soorts-Hossegor	1 021	12 019	227 485
Soustons	880	20 506	214 787
Tarnos	3 388	146 433	1 063 933
Tartas	456	7 381	124 533
Villeneuve-de-Marsan	313	5 395	85 991
Yzosse	55	1 515	19 486

* données secrétisées

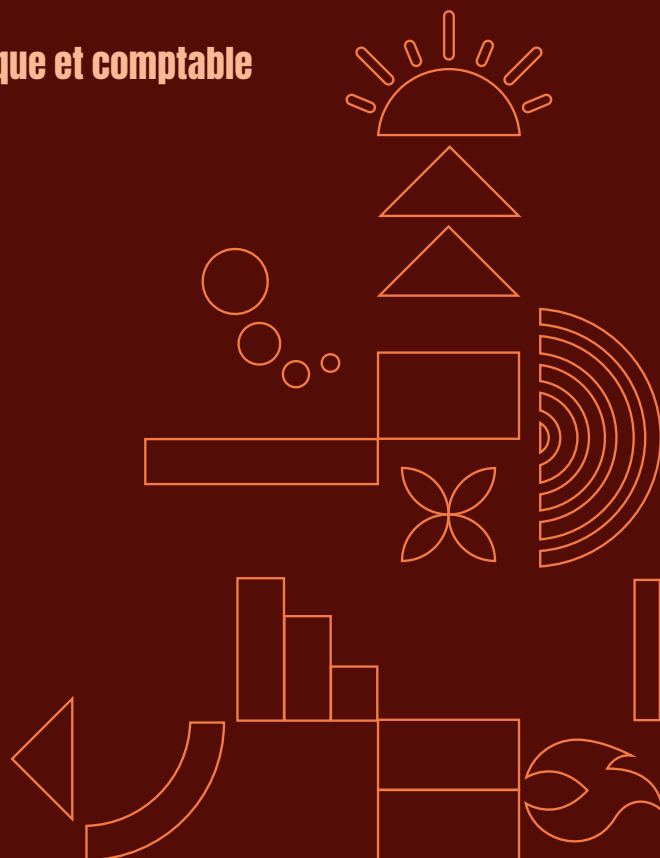
ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

123 Compte rendu économique de la concession

- 123 La valorisation du patrimoine
- 124 La valeur du patrimoine concédé
- 125 Répartition des ouvrages concédés par type d'ouvrages
- 130 Les investissements sur la concession
- 133 Le compte d'exploitation de la concession

142 Cohérence des inventaires technique et comptable

145 Redevance R1



La valeur du patrimoine

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur initiale nette (VN) en k€	73 170	75 535	78 919	81 562	84 744	90 270	94 258	99 611	110 330	116 838
Valeur nette réévaluée (VNR) en k€	48 674	49 476	52 592	54 628	54 181	58 139	59 461	61 478	66 788	73 061
Amortissement en k€	24 496	26 059	26 326	28 370	30 989	32 770	34 797	38 183	43 541	43 777
Taux d'amortissement	33 %	34 %	33 %	35 %	36,6 %	36,30 %	36,92 %	38,28 %	39,46 %	37,47 %
Valeur initiale par usager en €	1 826	1 862	1 922	1 987	1 979	2 085	2 136	2 216	2 405	2 547



FOCUS 2022

Le patrimoine de la concession est amorti à **37,5 %** et représente une valeur moyenne d'actif brut de **2 547 €** par usager.

Immobilisations par type d'ouvrages (biens en concession seulement)

En k€	2022	
	Valeur initiale nette	Valeur nette réévaluée
Conduite de distribution	68 196	44 213
Branchements individuels	30 453	18 914
Branchements collectifs	2 929	1 787
Conduites montantes	4 509	1 816
Conduites d'immeubles	1 439	641
Ouvrages de détente et de comptage	8 194	5 100
Protection cathodique	854	506
Autres biens immobilisés	264	85
TOTAL	116 838	73 061



FOCUS 2022

La part d'actif la plus importante du patrimoine est constituée par le réseau (canalisation), suivi des branchements individuels.

Les origines de financement

En k€	Valeur initiale nette financée par GRDF		Valeur initiale nette financée par des tiers		Valeur initiale nette		Valeur nette réévaluée fin d'année	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Biens concédés	96 709	102 093	13 621	14 745	110 3230	116 838	66 788	73 061
Autres biens	9 369	10 364	3	0	9 372	10 364	3 255	3 808
TOTAL	106 078	112 457	13 624	14 745	119 702	127 202	70 043	76 869



FOCUS 2022

Les ouvrages de la concession (biens concédés) représentent **91,8 %** des biens totaux et affectés à la concession et sont financés à **87,4 %** par GRDF.

La valeur nette réévaluée

En k€	Remb. Eco. réévaluée de l'année		Valeur nette réévaluée fin d'année		Coût de financement de l'année		Charges d'investisse- ment de l'année	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Biens concédés (premier établissement et renouvellement)	3 116	3 437	66 788	73 061	2 857	3 102	5 973	6 539
Autres biens (premier établissement et renouvellement)	689	772	3 255	3 808	151	175	839	947
TOTAL	3 805	4 209	70 043	76 869	3 008	3 277	6 812	7 486



FOCUS 2022

95 % de la valeur nette réévaluée des biens concerne les ouvrages en concession.

Mises en services par type d'ouvrages

En k€	2018	2019	2020	2021	2022
Biens concédés	5 189	3 278	4 464	3 654	5 699
Autres biens	1 397	2 762	792	853	1 098
TOTAL DES MISES EN SERVICES	6 586	6 040	5 256	4 507	6 797



FOCUS 2022

84 % des mises en service concernent les ouvrages concédés de la concession.

Flux de dépenses par finalités

En €	2018	2019	2020	2021	2022
Raccordement et transition écologique	2 225 455	1 262 732	1 556 300	1 835 300	1 847 097
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	277 035	390 856	416 000	136 900	211 045
Adaptation et sécurisation des ouvrages	1 799 436	1 668 408	1 502 300	2 094 300	3 024 738
Comptages	181 400	2 078 956	1 365 200	380 500	680 973
Autres	790 637	638 338	578 800	768 800	682 712
TOTAL	5 273 965	6 039 290	5 418 600	5 215 800	6 446 565

FOCUS 2022

Les raccordements et l'adaptation/sécurisation des ouvrages représentent **75,6 %** des finalités des mises en service de GRDF.

Le compte d'exploitation synthétique

En k€	2020	2021	2022
Recettes d'acheminement	12 017,450	12 841,133	11 766,856
Part capacité	357,982	5 230,447	354,747
Part abonnement	5 278,552	6 863,510	5 084,680
Part consommation	6 024,066	368,456	5 939,019
Part commissionnement	356,850	378,724	388,410
Charges nettes d'exploitation	6 970,693	6 842,111	7 724,620
Charges d'exploitation brutes	7 720,827	7 644,389	8 479,417
Recettes liées aux prestations complémentaires	-745,987	-797,084	-749,967
Recettes acheminement vers réseau aval	-4,147	-5,199	-4,830
Charges d'investissements	6 574,336	6 812,217	7 486,194
Remboursement économique	3 659,943	3 804,854	4 209,194
Rémunération de la base actifs	2 914,393	3 007,361	3 277,000
Produits moins charges	-1 527,576	-813,192	-3 443,959
Impact climatique	-16,366	668,500	66,753
Contribution à la péréquation	-1 943,926	-2 134,995	-2 043,521
Autres	432,716	653,307	-1 467,191

FOCUS 2022

Le compte d'exploitation de la concession historique est en 2022 déficitaire de **3 444 k€**.

COMPTE RENDU ÉCONOMIQUE DE LA CONCESSION

Pour la présentation des données comptables et financières, GRDF a fourni au SYDEC un compte rendu économique de la concession en accord avec les dispositions du décret n° 2016-495 du 21 avril 2016, applicable à compter du 1er janvier 2015.

Selon ce décret, l'économie de la concession doit être analysée sous 2 axes :

- ↪ L'axe patrimonial et des investissements pour le développement et le renouvellement des ouvrages ;
- ↪ L'axe exploitation des ouvrages traduit par le compte d'exploitation synthétique.

LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Les ouvrages peuvent être financés par :

- ↪ **Le concessionnaire** : biens mis en concession et financés en totalité ou en partie par le concessionnaire et contributions éventuellement versées par GRDF aux travaux réalisés par les collectivités.
- ↪ **L'autorité concédante ou les tiers** : remises gratuites du concédant ou des tiers, pour la part qu'ils ont financée. Les participations ne sont plus mentionnées à l'actif du fait de leur prise en compte au titre du compte de résultat par GRDF.

À compter de la réforme pour la transparence des données « Nouvelles données pour une nouvelle donne », la valeur comptable des ouvrages concédés se répartie dorénavant selon deux valeurs : la valeur initiale nette et la valeur nette réévaluée des ouvrages.

La valeur initiale nette représente la valeur des ouvrages de la concession et correspond à leur valeur historique d'achat.

Ces biens sont amortis en suite comptablement et ont une valeur réelle comptable chaque année, dite valeur nette réévaluée, issue de la déduction des remboursements (amortissement) effectués par les usagers de la concession au travers du Tarif de Distribution (ATRD) à la valeur initiale nette de ces ouvrages.

Ainsi, la valeur nette réévaluée représente la charge de l'investissement financé par le concessionnaire GRDF que les usagers ont encore à payer à travers le Tarif de Distribution (ou d'acheminement) ATRD sur leurs factures.

Cette valeur traduit donc précisément le montant net de la concession chaque fin année que GRDF n'a pas encore amorti en regard de ses investissements nets initiaux.

Selon les principes dictés par la CRE, GRDF déduit de la valeur initiale nette, l'ensemble de ses charges annuelles d'investissement réévaluées à un taux réel avant impôts et la rémunération de ses financements, pour obtenir la valeur nette réévaluée.

Plus précisément, la valeur nette réévaluée d'un ouvrage en fin d'année (VNR) est sa valeur nette initiale (VN1) multipliée par le coefficient d'inflation cumulé depuis la mise en service de l'ouvrage (IN) et diminué du remboursement économique de la première année (RE1) multiplié par le nombre d'année écoulées depuis la mise en service de l'ouvrage (N) et multiplié par le coefficient d'inflation cumulé depuis la mise en service de l'ouvrage (IN) :

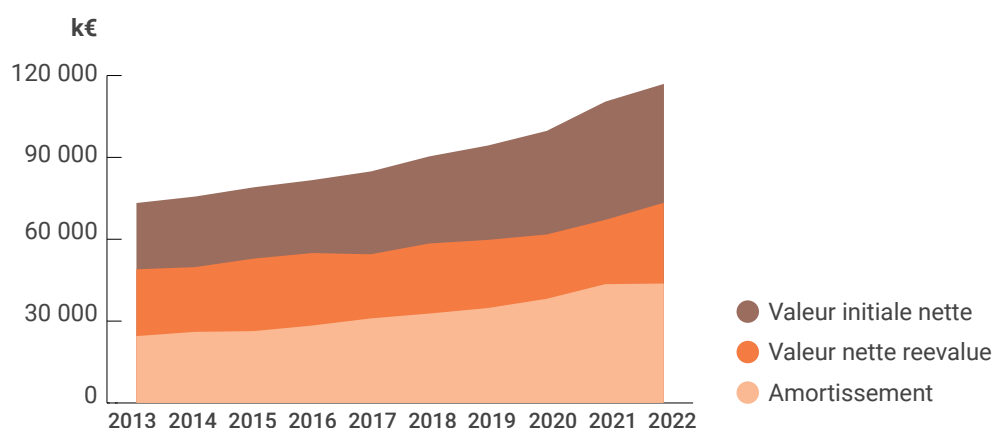
$$\text{VNR} = (\text{VN1} \times \text{IN}) - (\text{RE1} \times \text{N} \times \text{IN})$$

Le tableau ci-après fournit la valeur annuelle nette initiale des **investissements de GRDF et des Tiers entrant en concession**.

LA VALEUR DU PATRIMOINE CONCÉDÉ

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur initiale nette (VN) en k€	73 170	75 535	78 919	81 562	84 744	90 270	94 258	99 611	110 330	116 838
Valeur nette réévaluée (VNR) en k€	48 674	49 476	52 592	54 628	54 181	58 139	59 461	61 478	66 788	73 061
Amortissement en k€	24 496	26 059	26 326	28 370	30 989	32 770	34 797	38 183	43 541	43 777
Taux d'amortissement	33 %	34 %	33 %	35 %	36,6 %	36,30 %	36,92 %	38,28 %	39,46 %	37,4 %
Valeur initiale par usager en €	1 826	1 862	1 922	1 987	1 979	2 085	2 136	2 216	2 405	2 547

VALEUR DU PATRIMOINE CONCÉDÉ



FOCUS 2022

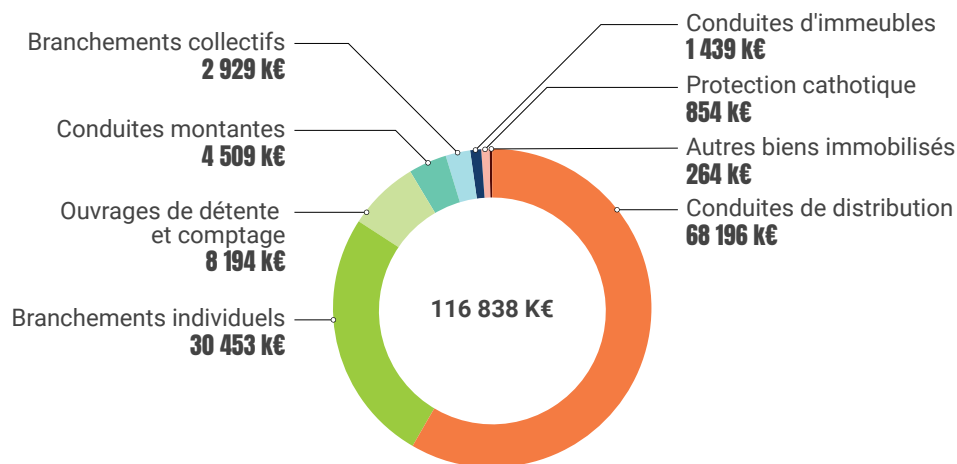
Le patrimoine concédé a une valeur moyenne en valeur initiale nette de **2 547 €** par usager.

La valeur initiale nette croît de 5,9 % entre 2021 et 2022 et la valeur nette réévaluée de 9,4 % sur la même période.

Le patrimoine concédé est amorti à 37,4 %.

RÉPARTITION DES OUVRAGES CONCÉDÉS PAR TYPE D'OUVRAGES

RÉPARTITION DES BIENS CONCÉDÉS



En k€	2021		2022	
	Valeur initiale	Valeur initiale	Valeur initiale	Valeur initiale
Conduite de distribution	64 898	40 513	68 196	44 213
Branchements individuels	28 834	17 273	30 453	18 914
Branchements collectifs	2 688	1 598	8 194	5 100
Conduites montantes	4 089	1 719	4 509	1 816
Conduites d'immeubles	1 306	599	2 929	1 787
Ouvrages de détente et de comptage	7 468	4 554	1 439	641
Protection cathodique	794	452	854	506
Autres biens immobilisés	253	80	264	85
TOTAL	110 330	66 788	116 838	73 061



FOCUS 2022

La part d'actif la plus importante du patrimoine est constituée par le réseau (canalisation), suivi des branchements individuels.

Les origines de financement

Un ouvrage peut être financé par GRDF, l'autorité concédante (le SYDEC) et/ou des tiers (lotisseurs, aménageurs...).

Les origines de financement permettent de connaître la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursée par les usagers via le tarif de distribution et ainsi connaître la valeur restante à rembourser.

En revanche, pour les compteurs et postes clients, qui jusqu'à 2021 n'étaient pas des ouvrages en concession, mais mutualisés, GRDF et le SYDEC ont souhaité clarifier par avenant le régime de propriété de ces ouvrages.

Il s'agit d'aligner l'article 2 du contrat de concession « ouvrages concédés » sur la jurisprudence qui attribue à ces types d'ouvrages le statut de bien de retour.

Ce statut attribue la propriété de ces ouvrages au concédant ab initio, étant indispensables au service délégué et font ainsi retour gratuitement au concédant en fin de contrat, dès lors qu'ils sont amortis (durées d'amortissement comprises entre 10 et 20 ans selon les ouvrages).

Les derniers ouvrages remplacés dans les concessions (essentiellement les compteurs communicants GAZPAR) et prévus en intégration concession comme bien de retour, l'ont été en 2021.

Leur fin d'amortissement, compte tenu de leur durée de 20 ans (la plus longue) sera à échéance de

l'année 2041. Ainsi ceux-ci ne seront pas complètement amortis pour la concession historique (terme en 2035, donc 6 ans d'amortissement linéaire restant).

Il est précisé que les compteurs communicants entrant en concession comme bien de retour, le seront hors dispositif servant à la fonction communicante, car ces dispositifs (concentrateurs, alimentations, outils informatiques, etc.) sont des ouvrages mutualisés pour plusieurs communes ou concessions. Il est donc impossible de les localiser, et donc de les attacher à une concession précise.

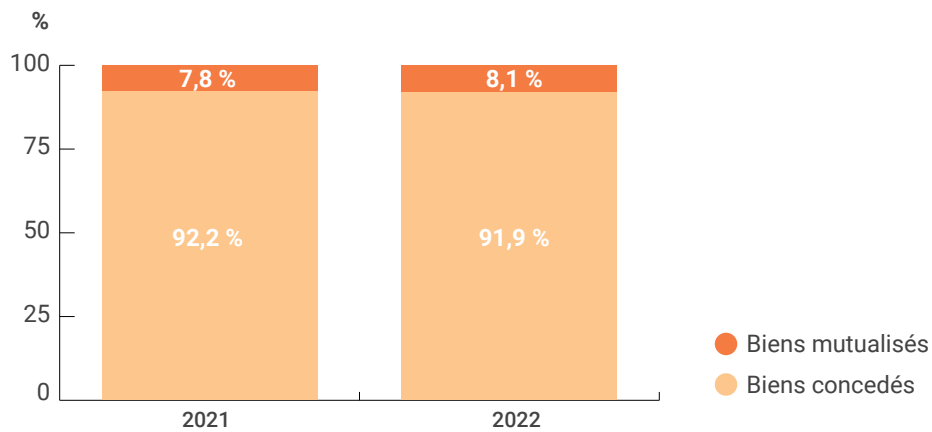
La prise d'effet des avenants au 1er janvier 2022 implique que les ouvrages intégrés en concession en bien de retour et leurs durées d'amortissement respectives impactent les montants arrêtés au 31 décembre 2020 (dernier état comptable connu) et viennent s'ajouter aux montants des autres ouvrages constituant les concessions :

La valeur des ouvrages selon leur typologie intégrés en concession comme bien de retour : valeurs initiales nettes, valeurs nettes réévaluées, la part de remboursement et de financement de l'année en cours et les charges d'investissement selon les types d'ouvrages intégrés dans la concession,

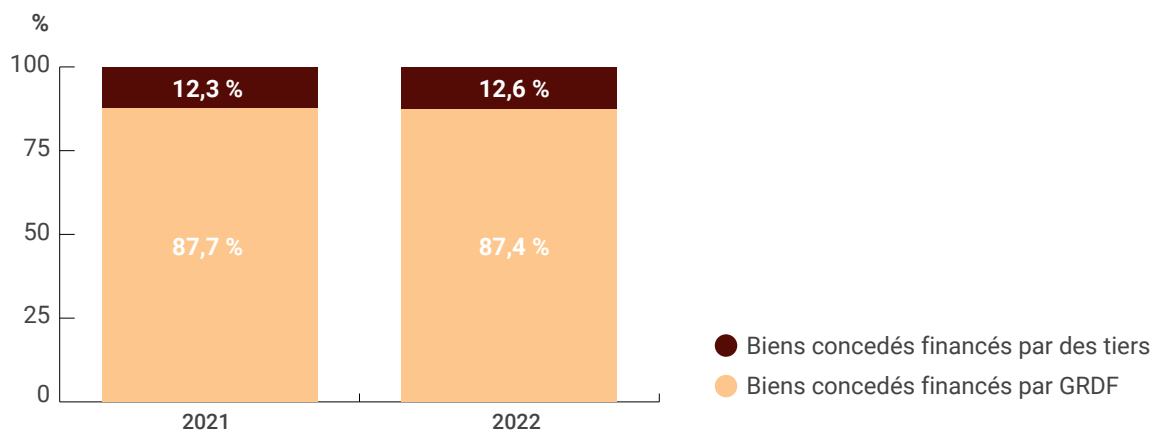
Les états comptables par le rajout d'une rubrique spécifique intitulée « Compteurs et Postes clients », sur les origines de financement et sur la valorisation du patrimoine.

	Valeur initiale nette financée par GRDF		Valeur initiale nette financée par le SYDEC		Valeur initiale nette financée par des tiers		Valeur initiale nette	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Biens concédés	96 709,1	102 092,8	0,0	0,0	13 620,7	14 745,3	110 329,7	116 838,1
Branchements (Premiers établissement et Renouvellement)	31 132,9	32 895,3	0,0	0,0	7 833,6	6 434,5	38 966,6	39 329,8
Premier établissement hors branchements	58 842,7	61 738,1	0,0	0,0	5 787,1	8 310,8	64 629,9	70 048,9
Compteurs et postes clients	6 733,3	7 459,4	0,0	0,0	0,0	0,0	6 733,3	7 459,4
Biens mutualisés	9 368,6	10 363,6	0,0	0,0	3,4	0,0	9 371,9	10 363,6
Mobilier et immobilier	2 802,6	2 783,0	0,0	0,0	3,4	0,0	2 806,0	2 783,0
Compteurs	-	208,6	-	-	-	0,0	-	484,2
Véhicules et engins	469,3	484,2	0,0	0,0	0,0	0,0	469,3	6 887,8
Immobilisations incorporelles	6 096,7	6 887,8	0,0	0,0	0,0	0,0	6 096,7	208,6
TOTAL	106 077,6	112,456,4	0,0	0,0	13 624,0	14 745,3	119 701,7	127 201,7

VALEUR INITIALE NETTE PAR TYPE DE BIENS



ORIGINE DE FINANCEMENT DES BIENS CONCÉDÉS



FOCUS 2022

Les ouvrages de la concession (biens concédés) représentent **91,9 %** des biens totaux (en concessions et affectés à la concession) et sont financés à **87,4 %** par GRDF.

La valeur nette réévaluée

La valeur nette réévaluée des ouvrages financés par GRDF représente les charges liées aux investissements que les usagers auront à payer par leur facture d'acheminement à venir.

	Valeur nette réévaluée début d'année		Valeur nette réévaluée fin d'année		Remboursement économique réévalué de l'année		Remboursement économique réévalué de l'année		Charges d'investissement de l'année	
En k€	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Biens concédés	66 510,2	71 542,5	66 788,4	73 061,4	3 116,2	3 437,2	2 856,8	3 102,1	5 973,0	6 539,3
Branchements (Premiers établissement et Renouvellement)	20 951,2	22 979,8	21 189,8	23 157,6	1 073,5	1 198,7	885,6	970,0	1 959,1	2 168,8
Premier établissement hors branchements	41 432,3	44 126,7	41 483,3	45 246,3	1 657,9	1 806,6	1 733,3	1 868,5	3 391,2	3 675,1
Compteurs et postes clients	4 126,7	4 436,0	4 115,3	4 657,5	384,9	431,8	237,8	263,6	622,7	695,4
Biens mutualisés	3 189,2	3 672,4	3 255,0	3 807,7	688,6	688,6	150,6	174,9	839,2	946,9
Mobilier et immobilier	1 107,3	1 214,5	1 125,5	1 171,7	191,2	191,2	55,1	59,4	246,3	260,1
Compteurs	-	-	-	198,2	-	-	-	4,2	-	14,7
Véhicules et engins	111,6	114,1	107,6	103,9	34,4	34,5	5,1	5,1	39,5	39,6
Immobilisations incorporelles	1 970,4	2 343,8	2 021,9	2 334,0	463,0	526,4	90,4	106,1	553,4	632,5
TOTAL	69 699,4	75 214,9	70 043,4	76 869,2	3 804,9	4 209,2	3 007,4	3 277,0	6 812,2	7 486,2

FOCUS 2022

La valeur nette réévaluée totale augmente de **6 273,06 k€ (-9,4 %)** entre 2021 et 2022.

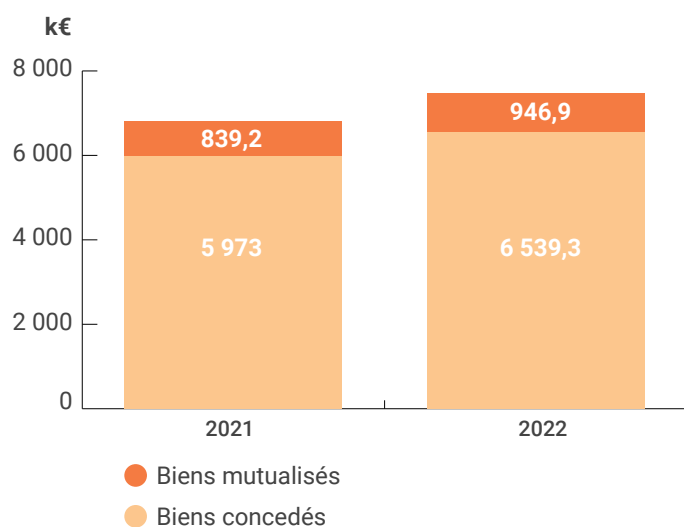
Les charges d'investissements sont :

Imputées directement au périmètre de la concession pour les ouvrages localisés (biens concédés)

Réparties au prorata du nombre de Points de Livraison (PDL) pour les autres biens.

Il est à noter que conformément à la prise en compte des immobilisations par la CRE au 1^{er} juillet de l'année de construction de l'ouvrage, la charge d'investissement de la première année n'est comptée que pour une ½ année.

CHARGES D'INVESTISSEMENT



Les charges liées à la concession en 2022 d'un total de 6 593 k€ représentent 87,4 % des charges totales affectées au fonctionnement de la concession.

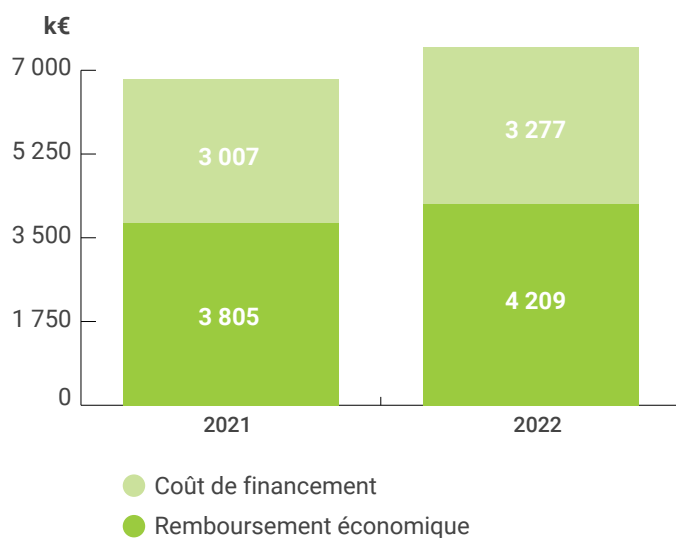
FOCUS 2022

Les charges d'investissements augmentent de **566,3 k€ (+9,5 %)** entre 2021 et 2022.

De plus les charges d'investissement se répartissent ainsi :

Charges d'investissement = Remboursement économique réévalué + Coût du financement

CHARGES D'INVESTISSEMENT



FOCUS 2022

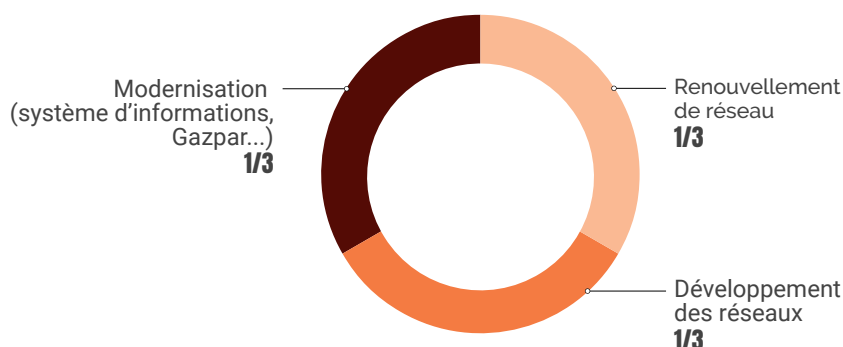
Le remboursement économique réévalué et le coût de financement représentent respectivement **52 %** et **47 %** des charges d'investissement.

LES INVESTISSEMENTS SUR LA CONCESSION

L'une des missions du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux. La nature de ces investissements évolue dans le temps, jusqu'en 2007, ils étaient consacrés à la résorption des réseaux en fonte grise et aux nouvelles dessertes. Depuis l'ou-

verture à la concurrence des marchés de fourniture du gaz naturel, l'investissement sur les systèmes d'information sont en forte croissance.

À ce jour les investissements se décomposent ainsi :



Les données nouvellement présentées montrent l'impact économique de la politique d'investissement à l'échelle de la concession.

Pour une meilleure lisibilité, les investissements seront présentés selon deux approches complémentaires :

- Par mise en service dans l'année : valeur totale des ouvrages mis en immobilisation dans l'année,
- Par flux de dépenses de l'année (décaissements de l'année)

Et, pour chacune des deux approches, en fonction de leur finalité et par famille d'ouvrage.

Ces deux approches étant équivalentes sur une période longue.

Mais, par année, un écart (pouvant être important) peut être constaté entre les dépenses selon l'approche « Mises en service » ou selon l'approche « Flux de dépenses ». En effet, il peut exister un pas de temps important entre la mise en service de l'ouvrage (son immobilisation) et la dépense affectée à cet ouvrage qui peut s'échelonner sur plusieurs exercices comptables.

EXPLICATION SCHÉMATIQUE

26/12/ANNÉE N
DÉBUT DE CHANTIER

02/01/ANNÉE N+1

06/01/ANNÉE N+1
FIN DE CHANTIER



Nous distinguerons également les investissements :

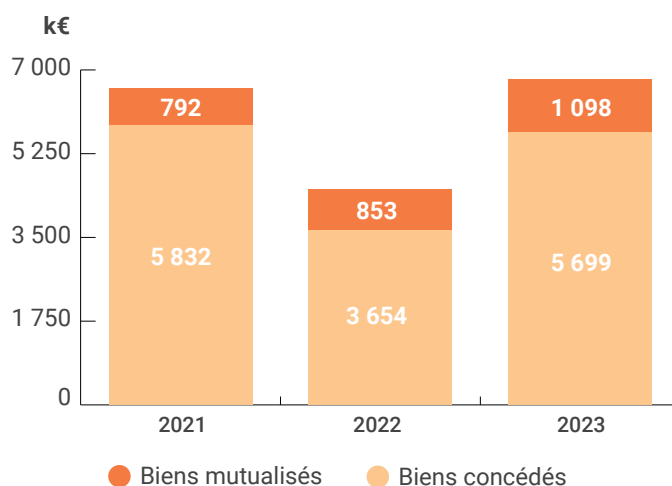
- **Biens concédés** : dépenses effectives pour la construction de biens en concession,
- **Autres biens** : quote-part sur les investissements nationaux calculée par rapport au nombre de PDL de la concession.

	N1	N2
Flux de dépenses	7 000	3 000
Mise en service	0	10 000

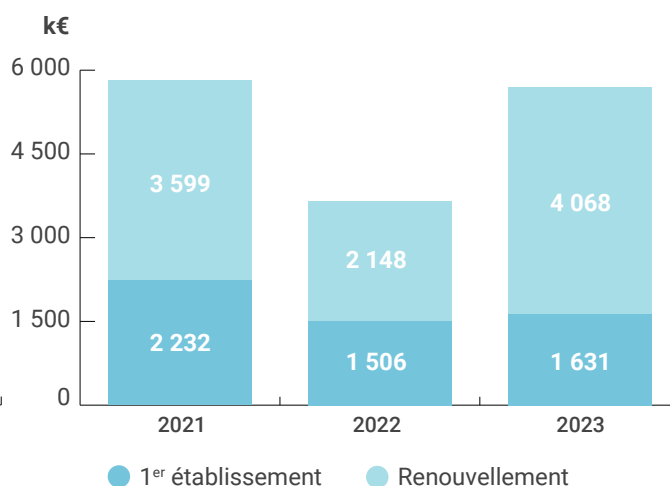
Les mises en services

Les mises en services correspondent à la totalité de la valeur des investissements même si le chantier se positionne sur 2 années comptables.

MISES EN SERVICE PAR TYPE DE BIENS



MISES EN SERVICE PAR TYPE DE TRAVAUX



en k€	2020	2021	2022
Biens concédés	4 464,0	3 653,6	5 698,5
Premier établissement	2 232,5	1 505,9	1 630,7
Canalisations de distribution	1 518,8	790,8	1 018,6
Branchements	613,7	688,7	567,1
Installations techniques	100,0	26,4	45,0
Renouvellement	3 599,1	2 147,7	4 067,8
Canalisations de distribution	1 676,0	979,0	2 035,8
Branchements	541,7	784,2	1 265,6
Installations techniques	13,9	6,7	37,0
Compteurs	1 179,3	261,4	563,4
Postes clients et équipement	188,3	119,4	166,0
Biens mutualisés	792,2	852,9	1 098,4
Installations techniques	319,9	248,7	182,3
Véhicules et engins	29,5	29,9	23,6
Immobilisations incorporelles	442,7	574,3	684,0
Poste biométhane	-	-	208,6
TOTAL DES MISES EN SERVICES	5 256,1	4 506,5	6 796,9

FOCUS 2022

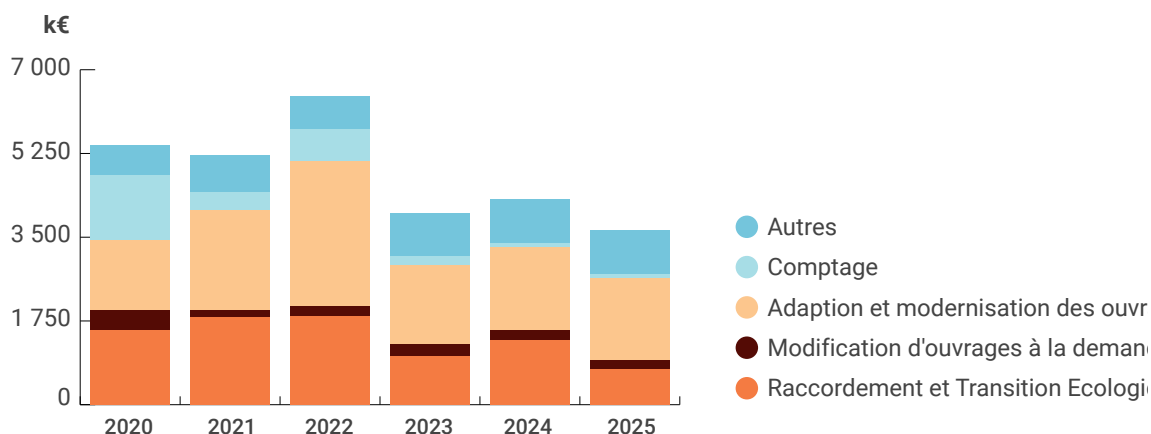
84 % des mises en service concernent les ouvrages concédés de la concession, GRDF a investi **5 699 k€** sur les biens concédés, dont **1 631 k€** en premier établissement et **4 068 k€** en renouvellement.

Les flux de dépenses par finalités

Les flux de dépenses correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année

Pour les années 2023 à 2025, GRDF fournit le prévisionnel de ses dépenses.

FLUX DE DÉPENSES PAR FINALITÉ



en k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Raccordement et transition écologique	1 556,3	1 835,3	1 847,1	1 020,0	1 350,0	740,0
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	416,0	136,9	211,0	350,0	200,0	200,0
Adaptions et modernisation	1 502,3	2 094,3	3 024,7	1 650,0	1 750,0	1 700,0
Comptages	1 365,2	380,5	681,0	167,4	81,0	85,4
Autres	578,8	768,8	682,7	911,6	905,8	920,0
TOTAL	5 418,6	5 215,7	6 446,6	3 999,1	4 286,8	3 645,5

FOCUS 2022

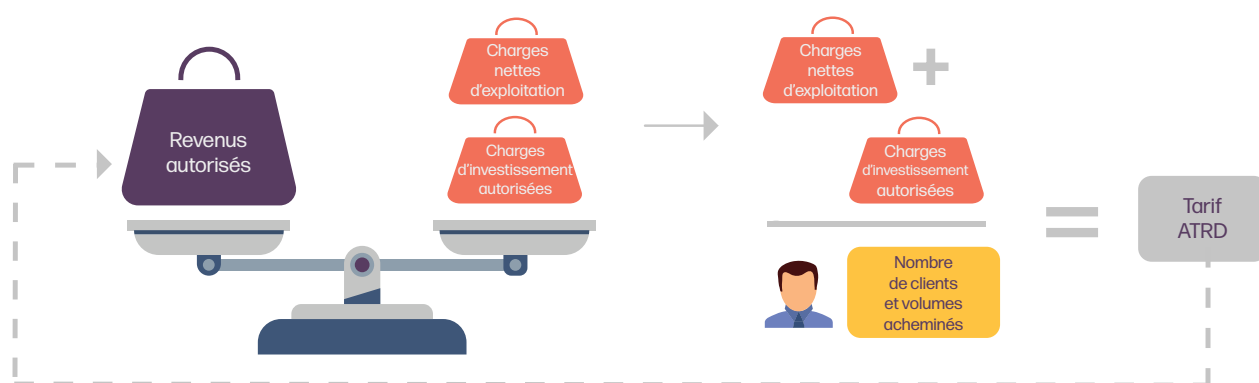
78,9 % des dépenses concernent le raccordement/la transition écologique et l'adaptation/modernisation des ouvrages.

On remarquera une forte baisse des dépenses prévisionnelles des comptages, liée à la fin du déploiement du compteur Gazpar dans les Landes.

GRDF fournit également des prévisions d'investissement pour les 3 années suivantes (2023 à 2025) qui sont non engageantes mais indicatives.

LE COMPTE D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, un tarif de distribution dit ATRD sur une zone de desserte (ici la distribution dite historique au plan national de GRDF) constitue le tarif péréqué d'une concession, déterminé par la CRE, à partir de l'ensemble des charges supportées par un distributeur, selon le principe de la juste couverture des coûts considérés sur le niveau national.



En conséquence, pour obtenir ce tarif péréqué, l'équilibre est réalisé à l'échelle nationale et non concession par concession.

Toutefois, il est essentiel que chaque concession dispose d'un **compte d'exploitation** ramené à son propre patrimoine et territoire, le contrat de concession étant signé sur la maille de ce territoire. Chaque AODE, tel que le SYDEC peut légitimement apprécier le suivi du service concédé et le contrôle du gestionnaire GRDF en regard du contrat de concession sur son périmètre.

Le compte d'exploitation est élaboré dans un cadre de péréquation tarifaire nationale (Tarif ATRD) fixée par la CRE tenant compte des spécificités des dépenses d'exploitation et de la rémunération des investissements.

Par ailleurs, constitué de 2 rubriques principales, les **produits et les charges**, sont chacune réparties en sous rubriques :

- **Pour les produits** : les recettes liées à l'acheminement du gaz naturel et les recettes liées aux prestations complémentaires ;
- **Pour les charges** : les charges d'exploitation et les charges liées aux investissements (séparées en charges sur les biens concédés et les charges sur les biens hors concession).

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées de GRDF sur le territoire national quels que soit le nombre d'utilisateurs de chaque concession, leur consommation, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés ou à venir, l'âge des ouvrages de la concession et la durée résiduelle du contrat de la concession.

Il est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).

L'équilibre financier du compte d'exploitation au niveau de la concession n'est pas mécaniquement exactement atteint, générant ainsi le terme : « **Contribution de la concession à la péréquation tarifaire** » qui peut être positif ou négatif, selon le résultat de la différence calculée entre les produits et les charges pour la concession (Cf. explication détaillée infra).

Bien que les recettes et les charges sont calculés selon les mêmes méthodes que la CRE et appliqués au périmètre de la concession, la couverture des charges par les recettes se fait en moyenne sur la période tarifaire de l'ATRD (le 6 actuellement) et non systématiquement sur chaque année.

Un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : **Compte de Régularisation des Charges et des Produits**) se répercutant dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante.

Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et à la régulation incitative du concessionnaire.

Par conséquent, la différence entre les recettes et les charges du compte d'exploitation pour refléter au plus près l'activité de la concession est scindée en trois parties et fait apparaître :

- ↪ L'impact du climat sur les recettes
- ↪ La contribution à la péréquation tarifaire
- ↪ La ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette

Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé. Le détail des différents items est explicité ci-après.

Les produits

Les recettes sont constituées des :

- ↪ Recettes d'acheminement du gaz,
- ↪ Recettes liées aux prestations complémentaires,
- ↪ Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients en complément des clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50 % du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50 % est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47 % du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3 % du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

Les charges

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types :

- ↪ Les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et
- ↪ Les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

Les charges d'exploitation de la concession

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession.

GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. GRDF mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession.

Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités.

Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Les clés patrimoniales :

- ↪ Nombre de PDL,
- ↪ Tarif d'acheminement,
- ↪ Longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession.

%	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé patrimoniale	Clé financière	TOTAL
Locale	0,0 %	10,6 %	7,2 %	4,6 %	22,4 %
Régionale	2,4 %	9,3 %	15,4 %	6,2 %	33,2 %
Nationale	5,1 %	2,2 %	30,3 %	1,4 %	39,0 %
Siège	0,0 %	0,6 %	3,4 %	1,4 %	5,4 %
TOTAL	7,5 %	22,7 %	56,3 %	13,5 %	100 %

Les charges d'investissement de la concession

En 2020, la présentation des familles de biens évolue pour plus de clarté, que ce soit dans le tableau des investissements mis en service, dans la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens ou encore dans les charges d'investissements. Cette présentation distingue désormais 3 familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- ↪ Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les canalisations réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc.) ;
- ↪ Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télé-relevé, mais également les postes d'injection de biométhane ;

- ↪ Les « Autres biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95 % en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1 %.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1er janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée réglementaire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15 % de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

L'impact du climat

Les quantités acheminées évoluent fortement d'une année sur l'autre, ces variations s'expliquent par l'évolution du nombre d'utilisateur, la consommation de chacun et l'impact du climat.

Ce dernier peut masquer l'évolution du nombre d'utilisateur et des quantités consommées.

Pour cela GRDF applique « la méthode publique des profils » à l'échelle de la concession, qui calcule une estimation de consommation journalière pour chaque PCE en prenant en compte :

- la température moyenne journalière
- la station de météo
- la zone climatique
- la consommation annuelle de référence
- le profil de consommation

**Impact climatique =
Recettes réelles d'acheminement –
Calcul de l'estimation journalière**

Un chiffre d'impact climatique négatif (respectivement positif) signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures (respectivement supérieures) à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud (respectivement plus froid) que le climat moyen.

La contribution à la péréquation tarifaire

Le tarif de distribution péréqué est déterminé par la CRE et est le même pour toutes les concessions.

Il est élaboré à partir des charges nationales de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts de l'opérateur de réseau, sans tenir compte des recettes et des charges propres de chaque concession.

Ainsi, le compte d'exploitation met en évidence la place de la concession dans le système de péréquation national.

Le calcul de la **contribution à la péréquation** se fait, **une fois l'impact climatique sur les recettes mis en évidence**, par la répartition sur les contrats de concession des recettes totales (à climat moyen) sur les contrats de concession et sur la zone de péréquation (la concession historique des 44 communes) au prorata des charges de chaque concession et ensuite par la différence entre ces produits répartis et les recettes réelles.

**Contribution à la péréquation =
produits répartis à climat moyen –
les recettes réelles à climat moyen**

**Recettes totales
réparties sur chaque concession
au prorata des charge**

Cette contribution permet de mesurer pour chaque concession, la place qu'elle représente dans le système de péréquation national.

Ainsi, lorsque la contribution est positive pour la concession, celle-ci participe au système de solidarité national au bénéfice de concessions dont la contribution est négative.

Le signe ou le niveau de cette contribution de la concession n'a aucune incidence sur le tarif, le niveau d'investissement ou la qualité de service sur cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions.

Ainsi, même si les caractéristiques de notre concession ne changeaient pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

À partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE et son évolution annuelle au 1^{er} juillet 2021

L'ATRD péréqué est déterminé selon les principes de juste couverture des charges par les recettes et la contribution au niveau national est ainsi nulle : la somme de toutes les contributions de la zone péréquée est nulle.

Pour établir le tarif ATRD6, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2020.

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD6 défini par la CRE est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Ce tarif est ensuite revu annuellement.

Au 1^{er} juillet 2022, il a baissé de 0,84 %.

Les autres charges

La ligne « **Autres** » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation :

Autres charges = Résultat résiduel

**(Recettes – Charges) –
(Impact climatique s/recette +
Contribution à la péréquation)**

Lorsqu'elles sont positives, cela signifie que GRDF a dépassé la performance nationale imposée par la CRE et réalise un gain sur la concession (inversement lorsqu'elle est négative, GRDF réalisant alors une perte sur la concession)

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

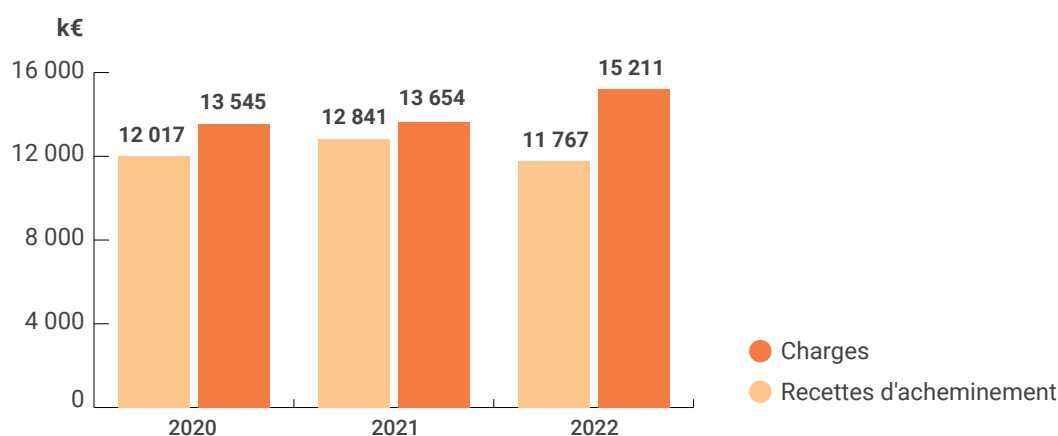
- L'apurement du CRCP de l'ATRD4, qui représentait un montant total de près de 600 M€, étalés sur 4 ans, ce qui représente un reliquat d'environ 80 M€ sur 2020 ;
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage (X=1,9 %) et hypothèses d'inflation prévisionnelle. Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1^{er} juillet N+1.

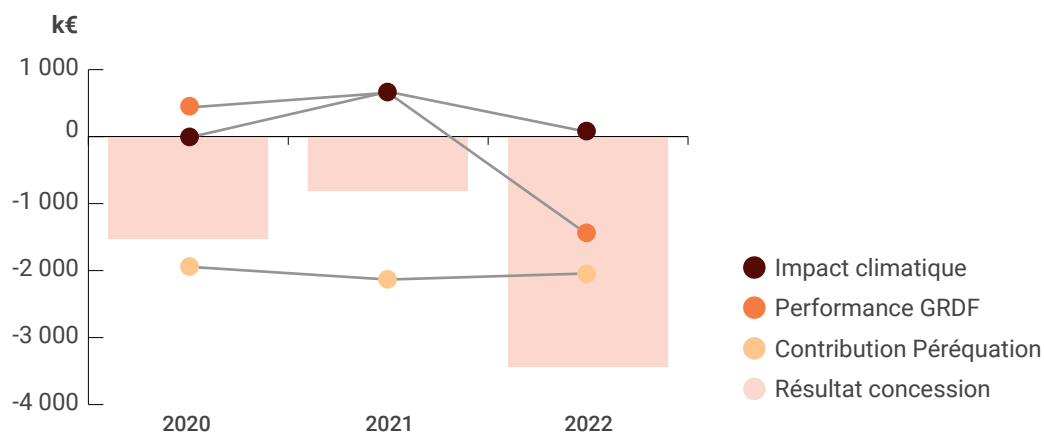
Le compte d'exploitation synthétique de la concession historique

Afin de renforcer son lien avec l'équilibre tarifaire défini dans le cadre de l'ATRD6, la présentation évolue par rapport aux exercices précédents, pour les aspects relatifs aux recettes liées à l'acheminement du gaz, aux charges d'exploitation et aux charges d'investissement.

COMPTE D'EXPLOITATION SYNTHÉTIQUE



PARAMÈTRES INTRINSÈQUES COMPTABLES À LA CONCESSION



En k€	2020	2021	2022
Recettes d'acheminement	12 017,450	12 841,133	11 766,856
Part capacité	357,982	5 230,447	354,747
Part abonnement	5 278,552	6 863,510	5 084,680
Part consommation	6 024,066	368,456	5 939,019
Part commissionnement	356,850	378,724	388,410
Charges nettes d'exploitation	6 970,693	6 842,111	7 724,620
Charges d'exploitation brutes	7 720,827	7 644,389	8 479,417
Recettes liées aux prestations complémentaires	-745,987	-797,084	-749,967
Recettes acheminement vers réseau aval	-4,147	-5,199	-4,830
Charges d'investissements	6 574,336	6 812,217	7 486,194
Remboursement économique	3 659,943	3 804,854	4 209,194
Rémunération de la base actifs	2 914,393	3 007,361	3 277,000
Produits moins charges	-1 527,576	-813,192	-3 443,959
Impact climatique	-16,366	668,500	66,753
Contribution à la péréquation	-1 943,926	-2 134,995	-2 043,521
Autres	432,716	653,307	-1 467,191

Le compte d'exploitation de la concession historique est en 2022 déficitaire de 3 444 k€, contre 813 k€ en 2021, dû en partie à une baisse des recettes d'acheminement de 1 074 k€ et de l'augmentation des charges de 1 556 k€.

En 2022, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique quasiment nul.

La concession historique bénéficie du système de solidarité nationale à hauteur de 2 043 k€, en baisse de 4,3 % par rapport à 2021 (91 k€).

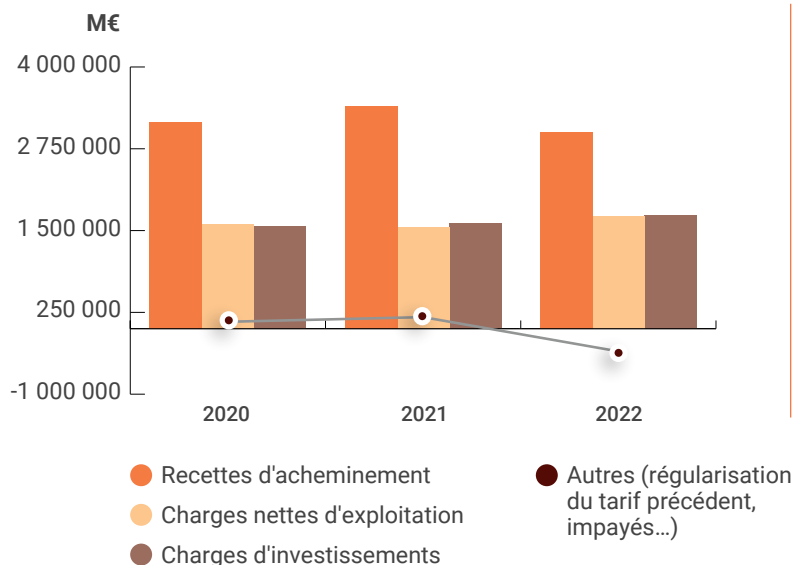
La concession des landes bénéficie de la contribution à la péréquation tarifaire à hauteur de 2 043 k€.

ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

En ce qui concerne les valeurs liées au calcul de la contribution à la péréquation, GRDF a fourni le tableau ci-dessous :

	NATIONAL	SYDEC	% SYDEC/na- tional	NATIONAL	SYDEC	% SYDEC/ national	NATIONAL	SYDEC	% SYDEC/ national
En €	2020			2021			2022		
Recettes d'acheminement	3 157 358 531	12 017 450	0,38 %	3 404 039 054	13 339 302	0,39 %	3 000 150 956	11 766 852	0,39%
Part Abonnement	1 274 024 312	5 278 552		1 251 544 589	5 424 160		1 198 397 675	5 084 676	
Part Consommation	1 718 355 410	6 024 066		1 984 166 417	7 141 976		1 633 823 783	5 939 022	
Part Capacité (+Terme distance TP)	72 033 548	357 982		71 424 479	378 728		70 577 649	354 746	
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	92 945 261	356 850		96 903 569	394 438		97 351 850	388 407	
Charges nettes d'exploitation	1 592 476 166	6 970 693	0,44 %	1 550 900 201	7 178 996	0,46 %	1 725 969 497	7 724 617	0,45%
Charges d'exploitation brutes	1 807 052 826	7 720 827		1 782 616 517	8 087 071		1 952 608 111	8 479 415	
Recettes liées aux prestations complémentaires	-213 530 695	-745 987		-230 522 225	-902 876		-225 496 025	-749 967	
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-1 045 965	-4 147		-1 194 090	-5 199		-1 142 589	-4 831	
Charges d'investissements	1 571 785 203	6 574 336	0,42 %	1 607 413 251	7 306 423	0,45 %	1 742 985 864	7 486 191	0,43%
Remboursement économique	928 301 748	3 659 943		951 559 089	4 056 708		1 035 827 181	4 209 192	
Rémunération de la base d'actifs	643 483 455	2 914 393		655 854 162	3 249 715		707 158 684	3 276 999	
Produits moins Charges	-6 902 838	-1 527 576		245 725 602	-1 146 117		-468 804 405	-3 443 957	0,73%
Impact climatique	-140 254 202	-16 366		68 868 705	695 264		-121 507 342	66 754	-0,05%
Contribution à la péréquation	-0	-1 943 926		-0	-2 522 143		0	-2 043 519	
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	133 351 364	432 716	0,32 %	176 856 896	680 762		-347 297 063	-1 467 192	0,42%

PARAMÈTRES COMPTABLES NATIONAUX

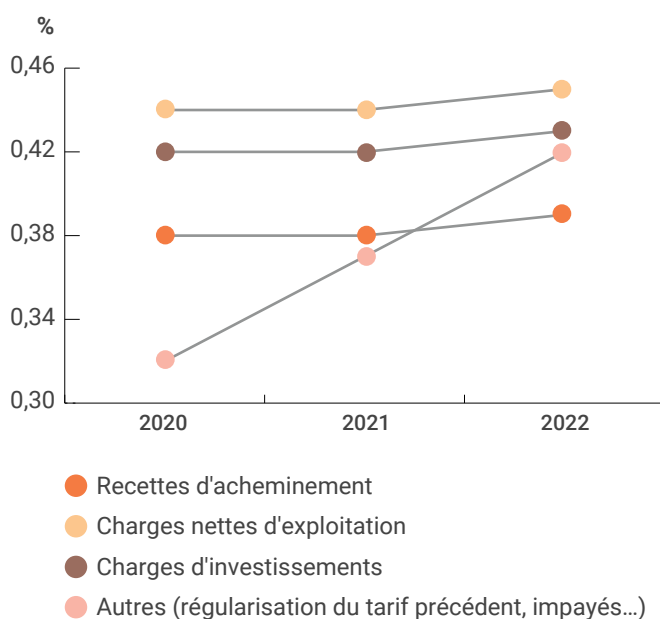


Il est à noter que par rapport au revenu autorisé par la CRE, les produits totaux nationaux sont supérieurs de 1 377 M€.

De même, les charges dépassent de 1 132 M€ le revenu autorisé, et le solde réel national, produits moins charges est déficitaire de 246 M€.

Enfin, nous remarquons que le poids des charges d'exploitation de la concession reste dans la fourchette de 0,41 à 0,46 % par rapport aux charges nationales d'exploitation.

POIDS DES RECETTES ET DES CHARGES DE LA CONCESSION PAR RAPPORT AU NATIONAL



Il est à noter un poids croissant des charges d'investissements de la concession traduisant les efforts de GRDF sur la concession Landes.

Le poids des recettes d'acheminement est quant à lui stabilisé après la hausse de 2017, traduisant une dynamique maintenue de la concession par rapport au national.

COHÉRENCE DES INVENTAIRES TECHNIQUE ET COMPTABLE

GRDF gère l'inventaire des biens concédés au moyen de deux outils :

- ↗ Une base de données comptable
- ↗ Une base de données technique

Ainsi, chaque ouvrage de distribution de gaz doit être enregistré et décrit de façon cohérente dans ces deux bases de données selon :

- ↗ la nature de l'ouvrage (canalisation, branchement...);
- ↗ les précisions techniques complémentaires (matériaux, sections, pressions d'exploitation...);
- ↗ la localisation (commune d'implantation);
- ↗ la date de mise en service

Néanmoins il s'avère que les données de ces deux bases ne concordent pas toujours. Un phénomène qui peut expliquer cette divergence est notamment la mise à jour non synchronisée des deux états d'inventaire.

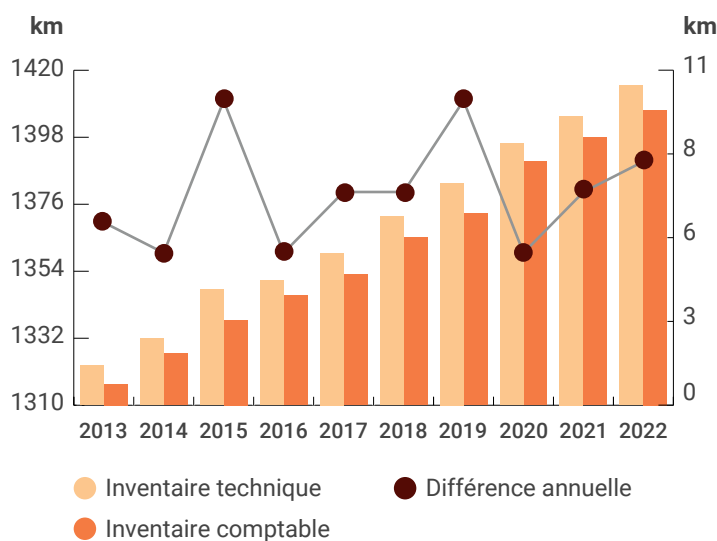
La fiabilité des inventaires technique et comptable représente des enjeux importants pour l'autorité concédante :

- ↗ Cette dernière, propriétaire du réseau de distribution, a besoin d'avoir une juste connaissance de son patrimoine et d'en connaître la juste valorisation, Cela implique de pouvoir porter un regard critique sur les informations transmises par le concessionnaire ;
- ↗ Les droits du concédant et les indemnités en fin de contrat dépendent directement de la qualité des données comptables ;
- ↗ Elle doit en outre s'assurer que les activités de son concessionnaire ne compromettent pas l'hygiène ou la sécurité publique (article L, 2211-1 du Code général des collectivités territoriales), Dès lors une bonne connaissance des ouvrages, de leur âge, de leur maintenance et de leur renouvellement est nécessaire

Il convient donc de vérifier que les données techniques et comptables du concessionnaire sont fiables.

Cohérence des inventaires sur les canalisations

COHÉRENCE DES INVENTAIRES



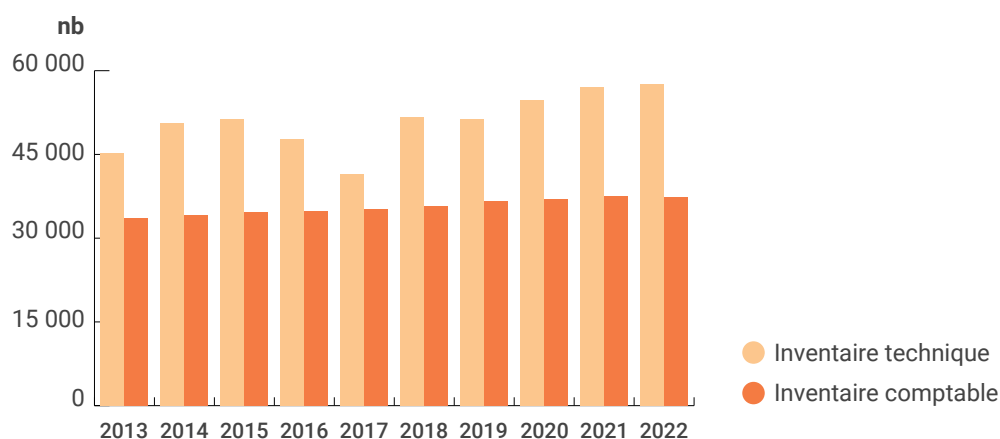
Même si la situation s'est améliorée – elle a atteint 1,6 % en 2005 – GRDF doit encore fiabiliser au maximum ses immobilisations pour que l'écart ne soit la seule résultante des affaires de toute fin de période d'arrêt annuel des inventaires et ne concerne ainsi que les affaires non immobilisables à temps avant l'arrêt des inventaires.

Longueur en km	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire technique	1 323	1332	1348	1351	1 360	1 372	1 383	1396	1 405	1 455
Inventaire comptable	1 317	1327	1338	1346	1 353	1 365	1 373	1390	1 398	1 407
Différences	6 km	5 km	10 km	5 km	7 km	7 km	10 km	5 km	7 km	8 km

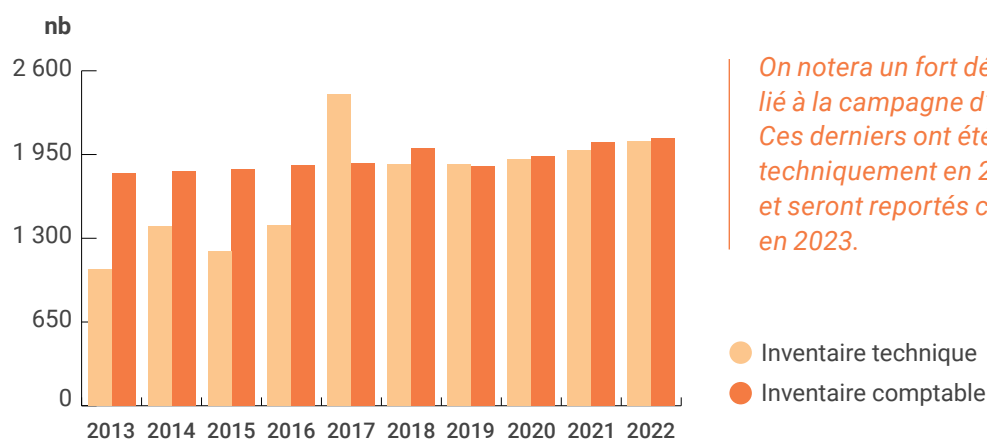
Cohérence des inventaires sur les branchements

En nb	Branchements individuels		Branchements collectifs	
	Inventaire technique	Inventaire comptable	Inventaire technique	Inventaire comptable
2013	45 172	33 638	1 058	1 808
2014	50 532	34 105	1 394	1 824
2015	51 258	34 681	1 203	1 832
2016	47 667	34 902	1 398	1 866
2017	48 791	35 174	2 421	1 885
2018	51 723	35 705	1 871	1 996
2019	51 314	36 560	1 874	1 859
2020	54 698	36 952	1 915	1 934
2021	57 042	37 480	1 982	2 045
2022	57 668	37 288	2 050	2 078
	Différence de +54,66 %		Différence de 1,37 %	

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS



BRANCHEMENTS COLLECTIFS



On notera un fort décalage lié à la campagne d'inventaire RIO2. Ces derniers ont été comptabilisés techniquement en 2022 et seront reportés comptablement en 2023.

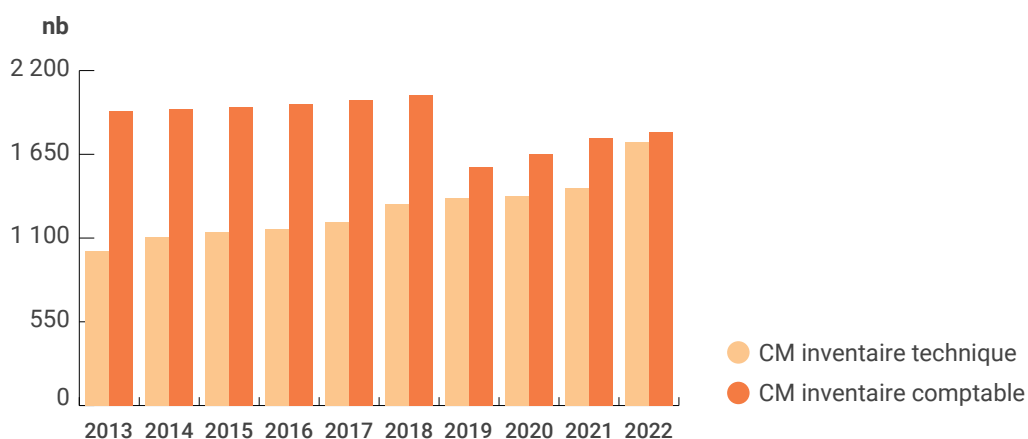
Cohérence des inventaires sur les conduites d'immeuble et les conduites montantes

En nb	Conduite d'immeuble		Conduite montante	
	Inventaire technique	Inventaire comptable	Inventaire technique	Inventaire comptable
2013	1 046	1 816	1 015	1 937
2014	1 140	1 824	1 108	1 949
2015	1 171	1 838	1 140	1 963
2016	1 189	1 859	1 160	1 982
2017	1 201	1 894	1 205	2 007
2018	1 373	1 925	1 324	2 040
2019	1 402	1 371	1 362	1 567
2020	1 385	1 434	1 374	1 649
2021	1 466	1 528	1 426	1 757
2022	1 515	1 558	1 730	1 796

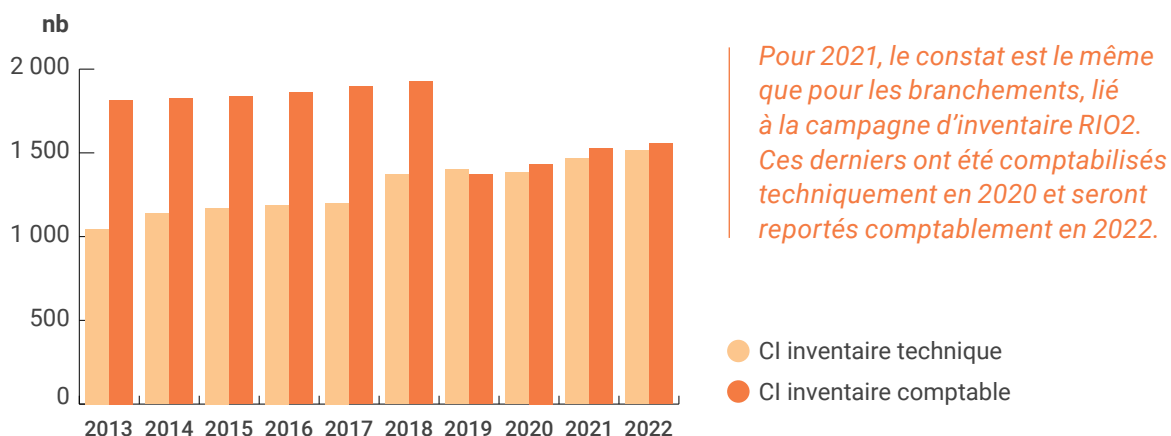
Différence de 2,8 %

Différence de 3,8 %

CONDUITES MONTANTES



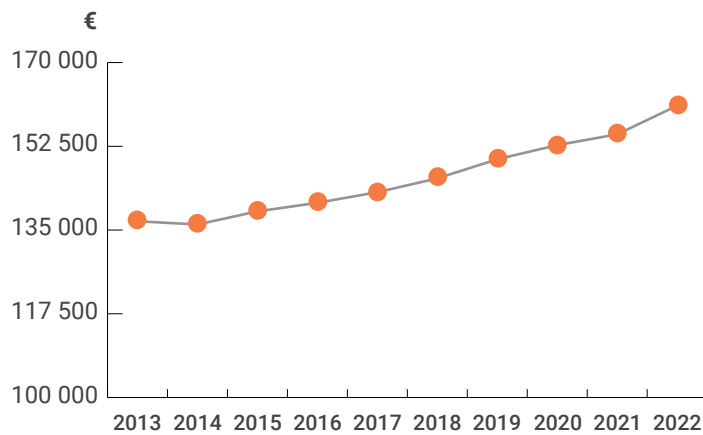
CONDUITES D'IMMEUBLE



REDEVANCE R1

En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance R1	136 835	136 163	138 898	140 689	142 908	145 794	149 793	152 747	155 000	161 000

REDEVANCE R1

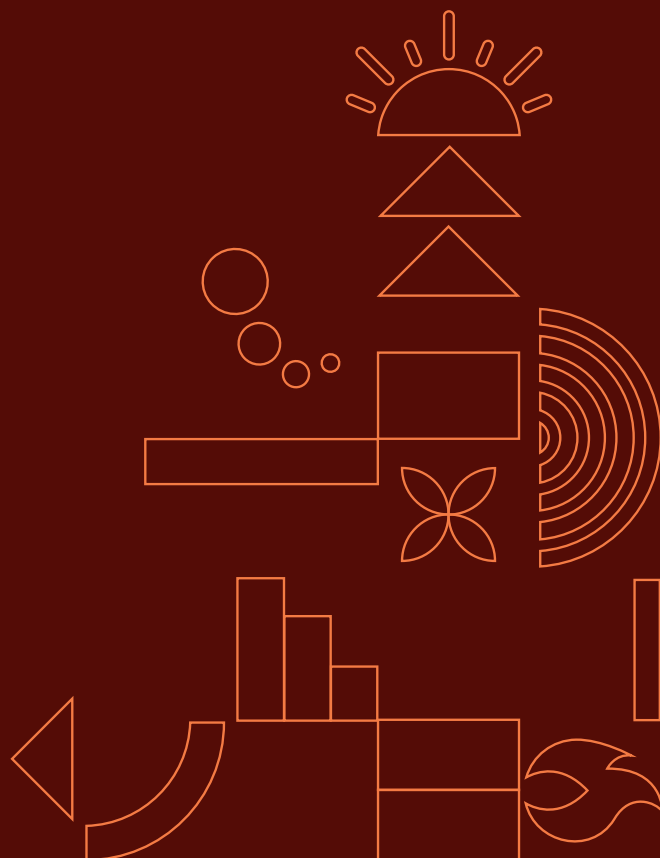


LES NOUVELLES CONCESSIONS GRDF

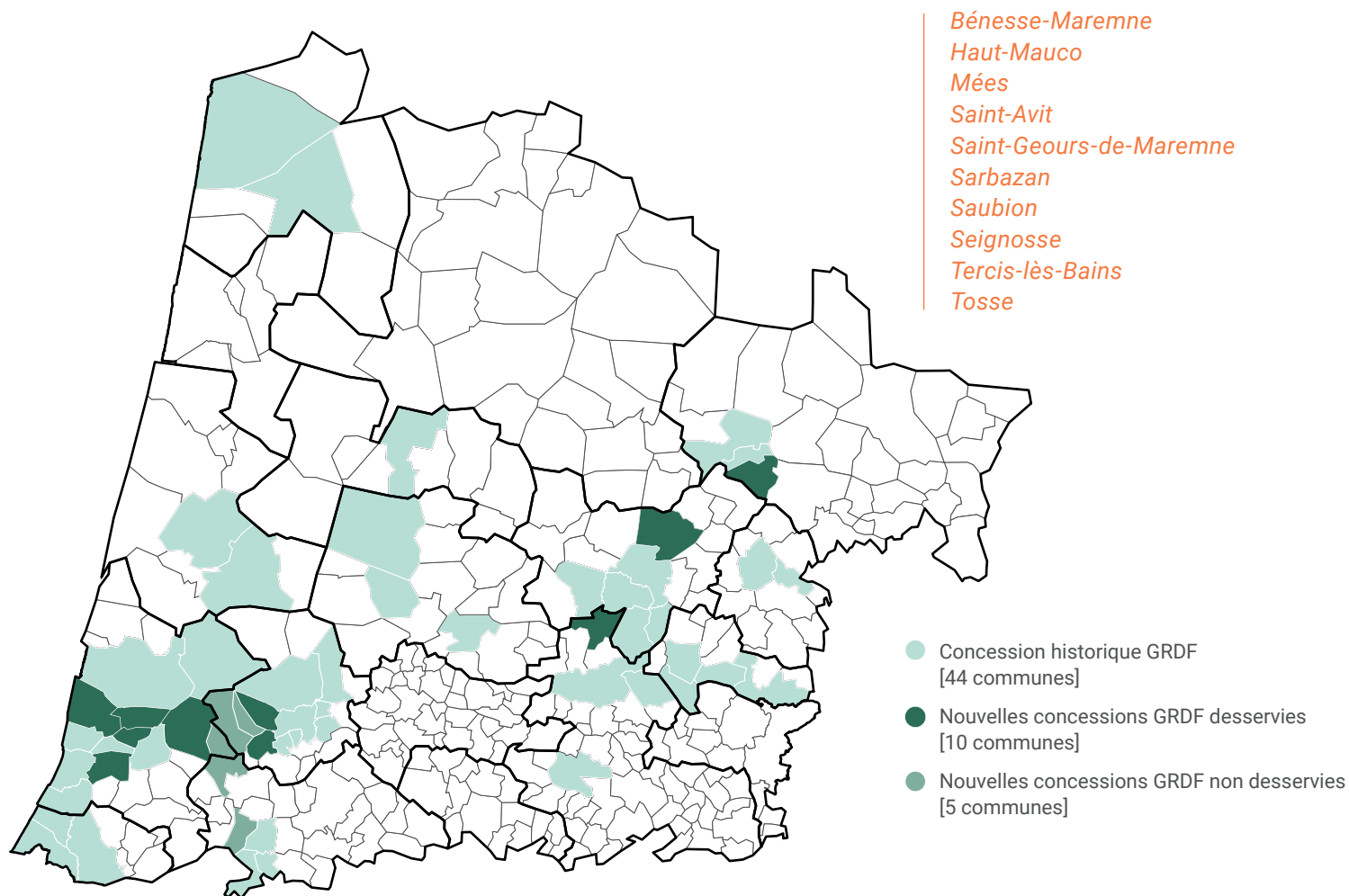
149 Les nouvelles concessions GRDF

- 149 Le patrimoine
- 150 Sécurité et qualité de fourniture
- 150 Service aux usagers
- 151 Analyse comptable et financière
- 152 Le compte d'exploitation synthétique reconstitué

154 Zoom par commune



10 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) DESSERVIES



Concession de durée : 30 ans

Patrimoine

128,149 km de réseau (1,117 km d'allongement de réseau en 2022)
2 216 branchements

Sécurité

13,45 km de réseau surveillé
0 fuite détectée

Usagers

2 127 usagers desservis
36 580 MWh de gaz acheminé
519 444 € de recette

Comptable

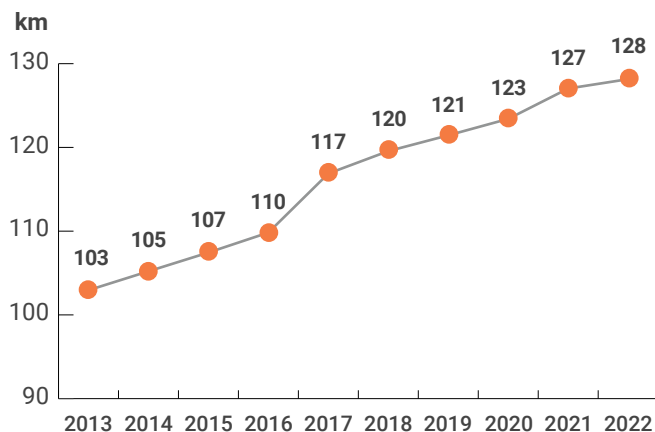
11,3 M€ de valeur initiale
7,2 M€ de valeur nette réévaluée
36 % d'amortissement du patrimoine

VUE D'ENSEMBLE DES NOUVELLES CONCESSIONS GRDF

LE PATRIMOINE

Le réseau

ÉVOLUTION DU RÉSEAU

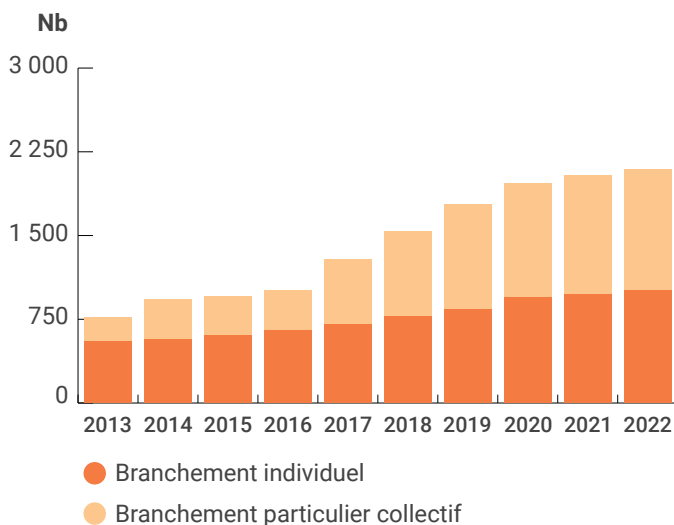


La longueur du réseau est de 128,149 km (+ 1,117 km en 2022) soit 60,3 m par point de livraison.

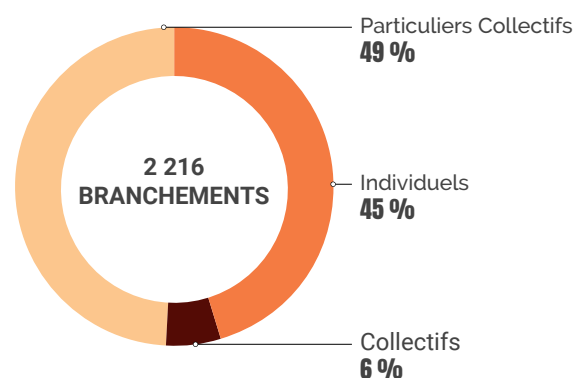
Réseau (km)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Polyéthylène	102,904	105,205	107,400	109,784	116,834	118,557	120,442	122,407	126,031	128,149
Acier	0,046	0,046	0,046	0,046	0,046	1,001	1,001	1,001	1,001	1,001
MPB	102,95	105,205	107,400	109,784	116,834	118,603	120,488	122,453	126,077	127,194
MPC	-	-	-	-	-	0,995	0,955	0,955	0,955	0,995
TOTAL	102,95	105,251	107,446	109,830	116,880	119,558	121,443	123,408	127,032	128,149

Les branchements

ÉVOLUTION DES BRANCHEMENTS



RÉPARTITION DES BRANCHEMENTS



En nb	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Individuel	552	571	606	663	707	774	841	941	976	1 010
Collectif	31	38	41	52	98	92	105	111	120	125
Particulier Collectif	215	359	354	360	575	768	940	1 026	1 140	1 081



FOCUS 2022

Les nouvelles concessions comportent **2 216 branchements**

SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE FOURNITURE

Longueur de réseau surveillé

En 2022 **13,448 km** de réseau ont été surveillés, soit 10,5 % du réseau global.

Par VSR 12 358 m

Par RSF 1 090 m

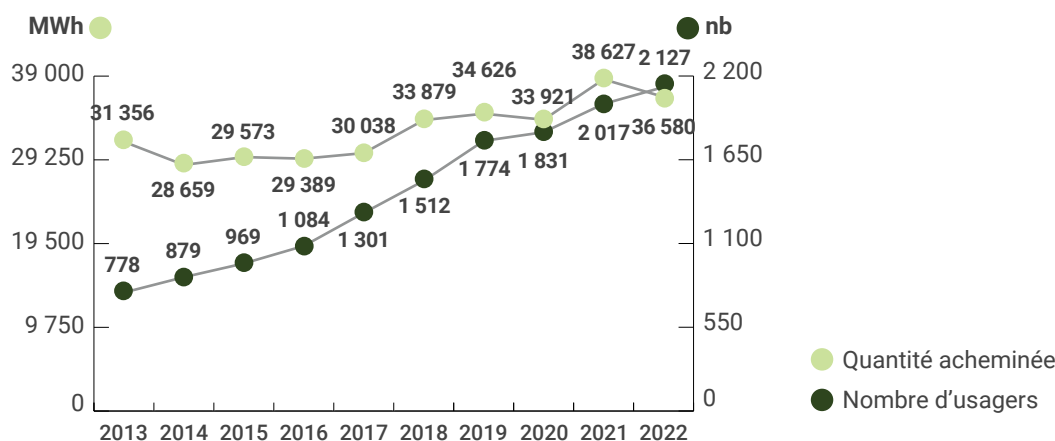
Analyse des incidents

64 signalements ont été reçus par l'Urgence Sécurité Gaz, dont **40 pour dépannage** et **24 pour sécurité**. Ces signalements ont déclenché 21 incidents dont 3 pour manque de gaz, 3 pour fuite ou odeur de gaz et 15 pour autres motifs.

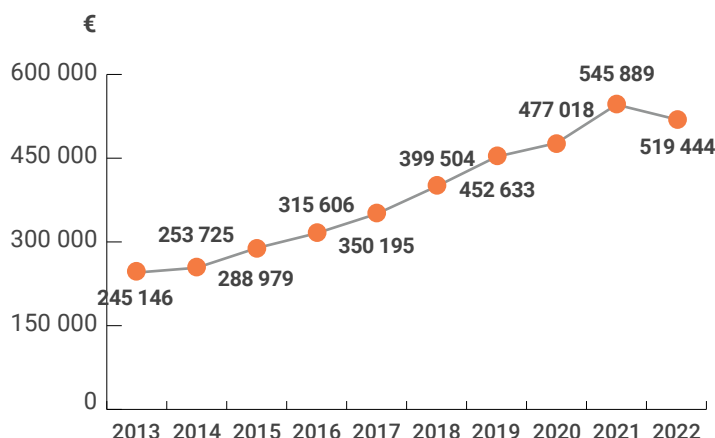
43 % des incidents concernent les branchements, dont 1/3 par action effectuée par un tiers volontaire.

SERVICE AUX USAGERS

USAGERS ET CONSOMMATION



RECETTES



+110 usagers de plus en 2022

Les concessions de Seignosse et St Georges de Maremne représentent respectivement 48 % et 33 % du nombre d'utilisateur en plus.

La quantité de gaz acheminée baisse de 5,45 % (- 2 107 MWh) liée à l'incitation de l'état à la sobriété énergétique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'utilisateurs	778	879	969	1 084	1 301	1 512	1 774	1 831	2 017	2 127
Quantités acheminées en MWh	31 356	28 659	29 573	29 382	30 038	33 879	34 626	33 921	38 627	36 580
Recettes en €	245 146	253 725	288 979	315 606	350 195	399 504	452 633	477 018	545 889	519 444

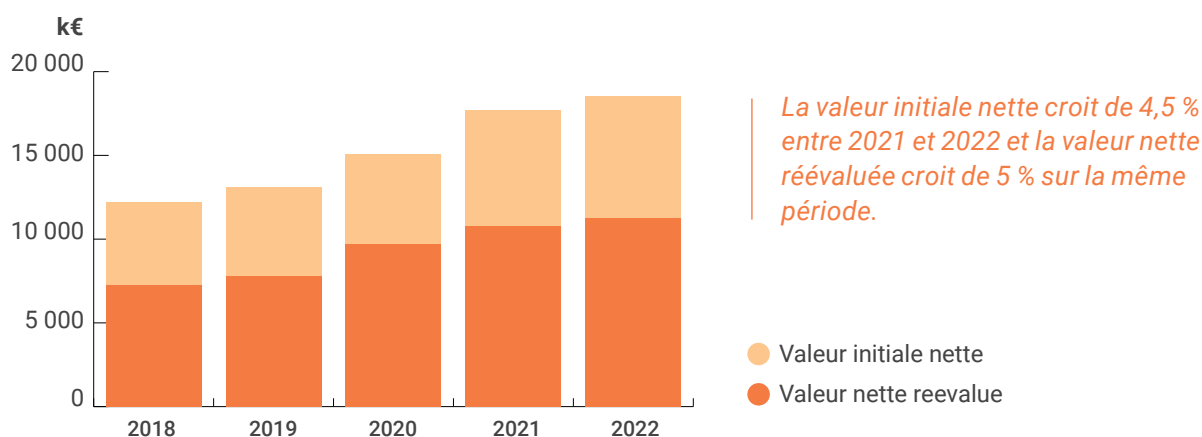
ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'analyse comptable et financière regroupe les 10 communes en concession DSP pour obtenir une vision d'ensemble comptable, même si effectivement il n'y a pas de péréquation entre les DSP.

Cela permet au SYDEC d'analyser l'évolution financière et comptable globale des DSP attribuées à GRDF.

Valeur du patrimoine

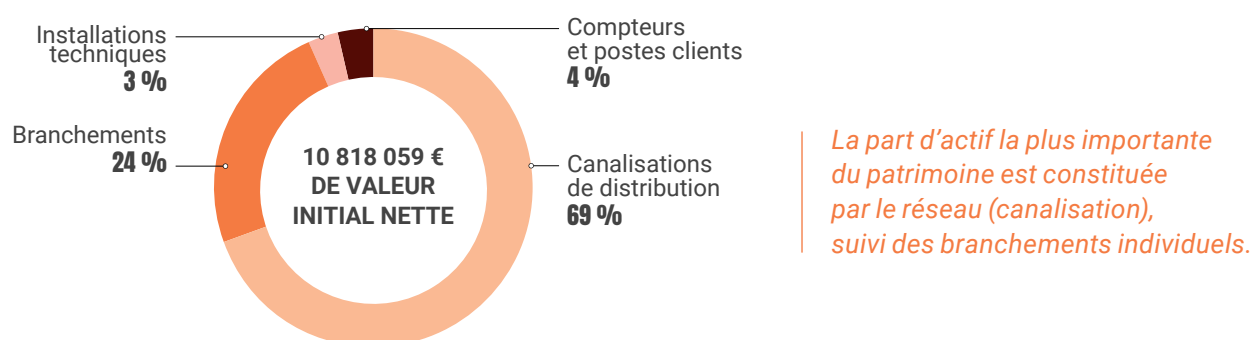
VALEUR INITIALE NETTE DU PATRIMOINE



	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur initiale nette (VN) en k€	7 243	7 790	9 690	10 786	11 266
Valeur nette réévaluée (VNR) en k€	4 992	5 331	5 387	6 901	7 244
Amortissement en k€	2 251	2 460	4 303	3 884	4 021
Taux d'amortissement	31 %	31,6 %	44,4 %	36 %	35,7 %
Valeur initiale par usager en k€	4 790	4 391	5 292	5 347	5 297

Répartition des ouvrages concédés

RÉPARTITION DE LA VALEUR INITIALE NETTE PAR OUVRAGE CONCÉDÉ



En €	2021		2022	
	Valeur initiale	Valeur nette réévaluée	Valeur initiale	Valeur nette réévaluée
Conduite de distribution	7 336 741	5 031 305	7 515 813	5 246 241
Branchements	2 377 741	1 292 722	2 595 559	1 408 250
Installations techniques	319 602	212 955	319 602	191 404
Compteurs et postes clients	362 133	229 004	387 065	239 301
TOTAL	10 395 578	6 765 986	10 818 059	7 085 196

LE COMPTE D'EXPLOITATION SYNTHÉTIQUE RECONSTITUÉ

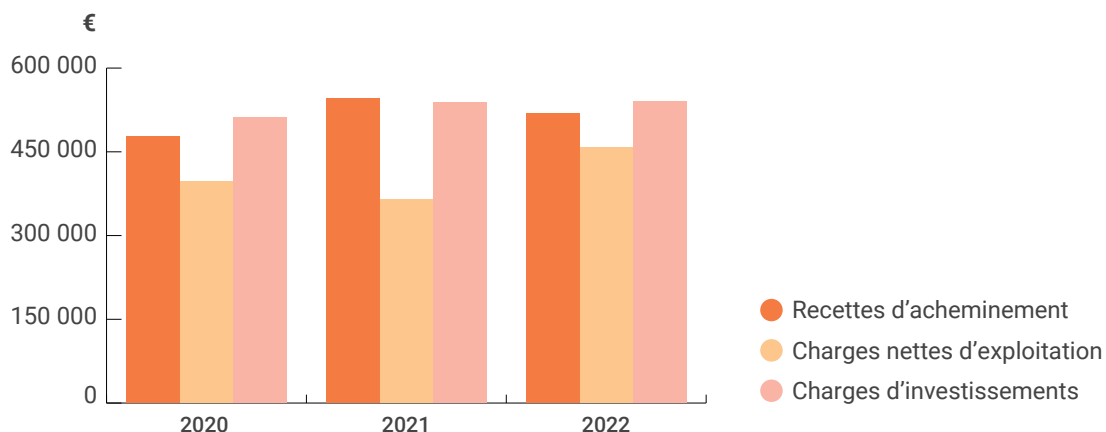
Afin de renforcer son lien avec l'équilibre tarifaire défini dans le cadre de l'ATRD6, la présentation du compte d'exploitation évolue pour les aspects relatifs aux recettes liées à l'acheminement du gaz, aux charges d'exploitation et aux charges d'investissement.

Dans le but de fournir des données cohérentes entre les différentes années, les montants relatifs aux exercices 2018 et 2019 ont fait l'objet d'un recalcul pro forma de la méthodologie retenue pour 2020.

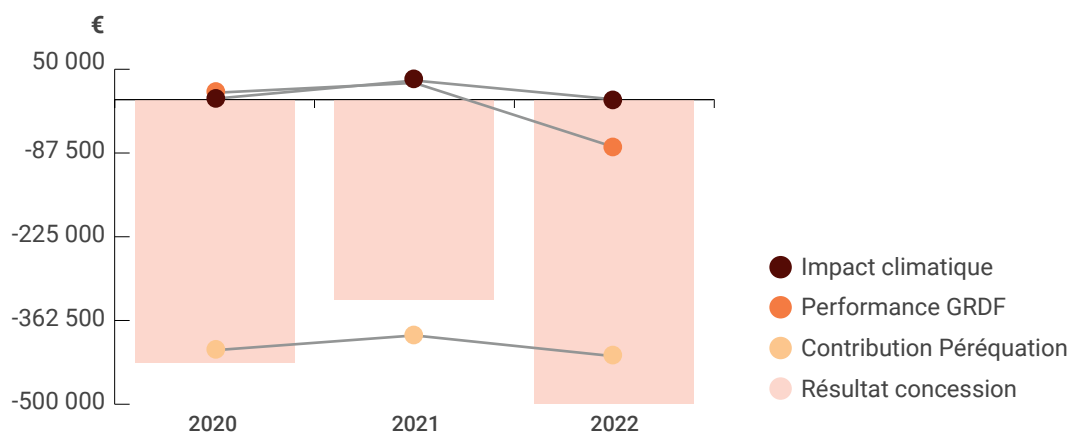
En €	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 en %
Recettes d'acheminement	477 017	545 890	519 441	14,4 %
Part capacité	24 093	10 272	10 257	-0,1 %
Par abonnement	212 009	210 015	212 921	1,4 %
Part consommation	226 308	309 338	278 909	-9,8 %
Part commissionnement	14 598	16 265	17 354	6,7 %
Charges nettes d'exploitation	397 500	365 035	457 815	25,4 %
Charges d'exploitation brutes	483 531	475 664	560 133	17,8 %
Recettes liées aux prestations complémentaires	-86 028	-110 629	-102 318	-7,5 %
Charges d'investissements	510 660	538 569	539 519	0,2 %
Remboursement économique	260 020	273 082	279 082	2,2 %
Rémunération de la base d'actifs	250 612	265 487	260 437	-1,9 %
Produits moins charges	-431 122	-328 291	-499 151	52 %
Impact climatique	1 517	31 397	340	-98,9 %
Contribution à la péréquation	-411 488	-387 146	-421 411	8,9 %
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	11 233	27 458	-78 080	-384,4 %

Malgré une augmentation des recettes d'acheminement de 14,4 % entre 2021 et 2022, le compte d'exploitation agrégé des concessions en DSP reste déficitaire de 499 151 € en 2022.

COMPTE D'EXPLOITATION SYNTHÉTIQUE

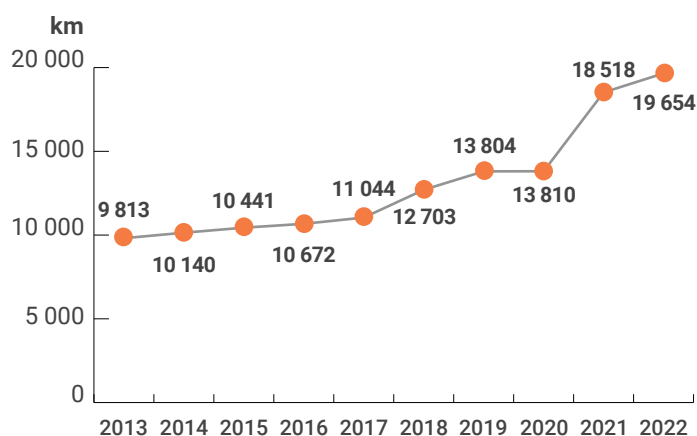


PARAMÈTRES INTRINSÈQUES COMPTABLES DE LA CONCESSION



Redevance de concession R1

REDEVANCE R1



En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	9 813	10 140	10 441	10 672	11 044	12 703	13 804	13 810	18 518	19 654

ZOOM PAR COMMUNE

DÉTAIL DU RÉSEAU

En m	Réseau total	Réseau Acier	Réseau PE	Longueur posée en développement	Réseau contrôlé
Bénesse-Maremne	17 052	955	16 097	-	1 726
Haut-Mauco	1 361	-	1 361	-	1 361
Mées	8 356	-	8 356	-	-
Saint-Avit	9 685	-	9 685	368	9 317
Saint-Geours-de-Maremne	23 904	46	23 858	877	665
Sarbazan	8 812	-	8 812	-	-
Saubion	8 307	-	8 307	-	-
Seignosse	26 892	-	26 892	174	55
Tercis-lès-Bains	5 381	-	5 381	-	-
Tosse	18 399	-	18 399	205	323

DÉTAIL DE L'INVENTAIRE TECHNIQUE

	Branchement d'immeuble individuel	Branchements d'immeuble collectif	Branchements particuliers d'immeuble collectif	Robinets
Bénesse-Maremne	206	47	452	6
Haut-Mauco	4	-	-	2
Mées	60	-	-	3
Saint-Avit	33	-	-	3
Saint-Geours-de-Maremne	136	10	31	9
Sarbazan	49	-	-	2
Saubion	50	5	32	1
Seignosse	245	49	444	1
Tercis-lès-Bains	54	-	-	-
Tosse	173	14	122	2

DÉTAIL SERVICE AUX USAGERS

	Points de livraison	Quantité acheminée en MWh	Recettes d'acheminement en €
Bénesse-Maremne	658	6 083	120 487
Haut-Mauco	-	-	1 922
Mées	63	1 310	45 192
Saint-Avit	34	802	11 484
Saint-Geours-de-Maremne	169	18 023	116 873
Sarbazan	49	1 982	23 813
Saubion	84	573	14 806
Seignosse	725	4 639	117 608
Tercis-lès-Bains	52	522	10 876
Tosse	289	2 576	56 383

DÉTAIL COMPTABLE

En €	Valeur initiale nette	Valeur nette réévaluée	Amortissement
Bénesse-Maremne	2 289 300	1 147 204	1 142 096
Haut-Mauco	184 224	177 043	7 181
Mées	1 071 994	955 293	116 701
Saint-Avit	505 571	292 160	213 411
Saint-Geours-de-Maremne	1 630 882	976 767	654 115
Sarbazan	550 214	409 306	140 908
Saubion	724 542	464 491	260 051
Seignosse	2 405 128	1 621 214	783 914
Tercis-lès-Bains	366 447	268 147	98 300
Tosse	1 537 182	932 642	604 540

LES CONCESSIONS GES

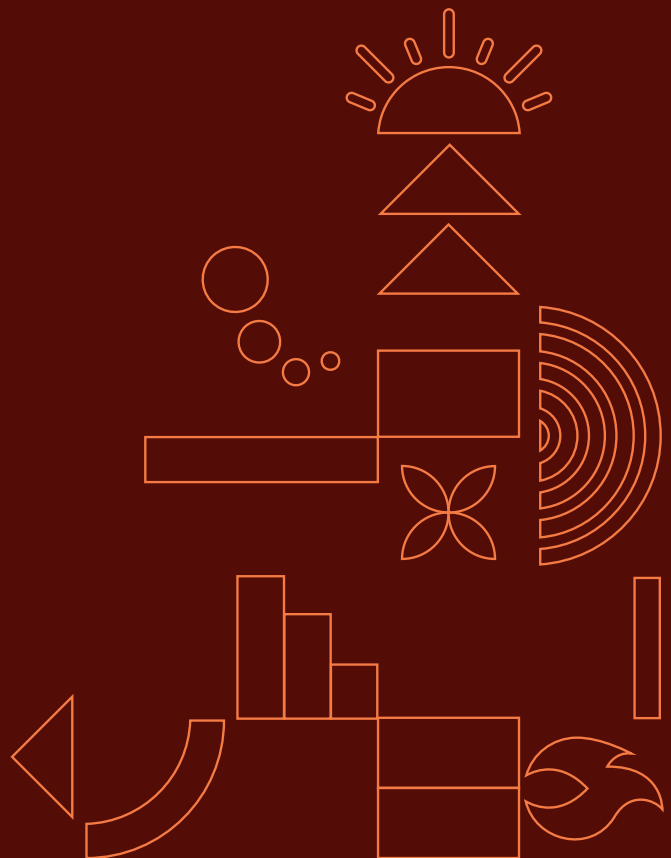
159 Les concessions GES

159 Le patrimoine

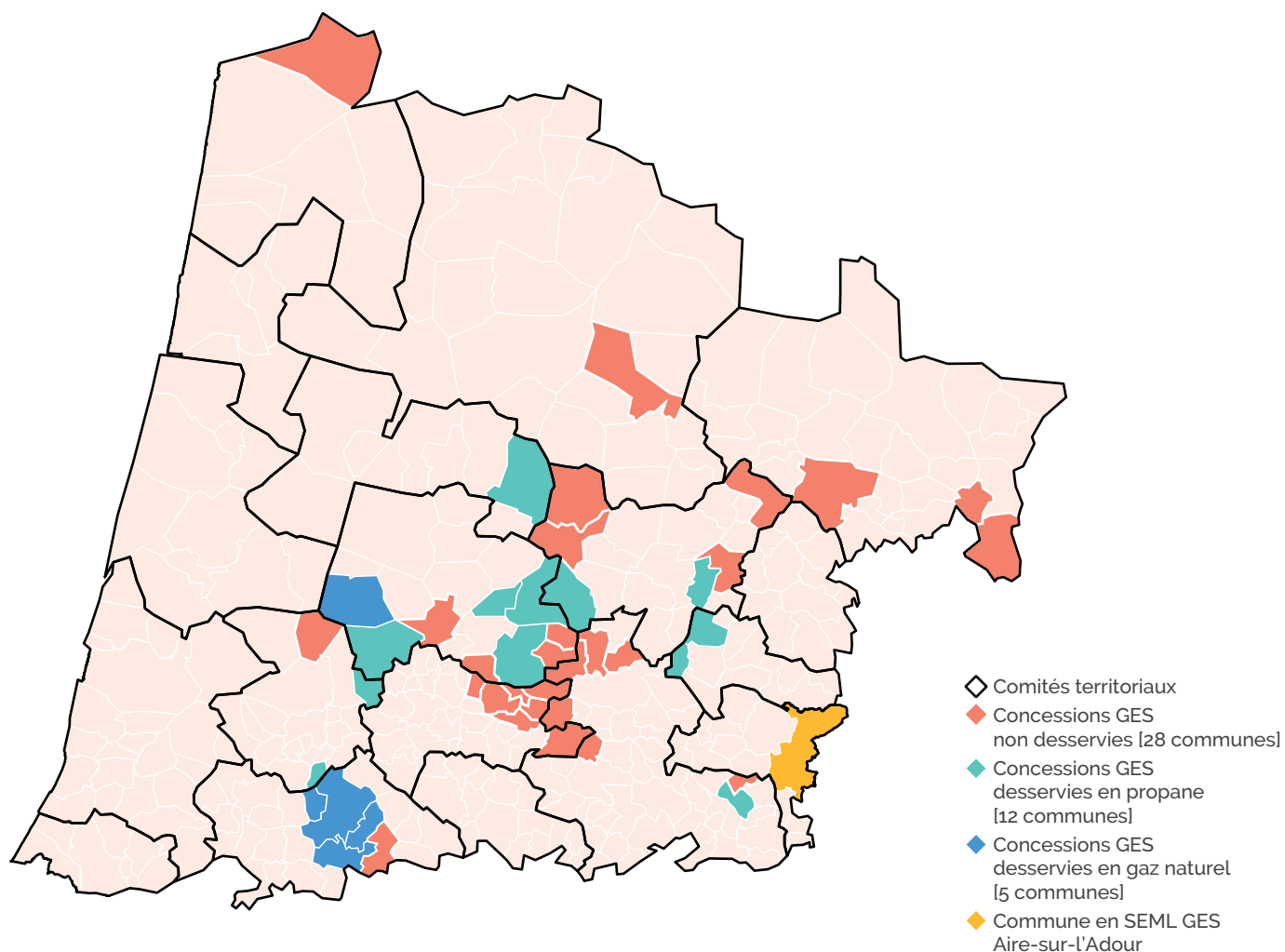
160 Sécurité et qualité de fourniture

166 Analyse comptable et financière

168 Zoom par commune



LES CONCESSIONS GES



Patrimoine

78,652 km de réseau (58,905 en gaz naturel et 19,747 km en propane)

625 branchements

Sécurité

57,2 km surveillés

1 fuite détectée

Usagers

333 usagers desservis

50,458 MWh de gaz acheminé

443,688 k€ de recette

Comptable

5 950 k€ de valeur brute

4 577 k€ de valeur nette

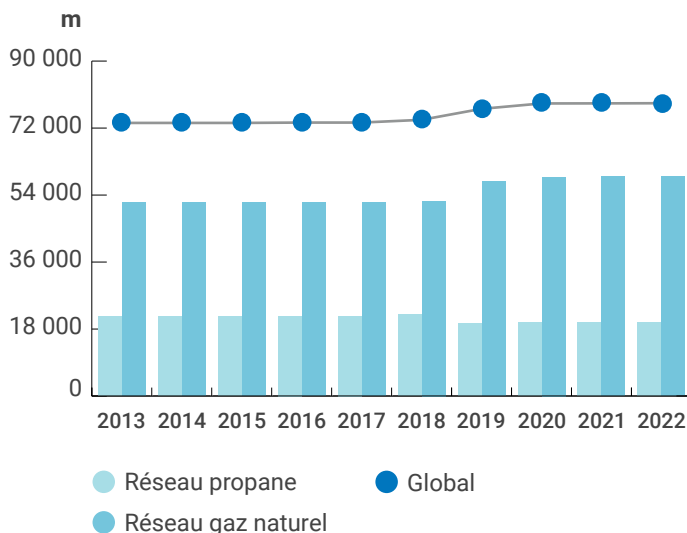
21 % d'amortissement du patrimoine

VUE D'ENSEMBLE DES CONCESSIONS GES

LE PATRIMOINE

Le réseau

ÉVOLUTION DU RÉSEAU



FOCUS 2022

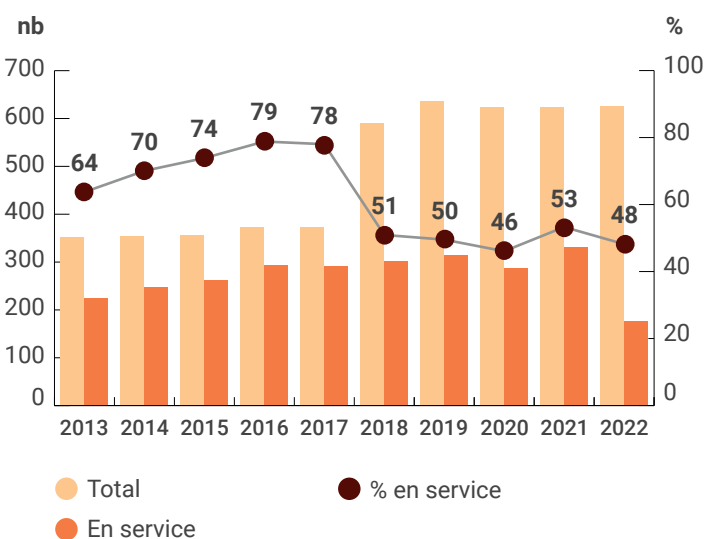
Le réseau est de **58,905 km en gaz naturel** et **19,747 km en gaz propane**

Développement de réseau en 2022, 5 m en gaz naturel sur la commune de POUILLON pour un nouveau raccordement et 20 m sur la commune de PONTONX SUR L'ADOUR. L'écart de 16 mètres restant entre 2021 et 2022 provient d'une régularisation entre l'inventaire comptable et les données cartographique.

En m	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Propane	21 416	21 416	21 416	21 511	21 511	21 793	19 436	19 721	19 719	19 747
Gaz naturel	51 943	51 943	51 943	51 943	51 943	52 397	57 707	58 868	58 892	58 905
Réseau en mètres	73 359	73 359	73 359	73 454	73 454	74 190	77 143	78 589	78 611	78 652

Les branchements

ÉVOLUTION DES BRANCHEMENTS



FOCUS 2022

48 % des branchements sont **en service**

Branchements individuels	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total	353	354	354	373	373	590	636	623	623	625
En service	225	248	263	294	291	301	315	322	332	298

Les travaux

En m	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur posée en extension	3 709	0	0	425	0	371	2 763	0	0	25

25 mètres posés en extension, dont 5 mètres liés à un nouveau raccordement.

SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE FOURNITURE

Longueur de réseau surveillé

En 2022, 57,7 km de réseau en Gaz naturel (97 % du réseau gaz naturel) a été contrôlé et une fuite a été détectée.

Analyse des incidents

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'incidents	0	3	4	5	4	4	4	7	6	7

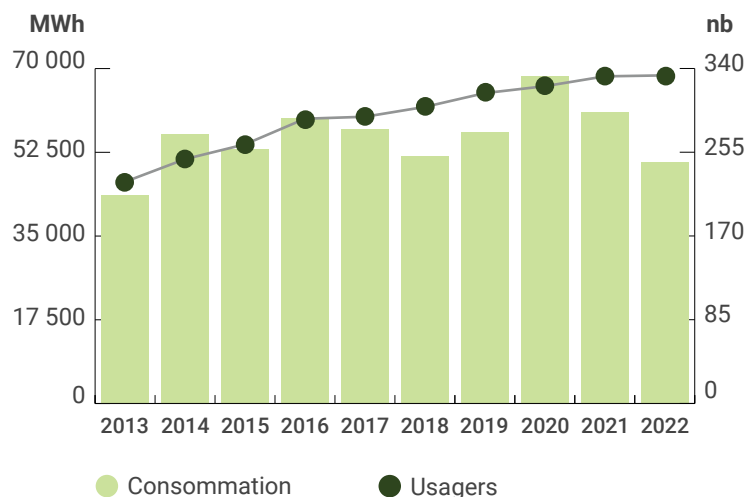
3 incidents en gaz naturel pour fuite ou odeur de gaz, sur les communes de Gaas, Laluque et Pouillon. 1 sur un branchement d'immeuble individuel en cause usure ou rupture de pièce et 2 sur le réseau DP causés par des entreprises de travaux.

4 incidents en gaz propane pour fuite ou odeur de gaz sur les communes Bénesse, Campagne et

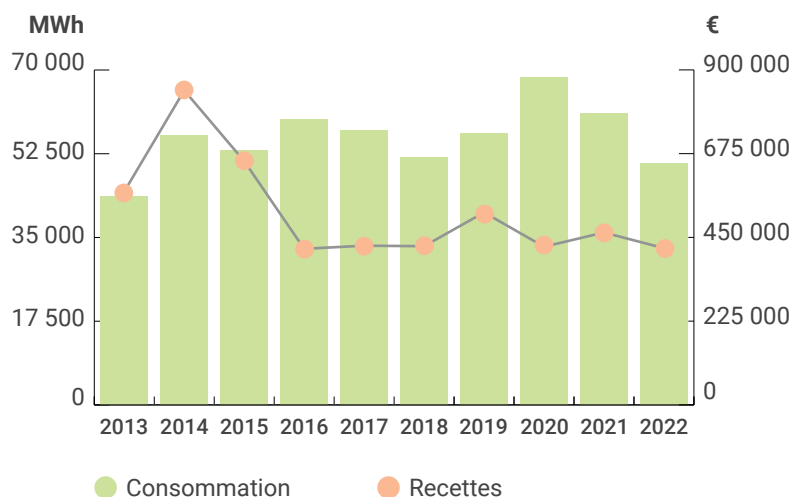
Saint-Maurice. 1 sur un ouvrage de détente pour usure ou rupture de pièce, 1 sur le réseau causé par une entreprise de travaux et 2 sur des branchements d'immeuble individuel liés à une usure ou rupture de pièce ainsi qu'une action effectuée par un tiers.

SERVICE AUX USAGERS

ÉVOLUTION DES USAGERS ET DE LA CONSOMMATION



ÉVOLUTION DES RECETTES ET DE LA CONSOMMATION



1 usager de plus pour 2022. Cependant, on soulignera 9 usagers supplémentaires en Gaz Naturel et à l'inverse 8 usagers de moins en Gaz Propane. Le fait que la RE2020 interdise l'installation des chaudières en gaz propane dans les logements neufs, freine considérablement l'accroissement du nombre d'usager, de plus la possibilité de l'interdiction de remplacement des chaudières au gaz (naturel ou propane) incite les usagers à remplacer leur ancienne chaudière au gaz par une PAC.

La baisse de 17 % de la consommation est dû à un hiver plus doux que les prévisions ainsi que l'incitation de l'état à la sobriété énergétique.

La baisse de 17 % de la consommation n'entraîne qu'une baisse de 4,2 % des recettes d'acheminement.

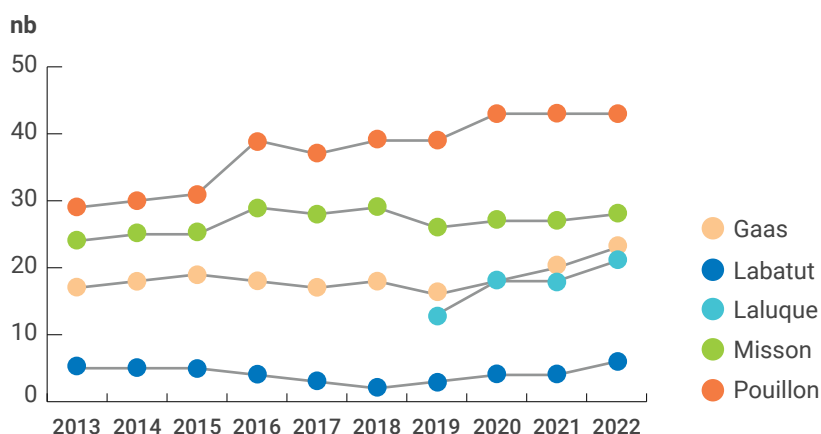
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'usagers	225	248	263	294	291	301	315	322	332	333
Quantités acheminées en MWh	43 479	56 354	53 246	59 570	57 334	51 776	56 796	68 355	60 844	50 458
Recettes en €	573 270	844 877	654 806	419 296	427 698	426 330	516 977	424 917	440 458	443 688

L'évolution annuelle détaillée par type de gaz, puis par commune est la suivante :

Gaz naturel

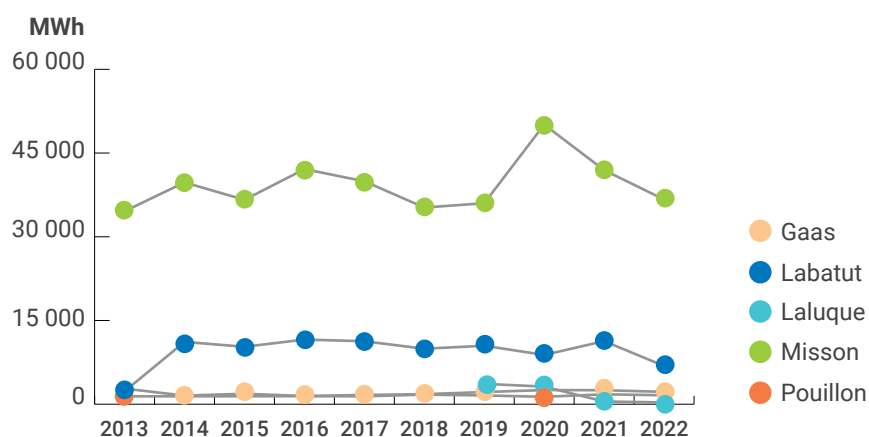
Usagers	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	75	78	80	90	85	88	97	110	112	121
Evolutions	41,51 %	4,00 %	2,56 %	12,50 %	-5,56 %	3,53 %	10,23 %	13,40 %	1,82 %	8,04 %
Gaas	17	18	19	18	17	18	16	18	18	21
Labatut	5	5	5	4	3	2	3	4	4	6
Laluque	-	-	-	-	-	-	13	18	20	23
Misson	24	25	25	29	28	29	26	27	27	28
Pouillon	29	30	31	39	37	39	39	43	43	43

NOMBRE D'USAGERS AU GAZ NATUREL



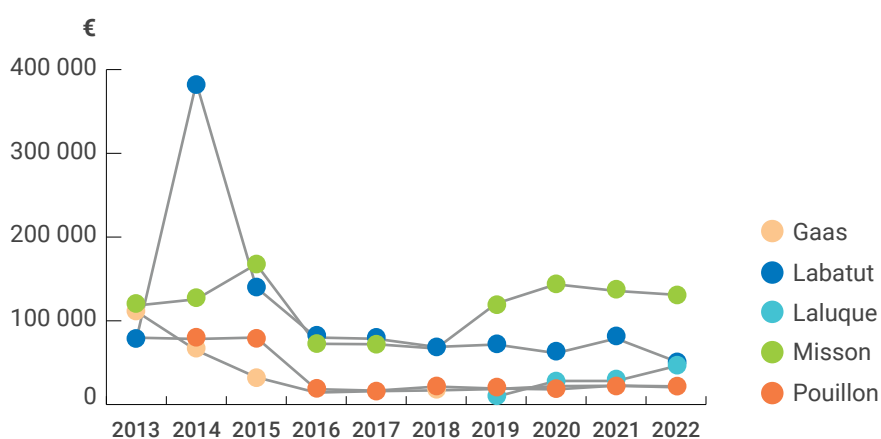
Conso en MWh	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	41 094	53 855	50 207	56 597	54 311	48 696	53 884	65 946	58 003	47 659
Evolutions	12,47 %	31,05 %	-6,77 %	12,73 %	-4,04 %	-10,34 %	10,65 %	22,38 %	-12,04 %	-17,83 %
Gaas	2 795	1 539	1 874	1 464	1 664	1 795	2 176	2 538	2 505	2 212
Labatut	2 310	11 163	10 291	11 581	11 280	9 941	10 476	8 829	11 301	6 851
Laluque	-	-	-	-	-	-	3 648	3 150	486	317
Misson	34 579	39 734	36 618	42 116	39 946	35 239	36 011	50 101	41 936	36 677
Pouillon	1 410	1 419	1 424	1 436	1 421	1 721	1 571	1 327	1 775	1 603

CONSOMMATIONS DE GAZ NATUREL



Recettes en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	387 000	653 007	420 011	185 256	183 158	174 104	239 254	273 234	267 133	270 862
Evolutions	240,67 %	68,74 %	-35,68 %	-55,89 %	-1,13 %	-4,94 %	37,42 %	14,20 %	-2,23 %	-5,89 %
Gaas	111 180	64 757	32 628	14 344	16 010	16 920	18 553	22 002	22 417	20 624
Labatut	77 760	384 190	139 811	80 012	78 524	68 802	71 661	61 385	78 871	51 525
Laluque	-	-	-	-	-	-	9 330	28 174	7 503	45 932
Misson	118 200	125 750	167 582	72 540	72 031	66 933	120 594	143 559	135 720	131 049
Pouillon	79 860	78 310	79 989	18 359	16 593	21 449	19 117	18 114	22 622	21 732

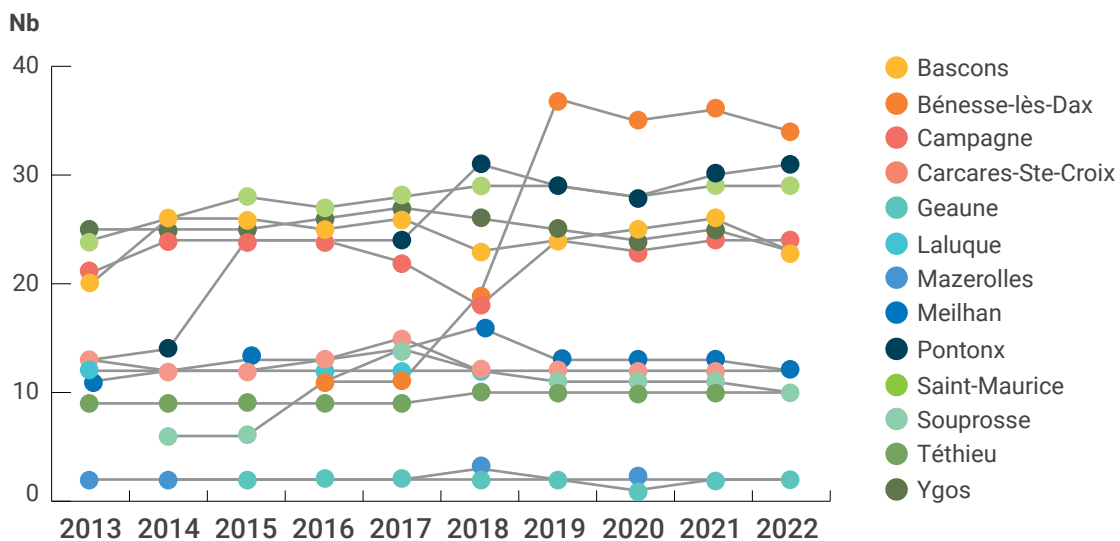
RECETTES EN GAZ NATUREL



Gaz propane

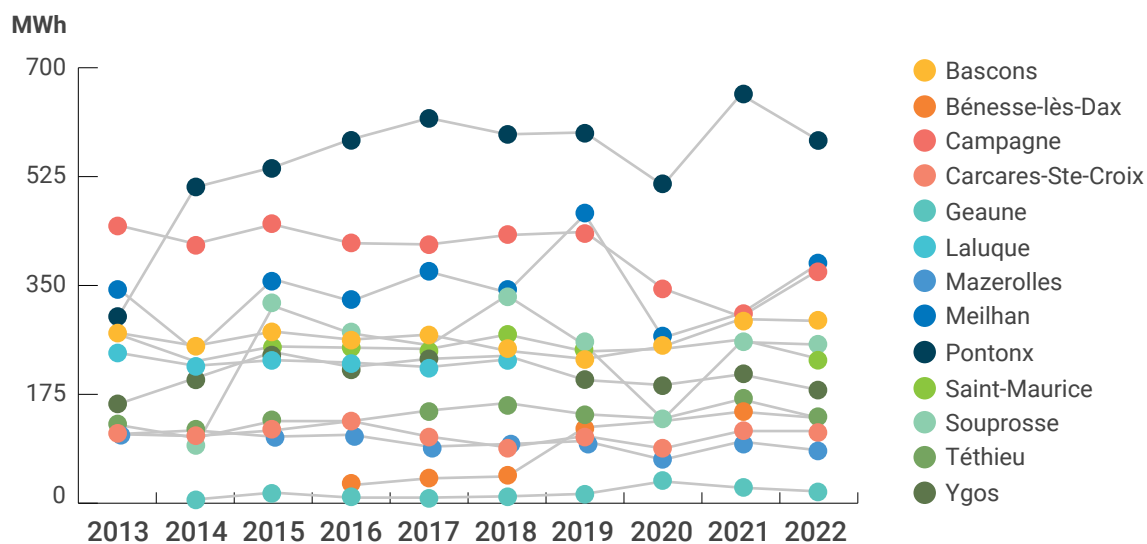
Usagers	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	150	170	183	199	206	213	218	212	220	212
Évolutions	33,93 %	13,33 %	7,65 %	8,74 %	3,52 %	3,40 %	2,35 %	-2,75 %	3,77 %	-3,64 %
Bascons	20	26	26	25	26	23	24	25	26	23
Bénesse-lès-Dax	-	-	-	11	11	19	37	35	36	34
Campagne	21	24	24	24	22	18	24	23	24	24
Carcarès Sainte-Croix	13	12	12	13	15	12	12	12	12	12
Geaune	-	2	2	2	2	2	2	1	2	2
Laluque	12	12	12	12	12	12	-	-	-	-
Mazerolles	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2
Meilhan	11	12	13	13	14	16	13	13	13	12
Pontonx	13	14	24	24	24	31	29	28	30	31
Saint-Maurice	24	26	28	27	28	29	29	28	29	29
Souprosse	-	6	6	11	14	12	11	11	11	10
Téthieu	9	9	9	9	9	10	10	10	10	10
Ygos	25	25	25	26	27	26	25	24	25	23

NOMBRE D'USAGERS AU GAZ PROPANE



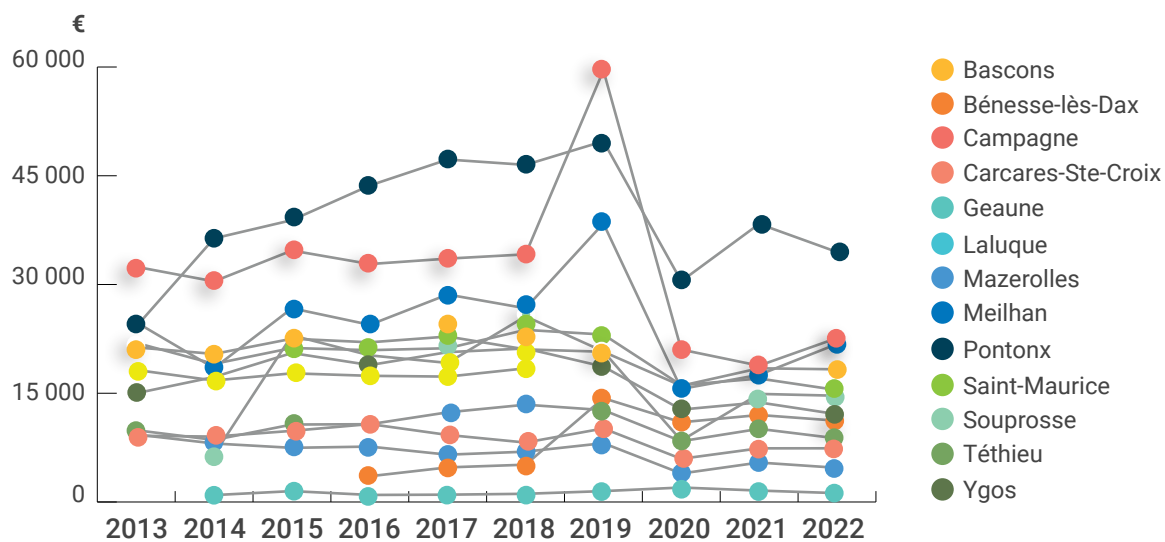
Conso en MWh	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	2 385	2 499	3 039	2 973	3 026	3 080	2 912	2 409	2 841	2 799
Évolutions	44,95 %	4,79 %	21,61 %	-2,16 %	1,76 %	1,80 %	-5,45 %	-17,27 %	17,90 %	-1,47 %
Bascons	274	253	276	263	271	245	232	252	296	293
Bénesse-lès-Dax	-	-	-	29	40	43	122	132	147	137
Campagne	447	417	448	418	416	431	436	345	300	375
Carcarès Sainte-Croix	111	108	117	132	107	90	108	88	116	116
Geaune		6	17	9	9	11	15	35	25	19
Laluque	242	221	230	226	219	231	-	-	-	-
Mazerolles	111	117	107	110	91	95	100	70	99	85
Meilhan	346	245	360	325	372	339	464	266	305	385
Pontonx	297	508	540	585	619	593	596	511	657	583
Saint Maurice	272	228	252	250	248	271	244	248	263	232
Souprosse	-	90	317	273	254	334	254	135	259	255
Téthieu	126	105	132	132	149	161	143	136	167	137
Ygos	159	201	243	219	232	237	198	190	207	182

CONSOMMATIONS EN GAZ PROPANE



Recettes en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	186 270	191 870	234 795	234 040	244 538	252 226	277 723	151 683	175 325	150 122
Évolutions	73,76 %	3,01 %	22,37 %	-0,32 %	4,49 %	3,14 %	10,11 %	-45,38 %	15,59 %	-14,38 %
Bascons	21 330	20 420	22 520	22 025	22 824	21 046	20 724	16 032	18 441	18 302
Bénesse-lès-Dax	-	-	-	3 553	4 773	5 144	14 317	10 992	12 002	11 208
Campagne	32 440	30 430	34 687	32 821	33 570	34 159	59 529	21 019	18 804	22 727
Carcarès Sainte-Croix	9 140	9 020	9 810	10 749	9 249	8 200	10 141	5 956	7 401	7 406
Geaune		950	1 500	972	1 010	1 129	1 500	1 995	1 574	1 221
Laluque	18 210	16 760	17 748	17 403	17 294	18 436	-	-	-	-
Mazerolles	9 310	8 070	7 470	7 643	6 526	6 941	8 112	3 930	5 442	4 715
Meilhan	24 790	18 470	26 720	24 439	28 619	26 721	38 424	15 594	17 538	21 793
Pontonx	24 200	36 360	38 880	43 658	47 240	46 502	49 762	30 455	38 358	34 484
Saint Maurice	21 950	19 050	21 240	20 941	21 210	23 741	23 096	16 111	17 033	15 440
Souprosse		6 540	22 985	20 223	19 185	25 609	20 770	8 471	14 908	14 656
Téthieu	9 900	8 560	10 685	10 728	12 368	13 421	12 671	8 380	10 088	8 770
Ygos	15 000	17 240	20 550	18 884	20 670	21 177	18 677	12 748	13 736	12 104

RECETTES EN GAZ PROPANE

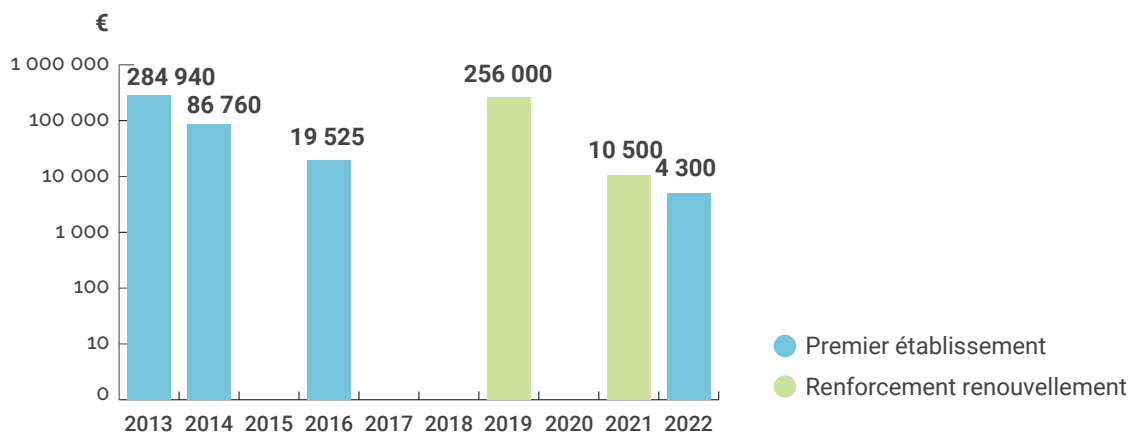


NOTA : la commune de Lалуque a été raccordée au réseau de gaz naturel en 2018

ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Dépenses d'investissement

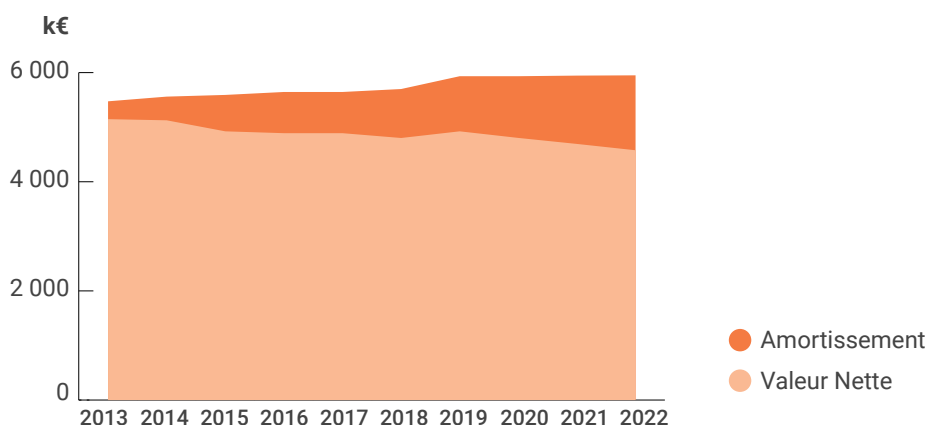
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Premier établissement	284 937	86 760	0	19 525	0	0	0	0	0	4 300
Renforcement renouvellement	0	0	0	0	0	0	256 000	0	10 500	0
TOTAL	284 937	86 760	0	19 525	0	0	256 000	0	10 500	4 300

Valeur du patrimoine

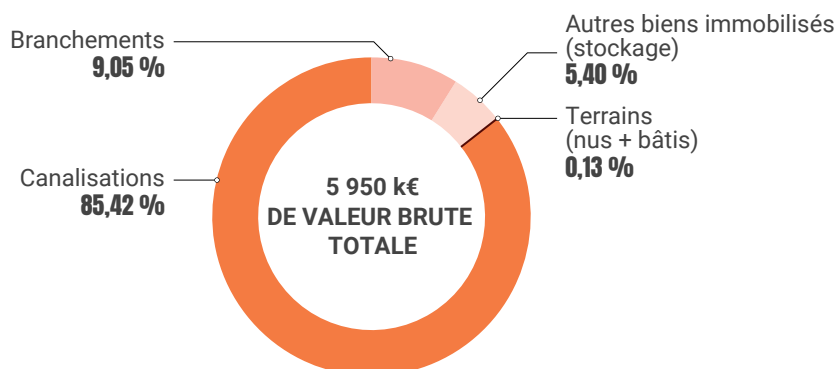
VALEUR BRUTE DU PATRIMOINE



En k€	Valeur brute	Amortissement	% amortissement	Valeur nette
Propane	1 923	457	23,8 %	1 466
Gaz naturel	4 027	916	22,8 %	3 111
TOTAL	5 950	1 373	23 %	4 577

Répartition de la valeur brute

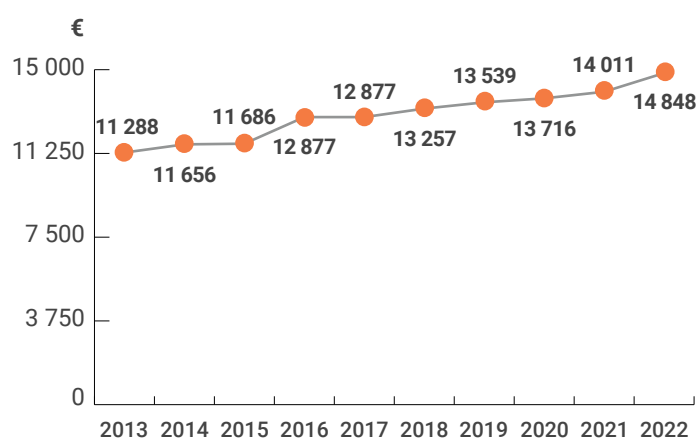
RÉPARTITION DE LA VALEUR BRUTE



En k€	Gaz propane	Gaz naturel	TOTAL
Terrains (nus + bâtis)		8	8
Canalisations	1 326	3 756	5 082
Branchements	280	259	539
Autres biens immobilisés (stockage)	317	4	321
TOTAL	1 923	4 027	5 950

Redevance de concession R1

REDEVANCE R1



En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	11 288	11 653	11 686	12 297	12 877	13 257	13 539	13 716	14 011	14 848

Patrimoine

		Stockage	Réseau en km	Branchements
PROPANE	Bascons	4 citernes enterrées de 3 200 kg	2,525	37
	Bénesse-lès-Dax	6 citernes enterrées de 3 200 kg	0,698	15
	Campagne	4 citernes enterrées de 3 200 kg	2,144	44
	Carcarès-Sainte-Croix	1 citerne enterrée de 3 200 kg	1,007	25
	Geaune	1 citerne enterrée de 3 200 kg	0,728	7
	Mazerolles	1 citerne enterrée de 3 200 kg	0,096	2
	Meilhan	2 citernes aériennes de 3 200 kg	1,405	25
	Pontonx	2 citernes enterrées de 3 200 kg	1,705	27
	Saint-Maurice	4 citernes enterrées de 3 200 kg	2,444	62
	Souprosse	4 citernes enterrées de 3 200 kg	1,229	22
	Téthieu	2 citernes aériennes de 3 200 kg	1,537	18
	Ygos	6 citernes aériennes de 3 200 kg	4,229	89
	TOTAL	37 citernes	19,747	373
NATUREL	Gaas	-	7,832	45
	Labatut	-	7,707	14
	Laluque	-	5,112	75
	Misson	-	18,043	40
	Pouillon	-	20,211	78
	TOTAL	-	58,905	252
TOTAL		37 citernes	78,652	625

Service aux usagers

		Usagers alimentés	Consommation en MWh	Recettes en €
PROPANE	Bascons	23	293	18 302
	Bénesse-lès-Dax	34	167	11 208
	Campagne	24	375	22 727
	Carcarès-Sainte-Croix	12	116	7 406
	Geaune	2	19	1 221
	Mazerolles	2	85	4 715
	Meilhan	12	385	21 793
	Pontonx	31	583	34 484
	Saint-Maurice	29	232	15 440
	Souprosse	10	255	14 656
	Téthieu	10	137	8 770
	Ygos	23	182	12 104
	TOTAL	212	2 799	172 826
NATUREL	Gaas	21	2 212	20 624
	Labatut	6	6 851	51 525
	Laluque	23	317	45 9932
	Misson	28	36 677	131 049
	Pouillon	43	1 603	21 732
	TOTAL	121	47 659	270 862
TOTAL		33	50 458	443 688

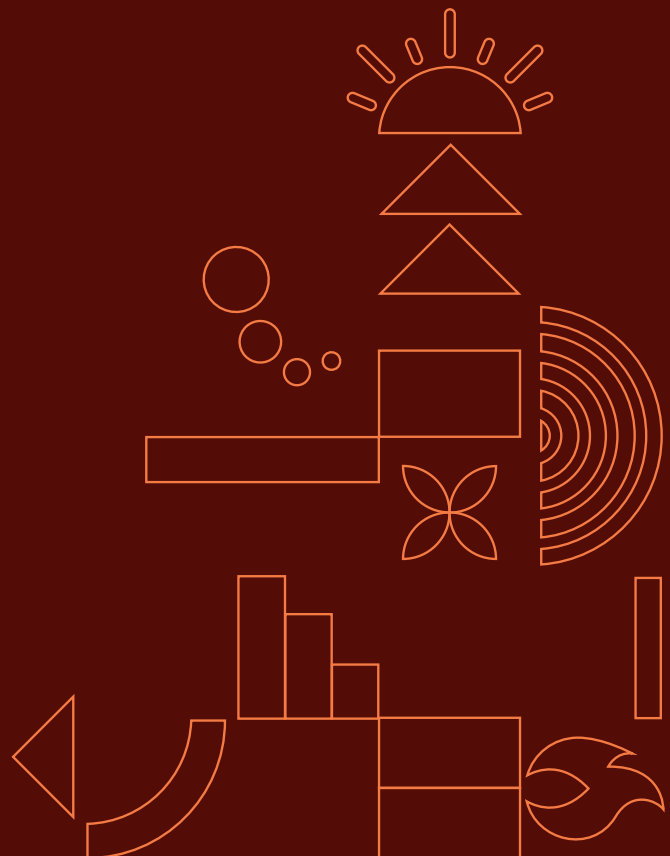
LES CONCESSIONS BUTAGAZ

170 Saugnac et Cambran

- 170 Le patrimoine de la concession
- 170 La sécurité
- 171 Les données clientèle
- 172 Le prix du gaz
- 173 L'analyse comptable

174 Ychoux

- 174 Le patrimoine de la concession
- 174 La Sécurité
- 175 Les données clientèle
- 176 Le prix du gaz
- 177 L'analyse comptable



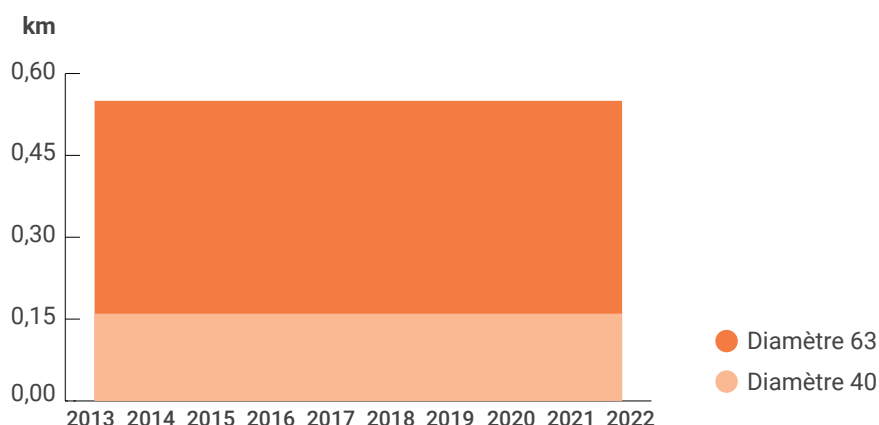
SAUGNAC ET CAMBRAN

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

La mise en gaz propane sur la commune de Saugnac et Cambran a eu lieu le 27 février 2008.

Le réseau de distribution en gaz propane est réparti comme suit :

LONGUEUR DE RÉSEAU MPB PAR DIAMÈTRE



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
STOCKAGE	3 citernes aériennes de 2 T									
MPB (de 0,4 à 4 bar) en km	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550
Polyéthylène	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550
Diamètre 40	0,160	0,160	0,160	0,160	0,160	0,160	0,160	0,160	0,160	0,160
Diamètre 63	0,390	0,390	0,390	0,390	0,390	0,390	0,390	0,390	0,390	0,390
Vannes ou robinets (Nb)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Branchements (Nb)	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11

Les 11 branchements sont répartis ainsi :

- 8 coffrets S2300 simple comptage,
- 1 coffret S300 simple comptage
- 2 coffrets avec DDMP et compteur HP au niveau de l'église et de la boulangerie.

Les 2 vannes de coupure réseau se trouvent dans les stockages. Le réseau à une pression maximale de service de 4 bar et est exploité à 1,5 bar.

LA SÉCURITÉ

En 2022, aucun incident n'a été déclaré.

La totalité du réseau a été contrôlé en RSF, aucune fuite détectée.

Deux contrôles d'odorisation ont été effectués sur le réseau en 2022.

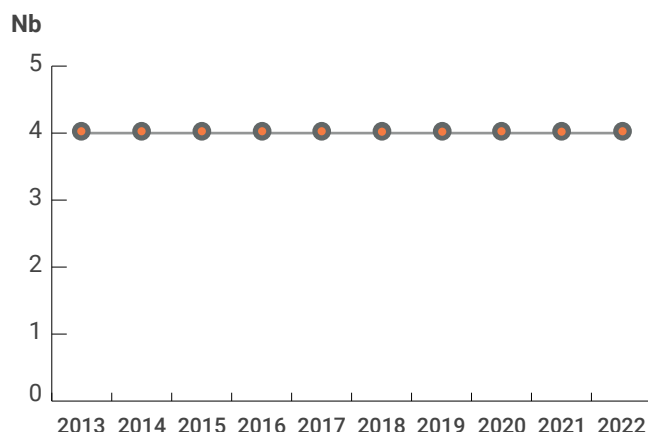
Sur les deux réseaux (mairie et zone commerciale), le niveau d'odeur du propane à 20% de sa LIE (Limite inférieure d'explosivité) est conforme à la réglementation AFG.


En cas d'urgence Gaz
0 970 81 80 65 N° Cristal
 Appel non surtaxé

LES DONNÉES CLIENTÈLE

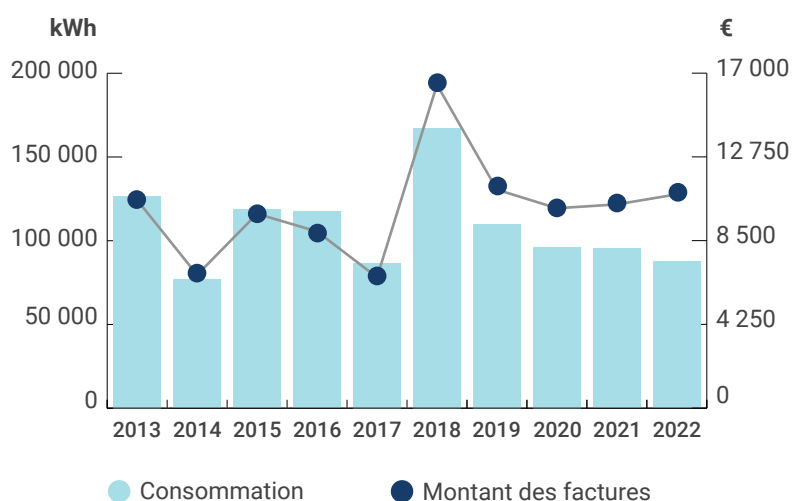
Activité de distribution

NOMBRE TOTAL D'USAGERS EN FIN D'ANNÉE



Le service client est joignable
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30 au
0 970 81 80 34 N° Cristal
Appel non surtaxé

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS

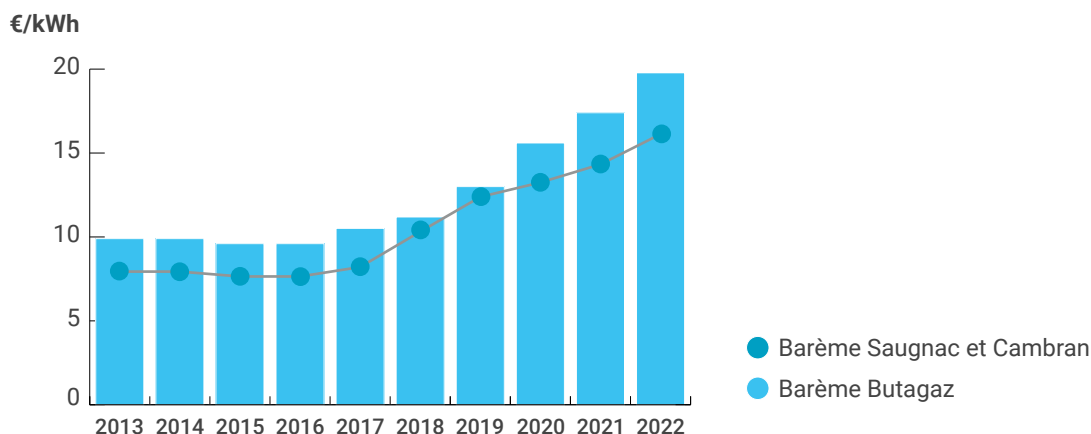


Tous les usagers sont au tarif C3.
Depuis 2008 les relèves compteurs
sont réalisées en partenariat
avec le centre de la Poste.
La livraison en gaz propane
en 2022 est de 6,3 tonnes.

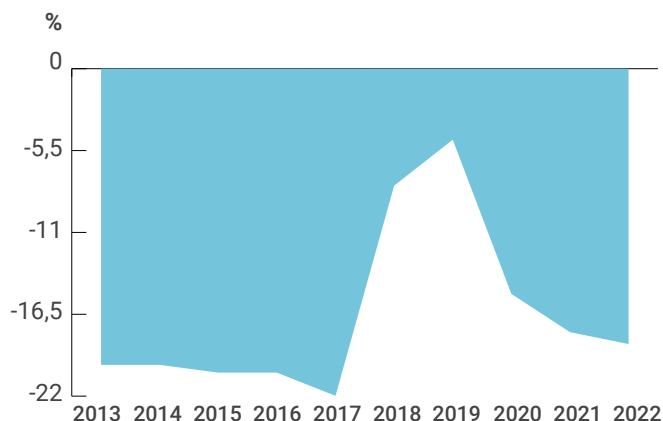
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'usagers raccordés fin d'année	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'usagers fin d'année	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Nombre de factures émises	34	32	31	33	30	31	31	23	33	30
dont relève confiance (relève usagers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation en kWh	126 709	76 734	118 707	117 343	86 697	167 420	110 086	96 183	95 333	87 602
Montant global des factures émises en €HT	10 557	6 762	9 863	8 965	6 639	16 413	11 087	10 144	10 339	10 850

LE PRIX DU GAZ

ÉVOLUTION DU TARIF C3



ÉCART DE TARIF ENTRE SAUGNAC ET CAMBRAN ET LE NATIONAL



€ HT	Barème Butagaz		Saugnac et Cambran		Écart Saugnac Barème national
	Abonnement en €/mois	€/Mwh	Abonnement en €/mois	€/Mwh	
Févr-09	16	6,61	12	5,26	-20,40 %
Déc-10	16	8,54	12	6,82	-20,10 %
Avr-11	16	9,04	12	7,07	-21,80 %
Avr-12	16	9,76	12	7,79	-20,20 %
Déc-13	16	9,9	12	7,93	-19,90 %
Déc-14	16	9,9	12	7,93	-19,90 %
Déc-15	16	9,6	12	7,64	-20,42 %
Déc-16	16	9,6	12	7,64	-20,42 %
Déc-17	17	10,5	12,30	8,20	-21,98 %
Déc-18	17	11,2	13	10,31	-7,86 %
Déc-19	17	13	13	12,38	-4,77 %
Déc-20	17	15,6	13	13,24	-15,13 %
Déc-21	17	17,40	13	14,32	-17,70 %
Déc-22	17	19,78	13	16,12	-18,50 %

Sur la concession de Saugnac et Cambran, le tarif du kWh, subi une augmentation de 12,6 % au cours de l'année calendaire 2022, liée à l'envolée des cours du gaz propane.

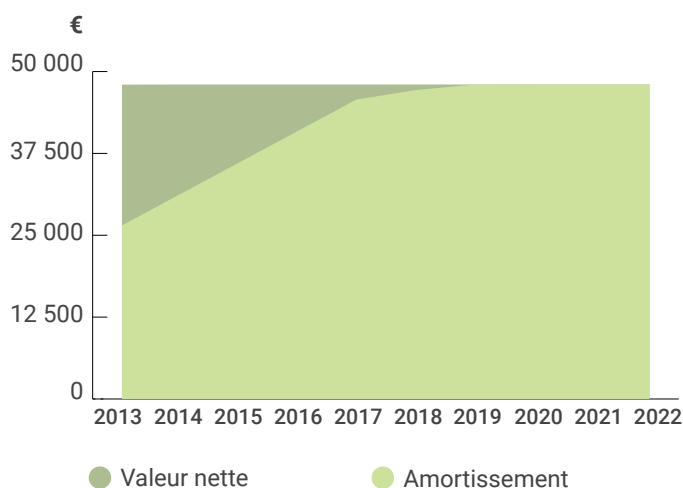
Cependant, les prix de la concession restent 18,5 % moins cher que le tarif national.

L'ANALYSE COMPTABLE

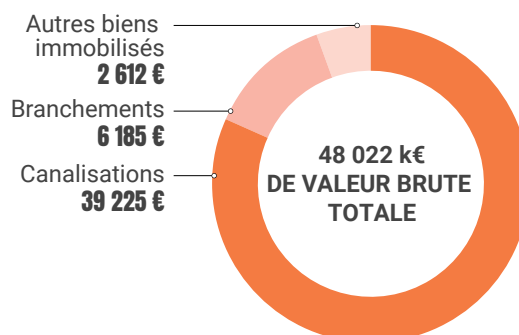
Valeur du patrimoine

Le patrimoine de la concession est intégralement amorti.

VALEUR BRUTE DU PATRIMOINE



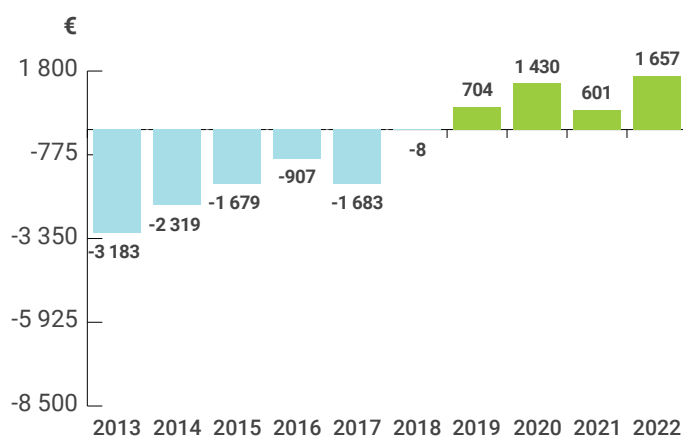
RÉPARTITION DE LA VALEUR BRUTE



En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur brute	48 000	48 022	48 022	48 022	48 022	48 022	48 022	48 022	48 022	48 022
Amortissement	26 500	31 317	36 119	40 921	44 503	47 161	48 011	48 022	48 022	48 022
Valeur nette	21 500	16 705	11 903	7 101	3 519	861	11	0	0	0

Bilan d'exploitation 2022

ÉVOLUTION DU BILAN D'EXPLOITATION



Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Coût produit	4 214	Consommation Produit	10 850
Transport	1 392	Abonnements	707
Maintenance réseau	378	Autres recettes	
Structure Butagaz	2 845		
Redevance R1	915		
RODP	156		
TOTAL	9 900	TOTAL	11 557
RÉSULTAT			1 657

LES TRAVAUX À VENIR

2022 : Pas de travaux à venir.

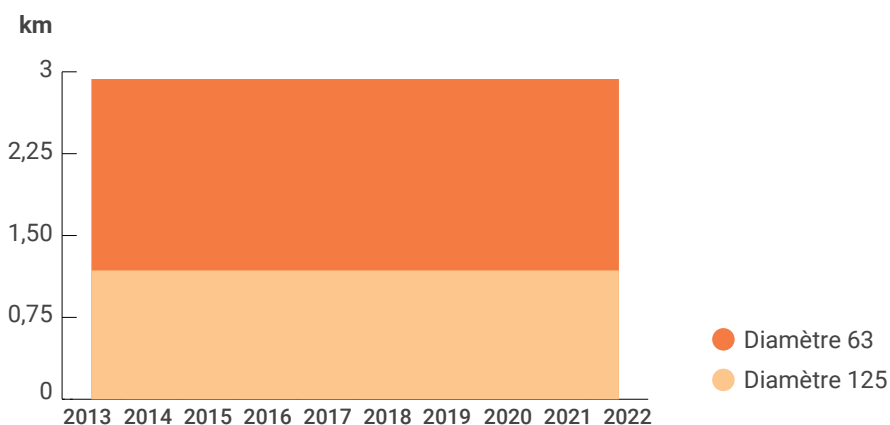
YCHOUX

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

La mise en gaz propane sur la commune d'Ychoux a eu lieu le 14 décembre 2006.

Le réseau de distribution en gaz propane est réparti comme suit :

LONGUEUR DE RÉSEAU MPB PAR DIAMÈTRE



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Stockage	1 citerne aérienne de 12,5 T / 1 citerne aérienne de 5 T								
MPB (de 0,4 à 4 bar) en km	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934
Polyéthylène	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934	2,934
Diamètre 125	1,180	1,180	1,180	1,180	1,180	1,180	1,180	1,180	1,180
Diamètre 63	1,754	1,754	1,754	1,754	1,754	1,754	1,754	1,754	1,754

Le réseau est alimenté par du gaz propane à une pression de service maximale de 4 bar et est exploité à 3 bar

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de vannes ou robinets	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Vanne de coupure réseau	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Robinetts réseaux	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Nombre de branchements particuliers	82	82	82	82	79	79	79	79	82
d'immeubles individuels avec coffrets S2300 simple comptage									
Nombre de branchements d'immeubles collectifs	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Nombre de Branchements particuliers d'immeubles collectifs	40	40	40	40	40	40	40	40	40

LA SÉCURITÉ

En 2022, aucun incident n'a été déclaré.

La totalité du réseau a été contrôlé en RSF, aucune fuite détectée.

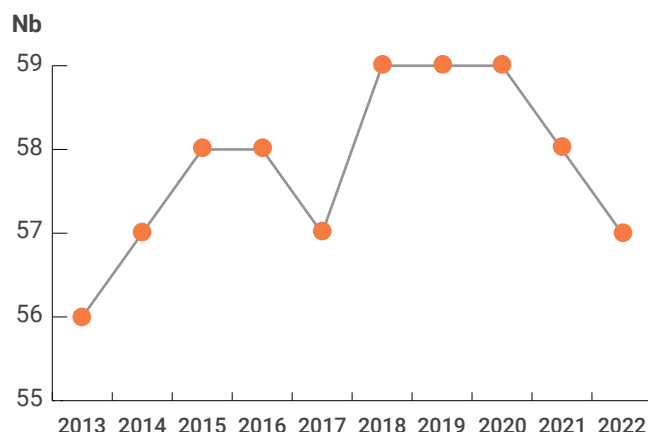
Un contrôle d'odorisation a été effectué le 24 mai 2022 sur chaque réseau, le niveau d'odeur du propane à 20% de sa LIE (Limite inférieure d'explosivité) est conforme à la réglementation AFG.


En cas d'urgence Gaz
0 970 81 80 65 N° Cristal
 Appel non surtaxé

LES DONNÉES CLIENTÈLE

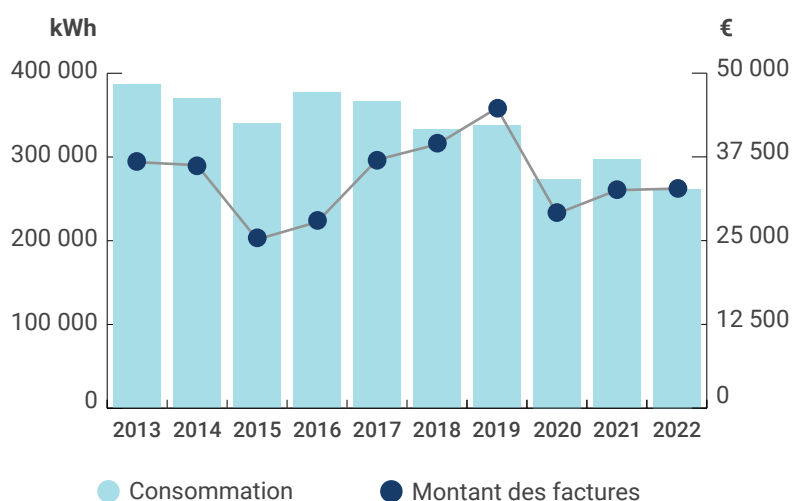
Activité de distribution

NOMBRE TOTAL D'USAGERS EN FIN D'ANNÉE



Le service client est joignable
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30 au
0 970 81 80 34 N° Cristal
Appel non surtaxé

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS



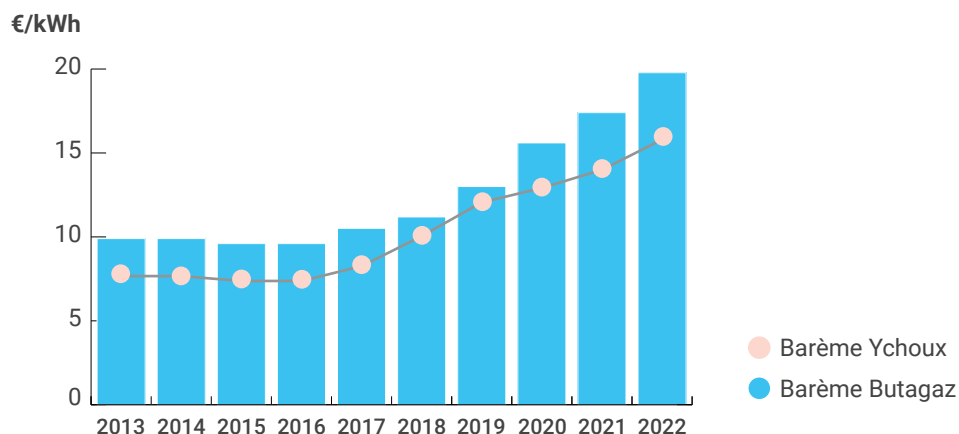
*Depuis 2008 les relèves compteurs
sont réalisées en partenariat
avec le centre de la Poste.*

*La livraison en gaz propane
en 2022 est de 18,909 Tonnes.*

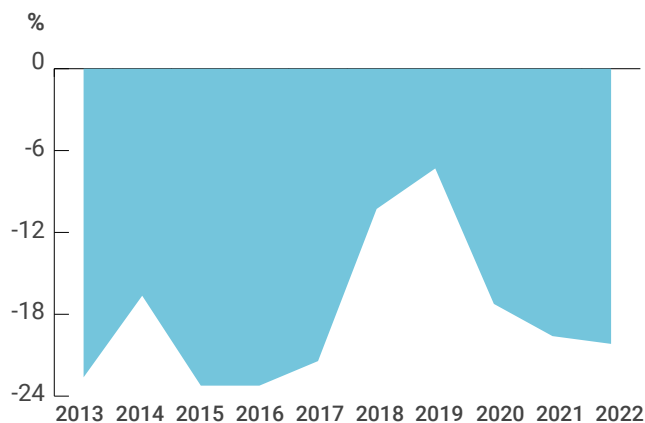
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'utilisateurs raccordés fin d'année	7	1	1	0	0	2	0	0	0	0
Nombre total d'utilisateurs fin d'année	56	57	58	58	57	59	59	59	58	57
Nombre de factures émises	469	510	537	534	501	480	726	546	548	480
dont relève confiance (relève utilisateurs)	23	33	36	28	29	38	39	30	28	31
Consommation en kWh	386 779	369 530	340 161	376 755	366 498	332 706	337 754	273 602	297 132	261 599
Montant global des factures émises en € HT	36 718	36 262	33 734	27 767	37 063	39 362	44 793	29 025	32 528	32 773

LE PRIX DU GAZ

ÉVOLUTION DU TARIF C3



ÉCART DE TARIF ENTRE YCHOUX ET LE NATIONAL



€ HT	Barème Butagaz		Ychoux		Écart Ychoux / Barème national
	Abonnement en €/mois	€/Mwh	Abonnement en €/mois	€/Mwh	
Janv-09	16	6,61	12	5,62	-22,90 %
Déc-10	16	8,54	12	6,57	-20,10 %
Avr-11	16	9,04	12	6,80	-21,80 %
Avr-12	16	9,76	12	7,52	-20,20 %
Déc-13	16	9,9	12	7,66	-22,62 %
Déc-14	16	9,9	12	7,66	-16,64 %
Déc-15	16	9,6	12	7,37	-23,23 %
Déc-16	16	9,6	12	7,37	-23,23 %
Déc-17	17	10,5	12	8,25	-21,43 %
Déc-18	17	11,2	13	10,04	-10,28 %
Déc-19	17	13	13	12,05	-7,31 %
Déc-20	17	15,6	13	12,91	-17,24 %
Déc-21	17	17,40	13	13,99	-19,60 %
Déc-22	17	19,78	13	15,79	-20,17 %

Sur la concession de Ychoux, le tarif du kWh, subi une augmentation de 12,9% au cours de l'année calendaire 2022, liée à l'envolée des cours du gaz propane.

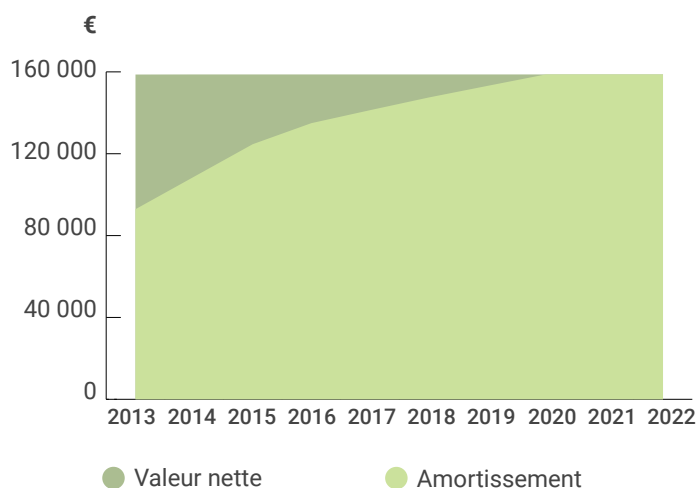
Cependant, les prix de la concession restent 20% moins cher que le tarif national.

L'ANALYSE COMPTABLE

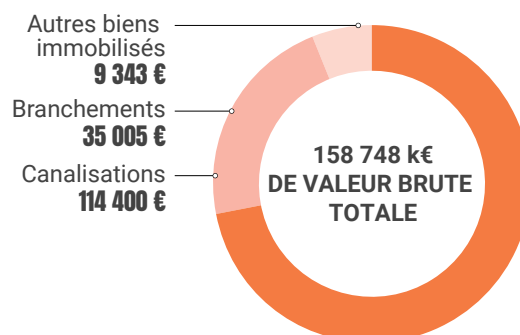
Valeur du patrimoine

Le patrimoine de la concession est intégralement amorti.

VALEUR BRUTE DU PATRIMOINE



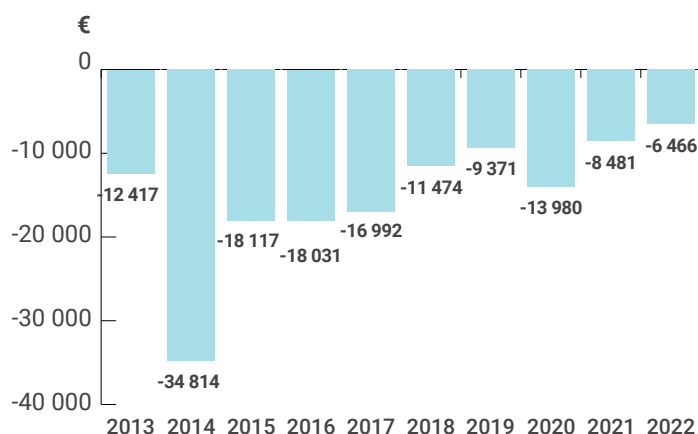
RÉPARTITION DE LA VALEUR BRUTE



En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur brute	158 700	158 748	158 748	158 748	158 748	158 748	158 748	158 748	158 748	158 748
Amortissement	92 900	108 784	124 659	124 659	154 641	147 468	153 134	158 748	158 748	158 748
Valeur nette	65 800	49 964	34 089	34 089	4 107	11 280	5 614	0	0	0

Bilan d'exploitation 2022

ÉVOLUTION DU BILAN D'EXPLOITATION



Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Coût produit	12 584	Consommation Produit	32 773
Transport	3 318	Abonnements	7 846
Maintenance réseau	5 561	Autres recettes	80
Structure Butagaz	24 171	Dépôts de garantie	114
Redevance R1	1 379		
RODP	266		
TOTAL	42 279	TOTAL	40 813
RÉSULTAT			- 6 466

LES TRAVAUX À VENIR

2022 : Pas de travaux à venir.



LE GAZ COMBUSTIBLE 2022

RAPPORT DE CONTRÔLE
DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

sydec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

55 rue Martin Luther King
CS 70627
40006 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. 05 58 85 71 71
info@sydec40.fr

Du lundi au vendredi :
7h45 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Toute l'actualité du SYDEC sur :

www.sydec40.fr